Quis ut Deus ?
TOME VII

Dieu premier servi
N° 4

REVUE INTERNATIONALE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

Organe de la LIGUE FRANC-CATHOLIQUE

Contre les Sociétés Secrètes Maçonniques ou Occultistes et leurs Filiales

PARTIE MAÇONNIQUE

Paraissant le 20 de chaque mois

TROISIÈME ANNÉE

N° 4 — 20 AVRIL 1914

ABONNEMENTS

Partie Maçonnique. France. 20 f. par an — Etranger 25 —
Partie Judéo-Occultiste. France. 20 f. par an — Etranger 25 —

Pour les deux Parties. France............ 35 fr. par an — Etranger.......... 45 —

ON S'ABONNE EN FRANCE, SANS FRAIS, DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Les Abonnements sont annuels et partent du 1er Janvier

Prix du Numéro : **2** *francs*

EN VENTE :

A PARIS

Bureaux de la Revue
96, Boulevard Malesherbes

Librairie des Saints-Pères
83, Rue des Saints-Pères

Bruxelles
Librairie Albert Dewit

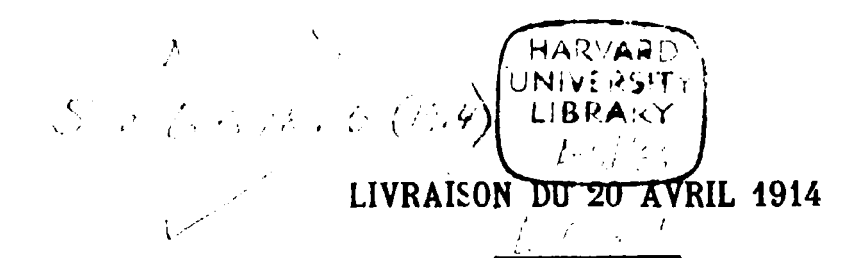
Genève
Librairie Vve Garin

Rome
Librairie Desclée et Cie

St-Louis, Mo *Etats-Unis*
B. Herder *Publisher*
17, South Broadway

Vienne
Librairie Gérold

Prague
Librairie Topic



LIVRAISON DU 20 AVRIL 1914

SOMMAIRE

PARTIE DOCUMENTAIRE

Certaines questions maçonniques, encore à l'étude, peuvent être traitées à un point de vue différent ; nous croyons utile de faire connaître ces diverses solutions, tout en laissant aux auteurs la responsabilité de leurs articles.

Toute la correspondance concernant la Revue, doit être adressée à son Secrétaire, M. VICTOR DESCREUX, **96, Boulevard Malesherbes,** PARIS, XVIIe.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Contre-Église et Contre-Ecole

La laïcité et la Maçonnerie mondiale

La « défense laïque », en discussion au Sénat depuis le 23 mars, s'appuie sur le projet de loi du F :. Dessoye, président de la *Ligue de l'Enseignement*. Le rapporteur, M. Goy, défend ce projet dont le double but est d'écarter, d'une part, sous peine d'amende, toute observation justifiée des pères de famille ; et de menacer, d'autre part, de la prison, quiconque détournera l'enfant de l'école publique ou même osera se permettre quelque critique contre l'enseignement laïque. La dernière phrase du rapporteur vient ajouter au vote d'urgence l'injonction maçonnique :

> « Je vous demande, messieurs, de voter la loi sans y apporter de retouches. Si vous y apportiez la moindre modification, elle devrait être renvoyée devant la Chambre et ne pourrait nous revenir avant la fin de la législature : ce retard nuirait encore pendant plusieurs années à la fréquentation scolaire et au progrès de l'école laïque ».

La séance fut occupée par les discours du rapporteur M. Goy, de M. de Lamarzelle et quelques mots du F :. Viviani en réponse à M. de Lamarzelle, pour permettre au ministre de ne pas reprendre le lendemain les objections du Sénateur du Morbihan, de prononcer un discours dithyrambique sur l'Ecole laïque, et d'en faire voter l'affichage dans toute la France, comme réclame électorale. Soit 40.000 francs ajoutés à notre déficit.

Le débat continua le 24 mars par les discours du F :. Viviani, de M. Gaudin de Villaine, de M. de Las Cases et de M. Jenouvrier ; le 26, par ceux du F :. Debierre, de M. de Lamarzelle, de M. Flaissières et de M. Dominique Delahaye, qui ne termina que le 27. MM. Empereur et Hervey ont clos la discussion générale. Seul, M. Dominique Delahaye a démasqué la Franc-Maçonnerie mal dissimulée derrière ce projet légal de « défense laïque » ; et, donnant au débat des pro-



portions qu'il n'avait jamais connues au Parlement, il mit à découvert dans un tableau d'ensemble le mot d'ordre mondial de la laïcité scolaire, parti des Loges pour s'imposer tôt ou tard à tous les gouvernements. Nous croyons donc utile de reproduire ce qui touche à la Maçonnerie, en y ajoutant quelques notes complémentaires que l'orateur n'avait pas le temps d'apporter à la tribune.

M. Dominique Delahaye montra d'abord, en s'appuyant sur les ouvrages si bien documentés de M. Paul Allard, que l'Eglise n'a jamais cherché la conquête du pouvoir civil, et que la liberté d'enseignement était égale pour les chrétiens et les païens jusqu'à Julien l'Apostat. Il a terminé cette première partie par une page de Renan que nous restituons dans son entier, car elle prédisait l'école laïque et son influence délétère :

« L'obstiné conservateur, qui, en passant près des cadavres mutilés des martyrs de Lyon, se disait à lui-même : « On a été trop doux ; il faudra inventer à l'avenir des châtiments autrement sévères » (*Lettre dans* EUSÈBE V, I, p. 60) n'était pas plus borné que les politiques qui, dans tous les siècles, ont cru arrêter les mouvements religieux ou sociaux par les supplices. Les mouvements religieux et sociaux se combattent par le temps et le progrès de la raison. Le socialisme sectaire de 1848 a disparu en vingt ans, sans lois de répression spéciales. Si Marc Aurèle, au lieu d'employer les lions et la chaise rougie, eût employé *l'école primaire* et un *enseignement d'Etat rationaliste*, il eût mieux prévenu la séduction du monde par le surnaturel chrétien. Malheureusement, on ne se plaçait pas sur le terrain véritable. Combattre les religions, en maintenant, en exagérant même le principe religieux, est un bien mauvais calcul ; montrer l'inanité de tout surnaturel, voilà la cure radicale du fanatisme. Or, presque personne n'était à ce point de vue. Le philosophe Celse, homme instruit, de grand bon sens, qui a devancé, sur plusieurs points, les résultats de la critique moderne, écrivit un livre contre le christianisme... le livre de Celse fut très peu lu au temps de son apparition... ; l'effet du livre fut donc très peu étendu. Au IVe siècle, Hiéroclès et Julien s'en servirent et le copièrent presque ; mais il était trop tard. Cela n'enleva probablement pas un seul disciple à Jésus. Il avait raison au point de vue du bon sens naturel ; mais ce simple bon sens, quand il se trouve en opposition avec les besoins du mysticisme, est très peu écouté. *Le sol n'avait pas été préparé par un bon ministre de l'Instruction publique* [1] ».

La tactique de Renan est bien celle de la Loge : un programme laïc, des agents maçonniques qui, une fois au pouvoir, font choix d'un bon ministre de l'Instruction publique, enfin l'application mondiale, réalisée ou en marche, de la laïcité scolaire, couverte pour le peuple du double masque de la neutralité et de la défense laïque.

1. RENAN, *Histoire des Origines du Christianisme*, t. VII, Paris, Calmann-Lévy, 1882 ; *Marc-Aurèle*, XXI, 345.



Aussi M. Dominique Delahaye ajoute-t-il à la citation de Renan :

« La défense laïque est une nouvelle enseigne qui couvre l'attaque maçonnique. Cette attaque est avant tout dirigée contre les catholiques, et elle se renouvelle plus vivement au moment des élections ; il importe de faire croire à l'opinion publique que le « cléricalisme est l'ennemi » et qu'il faut voter pour les Maçons et les maçonnisants, sous peine de voir la France sombrer dans un complot clérical.

« Cette tactique maçonnique a été développée et condamnée du même coup par le F.·. Wyrouboff dans son discours du 11 novembre 1872 à la Loge *la Mutualité*. D'après ce Franc-Maçon, la Maçonnerie de 1872 qui se meurt, faute d'avoir quelque adversaire à combattre, doit s'en prendre au catholicisme. Tout ce passage est à connaître ».

L'orateur cite alors le fameux discours du F.·. Wyrouboff que nous avons donné presque en entier dans la Revue [1], discours qui fut le prélude de la lutte antireligieuse et du cri de guerre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! », et qui contenait la précieuse constatation que la Maçonnerie ne peut faire que des ruines : « C'est le but et le fait de la « défense laïque », ajoute M. Delahaye. »

« On est porté à croire que cette campagne que vous faites en France pour arriver à la destruction de la religion catholique est à peu près localisée dans quelques pays.

Non ! la Franc-Maçonnerie est mondiale. Vous faites le même effort dans le monde entier.

Or, dans une nouvelle revue qui a une importance considérable, la *Revue internationale des Sociétés secrètes*, fondée par M. le chanoine Jouin, curé de Saint-Augustin à Paris, on a déjà réuni les documents les plus modernes sur cet effort dans le monde entier. Jamais, dans aucun Parlement, dans aucune revue, pas même dans cette *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, où l'on avait rassemblé et coordonné les textes que je vous citerai, et qui s'y trouvent épars, jamais on n'a produit l'étude que je vous apporte. Nous nous sommes livrés à une compilation laborieuse qui mérite au moins votre attention. Pour avoir l'honneur de parler devant vous vingt-cinq, trente ou quarante minutes, nous avons travaillé des journées et des soirées ; si cela ne vaut pas l'éloquence de la plupart de mes collègues, cela montre au moins un souci de la vérité auquel vous pouvez, je crois, accorder quelque créance. (*Applaudissements à droite*)...

Mais je poursuis mon exposé.

Je me bornerai à une citation en ce qui concerne la Franc-Maçonnerie en France [2]:

1. *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, **1913**, p. 2846, 2852.

2. Pour la France, nous donnerons les documents maçonniques qui concernent l'école laïque. En attendant, nous renvoyons le lecteur aux pages suivantes de la Revue :

Mission laïque en Orient, — *Année* **1912** — p. 235 ; — **1913** — pp. 767, 1199, 2036.
Ligue d'Education nationale, — **1912** — p. 246-261.



Grand-Orient de France

« Compte rendu aux ateliers de la Fédération des travaux de l'assemblée générale du 16 au 21 septembre 1912, pages 209 et 210 :

« Le F.·. DAUBE. — Mes FF.·., je serai bref ; les bonnes causes n'ont pas besoin d'être longuement défendues.

« J'ai suivi avec le plus vif intérêt les développements de philosophie politique et économique que vous avez entendus à cette tribune. Et, au moment où le convent tout entier était le plus emballé pour les théories séduisantes des orateurs, je ne pouvais m'empêcher de songer aux paroles du distingué président de l'Ordre qui s'écriait lundi : « Il y a un fléchissement des volontés républicaines et des énergies laïques ».

« Cette constatation navrante est vraie, pénible et dangereuse.

«Mais il est nécessaire de la faire, je dirai presque : il est bon que nous la fassions.

« Les Francs-Maçons sont quelquefois divisés sur l'interprétation des lois politiques et sociales.

« Ils sont étroitement unis sur le terrain d'action et de défense laïques ».

Voilà ce que je voulais démontrer.

C'est d'action et de défense laïques que je veux uniquement parler, et plus particulièrement de l'école et de ses maîtres.

Or, messieurs, cette défense laïque qui couvre hypocritement de nouvelles attaques contre l'enseignement libre, ou mieux contre l'enseignement catholique, est la résultante d'un mot d'ordre mondial auquel vous obéissez servilement. Pour qu'il soit mondial, il est évident, et cette conséquence ne saurait vous échapper, que ce mot d'ordre vient d'une puissance internationale dont le premier but est de détruire la religion, de déchristianiser l'humanité et de se poser, selon la définition qu'elle a formulée elle-même comme la Contre-Eglise : c'est elle, la Maçonnerie, qui formule et impose le programme de la laïcité ; c'est elle qui veut, selon l'expression populaire, « la laïque ». Naturellement, ce gigantesque effort, soutenu depuis le XVIIIe siècle s'est essayé plus énergiquement dans les pays catholiques. Je n'ai rien à vous apprendre de ce qui s'est passé parmi nous, pas même pour l'enseignement primaire. Vous avez enlevé le Christ de vos écoles, des tombereaux de voirie en ont emporté la divine image, et l'ordre vous en venait des Loges. (*Applaudissements à droite.*)

Le lendemain, 26 mars, M. Dominique Delahaye reprenait la discussion en ces termes :

Monopole de l'enseignement, — **1912** — p. 482.
Criminalité juvénile, — **1912**, pp. 531, 1315.
Congrès de la Ligue de l'Enseignement, — **1912** — p. 723 ; — **1913** — p. 3773 ; — **1914** — p. 798.
Association du Chardon bleu de Marseille, — **1912** — p. 726.
Syndicats d'instituteurs, — **1912** — p. 966 ; — **1913** — pp. 1175, 1189, 1958, 3316.
Morale maç.·., — **1913** — pp. 433, 775, 789, 1973, 2413-2427, 3381, 3344-3454, 4940.
Ecole et défense laïques, — **1913** — pp. 412-417, 425, 756, 1163, 1552, 1665, 2927-2932, 3303-3320, 4285 ; — **1914** — 98, 107, 424.
A Madagascar, — **1913** — p. 221.
20e Congrès des Loges de l'Afrique du Nord, — **1913** — p. 1159.
En Tunisie, — **1913** — p. 231.



Messieurs, d'accord avec M. Debierre — une fois n'est pas coutume — je suis autorisé à vous lire un document qui prouve qu'il n'est pas partisan de la neutralité scolaire. Avant d'entreprendre autour du monde, avec vous, un petit voyage pour constater les efforts de la Maçonnerie contre l'école catholique, il me plaît de vous démontrer comment le pape du Grand-Orient de France envisage la question. J'extrais cette citation :

Grand-Orient de France

« Compte rendu aux ateliers de la Fédération des travaux de l'assemblée générale du 21 au 26 septembre 1908 :

« *Samedi*, 26 *septembre* 1908.

« P. 385 :

« Le F∴ Aurousseau, rapporteur. — Un autre vœu, très intéressant celui-là ; il s'agit tout simplement d'organiser l'enseignement intégral...

« Plusieurs FF∴. — Cela a déjà été voté.

« Le F∴ Aurousseau, rapporteur. — Voici la conclusion :

« Que l'Etat prenne le monopole de l'enseignement ; que cet enseignement soit neutre au point de vue philosophique et religieux ; qu'il enseigne toutes les doctrines philosophiques et religieuses sans parti pris, laissant à l'enfant, devenu raisonnable et libre, le soin de choisir celle qui lui semblera la meilleure.

« La Commission demande le renvoi à l'étude des Loges.

« Le F∴ Debierre. — En renvoyant ce vœu à l'étude des Loges, je dis qu'on va faire voter au Convent une bêtise philosophique ; la neutralité scolaire est une sottise, ne la votez pas, je vous en prie. Je demande le renvoi au Conseil de l'Ordre.

« Le F∴ Aurousseau. — Il s'agit de l'enseignement intégral. Nous demandons le renvoi à l'étude des Loges.

« Le F∴ Lafferre, président du Conseil de l'Ordre. — Nous demandons le renvoi au Conseil de l'Ordre.

« Le F∴ Buisson. — La Commission se rallie au renvoi au Conseil de l'Ordre ».

Ce qui fut adopté.

A vous, monsieur Viviani ! M. Debierre a persévéré dans sa manière de voir depuis 1908. Il y a donc, dans la Franc-Maçonnerie, quelques divergences de vues au sujet de la neutralité scolaire, mais il n'y en a pas pour combattre l'enseignement catholique. C'est pourquoi je suis obligé de jeter un coup d'œil général sur la Maçonnerie à l'école. Pourquoi ? Parce que c'est votre tactique qui nous fait une nécessité de savoir avec qui vous avez partie liée. Ainsi, dans votre compte rendu aux ateliers de la Fédération, au Conseil du 8 janvier 1913, sous la présidence du F∴ Debierre, je lis, page 52 :

34° Le Grand-Orient d'Italie donne des renseignements sur le travail qu'il a accompli, et sur l'activité qu'il a dépensée, ainsi que ses Loges, pour soutenir et développer des œuvres multiples d'assistance, de propagande laïque, etc.

A la page 70, vous déléguez le F∴ Bouley pour représenter le Grand-



Orient à la pompe funèbre en l'honneur du F∴ Ficke, et vous adressez vos condoléances à la Grande Loge *Au soleil de Bayreuth.*

Je ne relève pas vos relations extérieures, en cette année 1913, avec la Belgique, la Suisse, pour la réunion annuelle à Zurich de la Grande Loge *Alpina* avec le Grand-Orient et le Suprême Conseil de l'Etat de Parana, la Grande Loge éclectique de Francfort, le Suprême Conseil de l'Uruguay, le Grand-Orient lusitanien uni, etc.

Donc, vous faites œuvre internationale, et nous devons vous suivre sur ce terrain.

Je vous rappelle que toutes ces citations sont tirées de la *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, et que là, vous pourrez trouver des références à tous les documents originaux. Pour ne pas vous fatiguer outre mesure, vous me permettrez de ne pas citer toutes ces paginations et toutes ces indications qui sont plutôt l'affaire d'une étude de cabinet ; mais je garantis que tout ce que je vous apporte est authentique.

Voyons donc ce qui se passe au dehors, au Portugal d'abord :

Le Portugal s'est inspiré de votre exemple : la fille a dépassé la mère, et les excès de la révolution portugaise, dénoncés par la haute société anglaise, sont flétris tous les mois par le socialiste Janvion, qui, dans *Terre Libre*, nomme irrespectueusement les meneurs du gouvernement portugais les républi-requins.

La question scolaire a été traitée dès le début de la République ; on a même cherché du renfort dans la colonie des 30.000 Espagnols, fixée à Lisbonne. Cette colonie a, en effet, fondé un cercle scolaire démocratique qui fut inauguré le 22 mars 1913. [1]. De plus, au Congrès international de la Libre-Pensée, tenu à Lisbonne l'an dernier, en octobre, l'une des questions capitales fut celle de l'éducation rationaliste. Le *Radical*, du 1er octobre 1913, publiait quelques déclarations du chef d'orchestre de ce Congrès, le F∴ Magalhaès Lima, qui manie bien, lui aussi, la langue de la laïcité ; écoutez-le, vous reconnaîtrez quelques-uns de vos orateurs [2].

1. *R. I. S. S.* An. **1913**, p. 1247.
2. *R. I. S. S.*, An. **1913**, pp. 3463 et 3925.

La bibliothèque de la *Revue Internationale des Sociétés secrètes* possède l'exemplaire de cette conférence de Magalhaès Lima qui fut offert au F∴ Léon Bourgeois (3, rue Palatine, Paris). L'Eminence de la Maçonnerie française n'a pas fait cas des lieux communs de l'Eminence maçonnique portugaise. Cette conférence se termine par une péroraison sur « *Une entente de la Démocratie mondiale s'impose* ».

Voici deux passages sur ce sujet :

« Jamais la solidarité maçonnique et libre-penseuse internationale ne s'est fait autant sentir qu'aujourd'hui. Nous traversons une période difficile. On remarque partout, sinon un mouvement de recul, du moins un mouvement de paralysie. Religion et Finances se donnent la main pour étrangler la Pensée Libre. Au fond, toute politique n'est autre chose qu'une question de religion et de finances. C'est à nous d'agir. La sauvegarde de la liberté de conscience est confiée à la Maçonnerie et à la Libre-Pensée. Défendons-la. Notre devise est la fraternité entre les hommes et les peuples ». (P. 29).

« ...On peut dire que notre République est la plus solide de toutes celles qui existent. Elle a, en effet, un ennemi : c'est le Catholicisme, c'est le Vatican, c'est la Rome papale, qui ne peut nous pardonner notre crime d'avoir promulgué la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais, de même que nous avions la foi dans la Révolution, dont je vous avais annoncé d'avance le succès, de même nous avons foi dans le triomphe de la Vérité, de la Raison et de la Justice. C'est le triomphe des opprimés, de tous ceux qui aiment la liberté et sont prêts à se sacrifier pour elle. C'est notre triomphe. C'est le triomphe de la Maçonnerie. C'est le triomphe de la Libre-Pensée. C'est le triomphe de l'Humanité ». (P. 30).

« C'est dans cet esprit de libre examen et de propagandisme fécond que le Congrès de Lisbonne proclamera la nécessité de la défense laïque pour un peuple épris de liberté. Et la République portugaise, à qui la Rome papale ne pardonne point sa politique nettement laïque, verra le Congrès de Lisbonne célébrer l'avènement de l'école laïque et de la sécularisation de tous les services publics ».

Inutile d'ajouter que cette question, agitée par le F∴ Magalhaès Lima, par Eugène Hins, rédacteur en chef de la *Pensée* de Bruxelles, par Edmond Bazire, secrétaire de l'Union nationale des Libres-Penseurs en France, par Guillaume de Greef, recteur de l'Université nouvelle de Bruxelles, par Ladislas Picarra, sénateur de la République portugaise, que cette question de la laïcité scolaire et de l'éducation rationaliste, qui occupa toute la matinée du jeudi 9 octobre, fut résolue à l'unanimité par l'exclusion de l'enseignement religieux : et ce vote est d'autant plus significatif que les membres du Congrès international de la Libre-Pensée furent reçus officiellement, au nom du gouvernement portugais, par le président de la République portugaise, qui félicita les congressistes « d'avoir entrepris la noble mission de répandre la vérité scientifique contre les dogmes et les tyrannies des consciences ».

Ajoutons que le lendemain, vendredi 10 octobre, M. Ricardo Rosa y Alberty, au nom de deux mille instituteurs syndiqués du Portugal, présenta des conclusions très intéressantes sur l'éducation laïque et la neutralité, demandant pour le maître laïc le droit de faire la critique historique des religions.

Ces deux mille instituteurs syndiqués pour chasser Dieu de l'école ont plus d'un trait de ressemblance avec vos syndicats et vos amicales d'instituteurs qui ont déjà fait capituler maintes fois votre gouvernement.

En France, les plus grands personnages de l'Etat, vous le savez bien, protègent également la laïque et la Ligue de l'enseigement.

Passons à l'Espagne.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais si nous restions en France ? (*Sourires approbatifs.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — J'ai eu l'honneur de vous dire, monsieur le président, que la Franc-Maçonnerie, dans le monde entier, obéit au mot d'ordre des Loges, lequel consiste à combattre l'école catholique, à instituer l'école neutre, l'école areligieuse, l'école contre Dieu. Je pense que cette documentation, faite de renseignements certains, faciles à contrôler, doit être portée à la connaissance du monde entier, parce que, pour vaincre la Franc-Maçonnerie, comme nous l'a recommandé le Pape, il suffit de la démasquer.

C'est ce que nous faisons ici, c'est notre droit, et je ne pourrais pas admettre qu'après avoir contesté à un orateur la faculté d'interroger l'histoire, on lui contestât également la faculté d'interroger les faits de son époque !

Passons donc en Espagne. (*Mouvements divers*).

M. LE PRÉSIDENT. — Le sentiment de l'Assemblée, comme celui de son président, est que vous vous écartez, monsieur Delahaye, de l'objet en discussion. (*Assentiment*).



Je vous rappelle donc à la question. (*Très bien ! très bien ! au centre et à gauche.*)

M. Dominique Delahaye. — Vous ferez, messieurs, ce qu'il vous plaira ; vous voterez contre moi ; vous me retirerez même la parole, si bon vous semble, mais j'irai jusqu'au bout, tant que vous ne me ferez pas descendre de la tribune. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

« Moins avancée que sa voisine, l'Espagne, maçonnisée par le F∴ Morayta comme le Portugal l'est par le F∴ Magalhaès Lima, ne subit pas moins l'effort intensif du laïcisme. Lors de l'inauguration du Cercle scolaire démocratique de Lisbonne (22 mars 1913), dont nous parlions tout à l'heure, le F∴ Rodriguez Soriano invita ses auditeurs à user de toutes les mesures révolutionnaires pour mener à bonne fin la lutte contre le catholicisme. Puis il ajouta :

« Si Mgr Ireland, si Mgr Gibbons, si d'autres membres distingués du clergé catholique voyaient que leurs coreligionnaires d'Espagne sont prêts à déchaîner la guerre pour la défense du catéchisme usé et archaïque du P. Astete, en quelle pitié ils prendraient les intentions de l'épiscopat espagnol !... Portugal libre, aide-nous dans l'œuvre commune de la régénération ibérique !... Frères espagnols, à l'œuvre ! »

Ce bon F∴ Soriano ignore que le catéchisme est le même en Amérique qu'en Espagne, mais il sait que, contre le catéchisme, il faut lancer « la laïque » et, bien avant son appel aux frères espagnols, le gouvernement lui-même avait fait partir ses ballons d'essai. Dès le début de l'année 1912, le ministre de l'Instruction publique donne à Saragosse une conférence sur l'enseignement de la religion. « Au nom du ministère Canaléjas et pour le compte de la secte internationale, il annonça des réformes laïques de la législation scolaire sans aucune entente avec le Saint-Siège, c'est-à-dire en pleine opposition avec le concordat en vigueur. Les dames qui assistaient à la conférence se sont aussitôt levées et ont quitté la salle en masse [1] ».

Peu après, on annonçait qu'en mars 1913, le 4e Congrès international de l'éducation populaire se tiendrait à Madrid. M. Edouard Vincenti s'était entendu avec le roi à ce sujet ; et, dans un opuscule qu'il publia, M. Vincenti ne cacha pas le double but du Congrès : le développement de l'éducation populaire laïque, la coéducation et l'éducation sexuelle [2].

Dès février 1913, le F∴ comte de Romanonès, successeur de Canaléjas assassiné, préparait un décret pour appliquer sa déclaration ministérielle, annonçant « que l'enseignement de la doctrine chrétienne n'est point obligatoire dans les écoles [3] ».

Toute l'Espagne catholique se souleva ; des associations de pères de famille, des ligues pour la défense de l'enseignement religieux se formèrent de tous côtés, et les évêques protestèrent contre la violation de la loi espagnole. La lettre du cardinal Aguirre, archevêque de Tolède, nous apprend que, malgré ces protestations, le décret fut appliqué sans être promulgué :

« Il semble impossible, dit le prélat, qu'après les étourdissantes clameurs

1. *R. I. S. S.*, An. **1912**, p. 229.
2. *R. I. S. S.*, An. **1912**, pp. 613, 710.
3. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 703.



avec lesquelles l'opinion publique accueillit les faits de vandalisme qui ont marqué la semaine rouge de Barcelone, on ne demandât pas qu'on cessât d'ouvrir des écoles neutres ; au contraire, si l'on y a songé, ce fut pour en augmenter le nombre, et même neutraliser et laïciser tous les établissements officiels d'enseignement [1] ».

A cette lettre de février 1913, le Grand-Maître de la Maçonnerie espagnole, le F∴ Morayta, répondait, le 23 mars, par une réunion en faveur de la laïcisation de l'école primaire et proclamait la nécessité de mener vivement la campagne. Un orateur, M. Garcia Albertos, déclara que « seule, la République était capable de détruire le cléricalisme et de laïciser l'enseignement ». Voilà bien le plan maçonnique international, la République universelle comme véhicule de la laïcité. L'exemple de la France et du Portugal est encourageant et communicatif [2].

Enfin, le dernier convent du Grand-Orient espagnol, ouvert à Madrid le 16 juin 1913, traita des causes de l'analphabétisme, en d'autres termes de l'ignorance crasse, en Espagne. Cinq Loges avaient envoyé des rapports. On lit ces planches maçonniques [3] :

« L'influence civilisatrice que notre Ordre auguste exerce et doit exercer est précisément un remède à l'analphabétisme, c'est-à-dire que, si la Maçonnerie était aussi répandue que le sont les ordres religieux, ce mal national n'existerait pas, et qu'un des moyens de le faire disparaître, c'est la propagation de la Maçonnerie ».

Il est à craindre qu'en Espagne, comme en France, les illettrés n'augmentent avec « la laïque ».

Le gouvernement continue ses services à la Loge. Récemment, le ministre de l'Instruction publique, M. Bergamino, attaquait l'enseignement religieux dans les écoles primaires. La Commission de l'action catholique et de l'Association des pères de famille crut devoir en écrire au président du Conseil des ministres, le 10 février 1914 [4] :

« Au lieu de s'inspirer, est-il dit, des sentiments traditionnels des catholiques espagnols, M. Bergamino, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sans qu'il fût aucunement nécessaire de toucher au sujet délicat de l'enseignement religieux dans les écoles primaires, a fait des déclarations alarmantes qui, tant pour le fond que pour la forme, sont en parfait accord avec le programme actuel des radicaux de notre pays ».

Et plus loin :

« Il est vraiment déplorable, et l'on ne saurait admettre sans une désapprobation sévère, qu'un homme politique important qui se dit catholique, que le ministre d'un roi catholique dans un Etat constitutionnel et catholique par tradition, qu'un membre d'un ministère conservateur prenne pour idéal éducatif la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles primaires, et cherche à priver l'éducation du peuple, sous le prétexte d'une tolérance menteuse, des immenses bienfaits qui résultent du labeur journalier

1. *R. I. S. S.*, An. **1913**, pp. 1082-1102.
2. *R. I. S. S.*, An. **1913**, pp. 1279-1282.
3. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 3366 ; *Bulletin Officiel du G∴ O∴ espagnol*, 30 juillet 1913, p. 131.
4. *R. I. S. S.*, An. **1914**, pp. 793, 794 ; *El Siglo Futuro*, Madrid, 11 février 1914.



de 20.000 instituteurs catholiques dévoués et vertueux, qui, matin et soir, enseignent au futur citoyen, la doctrine de notre foi, l'excellence de la charité chrétienne, le respect de l'autorité, et, en somme, l'amour de toutes les traditions nationales ».

D'où vient, je vous le demande, cette audace persistante de ministres successifs, en plein pays catholique, qui n'est pas encore en République ? C'est que les ministres sont soutenus par la Loge, et la Loge par la Maçonnerie mondiale. L'*Espana Nueva* de Madrid, du 3 avril 1913, nous cite certains concours qui vinrent appuyer près du ministère espagnol les instances de laïcisation de l'enseignement et une pétition d'instituteurs athées que présentèrent MM. Simarro et Morote. Voici la liste d'une partie de ces puissants et occultes protecteurs [1] :

« Le Suprême Conseil franc-maçonnique de France et la Grande Loge ; le Grand-Orient de France ; le sénateur Debierre ; le Grand-Orient d'Italie ; le Suprême Conseil, le Grand-Maître Grand Commandeur, et la Grande Loge de Florence ; Ferrari, Grand-Maître de la Maçonnerie italienne ; l'*Alpina* ; le Suprême Conseil de Roumanie, le Grand-Orient de Roumanie ; le Suprême Conseil et le Grand-Orient de Belgique ; le Congrès du parti socialiste ouvrier de Hollande ».

Portugal et Espagne reçoivent bien le mot d'ordre mondial.

En Italie, nation catholique également, même tactique, même lutte et même but. Là aussi, l'affaire fut mise entre les mains du ministre de l'Instruction publique, M. Credaro, un F∴ influent, et son ministère, à la Minerva, devint si bien la succursale du Grand-Orient du Palais Giustiniani, qu'on l'appelle couramment « le fief de la Maçonnerie » [2]. Les vexations et les applications du régime scolaire laïc furent d'abord locales ; M. Credaro s'y essaya en Lombardie, dans la Valteline. La Franc-Maçonnerie l'aida par l'invention de scandales inexistants ; puis, elle organisa la fédération nationale des étudiants anticléricaux, dont elle fixa délicatement le siège central à Rome, 25, rue Porta-Angelica, vis-à-vis le Vatican [3]. Cette Fédération fut appuyée par « l'Associazione per la Donna », afin de réclamer l'éducation laïque aconfessionnelle particulièrement pour le sexe féminin [4], et bientôt complétée par le parti démocratique constitutionnel qui, dans son Congrès du 25 mai 1913, auquel le ministre Finocchiaro Aprile envoya son adhésion, décida « de compléter par un programme démocratique constitutionnel la laïcité de l'Etat, surtout au point de vue de l'enseignement [5] ».

La Valteline résista ; le gouvernement fit condamner ses adversaires, et l'*Avvenire d'Italia* de Bologne, en date du 1er décembre 1912, nous cite le passage incriminé dans un discours de Don Evaristo Peccedi, passage qui nous regarde un peu et nous apporte une leçon. Ce religieux eut tort de dire :

« Quel était l'avis de Massimo d'Azeglio ? Le dogme chrétien seul mettra

1. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1540 ; *Espana Nueva*, Madrid, 3 avril 1913.
2. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 443 ; AIR, 29 janvier 1913.
3. *R. I. S. S.*, An. **1912**, pp. 238-240.
4. *R. I. S. S.*, An. **1912**, p. 515.
5. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 2427 ; *Il Messaggiero*, Rome, 26 mai 1913.



l'éducateur en droit d'imprimer chez l'élève ce sens du bien qui est, avant tout, la base de la société moderne.

« C'était aussi l'avis d'Aristide Gabelli :

« Si l'on ne fait point de l'instruction religieuse la base de l'éducation sociale, les hommes descendront par degrés insensibles vers une civilisation matérielle, égoïste, et arriveront ainsi à l'emploi du pétrole ».

C'est ce que nous avons déjà connu.

L'orateur ajoutait :

« L'Allemagne réserve à l'enseignement religieux quatre heures par semaine, l'Angleterre, cinq ; seule la France a appris, depuis, par la voix d'un de ses grands orateurs, que le terrain perdu par le christianisme n'est point acquis à la civilisation, que c'est une nouvelle conquête du paganisme sous ses formes les plus basses ; et certes, cela n'est pas à l'honneur de la nation française... Le peuple ne peut renoncer à la religion sans se rendre responsable d'un irréparable désastre national. Non, catholiques de la Valteline, réclamez, ou bien la liberté d'enseignement, ou bien l'école élémentaire publique chrétienne. Voilà le dilemme que votre voix sonore ne cessera de poser jusqu'au jour où vous aurez atteint votre but, et votre but, c'est votre devoir [1] ». C'est ce que nous réclamons : liberté d'enseignement et le catéchisme, même dans vos écoles, comme autrefois.

Aussi n'est-il pas surprenant qu'à l'Orient de Bologne, la Loge *Ça ira* ait été l'une des plus violentes dans la lutte pour ce qu'on appelle au-delà des Alpes la « démocratisation ». Son programme est de démocratiser l'école et toutes les œuvres hospitalières, afin d'exclure partout le prêtre et la religion [2].

Le travail des Loges fut dénoncé publiquement par le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, qui écrivait dans son mandement de carême de 1913 :

« Nous avons lutté avec énergie en Italie, mais nous n'avons pas été victorieux, comme les catholiques des autres pays ; qu'on songe avec quelle ardeur fébrile les sectaires travaillent à supprimer toute liberté d'enseignement contre tout droit, contre leurs propres principes, contre les lois même du pays. Le dommage religieux et moral qui résulterait de ce monopole projeté est énorme et menace de s'accroître encore [3] ».

Les attaques ne furent pas moins perfides du côté de Naples. Le 17 mars 1913, *l'Agence internationale Roma* nous communiquait les nouvelles suivantes :

« La fédération magistrale de la province de Naples, instrument, comme les autres associations similaires de la Franc-Maçonnerie, vient de protester contre l'enseignement religieux libre réorganisé par la municipalité de Naples selon les lois en vigueur. Le mot d'ordre de la Secte internationale se manifeste de plus en plus : c'est la guerre sur le terrain scolaire, en vue de détruire les derniers vestiges de l'instruction religieuse dans les écoles. La Franc-Maçonnerie italienne impose ce mot d'ordre au ministère de l'instruction publique par une violation flagrante des lois en vigueur, comme la

1. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 216.
2. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 219.
3. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 797.



direction générale de l'action catholique italienne vient de le mettre en évidence [1] ».

Comme réponse à la fédération magistrale de Naples, nous pourrions citer la lettre de la section napolitaine de l'association des instituteurs, la *Nicolo Tommaseo*, au commissaire royal, publiée le 23 février dernier [2]. Ces instituteurs demandent, au nom de la loi, l'autorisation d'enseigner le catéchisme dans leurs écoles. Sans doute, la loi italienne le veut, mais la Loge ne le veut pas, et la Loge est au-dessus de la loi. Le F∴ Nathan le savait bien et, durant sa dictature, non seulement le catéchisme fut banni des écoles, mais les dames catéchistes ne purent obtenir la cession de locaux autorisés par décret royal pour qu'elles suppléent à cette lacune dans l'enseignement public. C'est toujours et partout le mot fameux repris par les Loges : « L'Etat, c'est nous [3] ! »

Est-il besoin de parler de la Belgique ? La discussion de la loi scolaire vient de prendre fin, et les champions de l'enseignement catholique, à la suite de Charles Wœste, sont de nouveau sortis vainqueurs de cette formidable lutte. Mais encore, ici, nul ne peut nier l'effort et le programme maçonnique qui fut appliqué déjà sous le ministère de Frère-Orban, et que la magnifique attitude de l'épiscopat belge put seule briser. Toutefois, il y a sans cesse de nouvelles tentatives pour la laïcité. Ainsi, le 9 janvier dernier, l'échevin de l'instruction publique, M. Maurice Falloise, écrivait aux directeurs et aux directrices des écoles primaires [4] :

« Vous trouverez ci-joint des exemplaires d'une déclaration relative au cours de morale à instituer dans les écoles primaires ». Or, cette morale n'était autre que la morale indépendante. N'est-ce pas la morale des Loges ? L'*Express* de Liége, feuille maçonnique, écrivait déjà, en avril 1912 : « Les Loges maçonniques pratiquent les méthodes du libre examen... Voilà pourquoi l'école laïque, où l'on apprend à penser, où les cerveaux se développent en dehors des déprimantes servitudes du dogme, est l'objet des plus odieuses attaques ». La *Pensée*, de Bruxelles, dont le directeur, M. Eugène Hins, a soutenu l'école laïque si énergiquement au Congrès de la Libre-

1. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1230.
2. *R. I. S. S.*, An. **1914**, p. 825.
3. Nous lisons dans *le Monde Maçonnique* (1879-1880, p. 394), la péroraison qui suit d'une planche du F.·. Cordier, rédacteur en chef de *La République de Nevers*, à la L.·. *L'Humanité* de Nevers :

« Ce qu'il nous faut, a-t-il dit en terminant, ce ne sont plus ces travailleurs serviles, assouplis à obéir aux caprices d'un maître ; ce sont des travailleurs libres, des travailleurs manuels ou intellectuels également indépendants, des travailleurs politiques et sociaux dignes de la souveraineté nationale à laquelle ils participent, dignes de toutes ces nobles libertés dont la République s'apprête à doter la France, dignes enfin de figurer dans ces larges comices que nous ouvre à tous le suffrage universel, et où nous sommes appelés à nous prononcer sur les grandes destinées de la patrie ! Loin de nous ces travailleurs esclaves, ces sujets d'un autre âge, qu'on fabriquait à une époque où un monarque pouvait dire orgueilleusement : « L'Etat, c'est moi ! » Nous avons à façonner maintenant des hommes libres, des citoyens qui conviennent à une grande démocratie comme la nôtre, où tous, tant que nous sommes, nous avons le droit de dire avec une égale fierté : « L'Etat, c'est nous » ! Le F.·. Cordier est un plagiaire, cette parole est du F.·. de Hérédia. (Voir *La Chaîne d'Union*, 1873, p. 93).
4. *R. I. S. S.*, An. **1914**, p. 790 ; *la Gazette de Liège*, 22 janvier 1914.
5. *R. I. S. S.*, An. **1912**, p. 417.



Pensée de Lisbonne, avait exprimé la même doctrine dans son numéro du 5 septembre 1909 [1] :

« Les mandataires anticléricaux doivent participer effectivement à la défense de l'école laïque, parce que l'enseignement confessionnel est une barrière à la diffusion de leurs principes et parce qu'il leur porte électoralement préjudice... Les partis anticléricaux reconnaissent aujourd'hui que l'enseignement, purement scientifique, en éclairant les cerveaux, contribue à leur puissance électorale ».

C'est bien le langage des Loges. Le F∴ Hasse, Grand-Maître national, disait au Grand-Orient de Belgique, le 10 février 1907 :

« Nous n'avons pas les enfants. Nous devons créer des légions d'éducateurs qui nous les amènent, qui en feront nos successeurs ». (*Bulletin du G∴ O∴* de Belgique, 1907, p. 220). On croirait entendre M. Combes disant à Saintes, le 3 août 1903 : « Les Loges sont la continuation des écoles laïques [2] ».

Il est facile, au reste, de remonter plus haut. Le Convent du G∴ O∴ belge demandait, le 7 mai 1876, l'enseignement purement laïc ; en 1904, le 27 mars, il se réunissait afin d'arrêter les mesures à prendre pour enrayer la cléricalisation de l'enseignement public à tous les degrés, « c'est-à-dire, en langage franc, pour arrêter le programme d'action maçonnique, en vue de la déchristianisation progressive du pays par l'école dite publique ou celle qui est bénéficiaire des deniers de tous ». Et cette grande éducatrice qu'est la Maçonnerie ne craint pas, dans le même Convent, consacré à la question scolaire, d'émettre la proposition suivante, sous le titre « comité de défense scolaire [3] » :

« Le G∴ O∴ et les LL∴ provoqueront la fondation, partout où il sera possible, de comités de défense de l'enseignement public avec mission spéciale de faire une active propagande pour amener le plus grand nombre possible de parents à faire dispenser leurs enfants de l'enseignement religieux dans les écoles primaires et dans les établissements moyens de l'Etat. Ces Comités devront veiller particulièrement à la dénonciation des abus qui se produiraient dans les écoles ; à cet effet, ils se mettront en rapport avec les mandataires publics anticléricaux et avec le corps enseignant laïc anticlérical ».

Encore la délation maçonnique, à l'école comme à l'armée !

D'autres citations seraient oiseuses ; celles-ci suffisent pour reconnaître qui a osé écrire dans son *Bulletin officiel* du G∴ O∴ de 1878, p. 51 :

« Quand les ministres viendront annoncer au pays comment ils entendent organiser l'enseignement du peuple, je m'écrierai : « A moi, Maçons ! A moi, la question de l'enseignement ! A moi, la solution... et la solution conforme à nos vœux ».

Voyons au Luxembourg la même intervention.

1. *R. I. S. S.*, An. 1913, p. 4275.
2. Inauguration d'un tramway à Saintes dans l'ouvrage de M. Deloze : *La Franc-Maçonnerie et son œuvre*, p. 38.
3. *R. I. S. S.*, An. 1913, pp. 2920-2922.



En effet, au Luxembourg, Mgr Koppes[1], contre qui toute la Maçonnerie d'Allemagne s'est soulevée à propos des accusations par lesquelles il a démasqué ses agissements au Congrès catholique de Metz, dénonçait, dans sa lettre pastorale du 29 juin 1912, la nouvelle loi scolaire en cours de discussion : « Cette œuvre de laïcisation, écrivait-il, est l'application du mot d'ordre donné au Congrès maçonnique international de Rome, en 1911, en vue de déchristianiser l'école[2] ».

La loi fut votée le 10 août 1912[3] ; elle était l'œuvre de M. Eyschen, ministre d'Etat, et de M. Braun, directeur général de l'intérieur; Mgr Koppes la condamna, ainsi que les députés catholiques qui l'avaient votée. Cette attitude tint en échec le ministre et la Loge. C'est en vain qu'en janvier dernier M. Eyschen « eut le front de déclarer que la nouvelle loi scolaire garantissait l'éducation religieuse des enfants catholiques[4] ». Le *Patriote* de Bruxelles, du 25 février 1914, rapporte que l'initiative de cette loi, votée par les pires ennemis de l'Eglise et condamnée par l'évêque et par le Souverain Pontife a été prise par un député socialiste, fondateur de la Libre-Pensée luxembourgeoise et membre très influent de la Loge maçonnique.

Toujours la même source de la laïcité ; aussi le docteur Rogmann commence-t-il un article sur « la question scolaire dans le Grand Duché de Luxembourg » par la constatation suivante[5] :

« C'est un fait incontestable dans l'histoire des peuples, que lorsque des influences maçonniques, libérales et socialistes, arrivent à dominer dans un pays, l'heure du combat pour l'enseignement a sonné et que des bouleversements profonds et funestes sur ce terrain se préparent ».

Un dernier pays catholique, l'Autriche-Hongrie. Sans doute, l'action laïque se manifeste moins en Autriche, parce que la Maçonnerie y est défendue. Je ne m'arrèterai pas à dénoncer la société scolaire allemande qui édite et fait distribuer chaque année aux enfants des écoles communales un petit annuaire où la fête de Pâques est présentée comme la résurrection de la nature au printemps[6]. Ce sont là des infiltrations bien laïques. Je ne relèverai pas davantage les ligues et leur travail laïcisateur, particulièrement celui de la Ligue appelée l'A. D. K. (*Allgemeiner Delegierten Konvent*, Convent général des délégués) composée de treize sociétés d'élèves fédérées[7]. D'ailleurs, tout ce qui se fait en Autriche, au sujet de la laïcité, vient de Hongrie, et tout ce qui vient de Hongrie s'élabore dans les Loges.

Je relève dans le *Kelet* de Budapest, cité par M. Karl Hussar, membre du Parlement hongrois, dans la *Bonifatius Korrespondenz* de Prague du 15 février 1913, les nouvelles suivantes...

1. Voir le procès fait à Mgr Koppes, par le ministre de la justice du Grand Duché de Luxembourg, *R. I. S. S.*, An. **1914**, p. 944.
2. *R. I. S. S.*, An. **1912**, p. 731.
3. *R. I. S. S.*, An. **1913**, pp. 1241-1244.
4. *R. I. S. S.*, An. **1914**, p. 827.
5. *R. I. S. S.*, An. **1913**, pp. 3322-3323.
6. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1538.
7. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 4266.



M. LE PRÉSIDENT. — Il est suffisamment démontré, monsieur Delahaye, que vous ne prononcez pas, en ce moment, un discours. Vous donnez lecture d'un livre que vous voulez faire imprimer et distribuer à vos collègues.

Je vous rappelle une seconde fois à la question.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Eh bien ! monsieur le président, je vous promets qu'entre le second rappel et le troisième, j'aurai fini mon discours. J'échapperai ainsi aux sévérités du règlement.

Surtout, je vous en prie, laissez-moi faire ma péroraison. Elle est très courte et bien de circonstance.

Ce n'est d'ailleurs pas un livre que je veuille faire imprimer au compte de l'Etat. Le travail que je vous apporte, messieurs, n'a pas coûté moins de 50.000 francs. Il représente quelques années de correspondance, et d'investigations dans le monde entier.

La *Revue Internationale des Sociétés secrètes*, est une affaire très onéreuse. Quand on a fait l'effort de rester à la tribune une demi-heure seulement pour faire connaître une brochure aussi importante, ne dites pas que c'est une gageure que j'accomplis, comme vous le prétendez...

Un sénateur à gauche. Deux heures ! (*Interruptions à droite.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Deux heures, messieurs ! Je suis monté à la tribune il y a une heure à peine !

Un sénateur à gauche. Et hier ?

M. LE PRÉSIDENT. — Arrivons à la conclusion, monsieur Delahaye.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Permettez-moi de rappeler un souvenir qui est à l'honneur d'un de vos prédécesseurs, monsieur le président : je veux parler de M. Grévy. Il y avait un orateur nommé Ferrouillat — si je me trompe, vous me reprendrez — qui, un jour, sans boire, sans cracher, est resté sept heures à la tribune. (*Rires.*) Et M. Grévy l'a laissé parler. Moi, je ne suis pas encore ici depuis trois quarts d'heure, et vous ne pouvez pas me tolérer !

Le 3 novembre 1909 eut lieu dans la Loge *l'Union* de Kolosvar une séance à laquelle prirent part plusieurs Loges et où fut inauguré le mouvement anticatholique sous sa forme première, la laïcisation. Le F∴ Peter Agoston, professeur à l'école de droit catholique et royale, y développe la proposition de la Loge *Saint-Ladislas* de Nagvarad. Cette proposition était ainsi conçue [1] :

« Attendu que le cléricalisme est le plus grand obstacle au développement du pays et du peuple, et cela : 1° parce que ses dogmes entravent la liberté de la pensée et de la recherche, et qu'il jouit de possessions publiques qui le mettent en état d'exercer une contrainte sur les pères de famille...

« 4° Parce que les écoles cléricales, en insistant principalement sur l'in-

1. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 673.— Pour ne pas être arrêté de nouveau par les Francs-Maçons du Sénat, M. Dominique Delahaye a passé les n°s 2 et 3 du programme de la Loge *Saint-Ladislas* de Nagvarad ; les voici :

2° parce que le Cléricalisme favorise la disposition naturelle de l'homme à la paresse intellectuelle, il entrave le développement agricole du pays par une culture trop peu intensive, qui se borne à l'emploi des forces humaines et animales ;

3° parce qu'en déclarant que l'aisance est un péché, la pauvreté une vertu, il porte le croyant à l'inactivité.



fluence de l'au-delà, comme s'il était seul à gouverner ce monde, ôtent à l'homme le sentiment de l'indépendance, parce que l'Etat a besoin de caractères fermes — parce que c'est dans les écoles catholiques qu'on obtient les résultats les plus faibles — que leur installation est des plus défectueuses, que la durée des études y est la plus courte, bien que les écoles catholiques reçoivent les deux tiers de la subvention de l'Etat (ce qui est faux, dit l'auteur de cet article), parce que le but et la tâche la plus importante de la Maçonnerie sont de répandre la lumière, tandis que le cléricalisme cherche à répandre les ténèbres...

« La Loge de *Saint-Ladislas*, dans son travail en commun du 1er mai 1909, a décidé qu'elle regarde la lutte contre le cléricalisme comme son devoir le plus important. Et, selon elle, les meilleurs moyens d'atteindre ce but sont l'égalité, l'universalité et le secret du vote, l'éducation neutre et la sécularisation. C'est pourquoi la Loge est d'avis qu'il faut exercer son action sur la presse, dans cette direction, ensuite qu'il faut former un Comité de membres des Loges qui s'unissent à elles pour travailler à la conduite de la lutte anticléricale, comité qui devra s'occuper de réunir les sommes nécessaires à la propagande, et en vue de la création d'une union profane et d'un journal de la jeunesse [1] ».

Ajoutons, à la Loge de *Saint-Ladislas*, la Loge *Ebredes* de Szombathely, qui, presque uniquement composée d'instituteurs, a cherché à entretenir l'agitation dans ce milieu ; elle a gagné à sa cause, dit-on, plusieurs instituteurs des écoles confessionnelles, elle a fait élire député de Szombathely le ministre de la justice, dont le fils a fait de Ferrer une apologie enflammée [2].

La Loge *Resurrexit*, de Kaschan, dont le vénérable a déclaré que « les livres scolaires attaquent impunément les lois en vigueur », a pourvu à la confection de livres de classe, inspirés par les idées maçonniques [3].

Citons la Loge *Comenius*, de Budapest, d'où est partie, dans la capitale, l'action contre les écoles confessionnelles. L'auteur de la proposition, Marius Bihari, vénérable d'honneur de la Loge, qui a donné pour tâche particulière l'éducation de la jeunesse universitaire dans un sens maçonnique [4].

La Loge *Vilagossak* (la Lumière) provoqua un mouvement pour établir une doctrine morale non confessionnelle dans toutes les écoles. Cette Loge dirige à Rakospalota l'action contre les écoles catholiques [5].

Dans le rapport de la *Grande Loge Symbolique* de Hongrie de 1911, je trouve que le premier but visé par la Maçonnerie hongroise est la lutte contre l'école confessionnelle. J'extrais la citation suivante de l'introduction de ce rapport :

« L'avenir de la société hongroise dépend de l'esprit des écoles. L'issue

1. « En outre, la Loge *Saint-Ladislas* adresse à toutes les autres Loges l'invitation de n'admettre à faire partie de la chaîne fraternelle que ceux qui seront partisans du suffrage universel égal et secret de l'*Enseignement neutre* et de la sécularisation ».

2. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 675.

3. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1216.

4. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1218.

Voici quelques-uns des sujets traités par cette Loge au cours de l'année 1912 : La propagande anticléricale ; l'Union Galilée, l'Enseignement populaire gratuit, neutre, laïc ; Religion et morale, etc...

5. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1219.



de la lutte entreprise pour la possession de l'école dira à qui appartiendront l'âme, le sentiment, les inclinations, la volonté et la puissance des générations futures, à qui appartiendra la conduite de l'évolution sociale [1] ».

Je trouve dans le même rapport que la Loge *Demokratia*, de Budapest s'occupe principalement de la question scolaire. « Dans ce but, est-il dit, la Loge se propose de créer une grande Ligue profane qui aura pour fin d'introduire et de développer la question de l'école dans la politique hongroise.

« La Loge lutte vivement dans toute la presse contre les écoles catholiques. La question du traitement des instituteurs a été mise entièrement à profit par la Loge pour gagner les maîtres eux-mêmes à l'idée de l'école aconfessionnelle. Les FF∴ travaillent depuis six mois à préparer une grève d'instituteurs [2] ».

(C'est la *Ligue de l'enseignement* que le G∴ O∴ appelle la « fille de la Maçonnerie »).

« La Loge *Kolyvès Kalman* (Budapest) s'occupe aussi des questions d'enseignement. Ses membres sont en majorité des maîtres des écoles primaires et secondaires. C'est elle qui dirige le mouvement des instituteurs Libres-Penseurs et qui fait les frais du journal pédagogique *Llj Korszak* (l'Ere nouvelle). Elle veut maintenant créer une union des parents [3] »

1. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1208. L'introduction commence par cet aveu de l'action maçonnique :

« Les Frères ∴ ne se contentent plus désormais de mûrir leurs idées dans l'intérieur des Loges ; ils les portent aussi dans la vie publique. On voit partout dans la vie les traces de notre société. Il fut un temps, et même fort rapproché de nous où des tendances diverses se manifestaient dans nos Loges ; mais, en somme, ce n'étaient que des différences de tactique. Le but final est et reste toujours le même pour tous les Francs-Maçons ».

2. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1212. — Le *Journal Officiel* n'a pas reproduit les points principaux du programme de la Ligue pour la réforme scolaire, bien que M. Dominique Delahaye les ait lus au Sénat. Les voici :

1° De faire naître la notion générale de la nécessité de la réforme ;
2° D'exercer une surveillance attentive sur le fonctionnement des écoles ;
3° De réformer l'inspection scolaire ;
4° De créer des écoles réformées en vue de l'expérimentation ;
5° De grouper les parents des élèves en *Unions*, qui devront travailler dans le sens maçonnique à la réforme de l'Ecole ;
6° *De composer une doctrine morale civique, d'obtenir que celle-ci soit enseignée dans les écoles, à titre d'essai ;*
7° *De laïciser les écoles ;*
8° *D'entretenir l'agitation dans tout le pays en faveur de cette thèse : que c'est pour le maître un devoir de donner une instruction aconfessionnelle.*

— Nous trouvons encore la note suivante d'après laquelle la Loge *Demokratia* a adressé à la Grande Loge une pétition pour que celle-ci fasse entendre au journal maçonnique, le *Vilag*, qu'il est utile de ne pas faire connaître la Franc-Maçonnerie des Fr∴ et de traiter avec prudence les questions maçonniques. On a discuté dans la Loge sur les inconvénients de se montrer trop ouvertement au public, inconvénients qui ont été causés par la faute qu'ont commise certains agents trop zélés, en agissant hors des cadres de la Franc-Maçonnerie dans le monde profane ».

Enfin, une série de conférences faites à la Loge *Demokratia* ont eu pour sujet *la réforme de l'enseignement*. Dans la première de ces conférences, le Séminaire pédagogique (Ecole normale d'instituteurs) fondé par la Commune de Budapest, a été qualifié d'établissement de très grand mérite... Puis, on a proposé de discuter dans la suite sur la nécessité de créer *des écoles maçonniques, sans toutefois en faire connaître publiquement le caractère maçonnique :* Devoir pour la Maçonnerie d'acquérir une influence dominante sur toutes les institutions qui travaillent à la culture générale. Nécessité d'encourager l'Institution des *Schulschwestern* (*Sœurs d'école*). Les Loges doivent examiner à fond et surveiller les programmes d'enseignement ».

3. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1213.



La Loge *Alföld*, à Szolnok, dont le point central de l'activité est l'éducation de la jeunesse dans le sens maçonnique ; « conformément à son antique principe directeur, elle a fait entrer dans la chaîne maçonnique un grand nombre d'éducateurs [1] ».

A Presbourg, c'est *Pionnier-Loge*, dont 61 membres sont presque tous bourgeois de Vienne (d'ailleurs les Loges de Presbourg sont toutes des fondations maçonniques autrichiennes) [2]. La Loge *Pionnier* soutient des organisations profanes qui s'occupent d'éducation dans un sens progressiste [3].

La Loge *Humboldt* (de Budapest) a adressé à la Grande Loge de cette ville une circulaire pour proposer que, dans toutes les villes où seront créées des Universités, l'organisation éducatrice et humanitaire de la jeunesse soit placée sous la protection et la direction de la Loge locale [4]. (C'est bien à la Loge que se tient, dans tous les pays, le ministère de l'Instruction publique. Il n'y a qu'à choisir un bon ministre, comme le dit Renan).

Pour la Loge *Gœthe*, à Vienne, il faut mentionner élogieusement l'activité déployée par quelques-uns des FF.·. dans le monde profane au profit de la société de pédagogie sociale, qui a fondé le Comité de réforme de l'école populaire. Cette dernière, grâce à la collaboration des unions d'instituteurs, a produit de remarquables travaux statistiques qui seront publiés plus tard [5].

A la Loge *Philanthropie* (Raab) : « Une série de conférences a eu pour objet spécial l'école et sa réforme. C'est dans l'école, y fut-il dit, que le cléricalisme est le plus puissant. L'appui accordé au moyen de l'argent de l'Etat à des écoles confessionnelles, à la fondation d'unions confessionnelles de la jeunesse dans les écoles publiques, constitue un grand obstacle au progrès. La première conférence a été consacrée à l'éducation éthique. L'enfant doit recevoir par l'éducation, la connaissance de la nature et de sa vie intime, afin de pouvoir agir moralement. La seconde conférence a eu pour objet la politique de la civilisation. La Franc-Maçonnerie, au contraire du cléricalisme, n'a rien fait pour s'assurer la conquête de l'école, du personnel enseignant. Dans la troisième conférence, il a été question de l'école populaire, l'enseignement populaire confessionnel est destructif, car il livre le peuple à l'exploitation sans lui donner aucune défense.

« Avant tout, il faut que les écoles normales soient aconfessionnelles et aux mains de l'Etat. La deuxième étape serait l'école populaire, aconfessionnelle et publique, avec des instituteurs éclairés [6].

Enfin, nous lisons dans le *Rapport du Convent de la Grande Loge Symbolique de Hongrie* du 27 avril 1912 :

1. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1214.
2. Nous trouvons dans l'*Annuaire de la Maçonnerie universelle* de 1914 que sur les 16 Loges de Presbourg, il y en a 12 dont les correspondants demeurent à Vienne ; ce sont les Loges : *Humanitas ; Zukunpft* (Avenir) ; *Socrate ; Eintracht* (Concorde) ; *Schiller ; Freundschaft* (Amitié) ; *Treue* (Fidélité) ; *Gœthe ; Lessing aux trois anneaux ; Kosmos ; Zur Wahrheit* (A la Vérité) ; *Gleichheit* (Egalité). C'est pour cela qu'à la page 28 du Rapport de la Grande Loge Symbolique de Hongrie, la Loge *Gœthe* est marquée comme étant à Vienne, bien que son siège officiel soit à Presbourg.
3. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1217.
4. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1218.
5. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 4383.
6. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 4384.



Le F.·. Soltesz a émis l'idée suivante : « La question d'enseignement est déjà au premier plan, et, à mon avis, on ne saurait douter que, dans un avenir très prochain, aucune question ne sera posée dans nos Loges d'une manière plus intensive que celle qui est relative à la conquête de l'école. Selon moi, il n'y a pas en ce moment une affaire plus importante que l'école, elle est aujourd'hui la citadelle la plus forte de la réaction cléricale et de l'esprit féodal, et nous devons en faire un foyer de lumière. Et, tout en nous occupant de l'école, nous ne devons pas oublier que nous greffons sur la future génération l'esprit industriel, la juste appréciation du travail civique. Pour que cela puisse se faire, nous devons libérer l'école, ce qui revient à dire : nous devons laïciser l'enseignement tout entier, le rendre indépendant de toute influence ecclésiastique [1] ».

Le F.·. Simon Medgyes prit ensuite la parole et demanda : « De vraies écoles pour tous ! Des écoles qui élèvent pour la vie réelle, car tel doit être le but de notre travail, avec cela nous conquerrons tout ce qui est à conquérir ». Et le même F.·., élu député Grand-Maître, a redit dans un second discours de remerciements, la parole d'un F.·. plus illustre que lui : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! [2] »

— Qu'il me soit permis de crier aujourd'hui en face de cette lutte acharnée contre les écoles dans tous les pays catholiques : « La Maçonnerie, voilà l'ennemi » !

Cette propagande maçonnique de laïcité scolaire n'est pas moindre dans les pays protestants. Je ne parlerai pas des Etats-Unis, les lois ecclésiastiques se rapportant à l'école sans Dieu ont été portées spécialement pour cette république [3]. Il suffit d'ailleurs de se tenir au courant des fraternités et des sororités de la « Lettre grecque » et de leurs relations maçonniques pour se rendre compte du degré de laïcisation des écoles dans ce pays [4]. De même, la lutte héroïque des catholiques du Manitoba pour conserver leurs écoles confessionnelles accuse également les mêmes efforts laïcs dans le Canada de langue française [5]. Des constatations identiques peuvent se faire dans l'Amérique du Sud [6].

Je reviens en Europe (*Ah ! ah !*) et je termine par quelques mots sur la Hollande et l'Allemagne.

1. *R. I. S. S.*, An. **1914**, p. 142.

2. *R. I. S. S.*, An. **1914**, p. 143.—Voici le passage important de ce second discours : « Redoublons de courage et, après avoir déterminé avec sagesse et mesure la tâche qui nous incombe, sachons répartir notre activité entre les œuvres philanthropiques et les œuvres de culture intellectuelle, car le premier devoir d'un Maçon est de lutter pour propager la lumière et le progrès. Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! C'est l'appel de la sentinelle qui doit retentir constamment dans vos âmes et y combattre la fatigue, l'engourdissement, vous tremper pour le combat contre ceux qui veulent plonger le peuple dans l'obscurantisme, et y travaillent avec méthode ».

3. Abbé Jouin. *L'Ecole en France au XXe siècle :* Devoirs des parents à l'égard de l'Ecole, Paris, Beauchesne, 1910 ; pp. 79 à 92.

4. On peut consulter *R. I. S. S.*, particulièrement : An. **1912**, pp. 231, 322, 362, 526, 614, 712 ; An. **1913**, pp. 183, 386, 711-714, 1115-1119, 1283, 1550, 1605, 2413, 2925-2927, 3302, 3773, 4285 ; An. **1914**, pp. 87, 417, 797.

5. On peut consulter *R. I. S. S.*, An. **1912**, pp. 178, 324, 419 ; An. **1913**, pp. 372, 1061, 1949, 3772, 4279.

6. On peut consulter *R. I. S. S.*, An. **1913**, pp. 1065, 3323, 3466, 3772 ; An. **1914**, p. 96.



En Hollande, les instituteurs mènent une propagande énergique en faveur des principes démo-sociaux ; ils changent des écoles en autant de centres de dressage politico-social. L'école était depuis longtemps sous le régime de la neutralité qui en a fait des écoles aconfessionnelles et areligieuses[1] ; tandis que les sept Loges d'Amsterdam ont fondé une société de jeunes gens, dite « Société Comenius » pour pénétrer la jeunesse des doctrines maçonniques (*Latomia*, 1911, nº 12, p. 100).

A Hambourg, ville libre, la conférence scolaire (schulsynode) demande, à propos de la nouvelle loi scolaire, la suppression de l'enseignement religieux dans les quatre premières classes de l'enseignement primaire [2].

Dans la Hesse, au Congrès général de la société pour la diffusion de l'instruction populaire à Wiesbaden, le Congrès demande « la suppression de l'école confessionnelle, qui est encore de règle, malgré des exceptions, dans presque toutes les écoles de l'empire ».

Et, dès novembre 1912, dans la Hesse rhénane on votait la transformation de deux écoles primaires confessionnelles de deux classes en écoles interconfessionnelles de quatre classes [3].

Aussi, en février 1913 (AIR, 6 fév. 1913), dans son mandement de carême, l'évêque de Mayence traite-t-il de la question scolaire : « Celui qui veut sincèrement, dit-il, de l'école chrétienne, doit vouloir aussi l'école confessionnelle, car le christianisme indéfini, général, n'est pas le christianisme. Il mènerait nécessairement à l'école areligieuse qui, du reste, est le but final poursuivi par les défenseurs de l'école aconfessionnelle [4] ».

Dans le Wurtemberg, la société des instituteurs primaires a tenu son Congrès le 13 mai 1913 à Stuttgart et 1.500 membres y ont pris part ; ils ont voté un vœu pour la Séparation de l'Eglise et de l'Etat avec application spéciale à l'école, afin d'enlever toute influence aux ministres de la religion [5].

En Saxe, nous trouvons des décrets modifiant l'enseignement scolaire au point de vue religieux dans tout le duché : laisser le catéchisme, faire de la religion comme une science au point de vue historique. Premier pas d'une guerre contre tout enseignement religieux dans les écoles. [6]

Voici ces dispositions provoquées par l'Association des Instituteurs allemands :

1º Que dans les écoles primaires on ne donne plus l'explication du catéchisme proprement dit ; 2º que les enfants ne soient pas surchargés de textes

1. *R. I. S. S.*, An. **1912**, p. 979.
2. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1028.
3. *R. I. S. S.*, An. **1912**, p. 1281. — Lire An. **1913**, p. 1974 :
« Les Libres-Penseurs ont présenté à la diète de Hesse des propositions tendant à la Séparation de l'Eglise et de l'Ecole, et à la suppression absolue de l'enseignement religieux dans les écoles normales d'instituteurs. Une de ces propositions demande que l'obligation de l'enseignement religieux soit complètement aboli, qu'il soit interdit aux maîtres d'école d'exercer les fonctions d'organistes, de chantres, de lecteurs, dans les cérémonies religieuses, que les ecclésiastiques soient privés du droit de siéger et de voter dans les commissions scolaires, que toutes les écoles confessionnelles soient changées en écoles non confessionnelles. La raison qu'en donnent les auteurs de la proposition, c'est que l'enseignement religieux fait perdre trop de temps. »
4. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 793.
5. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 1975.
6. *R. I. S. S.*, An. **1912**, p. 943.

religieux à apprendre par cœur ; 3° que dans les limites consenties par la nature de l'école primaire, l'instituteur tienne compte des résultats des études critiques modernes [1].

En décembre, la Chambre (2e Chambre) a voté la loi scolaire. Le Sénat (1re Chambre) l'a rejetée et a imposé : l'enseignement religieux conforme à la confession respective de l'élève et l'obligation pour l'instituteur de s'en tenir à ce programme. (Vous voyez que le Sénat compte encore en Saxe) [2].

Aussi, lisons-nous dans la *Gazette de Liège*, du 7 octobre 1913 :

« Les nationaux-libéraux prétendent maintenant faire de la question scolaire l'enjeu de la lutte, lors des élections en 1915. Cela résulte d'un discours prononcé le mois dernier, par le député Hettener, chef de leur fraction au Landtag [3] ».

Cette attitude est confirmée par la nouvelle suivante :

A Chemnitz a eu lieu le Congrès des Instituteurs de Saxe, qui y assistaient au nombre d'environ cinq mille. Tous les orateurs ont combattu le christianisme positif (orthodoxe), protestant ou catholique, affirmant que, dans l'un et l'autre, l'esprit dogmatique tient esclaves les esprits. On a demandé la Séparation complète de l'Eglise et de l'Ecole, et un orateur a demandé « la pleine liberté à l'incrédulité [4] ».

Ne dirait-on pas nos Amicales d'instituteurs français et leurs Congrès.

En attendant, une mesure d'exception viole la liberté de conscience des catholiques. Cette mesure légale, en effet, oblige les enfants des catholiques à recevoir l'enseignement protestant partout où ils ne peuvent recevoir l'enseignement catholique,et elle n'impose point cette obligation aux enfants des non-catholiques ; ainsi les enfants des Juifs ou des Libres-Penseurs peuvent ne recevoir aucune instruction religieuse, s'ils n'ont pas une école particulière. En outre, lorsqu'un enfant catholique continue à recevoir l'enseignement protestant, il est désormais regardé comme protestant et élevé comme tel [5].

En Bavière... (*Exclamations à gauche.*)

M. Beaupin. — C'est de l'obstruction !

M. Murat. — On se moque de nous !

M. Dominique Delahaye. — Ah ! voyons : vous n'êtes pas plus fiers que cela de vos œuvres ? (*Bruit.*)

M. Murat. — Je répète que vous vous moquez de nous !

M. Dominique Delahaye. — En Bavière, au *Congrès international de la Libre-Pensée* tenu à Munich du 1er au 4 septembre 1912, le mardi soir, troisième jour du Congrès, M. Gustave Tschirn, président de la Fédération alle-

1. *R. I. S. S.*, An., **1913**, p. 158.
2. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 230.
3. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 3824. — *La Gazette de Liège* ajoute :
« Le national-libéralisme, assure-t-on, ne se reposera pas tant qu'il n'aura pas obtenu complète victoire. Or, comme une telle victoire n'est possible que par une alliance avec les socialistes, il faut s'attendre à voir l'idée du bloc anticlérical germer bientôt, dans le royaume saxon. Cependant, en ces derniers mois, les conservateurs n'avaient pas ménagé les avances, pour amener les nationaux-libéraux à une entente sur les grandes questions intéressant l'avenir du pays. Mais, en Saxe aussi, les libéraux semblent poussés vers l'extrême-gauche, par une force incoercible.
4. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 4332.
5. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 2937.



mande de la Libre-Pensée, parla sur l'éducation libre-penseuse, regrettant que la loi scolaire prussienne permette à l'Eglise d'imposer à l'enfant une profession de foi qu'elle l'oblige à garder toute sa vie.

L'orateur fit voter le vœu que tous ceux qui ont été élevés dans l'Eglise en secouent le joug, qu'ils s'engagent à ne plus faire élever leurs enfants religieusement et que particulièrement la femme, tenue en tutelle par les ministres de la religion, cesse d'être l'ouvrière de la réaction confessionnelle[1].

Au reste, *l'Union des Francs-Maçons allemands* se dévoue à cette propagande de la laïcité.

Le 15 avril 1909 (*Signale* 1909, journal maçonnique, n° 6), le F∴ Otto Heise déclarait à l'Union « que la préoccupation maçonnique de l'éducation ne devait pas s'arrêter à la sortie de l'école primaire, mais suivre les élèves à l'école supérieure ». Le président de l'Union, le F∴ Bischoff, parla de « groupements d'étudiants qui devraient devenir des pépinières de Francs-Maçons » ; c'est ce que l'Union appelle « l'œuvre de mission [2] ».

D'ailleurs, *l'Union des Francs-Maçons allemands* est appuyée dans cette œuvre de laïcité par les Loges de la Vieille Prusse. Nous lisons, en effet, dans le *Bundesblatt* du 1er septembre 1913 le rapport de la séance tenue par l'union des vénérables des Loges de la Prusse orientale et de la vieille Prusse, le 13 avril, à Dantzig. On voit figurer à l'ordre du jour deux sujets particulièrement intéressants : « Travail en commun des Loges de Saint-Jean et de l'Union des Francs-Maçons allemands », et « conquête de la jeunesse, surtout de la jeunesse académique à la Maçonnerie ».

Avec les Loges de la vieille Prusse et *l'Union des Francs-Maçons allemands*, la Maçonnerie ne compte plus en Allemagne, que le *Soleil Levant*, dont les membres qui rejettent, eux aussi, le Grand Architecte de l'Univers, ne veulent d'aucun enseignement religieux. Ce sont des frères, des frères athées du Grand-Orient de France ; mais il ne faut pas s'y tromper, la question du Grand Architecte de l'Univers disparaît devant la question scolaire, toutes les obédiences ont, sur ce dernier point, le plus parfait accord, parce que la Maçonnerie est, avant tout, la *Contre-Eglise* et qu'il ne lui faut plus d'enseignement catholique.

Je vous le demande, messieurs, que signifie cette entente mondiale de la laïcisation scolaire et comment existerait-elle si elle n'était l'effet d'une force internationale, force démasquée désormais dans ses actes ? Cette puissance, c'est elle qui se défend de faire de la politique, mais qui fait dans l'univers entier du socialisme, pour mettre en ses mains le pouvoir qu'elle exerce déjà en France, en Portugal et en Turquie, en attendant que l'Espagne et l'Italie, puis les autres Etats subissent le même sort. Cette puissance, c'est elle qui, fille du philosophisme et du rationalisme, a dressé les Droits de l'homme contre les Droits de Dieu, la religion de l'humanité contre

1. *R. I. S. S.*, An. **1912**, p. 940.
2. *R. I. S. S.*, An. **1913**, p. 163. — Nous avons parlé très souvent de la fondation des Alumnats maçonniques par *l'Union des Francs-Maçons allemands*, et du procès soutenu contre le sous-préfet de Lennep qui refusait d'inscrire l'Alumnat de cette ville sur la liste des établissements reconnus. Voir *R. I. S. S.*, An. **1913**, pp. 162, 165, 347, 657, 824, 1028, 1566, 1579, 1947, 2399, 2943, 3291, 3835, 4263, 4337, 4917 ; An. **1914**, pp. 121 à 125, 223, 412, 788.



la religion de la Divinité, la Contre-Eglise en face de l'Eglise catholique, et qui, là encore, pour atteindre ses fins, a besoin de corrompre l'enfant et de chasser Dieu de l'école. Voilà le vrai but de la défense laïque. Il ne s'agit pas d'un tour de vis de plus ou de moins pour serrer l'étau dont vous étreignez nos écoles chrétiennes depuis quelque trente ans : il s'agit de nous tuer et de tuer le Christ dans les âmes d'enfants.

C'est rude besogne, messieurs. Les Juifs ont cru jadis y réussir ; mais le Christ est ressuscité, et depuis lors, ni les empires, ni les républiques n'ont pu le mettre à mort. Le ferez-vous en France ? J'espère que non, et c'est pour cela que nous opposerons à votre défense laïque la défense nettement, franchement catholique : Dieu dans l'école, même dans les vôtres ! Vous répondez en riant que vous avez le peuple avec vous. En êtes-vous bien sûrs ? (*Exclamations et bruit à gauche.*)

(Je sais, messieurs,que rien n'est fastidieux comme des citations maçonniques : prenez-vous-en à la Maçonnerie et non à moi).

Le 2 octobre 1910, un magnifique cortège se formait à Saint-Sébastien pour protester contre la législation sectaire de la Maçonnerie d'Espagne, menaçant les écoles catholiques. On dit la messe sur le rivage. Or, de cette foule immense, venue des pays basques et du Guipuscoa, de ces milliers de poitrines sortit comme d'une seule voix, parce que les assistants n'avaient qu'un seul cœur, ce serment de leur foi : « Jurons sur l'hostie sainte ; plutôt la mort que de trahir le Christ ».

Nous retiendrons à notre tour la formule qui réveille la foi et ressuscite un peuple. Un des vôtres, le ministre de la législation scolaire, le F.·. Jules Ferry, s'écriait un jour à la Sorbonne qu'il y avait deux France. Non, messieurs, il n'y en a qu'une, la vieille France, et les penseurs sérieux comme les historiens sincères vous diront à l'envi, quelles que soient leurs convictions religieuses, que la France sera catholique ou qu'elle ne sera pas. Eh bien ! c'est cette France-là, l'unique France, qui ne connaissait à ses jours de gloire ni les Maçons, ni les Juifs, ni les métèques, c'est cette France-là qui est la nôtre, et nous travaillerons si bien à la reconquérir que vous n'en ferez pas une France laïque, reniant son passé et sa foi, mais que vous serez étonnés, au jour de votre défaite, de vous retrouver en face de la France de Clovis et de Jeanne d'Arc, de la France catholique, capable d'accomplir encore, de par le monde, les gestes de Dieu ! (*Très bien ! très bien ! à droite.*)



YUEN CHE KAI

Pour ou contre les Sociétés Secrètes

Pour ou contre le Christianisme

Comme celle de 1911, la révolution chinoise de 1913 a été fomentée et accomplie par les sociétés secrètes. Mais, moins heureuse que la première, elle a lamentablement échoué. Et l'une et l'autre ont eu pour cause l'appétence vorace de ces sociétés de confisquer le pouvoir à leur profit et de gouverner la nation à leur guise.

Elles ont réussi à renverser la dynastie tartare, mais n'ont pas encore pu déloger le vieux reître qui se cramponne au volant de la direction de l'Etat, et ne veut le lâcher à aucun prix. Il entend même, dit-on, conserver le plus longtemps possible le fruit de tant de labeurs, de tant de ruses, et de négociations aussi multipliées que dispendieuses, et en léguer la jouissance à ses descendants. Amis et ennemis s'accordent à reconnaître à *Yuen che Kai* des ambitions napoléoniennes.

Arrivera-t-il à ses fins ? Il est trop tôt pour le pronostiquer sans danger d'erreur. Dans tous les cas, il combat les sociétés subversives qui paralysent ses efforts, ce qui lui attire leur haine. Elles sont aujourd'hui pour lui de terribles adversaires. Il l'a compris, et voudrait, sinon les anéantir, au moins les affaiblir.

Yuen n'a certainement pas toujours désavoué les associations occultes. Il est même fort probable qu'il a jadis appartenu à quelqu'une d'entre elles, autrement il serait impossible d'expliquer sa rapide et prodigieuse fortune. En Chine, en dehors des coteries, point de salut, point de dignités.

L'opposition même du premier magistrat de la jeune république à quelques sociétés secrètes, — il ne les a pas toutes condamnées — ne prouve nullement qu'il n'appartient à aucune. Il se servirait de quelques-unes pour combattre celles qui lui ont déclaré une guerre



à outrance, qu'il ne faudrait pas en être surpris. Car cet homme caméléon et de véritable talent n'est nullement embarrassé pour brûler présentement ce qu'il a adoré hier, ce qu'il adorera peut-être demain, selon qu'il y trouvera ou non son intérêt.

Un mot sur ses antécédents fera mieux comprendre ce que les sociétés secrètes peuvent redouter de lui, et quel espoir le catholicisme peut mettre en lui.

Jeune officier subalterne de la garde impériale, Yuen déjoua, avec une audace peu commune, les plans de son Empereur Kouang Su, et le fit remettre sous la tutelle de l'astucieuse Tse-Hi.

Kouang Su venait d'atteindre sa majorité et régnait depuis peu de temps, considérablement gêné par les entraves que lui imposaient l'impératrice douairière et le parti conservateur. Gagné aux idées progressistes, il avait décidé, avec quelques jeunes amis, de frapper un grand coup. Les ministres les plus influents et les plus redoutés seraient mis à mort, et Tse-Hi internée à vie. Après cela, on aurait les mains libres.

Comment Yuen fut-il au courant du projet, je ne saurais le dire exactement. Une seule hypothèse me paraît vraisemblable, c'est qu'il connut le complot par les sociétés secrètes. Sa position trop humble ne lui permettait assurément pas de fréquenter ouvertement chez des conjurés de si noble lignée.

Quoi qu'il en soit, Yuen se présenta hardiment chez l'impératrice douairière, et lui révéla ce qu'on avait résolu et ce qui allait lui arriver. La nuit suivante, le pavillon impérial était cerné par une triple rangée de gardes, et Tse-Hi, véritable furie sortie des enfers, forçant les appartements privés du jeune empereur, le châtiait comme un vulgaire écolier pris en flagrant délit de désobéissance, *et rostro et ungue*, et le mettait dans l'alternative de choisir entre l'abdication ou la mort immédiates. Le lendemain, un édit annonçait à la Chine stupéfaite et au monde indifférent que Kouang Su, pris d'un mal subit et incurable, remettait les affaires du pays à la sage administration de son auguste tutrice.

Du coup, *Yuen che Kai* parvenait aux suprêmes dignités. Il faut avouer qu'il s'est toujours révélé plein de tact, supérieur même, dans tous les postes importants qu'il occupa.

Mais la mort simultanée et très bizarre de Tse-Hi et de Kouang Su amena bientôt la disgrâce de Yuen. La veuve de l'empereur, désormais libre de ses actes, gardait à l'accusateur de son mari une rancune trop féroce et trop longtemps comprimée pour le ménager. On assure que Yuen aurait payé de sa vie l'acte qui l'avait porté si haut, sans l'intervention des ministres des nations étrangères. Il se retira



dans ses immenses propriétés, et y serait encore, si la révolution n'avait provoqué sa rentrée en scène.

Inutile de redire comment, appelé au secours de la dynastie croulante, il se fit longtemps tirer l'oreille ; comment feignant de prendre en main les intérêts tartares, il précipita la chute des Mandchous ; comment ayant remporté une victoire décisive sur les rebelles, il suspendit les hostilités pour s'attirer les bonnes grâces des vaincus qu'il renonçait à poursuivre ; comment, en un mot, il n'a cessé de travailler uniquement pour lui ; tous ces événements sont trop récents pour être déjà tombés dans l'oubli.

Voilà l'homme. Il était nécessaire de rappeler brièvement ce qu'il a fait, ce qu'il est, pour surprendre la sincérité de son attitude vis-à-vis, soit des sociétés secrètes, soit du catholicisme.

Etant donné sa mentalité chinoise et ses précédents, il est donc difficile d'admettre que *Yuen che Kai* n'appartienne à aucune association occulte, ou qu'il soit de toutes un antagoniste irréductible et convaincu. Ses proclamations n'interdisent, du reste, que celles qui s'opposent à sa dictature. Même pour celles-là, ses défenses sont absolument vaines ; et le premier magistrat de la jeune et vaste République doit suffisamment connaître ses compatriotes et administrés pour ne pas se faire illusion. Ce qui ne doit plus exister est tout aussi florissant que par le passé. Il ne peut en être autrement.

Supposer qu'un fonctionnaire poursuivra une association dont il fait lui-même partie, serait faire preuve d'une réelle naïveté. Or, en Chine, au moins quatre-vingt dix pour cent des dignitaires, du plus infime au plus haut degré de la hiérarchie civile ou militaire, honorent de leur présence et soutiennent une ou plusieurs sociétés secrètes. S'ils ne vont plus, comme il y a un an ou deux, jusqu'à imprimer, sur leurs cartes de visite, leur grade cabalistique, ils n'en demeurent pas moins cordialement attachés à des associations qui les ont souvent élevés sur le pavois, ou qui, pour le moins, les aident grandement à remplir leur mandat. Dans ce pays arriéré et confus, les polices préventives et judiciaires sont tellement illusoires et contaminées, qu'un magistrat, un mandarin, ne mèneront jamais à bien une instruction, ne mettront jamais la main sur un frère criminel trop compromettant et trop compromis, sans l'intervention des membres des sociétés occultes, connaissant ordinairement, très en détail, et les auteurs et toutes les circonstances du moindre méfait, accompli à dix lieues à la ronde.

Vu l'état anarchique de la Chine, l'affiliation aux sociétés secrètes est donc une quasi nécessité pour parvenir aux honneurs ou pour gouverner. Les ordres présidentiels ne convertiront rien ni personne. Les clubs condamnés changent de nom, et le tour est joué. Il en est



qui en sont à leur troisième ou quatrième appellation depuis deux ans. Peut-être les édits ont-ils quelque efficacité dans et sous les murs de Pékin, — et encore !!! — les provinces n'en tiennent aucun compte. Elles sont si éloignées, si indépendantes aussi ! Les ukases leur parviennent, un peu comme des balles sans force, qui tombent inoffensives aux pieds de ceux à qui elles étaient destinées.

Les sociétés, toutes les sociétés secrètes existent donc, et existeront toujours. Chaque jour en voit même naître de nouvelles. Témoins, celle du *Loup blanc* qui vient de tuer un Père Jésuite et de s'emparer de deux autres comme otages, sur les confins du Gau-Houi et du Ho-Nan ; témoin aussi l'*Alliance du fer et du sang* qui promet 20.000 piastres pour chaque mandarin de première classe tué, et 8.000 pour l'assassinat de tout fonctionnaire d'un degré inférieur ; témoin encore, pour ne citer que les principales, la *Tong men houi*, qui a joué un rôle considérable pendant la première révolution, et qui s'est reconstituée récemment sous le nom de *Sin tong men houi*, ce qui veut dire : nouveau Tong men houi. Ses statuts n'exigent aucun commentaire, ils sont clairs et précis. Les voici, d'après la traduction de l'*Echo de Chine :*

Article Premier. — Le but principal de cette société est de réunir tous les anciens membres de l'ancien parti *Tong men houi* et tous les lettrés courageux de la Chine.

Art. 2. — Le but général de cette nouvelle association est de faire assassiner tous les Chinois tyranniques et ceux qui détiennent les pouvoirs, afin de fonder la vraie république de la Chine.

Art. 3. — Pour assurer le succès, tous les associés doivent préparer des armes, des bombes..., ou bien la société leur en fournira.

Art. 4. — Tous les Chinois honnêtes et héroïques, désireux d'arriver à ce but, seront reçus dans la société sur la recommandation de cinq membres.

Art. 5. — La société a déjà établi à Moukden, à Hankeou, à Changhaï, à Hantcheou et à Canton des succursales et des bureaux. Ceux qui voudraient se faire membres de la société, peuvent y aller prendre un certificat.

Art. 6. — Tous les associés doivent s'entr'aimer et s'entr'aider mutuellement, aussi bien au point de vue financier qu'au point de vue du danger.

Art. 7. — Les associés ne doivent pas avoir d'inimitiés entre eux.

Art. 8. — Si un des associés ose aller contre le but de la société, celle-ci pourra le mettre à mort.

Art. 9. — Ceux qui dévoileraient les secrets de la société, seront condamnés à mort.

Art. 10. — Seuls, ceux qui sont porteurs du certificat de membre de la société, peuvent pénétrer dans les bureaux et immeubles de la société ; sinon, ils seront fusillés.

Art. 11. — Les associés ne payeront aucune contribution pour faire partie de la société.

Art. 12. — Les associés ne doivent pas montrer leur certificat à une



personne non associée ; pas même à leurs femmes si elles ne sont pas associées ; sinon, ils seront mis à mort.

Art. 13. — Les hommes et femmes ou jeunes filles, âgés de 15 ans et au-dessus, qui sont honnêtes et désirent adhérer aux règlements de la société, seront reçus.

Art. 14. — Ceux qui offriraient à la société des armes ou des explosifs, seront considérés comme membres honoraires.

Art. 15. — Ceux qui peuvent fabriquer des armes et des explosifs pour la société et qui peuvent tuer ou supprimer de hauts personnages du gouvernement central de la tyrannie actuelle, seront considérés comme membres spéciaux de la société.

Art. 16. — Tous les associés donneront leur estime aux membres honoraires et spéciaux de la société et feront tout leur possible pour les protéger.

Art. 17. — Chaque membre de la société peut posséder un revolver appartenant à la société et a le droit de connaître tous les secrets.

Art. 18. — Le port de Changhaï, où est établie l'organisation générale, est considéré comme lieu de la réunion générale de tous les associés.

Art. 19. — La société fournit à tous les membres leurs frais de voyage, si ceux-ci travaillent pour elle.

Art. 20. — La famille de celui qui perdrait la vie pour la société, recevra une récompense ; si un associé est blessé, la société lui fournira une pension durant le reste de sa vie.

Non, Yuen che Kai ne supprimera pas les associations subversives, qui se multiplient avec une rare fécondité, et elles seront ses ennemies les plus acharnées, tant qu'il ne leur accordera pas la large part qu'elles réclament dans le gouvernement de la Chine.

Pour leur résister, Yuen se tournera-t-il vers le christianisme, je n'ose dire vers le catholicisme, — celui-ci n'ayant malheureusement pas ici l'apparat de celui-là, —et s'appuiera-t-il sur les étrangers ? Un moment, en lisant certaines lettres enthousiastes, écrites sous l'influence d'une réception chaleureuse ou d'une bonne parole entendue, on a pu l'espérer. Il faut en rabattre.

Exprimant l'an dernier quelques doutes au sujet des promesses politiques et circonstancielles qu'on avait exploitées, avec une excellente intention, et dont on avait tiré des conclusions qui me paraissaient un peu optimistes, je ne m'imaginais pas que les événements me donneraient si tôt raison.

C'est ce même Yuen che Kai, c'est ce même *Ly yuen hong* qui se sont déclarés admirateurs du Catholicisme, — les protestants ont reçu les mêmes éloges, — au moment où ils avaient besoin de tous les concours pour établir leur domination alors incertaine, qui poussent aujourd'hui à la reconnaissance du Confucianisme comme religion d'Etat. C'est ce même Yuen che Kai, espoir de quelques missionnaires, qui vient de rétablir, et de rendre obligatoires, pour tous les fonctionnaires, les sacrifices périodiques au Ciel et à la Terre, interdisant, de ce fait, les charges publiques à ceux à qui leurs croyan-



ces ne permettent pas ces pratiques superstitieuses. Catholiques, protestants, mahométans, bouddhistes, ont, bien en vain, envoyé des télégrammes de protestations ; le Confucianisme deviendra religion d'Etat, parce que Yuen che Kai le veut, et en haine du Christianisme. — Evidemment, le président est trop chinois pour blesser qui que ce soit. Il agira méthodiquement, et se retranchera, s'il le faut, derrière le très commode paravent de son incompétence constitutionnelle. Il sait admirablement se servir du Parlement, lorsque cet organe favorise ses vues, tout comme il le met sans vergogne et allègrement de côté, dans le cas contraire. Déjà la commission consultative a donné un avis favorable à une très forte majorité, et les chambres amputées des membres de l'opposition accepteront tout ce que l'on exigera d'elles.

Le peuple, reconnaissons-le, n'est pas fâché de cette réapparition de ses vieilles coutumes. Il aime les superstitions. Pourtant cela ne serait probablement pas arrivé avec la jeunesse inexpérimentée et un peu gâteuse que la première révolution avait portée au pouvoir, et que la seconde a précipitée dehors.

On dit que ces jeunes gens, la plupart revenus de l'étranger, étaient pour nous des amis dévoués. Amis ! ce terme est inexact. Ils affectaient d'avoir des relations plus suivies et plus libres avec les étrangers. C'était du pur snobisme, de la politique tout simplement. Ils étaient opposés à l'établissement d'une religion officielle, c'est vrai, mais ce qui l'est autant, c'est qu'ils agissaient ainsi, non pas pour favoriser la liberté de croire, mais plutôt pour propager rapidement celle de ne croire à rien.

Le catholicisme n'avait rien à attendre d'eux. Ils en auraient fait bon marché, dès que leur position aurait été consolidée, comme le fait Yuen che Kai, avec une désinvolture qui s'accentuera, à mesure qu'il se croira assuré de pouvoir naviguer sans danger et sans l'aide des étrangers et de leurs coreligionnaires.

On se plaît à supposer que l'ère des persécutions sanglantes est terminée, de fait, elles ne semblent plus guère possibles ; mais celle des tracasseries légales n'a pas encore commencé. Au moyen des parlements, exprimant la volonté du peuple, on entravera habilement et sûrement la propagation des religions étrangères, pour lesquelles la majorité des célestes a toujours la plus grande aversion, estimant, bien à tort, je vous l'assure, que tout converti est un traître à la patrie, disposé en tout et partout à favoriser les occidentaux.

La hausse ou la baisse des vexations sera donc le thermomètre, d'après lequel il sera facile de juger du bon ou du mauvais état des affaires chinoises. Si, pour le moment, il se maintient à quelques degrés au-dessus de zéro, cela indique, — uniquement et pas autre



chose, — que la jeune République est encore profondément empêtrée dans le bourbier de ses embarras intérieurs.

La conclusion naturelle de ces quelques lignes, c'est que si dans une ou deux provinces, il y a un mouvement extraordinaire de conversions, les missionnaires, qui ont la bonne fortune de travailler dans ces rares et consolantes régions, ont raison de ne point laisser passer une occasion qui pourrait ne pas durer longtemps ; c'est que les sociétés secrètes, de plus en plus nombreuses, continueront à être un gros obstacle à la diffusion de l'Evangile ; c'est que le catholicisme placerait en vain ses espérances dans Yuen che Kai, — je ne sais pourquoi je ne parviens pas à chasser cette idée que la pression acharnée de Yuen pour le rétablissement du Confucianisme vise à arrêter les nombreuses et miraculeuses conversions du *Tche-Li* — ; c'est, enfin, qu'il ne faut pas condamner ceux qui regrettent la défaite et la disparition des jeunes Chinois. Ils n'auraient pas eu de tendresses pour le catholicisme, — tous étaient francs-maçons, — mais ils avaient des idées réformistes si hautes, si nombreuses, si complexes, que, pour les exécuter, il leur aurait fallu un temps considérable et la coopération de tous les talents. Le répit prolongé que, par la force des choses, ils auraient laissé aux ouvriers apostoliques, leur aurait permis de faire du sérieux et bon travail. Un délai plus reculé aurait mis les missionnaires à même de fortifier notablement la position de l'Eglise de Chine.

Georges Sonne.



TROISIÈME CONGRÈS NATIONAL

du Rite Ecossais Ancien et Accepté, à Rome

Le 22 février dernier a eu lieu, dans le local ordinaire (Palais Giustiniani), à Rome, la réunion du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient d'Italie. Après l'allocution d'ouverture du Grand-Maître, nous relevons une discussion prolongée au sujet de la convocation de l'Assemblée générale, sur le rapport de la Commission chargée d'élaborer un projet touchant la réforme de la justice maçonnique, sur la proposition d'une organisation maçonnique provinciale, sur la composition et l'élection du Grand-Orient.

Après examen approfondi de ces diverses questions, et des débats qui parfois ont été assez vifs, le Conseil de l'Ordre a pris les résolutions suivantes :

Convocation de l'Assemblée : L'Assemblée générale ordinaire devra être convoquée dans la première décade du mois de mai prochain. La Commission a fixé la date précise de la convocation pour le dimanche 10 mai à dix heures du matin.

Réforme de la Justice maçonnique : La Commission chargée d'étudier et de proposer les réformes nécessaires pour le fonctionnement de la justice maçonnique a été invitée à tenir compte de toutes les observations présentées au cours de la discussion qui a eu lieu au Conseil, à coordonner les dispositions prises en considération, à formuler un projet définitif qui sera soumis à tous les Ateliers dans la première décade d'avril.

Organisation provinciale maçonnique, composition et élection du Grand-Orient : Le Conseil de l'Ordre, après ample discussion, a décidé à une très forte majorité que l'institution proposée d'une organisation provinciale maçonnique doit être abandonnée, parce qu'il résulte de renseignements certains et de manifestations toutes récentes que cette mesure, malgré son utilité intrinsèque,



aurait des suites fâcheuses pour l'unité de notre famille ; qu'en tout cas l'Assemblée doit se regarder comme autorisée, avec l'assentiment préalable du Suprême Conseil des 33e et de la Grande Loge du Rite Symbolique, à discuter et délibérer sur la nouvelle composition et l'élection du Grand-Orient, que pour rendre immédiatement applicables les réformes qui pourraient être votées, les membres du Grand-Orient devront donner leur démission, qu'une sous-Commission de deux membres de la Commission et de trois du Grand-Orient étudiera ces réformes et préparera avec grand soin le projet relatif à cette réforme ; que le Grand-Orient sera convoqué vers la fin du mois de mars pour discuter le projet qui sera présenté par ladite Commission, que ce projet discuté et approuvé par le Grand-Orient sera communiqué en temps utile aux Loges pour qu'elles puissent l'examiner et en préparer la discussion dans l'Assemblée.

La requête tendant à obtenir l'assentiment préalable tant du Suprême Conseil des 33es que de la Grande Loge du Rite Symbolique, pour cette discussion, leur a été transmise ; la réponse a été favorable, et l'on a nommé la sous-Commission des deux membres de la Commission et des trois membres du Grand-Orient qui devra étudier et formuler le projet.

Il est bon de rappeler ici que l'Assemblée de 1912, après avoir déterminé la formule de l'article provisoire — 140 — des constitutions en vigueur, sur la proposition de l'Illustrissime Fr∴ Giovanni Albano, a décidé à une très forte majorité que l'Assemblée dont la convocation fut alors décidée, n'aurait pas lieu plus tard que le mois de mai 1913, et qu'ensuite du referendum de toutes les Loges, cette date fut fixée en effet au mois de mai 1913 ; que cette Assemblée aurait le pouvoir de statuer non seulement sur les propositions relatives à l'organisation maçonnique provinciale, mais encore sur toute autre proposition ayant le même objet.

Ce qui précède semble répondre au doute qui s'est produit chez quelques FF∴ qui croyaient qu'étant donnée la forme de l'article provisoire susdit, impliquant la désapprobation de l'organisation provinciale maçonnique, il n'y aurait pas lieu de discuter et décider au sujet d'une composition nouvelle et d'une élection du Grand-Orient.

Nous donnons ici les principaux passages de l'allocution prononcée par le Grand Commandeur Achille Ballori à l'ouverture du troisième Convent national du Rite Ecossais, qui a eu lieu le 23 février 1914, dans le palais Giustiniani :



«...Les Maçons italiens n'ont certainement pas oublié l'énergie et l'intelligence d'Adriano Lemmi, et ils ont conservé un souvenir reconnaissant tant à l'homme qu'à l'œuvre. Quand il fut élu chef de l'Ordre, il dut se préoccuper avant tout des conditions morales et matérielles très difficiles où se débattait alors le Grand-Orient d'Italie. La Constituante de 1872 avait, il est vrai, posé les bases de notre unité ; l'Assemblée des représentants des deux Conseils de Turin et de Rome, réunie en 1887, sous la présidence d'Aurelio Saffi, à Florence, avait unifié le Rite Ecossais, mais la Maçonnerie italienne n'avait point, malgré cela, acquis cette consistance et cette vigueur qui lui étaient indispensables pour accomplir la rude tâche éducatrice et patriotique qu'elle s'impose pour elle-même et pour le pays.

« Le Grand-Maître Lemmi a laissé des traces lumineuses et ineffaçables du mouvement qu'il a imprimé à tout l'Ordre. Si le Grand-Orient, comme représentant visible de la Famille,s'impose au respect du monde entier,s'il est actuellement dans une situation financière,sagement entretenue par les successeurs de Lemmi,qui nous assure la possession sûre et indéfinie de ce palais, si la Maçonnerie italienne possède des ressources qui la mettent à couvert contre n'importe quel changement de fortune, c'est à Adriano Lemmi qu'elle en est redevable. Et cela impose à ses successeurs, non seulement le devoir de conserver, mais encore celui d'accroître ce patrimoine, dont la constitution a coûté tant de veilles et de sacrifices.

« Cette œuvre absorba tous les soins et toutes les forces de notre illustre Fr∴, mais il ne lui fut pas donné d'assister à l'organisation du Rite, soit comme délégué, ni comme Souverain Grand Commandeur, et chef effectif du Suprême Conseil des 33e.

« Le maillet de Grand-Maître passa aux mains énergiques du Fr∴ Ernest Nathan, — auquel j'adresse, en votre nom, un respectueux et affectueux salut. Adriano Lemmi employa toute sa sollicitude à relever le sort de l'Ordre : j'eus l'honneur d'être à ses côtés, comme son conseiller, son lieutenant. Mais, accablé par l'âge et la souffrance, il ne fut pas en état de faire passer ses projets à la réalisation. Lorsqu'il eut disparu, et que j'eus pris les rênes du gouvernement, notre famille n'avait à sa disposition qu'une force, celle de se sentir portée vers une solide unité, qui,rassemblant et disciplinant ses énergies désorganisées et confondues, leur donnât un élan nouveau et vigoureux.

« Ici se présente la douloureuse période où commença à se dessiner cette dissidence qui aboutit en juin 1908, aux événements que vous connaissez tous, à l'abandon de plusieurs FF∴,à la constitution d'un autre Corps, qui, sans pouvoir détruire la solide charpente de notre organisation, ne voulut pas s'abstenir de débats qui furent portés devant la Maçonnerie étrangère, — même devant le monde profane ; je me le rappelle avec amertume.

« La cause de ces perturbations fut, en apparence, dans des divergences touchant aux règlements, à la procédure, à la discipline. Mais la cause réelle, — toute la Maçonnerie italienne la devina, — fut tout autre. Elle se montra avec clarté dans l'opposition à la ratification de cette partie du premier article de nos Constitutions qui affirmait,pour la Maçonnerie italienne,le devoir de combattre pour le principe démocratique dans l'ordre social et politique.

65



J'éventai le piège, mais depuis lors, je me suis convaincu que les dissidents, soit par crainte que la Maçonnerie n'accentuât trop son action démocratique, soit parce qu'ils voulaient lui imposer les formes et les traditions des Communions anglo-saxonnes, — communions qui n'ont point nos hardiesses, parce qu'elles ne connaissent pas nos dangers, — les dissidents, dis-je, auraient préparé un triste avenir à notre famille. J'ai vu et j'ai senti qu'ils auraient voulu imprimer à la Maçonnerie le stigmate d'une Maçonnerie de gouvernement. Et, voulant me délivrer de toute responsabilité dans une action qui tendait vers un pareil but, j'offris ma démission. Alors, je ne gardai point le silence, j'exprimai ma profonde conviction que le Suprême Conseil et toute notre famille doivent jouir d'une liberté, d'une indépendance absolues, pour prendre, selon les circonstances et les temps, l'attitude qu'ils croient la plus conforme aux principes de l'Ordre, à l'action qu'il doit exercer dans le pays ; je me retirai à l'écart, douloureusement ému, mais fermement résolu, le jour où je dus me persuader que la Maçonnerie de gouvernement ayant été combattue et vaincue, il en surgissait une autre également pernicieuse, la Maçonnerie de parti.

Mais le jour où le chef du Grand-Orient sera l'illustre Fr∴ qui en dirige aujourd'hui les élections, ou un autre Fr∴ d'égale énergie ; le jour où les deux familles rituelles seront gouvernées par des FF∴ que leur sincérité, leur énergie de caractère, leur indépendance d'esprit rendront dignes de continuer l'œuvre du passé, de marcher d'un pas ferme et immuable sur la route lumineuse du devoir, l'un et l'autre de ces dangers seront conjurés, et nous tous, réconciliés et solidaires, nous nous donnerons pour but unique de notre action dans l'ordre social et politique, de concentrer, fondre et discipliner toutes les forces dévouées à la liberté et à la civilisation, pour les lancer contre le cléricalisme et la réaction, en vue de réaliser les suprêmes postulats de la Démocratie.

« Quant à la dissidence qui s'est produite, après tout ce qui a été dit dans les actes officiels et dans les journaux maçonniques, il n'est pas nécessaire que je vous en parle longuement. Notre charpente n'a pas été ébranlée ; les Loges, en fort petit nombre, qui nous ont quittés pour aller aux dissidents, sont rentrées presque aussitôt dans la famille, dès qu'elles ont compris l'équivoque ; quelques-unes, çà et là, ont paru donner quelque consistance au mouvement sécessionniste ; elles se sont dissoutes, ou bien elles ont traîné une existence misérable ; elles étaient mortifiées de se voir et de se sentir en dehors du magnifique mouvement de notre Ordre, ou contre lui.

« Mais, par suite de l'inexplicable cécité de certains hommes qui exerçaient une influence sur les Suprêmes Conseils étrangers du Rite Ecossais, notre Suprême Conseil ne fut point convoqué au fameux Congrès de Washington. Nous qui avons éprouvé et éprouvons encore une invincible répugnance à mendier à l'étranger des reconnaissances et des forces réflexes, parce que nous avons pleine conscience de notre droit indiscuté à représenter l'Institution dans ce pays, nous nous sommes bornés à affirmer notre droit. Ils ont reçu le conseil d'ouvrir immédiatement des négociations, et ils n'ont tenu aucun compte de ce conseil ; notre attitude digne et rigide a déterminé un vaste mouvement de dissolution dans le camp des sécessionnistes.



« Aujourd'hui les Loges qui étaient restées dans les rangs des dissidents, ont enfin ouvert les yeux ; et, ayant souffert des procédés personnels et despotiques et des méthodes en quelque sorte simoniaques qui sont en vigueur dans les endroits d'où on dirige les groupes, des Loges, dis-je, se déclarent autonomes, et remplissent les journaux de leurs griefs et de leurs plaintes.

« Nous, au contraire, nous sommes serrés et forts ; aussi, procéderons-nous avec la plus grande circonspection, avant de rouvrir les portes de notre Maison à ceux des dissidents que nous ramèneront la lassitude et le dégoût. Je le répète, les causes de la brouille n'ont pas été seulement des questions de forme ; il s'agissait surtout de la résistance à la direction que l'Ordre a toujours suivie, même quand il n'avait point indiqué cette direction en des formules réglementaires.

« Nous avons la grande consolation de pouvoir affirmer que nous n'abandonnons jamais l'étude des questions qui intéressent la Démocratie : l'Ordre a tendu, de tout temps, à la conquête du suffrage universel. La loi nouvelle a donné ce suffrage ; nous avons surveillé, par le moyen d'un Comité central et d'organisations provinciales, le mouvement électoral ; on a travaillé avec ordre, avec abnégation, en appliquant toujours ces larges principes de tolérance qui doivent nous guider dans les affaires politiques, telles que les élections. Quand on a tenu compte des nombreuses difficultés que les FF∴ ont rencontrées dans ce travail, dont ils ont pris la direction dans le Centre et dans les Provinces, nous pouvons nous déclarer satisfaits du résultat : nous avons plus que doublé le nombre des députés Maçons répartis dans les différentes fractions de la Démocratie.

« Sans doute, les incidents déplaisants n'ont pas manqué ; ils seront jugés par les Tribunaux maçonniques ; il est vrai qu'il s'est produit des faits fâcheux qu'on aurait pu éviter, si l'on avait tiré meilleur parti des organisations rituelles auxquelles est dévolue la tâche d'étudier et de résoudre les questions de caractère politique.

« Dans tous les cas, nous pouvons affirmer que jamais la passion politique ne nous a fait abandonner le droit chemin tracé par nos lois et par la nature spécifique de notre Institution.

« Ainsi, notre intervention dans toute manifestation de la pensée et de l'œuvre s'est réglée et devra se régler toujours selon les grands principes résumés dans le trinome qu'elle représente, guide lumineux, infaillible pour tous ceux qui, comme nous, vont en avant sans se lasser, avec une énergie qui se renouvelle sans cesse.

« Pour la politique militante, nous n'en avons fait, et nous ne devons en faire qu'autant qu'il faut pour tracer les grandes lignes qui harmoniseront les tendances des divers partis dans le vaste champ de la Démocratie, et pour les faire converger vers les idéals communs : la défense de la liberté, la laïcité de l'Etat. Mais nous devons agir avec toute l'énergie possible, afin qu'il n'y ait plus dans la représentation nationale ce chaos, cette confusion qu'engendrent des accouplements hybrides, des compromis illogiques, qui dégradent le régime parlementaire, affaiblissent les caractères et empoisonnent les sources mêmes des libertés publiques.



« Telle est la somme de politique militante dans laquelle l'action de l'Ordre doit s'exercer, si l'on veut que son caractère fondamental et universel reste inaltéré. Mais, en même temps, il importe de ne point perdre de vue nos principaux objets; il faut que des sphères les plus hautes de la pyramide (*sic*) descendent dans les Ateliers des trois grades des instructions claires, propres à propager et à renforcer les méthodes d'instruction et d'éducation, d'assistance publique sous ses formes diverses, depuis la protection de l'enfance faible ou abandonnée jusqu'à la protection de la santé publique, jusqu'au secours en cas de maladie, ou de calamité publique, jusqu'à celle de caractère économique, qui aurait pour but de délivrer notre peuple de l'ignorance et du vice qui le souillent encore, de le rendre fort et prévoyant, digne, en tout, des bienfaits de la liberté.

« Dans l'intérêt de ces nobles fins, le travail maçonnique doit procéder par ordre, sans intransigeance, de manière à faire connaître ce que nous sommes réellement, c'est-à-dire autres que nos adversaires nous dépeignent. Nous arriverons ainsi à détruire les défiances, à être appréciés, à obtenir des profanes le plus de coopération, aide indispensable, pour que nos initiatives obtiennent les résultats pratiques que nous ne pouvons réaliser à nous seuls.

« ...Mais méritons-nous la guerre féroce qui nous a été faite à la veille des élections générales, ces attaques si violentes qui tendaient à affaiblir nos liens, à nous discréditer, à créer autour de nous la défiance et le soupçon, à nous livrer au mépris public ?

« Certains nous traitent de sectaires, qui conspirent contre la religion, comme si, nous qui professons un respect dévôt pour les investigations du vrai, et pour la science, nous n'avions pas aussi le respect le plus scrupuleux pour le sentiment religieux. Quand la religion n'est pas dénaturée par un dogme qui contient une offense manifeste à la raison, quand elle n'est point asservie à la politique, alors nous aussi, nous regardons le sentiment religieux comme une consolation, même pour ceux qui consacrent une vigoureuse intelligence à l'étude des problèmes les plus complexes de l'être, quand ils s'arrêtent découragés et humiliés devant l'inconnu.

« D'autres nous combattent parce que, selon eux, nos moyens et nos fins sont des obstacles à leur organisation, qui a pour objet d'élever le prolétariat. Pour eux, l'évolution et la coopération des classes sont des procédés anodins, qui ne mènent point au succès. Ils ne voient pas d'autre méthode de combat que l'intransigeance et la lutte entre les catégories sociales.

« Enfin, il en est d'autres qui font semblant de croire que nous conspirons contre l'intérêt de la patrie, comme si l'histoire n'était point là pour démontrer que nous avons voulu et que nous voulons la patrie grande, puissante, respectée dans ses droits et dans ses aspirations, propageant la civilisation, en sorte que nous voulons qu'au besoin elle soit crainte. Nous la voulons libre et une; nous ne cessons jamais de tendre vers ce radieux idéal pour lequel nos FF∴ souffrent et souffriront encore jusqu'à ce que la force cesse de l'emporter sur le droit, tant que le désir anxieux de la complète intégralité nationale, désir caressé et affirmé par nos pères dans les conspirations, les batailles, les prisons et les potences, ne sera pas devenu une réalité.



... « Nous n'en sommes pas moins devenus une cible, à raison de cette force de notre organisme qui a puisé une énergie nouvelle dans les excitations et les exemples de notre passé ; nous avons été la cible des traits empoisonnés de cette secte implacable qui, sous le masque d'un libéralisme nouvelle manière, rassemblait les phalanges dispersées de la vieille armée réactionnaire et les lançait contre nous avec la perfidie de la diffamation insaisissable, avec la malignité de l'accusation indéterminée, avec la vilenie vulgaire de l'injure. Et, pour rendre plus hardie et plus fière la furie des agresseurs, on a eu recours à des citoyens dont la réputation est faite. Et ces hommes, les uns par aversion congénitale contre tout ce qui se rattache historiquement à l'épopée de notre Risorgimento et à sa caractéristique fondamentale de guerre déclarée à tout ce qui avait survécu des organes sociaux et politiques, les autres par aveugle passion de parti qui les fait trembler pour le sort de leur école ou de leur tendance, — d'autres encore, par ignorance absolue de l'histoire, des traditions, de la pensée intime de la Maçonnerie, se sont associés, avec des formes plus ou moins violentes, à notre condamnation. Et en cette circonstance, je ne sais si je dois m'exprimer avec mépris ou avec douleur, on a vu des hommes (peu nombreux, il est vrai) qui, en d'autres temps plus ou moins lointains, avaient sollicité et obtenu l'honneur de combattre sous notre drapeau, — et hier, prendre rang parmi nos adversaires. Et dans ce petit nombre, un ou deux, revêtus des grades les plus élevés, appelés par notre société à occuper le sommet de la pyramide, et venant en bon rang parmi les candidats à la direction suprême de l'Ordre, ont lancé contre lui *inane ictu*, leur flèche tremblante. A ceux-là, nous avons réservé et nous réservons, non point les terribles imprécations que nos Rites prononcent contre les parjures, mais notre commisération et notre oubli pour leur inconscience.

« Il n'a pas paru opportun de n'opposer à cette furie de dénigrement que la seule conscience de notre honnêteté et de notre force, notre mépris et notre silence. Il a été décidé par le vote unanime de nos autorités suprêmes, d'organiser notre défense et au besoin, de prendre l'offensive. On a fait bon accueil à l'initiative d'un groupe de jeunes et vaillants FF∴, et l'on a consenti à descendre dans la lice. Ainsi est née l'*Idea democratica*, hebdomadaire qui met au jour les pièges et les mensonges, répond et défend partout les conceptions de la Maçonnerie, et montre qu'elle a pour but de grouper contre le cléricalisme et la réaction toutes les forces du progrès, de travailler à l'ascension continuelle de la Patrie en présence des autres nations, de combattre avec méthode pour les justes conquêtes et les revendications de la liberté, de la civilisation et de la justice sociale...

« Mais il ne suffit pas de pourvoir à notre défense devant le monde profane ; il faut surtout, et aujourd'hui plus que jamais, attacher un soin extrême au choix de nos affiliés et à l'éducation maçonnique qui est le but principal des Loges, et qui doit s'intensifier et se compléter dans les Chambres supérieures. Nous devons veiller à ce qu'il n'entre dans les Loges que des hommes animés de la volonté sincère et ardente de se consacrer à la défense et à la propagande de nos doctrines, du désir énergique de travailler à ce que, devenant la conscience de tous les hommes, ils transforment le monde...



« Il était donc opportun, et même nécessaire de convoquer ce Congrès, duquel, n'en doutons pas, il sortira plus de force et de lumière pour l'Ordre, pour sa direction effective, pour la rigueur de sa discipline.

« Les sujets que vous êtes appelés à discuter, tant dans les sections où vous vous réunirez d'après les grades, que dans la séance plénière, se rapportent à la crise traversée par l'Ordre et le pays, aussi sont-ils d'une importance capitale.

« Il est indispensable qu'en un temps où de tous côtés, même de la part de gens éclairés et calmes, on reproche à la Maçonnerie d'être un anachronisme, un fait qui a achevé son évolution, comme les sectes antiques, dans les ombres impénétrables du secret, le Congrès de notre Rite, qui est surtout l'objet de ces accusations à raison des formes qui le distinguent, dise quel est le caractère du secret maçonnique, à quelle nécessité de défense légitime et d'action efficace ce secret répond, comment c'est un devoir de le conserver, et dans quels cas, dans quelles limites il faut le maintenir.

« Quand la Maçonnerie, dans tous les pays latins, et particulièrement en Italie, a établi solennellement dans son organisation qu'elle avait pour but de réunir en un faisceau ses forces de la démocratie contre les menaces et les revendications audacieuses des partis, clérical et réactionnaire, il est indispensable que les devoirs de la discipline maçonnique soient rigoureusement établis, et que l'on fixe le but que les FF∴ devront poursuivre dans les associations politiques auxquelles ils peuvent librement appartenir, selon leurs convictions politiques [1].

« Quand les cléricaux et les réactionnaires s'efforcent de conquérir, non point le parlement, les provinces et les municipalités, mais les institutions de bienfaisance publique, la Maçonnerie manquerait à son but, si elle ne déterminait pas les méthodes qui doivent être employées, — spécialement par les Chapitres Rose-Croix de notre Rite, — pour que l'Assistance publique s'exerce sous les formes que comporte une Société civilisée, c'est-à-dire sous forme de prévoyance, de coopération et de mutualité.

« Comme nous avons trop souvent à déplorer chez certains des nôtres l'absence ou l'instabilité du caractère, l'atrophie du sentiment maçonnique, il importe d'extirper jusqu'à la racine cette maladie insidieuse qui corrode les fibres de notre organisme ; il faut donc étendre jusque dans le monde profane notre action, et redoubler d'efforts pour que la jeunesse soit élevée selon les principes de l'Ordre, dans l'amour de la patrie et de ses libres institutions.

« Enfin le Congrès, réuni en séance plénière, examinera les propositions à traiter dans la prochaine Constituante ; il déterminera les règles qui doivent présider à l'élection du Grand-Orient et de l'Assemblée », celles qui concernent l'organisme et les fonctions du Rite Ecossais, et il veillera à ce que les Représentants de nos Ateliers se conforment à ces règles ».

La réunion était fort nombreuse. Les FF∴ venus pour l'inauguration du Palais Giustiniani devenu propriété maçonnique,

1. Cela signifie évidemment que les FF.∴ sont libres d'entrer dans telle ou telle société, tel ou tel groupe, mais qu'ils doivent y exercer une action maçonnique. Il faut savoir gré aux FF.∴ de leur franchise. (N. du T.).



qui a eu lieu le 22 février à dix heures du matin, n'ont pu se réunir tous dans le Grand Temple du Grand-Orient d'Italie, bien qu'ils se tinssent debout ; les salles adjacentes elles-mêmes étaient combles. Des deux sections du Rite, la seconde s'est réunie dans le Temple spécial où quelques Loges écossaises de Rome, n'ayant pas encore de local particulier tiennent leurs réunions. Les discussions ont été calmes, bien ordonnées, et tous les FF∴ ont exprimé le désir de faire de la besogne utile au Rite et à l'Ordre (langage officiel).

Elections du Suprême Conseil des 33es : Le Suprême Conseil s'est réuni en séance ordinaire le 21 février au soir, et, conformément aux Règlements généraux des Ateliers Supérieurs, il a formé le terne triangle pour l'élection du Souverain Grand Commandeur dans les réunions successives, auxquelles ont participé tous les FF∴ possédant les 33e, 32e et 31e grades, et les présidents des Aréopages, il a été procédé à la nomination définitive ; l'unanimité absolue des suffrages a désigné le Très Illustre et Très Puissant Fr∴ Achille Ballori aux fonctions de Souverain Grand Commandeur.

Il a été aussitôt admis dans le Temple avec tous les honneurs dus à cette charge éminente. En un langage plein de chaleur et d'émotion, en présence du Grand-Maître honoraire Ernesto Nathan, du Grand-Maître en fonction Ettore Ferrari, qu'il a pris à témoin de cet acte solennel, il a juré de se consacrer sans réserve, avec toute l'énergie dont il est capable, à la défense des principes maçonniques, à la force et à la gloire du Rite et de l'Ordre. Des acclamations sonores ont accueilli ce discours.

Exclusion. — Il s'agit de l'affaire *Rispoli*, 33e ; nous en avons parlé autre part.

La défense de l'Ordre. — Le journal l'*Idea Nazionale*, ayant publié un article intitulé : *I retroscena massonici di una transazione* (les coulisses maçonniques d'une transaction), et cet article ayant été reproduit en entier dans le *Corriere della Sera*, il était nécessaire de remettre les choses au point, mais il était impossible pour cela de s'adresser à l'organe du parti nationaliste, atteint de phobie maçonnique ; en conséquence, le Grand-Maître a envoyé au *Corriere della Sera*, tout en le communiquant à d'autres journaux, le démenti suivant :

(Suit une longue lettre où le Fr∴ Ferrari discute et essaie de justifier la transaction grâce à laquelle le Palais Giustianini, acquis par la Maçonnerie italienne, déguisée en société pour la vente et l'achat d'immeubles, a été dépouillé de ses objets d'art. Nous reprenons notre compte rendu).



« Nous ne sommes pas assez naïfs pour espérer que — malgré le clair exposé des faits, après avoir démontré que les accusations de l'*Idea Nazionale* sont dépourvues de tout fondement, — la polémique cessera. Mais nous croyons, et cela est conforme à nos plus vifs désirs, que le Chef de l'Ordre se refusera à continuer une discussion qui augmente le tirage et la vente des petits journaux qui font la guerre à la Maçonnerie, et qui prennent des attitudes héroïques devant le gros public. La Maçonnerie a bien autre chose à faire que de perdre son temps à discuter les venimeuses diatribes de ses adversaires ».

Honneurs à l'Illustrissime Fr∴ Giuseppe Leti. — Dans le même compte rendu, nous trouvons la mention d'une fête donnée quelques jours auparavant en l'honneur du Fr∴ Giuseppe Leti. Les Fr∴ du Puissant Aréopage de Rome ont voulu marquer par des témoignages d'affection et de respect leur satisfaction d'avoir vu leur Président, l'Ill∴ Fr∴ Giuseppe Leti, élevé au suprême grade du Rite Ecossais ; le Fr∴ les a remerciés avec chaleur. Cette fête qui a eu lieu le 29 janvier, s'est terminée par un banquet de cent cinquante couverts dans la salle des Conférences. Aux places d'honneur étaient assis les membres les plus distingués du Suprême Conseil, du Grand-Orient, des Chambres supérieures et des Loges de Rome.

SOMMAIRES ET ANALYSES

W. Begemann. *Der Alte und Angenommene Schottische Ritus und Friedrich der Grosse.* (Le Rite écossais ancien et accepté et Frédéric le Grand). — Berlin, E.-S. Mittler, 1913 ; in-8°, VI et 137 pages.

La légende recouvre de son voile aux plis ondoyants et touffus la trame des faits maçonniques, et il n'en est peut-être pas un qui ne soit obscurci dans sa réalité comme dans sa signification et sa portée. Il appartient alors à une critique avisée et pénétrante, subtile et judicieuse, de rétablir la teneur véritable des événements et leur enchaînement chronologique. Mais une telle critique fait souvent défaut aux érudits qui se mêlent d'histoire maçonnique : d'où la multitude de données apocryphes qui encombrent aujourd'hui encore la plupart des ouvrages.

Avec les livres de M. Begemann, au contraire, on se trouve sur un terrain déblayé et solide ; les matériaux douteux sont rejetés et la construction s'élève en belles lignes architecturales, reposant, à de rares exceptions près, sur des moellons résistants qu'entamera à peine le temps.

Déjà, avec ses études sur les débuts de la Franc-Maçonnerie en Angleterre et en Irlande, M. Begemann nous avait habitués à ces qualités de perspicacité et de jugement qu'il possède à un si haut degré. Il en fait preuve une fois de plus dans cette brochure compacte, qui sert en quelque sorte d'introduction à son histoire de la Maçonnerie écossaise, troisième et dernière partie de sa magistrale mise au point des origines de la Franc-Maçonnerie moderne.

On sait que le système des 33 grades qui s'appelle le Rite écossais ancien et accepté n'a rien de commun avec l'Ecosse. Mais on en connaît moins l'origine véritable. Une opinion veut qu'il ait été créé par Frédéric le Grand, et cette hypothèse était ad-



mise avec d'autant plus de facilité et de crédulité qu'elle était partout répétée. Ce n'est guère que ces dernières années, en 1911 et 1912, que M. W. Wald commença à la battre en brèche dans divers articles de la *Zirkel-Correspondenz.* Cette fois, M. Begemann l'anéantit absolument, par une discussion très serrée des divers documents sur lesquels on prétendait l'étayer.

En réalité, le Rite écossais ancien et accepté a pris naissance en Amérique, il y a un peu plus d'un siècle, le 31 mai 1801. A cette date, en effet, se constitua un « Suprême Conseil du 33e degré pour les Etats-Unis d'Amérique ». C'est ce qu'annonçait un an et demi environ plus tard, le 4 décembre 1802, une « circulaire adressée aux deux hémisphères » (*Circular throughout the two Hemispheres*), c'est-à-dire aux Grandes Loges d'Amérique et d'Europe.

Cette circulaire émanait de Charleston, dans la Caroline du Sud. Des gens habiles en étaient les auteurs, car ils revendiquaient quelque ancienneté pour le système qu'en réalité ils venaient d'élaborer. Aussi, rappelaient-ils certaine lettre-patente de 1761, de prétendus statuts maçonniques établis en 1762 et ratifiés par Frédéric le Grand, et enfin la Constitution que le même prince aurait signée le 1er mai 1786.

Que valent ces documents ? Telle est la question que se pose M. Begemann. On va voir comment il y répond.

D'abord la lettre-patente de 1761. On en trouvera le texte intégral dans la brochure de M. Begemann, p. 11-15. C'est une sorte de charte accordée par les Grands Surveillants et Officiers de la Grande et Souveraine Loge de Saint-Jean de Jérusalem de l'Orient de Paris, à un nommé Etienne Morin, qui y est qualifié d'un nombre considérable de titres comme ceux de Grand Elu parfait et Ancien Maître, Chevalier et Prince sublime de tous les Ordres de la Maçonnerie, Chevalier et Prince Maçon, etc. Ledit Morin, par cette lettre-patente, reçoit l'autorisation de fonder des Loges et de conférer les hauts grades en Amérique, où il se dispose à se rendre. Et cette pièce, qui n'est pas sans intérêt, est datée du 27 août 1761. Mais elle n'a rien à faire avec le Rite écossais ancien et accepté, et, de plus, l'authenticité en reste douteuse. L'original en est toujours demeuré inconnu, et les historiens n'ont jamais rencontré que des copies postérieures à l'année 1761. M. Begemann passe en revue et discute tous les témoignages relatifs à cette lettre-patente qui, en fin de compte, lui apparaît comme apocryphe, et ne remonte pas, selon son opinion, au-delà du début de 1774 ou de la fin de 1773.

Les statuts de 1762 n'offrent pas plus de garanties : c'est ce



qui résulte de l'investigation de M. Begemann, p. 34-46. Ils préconisent un système de 25 grades, dont il est bien difficile de déterminer l'origine, même probable. Où furent, en effet, rédigés les statuts en question ? A Berlin, prétend-on, où ils auraient d'ailleurs reçu l'approbation du Roi Frédéric le Grand. Mais rien ne garantit cette hypothèse. Au contraire, l'incertitude la plus significative plane sur le lieu qui aurait vu naître cette prétendue constitution. Tantôt il s'agit de Paris, de Berlin et de Bordeaux tout à la fois, tantôt de Berlin et Paris, ou de Bordeaux et Paris, enfin de Bordeaux seulement. Le document lui-même permet toutes les interprétations. On en connaît deux copies fondamentales ; elles diffèrent entre elles, puisque l'une contient 37 articles, tandis que l'autre n'en renferme que 35. M. Begemann, qui apporte tout son soin à élucider le problème, conclut que ces deux rédactions proviennent en définitive d'un original qui aurait été rédigé à Charleston en 1796 seulement. Quant au système des 25 grades, préconisé par ces statuts, il remonterait, non à 1762, mais tout au plus à 1780, sinon à 1785 ou même un peu plus tard encore.

Ces prétendus statuts de 1762 auraient été en quelque sorte l'introduction à la soi-disant constitution signée le 1er mai 1786, par Frédéric le Grand. Cette fois, nous sommes en présence de la pièce capitale du débat.

La rédaction originale est en français. Elle fut reproduite dans le Recueil des Actes du Suprême Conseil de France, année 1832, p. 36-41. Deux ans plus tard, en 1834, une traduction latine en fut faite en Amérique. On la trouve dans l'ouvrage d'Albert Pike : *The Statutes and Regulations, Institutes, Laws and Grand Constitutions ot the Ancient and Accepted Scottish Rite* (Statuts, Règlements, Ordonnances, Lois et Grandes Constitutions du Rite écossais ancien et accepté), paru à New-York en 1859. Albert Pike, en effet, s'était constitué le champion de cette constitution dite de Frédéric le Grand et en avait accrédité d'une façon presque inébranlable la légende, surtout dans son *Historical Inquiry in regard to the Grand Constitutions of* 1786 (Recherches historiques sur les Grandes Constitutions de 1786), qu'il publia en 1872 à Washington, et dont une seconde édition fut donnée en 1883.

Cette fameuse constitution, dite de 1786, nous est désormais facilement accessible, puisque M. Begemann la reproduit dans son étude, p. 68-74. Elle règle surtout le 33e grade, et comprend trois parties : une introduction, les articles, au nombre de 18, et l'énumération des privilèges attachés au 33e degré.



L'introduction est spécialement intéressante, car on y reconnait les éléments d'où est sortie toute la légende. La voici :

« Constitutions, Statuts et Règlemens

« Pour le gouvernement du Suprême Conseil des inspecteurs généraux du 33e degré, et pour celui de tous les conseils sous leur juridiction ;

« Fait et approuvé dans le Suprême Conseil du 33e degré, duement et légalement établi et constitué au Grand-Orient de Berlin, le 1er mai *anno lucis* 5785, et de l'ère chrétienne 1786.

« Auquel Conseil était présent en personne, sa très auguste majesté Frédéric II, roi de Prusse, Souverain Grand Commandeur ».

Ainsi, dès le début du document, on saisit ce qu'est le 33e grade. Mais l'article 2 le définit plus clairement : « Le 33e degré, y est-il dit, [est] appelé Souverain Grand Inspecteur général, ou Suprême Conseil du 33e degré ».

Nous ne suivrons pas M. Begemann dans sa discussion très serrée de cette prétendue constitution de Frédéric le Grand ; il nous faudrait pour cela traduire à peu près toute sa brochure. Nous rappellerons seulement les conclusions auxquelles il aboutit.

Avant 1802, à son avis, il n'est relaté nulle part, ni en Europe, ni en Amérique, que l'Empereur Frédéric II ait établi, et signé le 1er mai 1786, la Constitution du Rite écossais des 33 grades. Cette assertion se trouve pour la première fois dans la circulaire de Charleston du 4 décembre 1802. Et c'est le Suprême Conseil du 33e grade, fondé le 31 mai 1801 dans cette même ville de Charleston, qui est l'auteur du système des 33 grades, dit Rite écossais ancien et accepté. Tout le reste est légende.

Né en Amérique avec le XIXe siècle, comment le Rite écossais a-t-il pénétré en Europe ? Ici, l'histoire est sûre. Il y fut apporté par le comte de Grasse-Tilly. Celui-ci, qui s'était fixé à Saint-Domingue, s'enfuit de l'île lors des troubles de 1803 et revint à Paris, où, en 1804, il fonda le Suprême Conseil de France. Un Conseil du même genre fut ensuite créé en 1817 à Bruxelles. C'est le comte de Grasse-Tilly qui, avec le Rite écossais, aurait implanté en Europe la légende de la prétendue Constitution de Frédéric le Grand.

Ces quelques pages d'analyse montrent combien est riche de données la brochure de M. Begemann, et combien l'auteur fait preuve d'esprit critique. Son étude, comme ses précédents livres, est pénétrante et féconde. Pourquoi lui a-t-il donné une forme si compacte et parfois obscure ? On aimerait à ce que ces 137 pages



fussent partagées en chapitres et pourvues d'un index succinct. Rien de tel, malheureusement : pas même une table des matières ! Et ce n'est pas, il faut l'avouer, sans déparer un peu l'ouvrage, qui fait l'impression d'un taillis touffu, où il est nécessaire de se repérer, malgré son peu d'étendue.

E. HEIN. *Geheime Gesellschaften in alter und neuer Zeit, ihre Organisation, ihre Zwecke und Ziele.* (Sociétés secrètes aux temps anciens et aux temps modernes ; leur organisation, leurs tendances et leurs buts). — Leipzig, R. Gerhard, 1913 ; in-8°, 126 pages.

Ce petit livre n'affiche aucune prétention à donner un exposé complet de l'organisation et de l'histoire des diverses sociétés secrètes répandues à travers le monde. Il vise seulement à les signaler dans leurs principes et leurs tendances, et, à ce titre, il faut reconnaître qu'il atteint son but.

L'auteur est bien renseigné, à la fois par les livres et l'expérience. Il est donc un guide fidèle et sûr, et l'on prend intérêt à la lecture de son ouvrage. Il a puisé aux sources les plus autorisées, et a su garder le ton de neutralité qu'exige la science, mais qu'il est difficile de conserver dans des entreprises comme la sienne. Il n'a en vue, comme il le dit dans son avant-propos, aucune propagande ; mais il s'est efforcé de rejeter tout ce qu'il y a trop souvent encore de controuvé, de tendancieux, de légendaire et de romanesque dans les livres qui s'occupent des sociétés secrètes.

La méthode d'exposition suivie par M. E. Hein n'est pas très rigoureuse. Elle apparaît surtout comme géographique, puisqu'il énumère d'une part les sociétés secrètes qui ont existé dans le monde antique, et d'autre part celles qui se partagent aujourd'hui les différentes nations de la terre.

Il n'y aurait rien à dire contre cette façon de procéder qui convient très bien dans sa simplicité à une exposition comme celle que s'est proposée l'auteur. Mais alors pourquoi, à travers cette énumération géographique, a-t-il intercalé des chapitres où il étudie dans son ensemble telle ou telle société secrète ? On concevrait de préférence une division de son livre en deux parties : l'une consistant dans l'étude historique et dogmatique de chacune des Sociétés secrètes, l'autre dans leur répartition géographique.

Quoi qu'il en soit, voici, dans l'ordre où il les aborde, les sujets traités par M. Hein : les sociétés secrètes dans l'Orient antique,

en Chine, en Amérique, en Russie, en France, en Angleterre et en Irlande ; l'ordre des Odd-Fellows ; l'ordre des Druides ; les sociétés secrètes dans le reste de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal — et aussi en Afrique), en Allemagne ; l'ordre des Rose-Croix ; l'ordre des Illuminés ; la Franc-Maçonnerie en Allemagne ; les Loges féminines ; les hommes les plus célèbres dans l'histoire de la Maçonnerie ; les Loges réformatrices en Allemagne.

Cette énumération suffit à montrer le défaut de méthode que nous signalions tout à l'heure. L'inconvénient est d'ailleurs minime et n'enlève rien à l'intérêt des divers chapitres. Quelques-uns sont curieux, entre autres celui qui traite de la Chine. Dans ce pays, l'histoire politique des derniers temps est intimement liée à l'action et à l'influence des Sociétés secrètes, comme M. Jean Rodes l'a montré il y a quelques années, dans un article du *Temps*, que M. Hein reproduit en partie.

L'Amérique offre également plus d'un sujet de méditation. Les sociétés secrètes de toutes sortes s'y multiplient d'étrange et peut-être inquiétante façon. En 1908, les Etats-Unis et le Canada n'en comptaient pas moins de 38, avec un total de 10.028.367 membres, suivant la statistique que M. Hein emprunte à l'Almanach universel de New-York.

Le chapitre relatif à la Russie résume assez bien les divers épisodes du mouvement nihiliste. L'histoire de l'ordre des Odd-Fellows et de celui des Druides est rapidement ,mais convenablement retracée.

Signalons aussi les quelques pages consacrées aux Loges d'adoption dans les principaux pays européens : Allemagne, France, Espagne, Angleterre, Hongrie, et enfin la notice sur les Loges réformatrices en Allemagne, avec laquelle M. Hein ferme son livre.

D. ALBRECHT.



INDEX DOCUMENTAIRE

DOCUMENTS ANCIENS

Francs-Maçons de Calais

Calais, 5 Thermidor, An IV (23 juillet 1796).

Le Commissaire du Directoire exécutif près
l'Administration Municipale de Calais,
Au Citoyen Ministre de la Police

CITOYEN MINISTRE,

Il s'est établi en cette commune une société de Francs-Maçons.

Vous savez sans doute que ces sociétés sont secrètes et fermées à tous ceux qui n'en sont pas membres; qu'elles ont des chefs, des secrétaires, des registres, des signes de reconnaissance et des mots de ralliement.

Sous ce rapport, et d'après les lois existantes, je pense qu'elles ne peuvent subsister, et je vous prie de m'éclairer à ce sujet.

Celle qui s'est formée, à la vérité, ne me donne aucune inquiétude, ses membres sont en général d'excellents citoyens. Ils ont prévenu l'Administration de leurs assemblées, et, comme elle renferme même des maçons, ils les ont même invités, mais d'autres sociétés plus dangereuses peuvent se former sous le même prétexte et dans des endroits où les Administrateurs n'étant pas maçons n'y seraient pas admis.

Les mesures d'ailleurs doivent être générales, ce serait tomber dans l'arbitraire que de laisser aux autorités le droit de décider que telle chose peut être permise à l'un et refusée à l'autre.

J'attendrai cependant votre réponse pour rompre cette société.

Salut et fraternité.

PIGAULT-MAUBAILLARCQ

Paris... Thermidor, An IV (11 juillet 1796).

Le Ministre de la Police Générale,
Au Commissaire du Directoire exécutif du Canton de Calais.

J'ai reçu, citoyen, votre lettre en date du 5 de ce mois par laquelle vous me mandez qu'il s'est formé dans la commune de Calais, une société de



Francs-Maçons, qui ne donne à la vérité aucune inquiétude, parce que les membres qui la composent sont d'excellents patriotes, mais que vous ne croyez pas cependant devoir être tolérée ; et vous m'invitez à vous donner mon avis à ce sujet.

La Constitution n'admettant aucune corporation, vous ne devez point souffrir qu'il s'en établisse, et s'il en existe, vous devez en provoquer la dissolution, conformément à l'art. 360, titre 14, de l'acte constitutionnel ainsi conçu :

« Il ne peut être formé de corporations ni d'associations contraires à « l'ordre public [1] ».

Salut et fraternité.

Minute

Paris, le 27 Thermidor, An IV. (14 août 1796).
Le Ministre de la Police Générale
Au Commissaire du Directoire exécutif à Calais.

En réponse à votre lettre du cinq de ce mois, je vous observerai que la Constitution n'exclut que les corporations contraires à l'ordre public ou les sociétés populaires délibérantes. Voyez l'article 362 du titre 14 de l'acte constitutionnel.

Je vous invite donc, Citoyen, de vous assurer si la société dont vous m'annoncez la formation, est dans l'un des cas prévus par la loi, et dès lors vous saurez le parti que vous devez prendre.

Salut et fraternité.

Minute

Calais, le 28 Thermidor, An IV. (15 Août 1796).
Le Commissaire du Directoire Exécutif près
l'Administration Municipale de Calais
Au Citoyen Ministre de la Police Générale

A la réception de votre réponse du 27 à ma lettre du 5 relative à l'établissement d'une société de Francs-Maçons, j'ai consulté l'article 362 de l'acte constitutionnel, et je trouve qu'il prononce leur nullité par cela seul que le secret dont s'enveloppe cette association rend impossible de s'assurer si cet article est observé ou s'il ne l'est pas.

D'ailleurs, il était de leur institut, avant la Révolution, de correspondre entre elles et encore d'être affiliées à une Mère-Loge, séante à Paris.

Une loge peut objecter aujourd'hui n'avoir aucune de ces correspondances, mais le grand secret qui environne ses opérations, donnerait, à une classe d'individus qui voudraient comploter, de grands moyens de tromper.

Il y existe au surplus des conditions d'admission qui portent sur des qualités morales et physiques dont on s'assure par des épreuves, et l'exclusion est prononcée contre celui qui, après s'être engagé dans les épreuves, serait reconnu n'en être pas doué. Au surplus, je le répète ce n'est pas la société des Francs-Maçons de Calais qui me donne de l'inquiétude, mais je crois intéressant que le gouvernement en se prononçant contre elle, ôte en le faisant aux factieux de tous genres, un moyen de rassemblement, qui échapperait à toute espèce de surveillance.

Portes closes et très closes à tous autres que les membres, conditions

1. Cette lettre, non datée, ne parait pas avoir été expédiée mais remplacée par celle dont la minute suit.



d'admission, exclusions ; mots et signes de reconnaissance et de ralliement, correspondance secrète, tout doit déterminer jusqu'à la paix à suspendre ces assemblées.

Salut et respect.

PIGAULT-MAUBAILLARCQ.

Archives Nationales
F7, 7169, n° 7689.

Rite Ecossais, ancien et accepté

Extrait d'un rapport de M. le Préfet de Police du 23 *septembre* 1822.

Les membres du *Misraïm* pensent que cette mesure qui frappe leur société est générale et qu'elle a dû frapper également la société du *Rite écossais ancien et accepté*, séparé aussi du G :. O :.. Je n'ai point eu jusqu'ici l'occasion de vous parler de cette dernière association. Voici des détails sur une séance qui a eu lieu le 6 de ce mois, sous la présidence de M. le Cte Muraire. C'était la Loge *Ecossaise* de la *Rose* et du *Parfait Silence* qui était réunie à 4 heures du soir, rue St-Médéric, n° 41.

M. Muraire a fait l'histoire du rite à peu près en ces termes :

« Apporté d'Amérique en France, en 1814, par le Cte de Grasse de Tilly, le Rite Ecossais ancien et accepté, se sépara peu de temps après du G :. O :.. Cambacérès, l'archi-Chancelier de l'Empire, en était le propriétaire, et par conséquent le 1er dignitaire ; lorsque les circonstances politiques de 1814 le forcèrent de quitter la France, il délégua ses pouvoirs à M. le Cte de St-Germain et M. le Cte de Valence que nous avons le bonheur de posséder. Ce rite était retourné sous la puissance suprême d'Amérique, et ce n'est que depuis un an que je *me* fais *l'honneur* de lui appartenir et qu'il a repris son ancienne place, c'est-à-dire qu'il s'est rangé de nouveau sous le régime de la France. »

Il faut remarquer que M. Muraire présidait cette réunion comme membre d'honneur. Le vrai président est M. Deslaurier, capitaine décoré, qui occupait le fauteuil avant l'arrivée de M. le Cte Muraire. Cet officier a un bras de moins. Il l'a, dit-on, perdu à Waterloo. Après avoir témoigné les sentiments de la plus vive reconnaissance et de la fraternité la plus intime, M. le Cte Muraire n'a pas dissimulé les dangers auxquels était exposé l'Ordre. « Soyons toujours unis, a-t-il dit, et nous serons forts, soyons constants et nous triompherons [1] ».

Le Vénérable a repris le fauteuil, un officier a proposé alors comme membres d'honneurs deux étrangers FF :. visiteurs, M. Worcmberg et M... [2] députés d'Anvers, royaume des Pays-Bas, de la Loge portant le titre des *Amis du Roi et de la Patrie*. La proposition acceptée à l'unanimité, il a été convenu qu'une correspondance serait établie entre les deux Loges, et que les liens les plus fraternels seraient la base de cette alliance. A 7 heures précises un banquet a eu lieu sur la place du Change, chez Martin, restaurateur. Ils ont mis la plus grande circonspection dans les cérémonies qui se pratiquent en pareille circonstance. Après divers toasts et plusieurs couplets chantés par quelques membres de la société, on s'est séparé en renouvelant le serment de ne rien divulguer de ce qui s'était dit ou fait.

1. D'après M. Viennen les papiers du Chap. et de toute la Société de rite *ancien et accepté* se trouvent chez le comte Muraire. La réunion du Comité central de cette Société a lieu dans un local dit la Galerie Pompée près le Ministère des Finances.
2. Le nom n'a pu être saisi.



Vallée de Paris

Loge anglaise. — Liste de ses membres.

Président : JOHN LINTER, professeur en théologie, rue Neuve de Berri, n° 2.

Frères :
JAMES HUART, avocat, rue St-Honoré, n° 337.
WILLIAM SCOTT, relieur, rue St-Honoré, n° 92.
CHARLES COLIN, jardinier, à l'Elysée Bourbon.
BEECH, imprimeur, rue des Saussaies, n° 12.
GEORGE WOODS, rue Neuve de Berri, n° 2.
DANIEL CLIFFY, bottier, rue faubourg St-Honoré, n° 46.
GEORGE PALMER, rue faubourg St-Honoré.
DURREGER, tailleur, rue Vivienne.
WILLIAM FURZE, brasseur, 2, rue Favart.

Archives Nationales
F7, 6688, n° 1296.

Note de Duplay

J'ai trouvé dans les papiers de la Société de *Misraïm* communiqués par le juge d'instruction, trois listes de la Loge du Rite Ecossais établie à Paris. J'en ai fait prendre copie.

La communication de ces listes pourrait peut-être aider M. le Préfet de police dans les recherches dont il s'occupe au sujet de cette loge.

Vallée de Paris

Grands dignitaires des six sections du S∴ G∴ C∴ du Rite Ecossais le 1er mars 1818 (1er jour du 1er mois 5818).

J.-B.-M. DE LA HOGUE, rue du Petit-Carreau, n° 32.
Le Baron DE FERNIG, rue de Louvois, n° 2.
Le Vice-Amiral, Comte ALLEMAND.
Le Lieutenant-Général, Comte BELLIARD.
Le duc DE ST-AIGNAN.
Le Maréchal, duc DE REGGIO.
Le Lieutenant-Général, Comte GUILLEMINOT.
Le duc DE GUICHE.
Le duc DE GRAMMONT.
Le Comte DE CAZES.
Le Lieutenant-Général, Comte DE LA GRANGE, boulevard Poissonnière, n° 23 et le Chevalier COMBES, rue d'Astorg, n° 5.

Vallée de Paris

Liste des Membres de la Loge du Rite Ecossais possédant le 33e et dernier degré.

Comte DECAZES, alors ministre de l'Intérieur.
Comte DE GRASSE, à Versailles, rue Ste-Adelaïde.
J.-B.-M. DE LA HOGUE, rue du Petit-Carreau, n° 32.
Baron DE FERNIG, rue de Louvois, n° 2.



Comte BELLIARD, rue des Saints-Pères, n° 58.
Comte GUILLEMINOT, rue des Saints-Pères, n° 58.
Comte FRÈRE, rue de l'Université, n° 6.
Baron DE JOINVILLE, rue de Verneuil, n° 58.
Chevalier COMBES, rue d'Astorg, n° 5.
JOLY, se disant homme de lettres, rue Dauphine, n° 32.
DUJARDIN de la Cour, à Bercy, Grande Rue.
Colonel CHAMEAU, à Courbevoie.
CRUZEL, rue Louis-le-Grand, n° 17.
Baron PROST, rue de Lancry, n° 5.
Vicomte VAN DEDEM, rue de Choiseul, n° 19.
JUDESRETZ, rue Ménilmontant, n° 6.
DELORME, rue de Louvois, n° 2.
Baron SOYEZ, rue du Marché d'Aguesseau, n° 15.
Baron DURRIEU, rue Neuve Montmorency, n° 3.
Baron BOIVIN, rue Chantereine, n° 30.
BEAUMONT, rue Neuve d'Orléans, n° 26.
GABORRIO, rue Jacob, n° 12.
DUSEIGNEUR, rue des Gravilliers, n° 28.
Général JOLY, rue St-Lazarre, n° 33.
Baron DE BOISSEVILLE, 34, rue Montpensier.
Baron SCHMIT, rue de la Michodière, n° 4.
Baron DELAIR, rue du Mont-Blanc, n° 16.
Baron LAMBERT, rue St-Georges, n° 7.
Baron AUBERNON, rue Montholon, n° 10.
QUESADA, rue de Chartres, n° 8.
Comte d'ORFEUILLE, rue du Dragon, n° 31.
HOFFMANN RENARD, rue Vivienne, n° 20.
PAQUEREAU, rue des Colonnes Feydeau, n° 13.
Chevalier de ST-ALLAIS, rue de Vrillière, n° 10.
HUBERT, Vieille rue du Temple, n° 49.
PALUSTRE DE FOND-VILLIERS, rue Pagevin, n° 5.
Baron DE BACCARAT, quai Bourbon, n° 3.
Chevalier DE NAZON, rue Hautefeuille, n° 11.
SAULNIER fils, quai Malaquais, n° 15.
Comte DE TILLY, rue de Chaillot, n° 74.
GOMMERY, rue Mandar, n° 18.
MICHELET, rue des Moulins, n° 11.
Chevalier LEROY, rue Mazarine, n° 9.



INDEX MAÇONNIQUE

AVIS

Afin de ne pas compromettre nos correspondants et de ne pas brûler nos sources d'informations, nous ne pouvons pas indiquer publiquement toutes les références des renseignements et des documents publiés par la REVUE. *Mais nous tiendrons toujours ces références à la disposition de ceux de nos abonnés qui pourraient en avoir besoin pour leurs travaux.*

Armée

FRANCE. — Nous empruntons ce qui suit à la « Chronique militaire » publiée par le commandant SAINT-MAURICE dans l'*Univers*, 18 mars 1914 :

Il est remarquable, en tout cas, que les Loges s'emploient avec persévérance à désarmer notre pays. Les F∴ du Parlement ont fait tous leurs efforts pour amener l'échec de la loi de trois ans. N'ayant pas réussi dans cette entreprise, ils se sont employés du moins à diminuer la portée de la loi en réduisant pratiquement la durée du service à trente-deux mois. Partisans des doctrines mortelles de Malthus, ils ont dépouillé la loi militaire des dispositions qui tendaient à favoriser les enfants des familles nombreuses. Enfin, dans leur programme de Pau, programme imposé à tous les candidats du parti radical-socialiste, les Francs-Maçons ont inscrit l'engagement de poursuivre l'abrogation de la loi de trois ans.

Dans toutes les questions intéressant la défense nationale, l'organisation de l'armée ou de la marine, la constitution du matériel de guerre, etc., les journaux maçonniques soutiennent, ouvertement ou hypocritement, selon le public auquel ils s'adressent, la thèse du moindre effort, et préconisent

par conséquent les solutions que peuvent souhaiter nos ennemis de demain. De même, dans les incidents qui troublent parfois la vie de l'armée : crise de l'état sanitaire, insuffisance des casernements, fatigues des manœuvres, actes isolés ou collectifs d'indiscipline, etc., les organes maçonniques tiennent toujours le langage le plus propre à affaiblir l'armée en ruinant l'autorité des chefs et la confiance que les soldats devraient avoir en ceux-ci.

Tout récemment, un journal militaire à tendances maçonniques publiait un article en faveur de l'élection des officiers par leurs subordonnés ; et il osait évoquer, à l'appui de cette proposition scandaleuse, les souvenirs de l'époque révolutionnaire...

Les agissements de la secte satanique qui tient la France sous sa coupe sont d'autant plus inquiétants que la paix européenne apparaît comme extrêmement instable. Dans l'état de tension où se trouve actuellement l'Europe, le moindre incident peut déclancher la guerre où se joueront les destinées de notre pays.

Boy-Scouts

HOLLANDE. — De la *Gazette de Liège*, 1er avril 1914 :

D'après quelques journaux catholiques, S. G., l'évêque de Bois-le-Duc a notifié à son clergé que l'Episcopat hollandais ne peut donner son approbation à l'Institut neutre des « Padvinders » (boy-scouts) et que les prêtres doivent en écarter les jeunes gens ou, si c'est impossible, organiser des groupes catholiques. En aucun cas, ces groupes ne pourront participer aux campements.

Cf. *Critique du libéralisme*, 15 avril 1914, p. 48 : *Les Scout Boys en Belgique.*

Contre-Eglise

ALLEMAGNE. — De l'*Agence Roma*, 31 mars 1914 :

Un article de la *Frankfurter Zeitung* s'occupe de la loi contre les Jésuites. D'après elle, le Chancelier qui oserait abolir cette loi, se rendrait impossible et devrait démissionner, malgré la majorité qu'il aurait au Reichstag. Il aurait contre lui des partis politiques peu puissants quant à leur nombre, mais très puissants en influences dans certains milieux protestants, surtout en haut lieu. L'opposition de ces partis lui coûterait sa place. L'auteur croit donc que, ni actuellement, ni dans un avenir prochain, la loi ne sera abolie, mais il croit qu'elle aura une interprétation telle que les Jésuites pourront exercer, plus ou moins librement, le ministère sacerdotal.

CANADA. — Nous lisons dans *La Vérité*, de Québec, 14 mars 1914 :

On commence, disent les *Cloches* de Saint-Boniface, à constater les ravages du divorce en Canada. En 1903, cinq divorces furent accordés, et en 1913, quarante-et-un. Il y a encore présentement vingt-quatre demandes devant le Sénat. Et pourtant, le divorce n'est pas une institution populaire chez nous. Il est dispendieux à obtenir. Il coûte au moins six cents piastres et



souvent plus de mille. Il exerce naturellement ses ravages presque exclusivement parmi les Protestants. Et quand il se produit chez des Catholiques, c'est d'ordinaire chez ceux qui ont contracté des mariages mixtes. Nouvelle preuve que l'Eglise a mille fois raison de défendre les mariages entre Catholiques et Protestants.

FRANCE. — Les évêques de la province de Tours ont adressé une lettre pastorale aux fidèles de leurs diocèses à l'occasion des élections législatives. Nous en trouvons le texte dans *La Semaine Religieuse du Diocèse d'Angers*, 12 avril 1914. Après avoir montré tout le mal fait à l'Eglise depuis trente ans par les lois qu'ont votées les députés et sénateurs, les pasteurs ajoutent qu'ils ont le devoir d'éclairer les électeurs catholiques :

Nous disons ouvertement aux catholiques : « Il est du plus haut intérêt de vous unir sur un terrain commun. En présence de divers partis politiques, l'Eglise ne vous défend pas de vous attacher au parti préféré, ni de le soutenir, vous accordant en cela une entière liberté. Mais, du moment que tous, à quelque parti que vous apparteniez, vous êtes catholiques et pleinement d'accord dans une même foi, unissez-vous pour la défense et la revendication de vos droits de catholiques. Et puisque vous attendez de nous, Nos Très Chers Frères, une ligne de conduite, voici notre programme :

Nous voulons :

1° L'abolition de toutes les lois sectaires, scolaires et autres, qui violent les droits de Dieu, de l'Eglise et de la famille ;

2° La pleine liberté du culte catholique et des Associations religieuses ;

3° La reconnaissance légale du droit des parents à l'enseignement chrétien dans l'école publique ;

4° La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, pour le bien commun de l'Eglise et du pays.

En conséquence, Nos Très Chers Frères :

1° Nous refuserons nos voix à qui se réclamera des lois dites « laïques » et déclarées « intangibles » ;

2° Nous voterons, sans hésitation et sans arrière-pensée, pour tout candidat catholique — républicain, royaliste ou impérialiste — qui acceptera notre programme formulé ci-dessus ;

3° En l'absence d'un candidat catholique, nous donnerons notre concours aux candidats qui s'engageront, d'une manière suffisante, à soutenir au Parlement ce même programme de nos revendications.

En vous parlant ainsi, Nos Très Chers Frères, nous sommes bien sûrs de servir à la fois l'Eglise et la patrie.

Cet important document, qui porte la date du 2 avril 1914, est signé de l'Archevêque de Tours et des Evêques d'Angers, Laval, Le Mans, ainsi que des vicaires capitulaires de Nantes.



— *La Raison contre la Foi* :

Le professeur Charles Richet, bien connu dans le monde occultiste par les mystifications dont il a été victime de la part de médiums sans vergogne, a prononcé le 1er mars, à Paris, à la Sorbonne, un discours d'une longueur remarquable dans une séance solennelle de l'Union des Jeunesses républicaines. Il a pris pour sujet, ainsi qu'il convenait à un homme aussi expert dans les choses de l'autre monde : « Les Droits de la Raison ». Cette conférence a été publiée *in extenso* dans le journal de M. Loyson *Les Droits de l'Homme* ; elle a valu à son auteur l'éloge enthousiaste que nous trouvons dans une Revue Maçonnique étrangère :

« L'illustre professeur Charles Richet a pris la défense de la Raison contre le pragmatisme, le mysticisme, le traditionalisme et le nationalisme. L'illustre membre de l'Institut, lauréat du Prix Nobel, a commencé par remercier ses auditeurs de la manifestation de sympathie dont il est l'objet, et s'est félicité de se voir entouré de tant d'illustres Maîtres, d'aussi nombreux jeunes gens ; sa joie est d'autant plus grande que tout le monde va répétant, sur la foi d'un *referendum* inquiétant, que la jeunesse d'aujourd'hui abandonne les idées pour le triomphe desquelles les Maîtres d'hier ont vécu et lutté. Si ces opinions, doublées de statistiques, étaient vraies, dit M. Richet, ce serait épouvantable. Ainsi, les grandes idées de justice, de progrès, de droit, de liberté, de solidarité humaine, toutes ces paroles qui, en passant sur nos lèvres, emplissent l'âme d'un frémissement intérieur, ne seraient plus pour les jeunes gens que vaines et ridicules images, incapables de devenir des motifs d'action, de susciter l'enthousiasme et l'amour. Mais non, c'est faux, et quand ce serait vrai, il ne faudrait pas s'effrayer devant le grand nombre des ennemis ».

PORTUGAL. — De l'*Agence Roma*, 28 mars 1914 :

Des agents officiels ou confidentiels du gouvernement de Lisbonne se font interviewer pour faire savoir à l'Europe qu'il est faux que l'Eglise catholique soit persécutée par la République, — que c'est l'Episcopat et le clergé qui persécutent la République, — et que la loi de Séparation va être même améliorée sous l'égide du bon Bernardino Machado. Nos lecteurs qui ont suivi les rapports véridiques publiés par nous sur l'infâme persécution de la Secte contre l'Eglise portugaise, savent à quoi s'en tenir en face de ces déclarations cyniques.

— Voici quelques renseignements sur cette prétendue amélioration de la loi de séparation, nous les empruntons au *Diario de Noticias*, de Lisbonne, 28 février 1914 :

Le ministre de la justice a envoyé aux gouverneurs civils, avec ordre de le transmettre aux administrateurs de Conseils et présidents de Conseils municipaux, le questionnaire suivant :

« 1° S'est-il produit dans le Conseil des conflits motivés par la loi de Séparation ? — 2° Pour quelles raisons, et combien de fois ? — 3° Qui dirige



ces mouvements ? Sont-ce les religieux, leurs agents, ou la masse des fidèles provoquée par eux, ou encore le peuple, par une action spontanée ? — 4° Le peuple sent-il et manifeste-t-il la nécessité du culte religieux ? et comment la sent-il ? Est-ce par simple fidélité à la tradition, ou par besoin de distraction, d'amusement, ou bien surtout par foi ? — 5° Est-il d'avis que la République éprouvera quelque dommage si la loi de Séparation est modifiée dans le sens d'une plus grande liberté pour le culte extérieur ? — Existerait-il, par hasard, un mouvement d'opinion en faveur des Congrégations religieuses ? — 6° Le peuple ou quelque association ont-ils réclamé contre l'application de ladite Loi ? — 7° Y a-t-il eu des prêtres expulsés de la commune ? Combien, et pour quelles raisons ? — 8° Les prêtres expulsés ont-ils été remplacés ? Lorsqu'ils sont revenus, quelle a été l'attitude du public et des fidèles ? Favorable ou défavorable, hostile ou indifférente ? — 9° L'assistance aux offices religieux a-t-elle augmenté ou diminué depuis la proclamation de la République ? — 10° Combien y a-t-il de prêtres pensionnés ? Ont-ils été persécutés ? Quel motif a été allégué pour ces persécutions ? — 11° Remarque-t-on du fanatisme dans la commune ? Quelle en est l'intensité ? — 12° Combien existe-il d'églises ? Combien s'en est-il construit depuis la proclamation de la République ? Combien se sont fermées ? Combien se sont rouvertes ? Combien ont été mises en interdit ? — 13° Que semblerait-il bon d'ajouter sur les questions ci-dessus ?

— Le même journal écrit, à la date du 2 mars :

« L'Association du Régime civil (laïc) présentera demain (3 mars), au Parlement, une pétition dans laquelle, en vertu du décret du 20 avril 1911, elle demande l'interdiction de tout enseignement religieux aux jeunes enfants, de tout acte extérieur de culte, la suppression des pensions accordées aux membres du clergé par la Loi de Séparation, l'interdiction du port du costume ecclésiastique, et la transformation du Collège des Missions, qui perdrait tout caractère religieux ».

— Enfin, dans son numéro du 3 mars, le *Diario de Noticias* nous informe que l'Association du Régime civil a fait distribuer dix mille exemplaires de la pétition dont il est question plus haut, relativement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette séparation est déjà réalisée par une loi, mais il paraît que la Libre-Pensée portugaise ne la trouve pas assez rigoureuse, car :

« La pétition indique plusieurs modifications tendant à rendre la loi plus radicale, et en même temps à donner une garantie meilleure à la liberté de conscience ».

Crémation

ALLEMAGNE. — De l'*Agence Roma*, 28 mars 1914 :

En 1913, en Allemagne, le total des cadavres incinérés a été de 10.168, soit 1298 de plus qu'en 1912. Il y a 141 sociétés qui font une vive propagande



pour la crémation et qui comptent 700.000 membres. Inutile de dire que le monde protestant donne à ce mouvement un contingent beaucoup plus fort, même toute proportion gardée, que le monde catholique.

Bavière. — **De *l'Agence Roma*, 23 mars 1914 :**

Les vieux-catholiques font maintenant à Munich de la propagande pour la crémation. Cela ne s'explique que par le désir d'élargir les cadres de la Secte. En effet, il y a malheureusement assez de catholiques favorables à la crémation. L'Eglise refusant à ceux qui sont incinérés par leur propre volonté les honneurs de la sépulture ecclésiastique, les vieux-catholiques espèrent gagner ceux-ci en suivant le cours du « progrès » moderne.

Hollande. — **Nous lisons dans la « Chronique hollandaise » publiée par la *Gazette de Liège*, 9 avril 1914 :**

C'est un cabinet libéral qui fit octroyer à l'Union néerlandaise pour la propagation du néo-malthusianisme la personnalité civile. C'est encore sous le règne d'un cabinet libéral que la crémation vient de faire son entrée aux Pays-Bas.

Les libéraux de tout plumage ont jadis fait beaucoup de tapage, lorsque le chef de la coalition chrétienne, M. Kuyper, reprocha au libéralisme de se baser sur les principes païens. En vérité, est-ce que les faits ne donnent pas parfaitement raison au vieil homme d'Etat ?

La première crémation d'un corps humain a eu lieu à Westerveld. C'était le corps d'un docteur libéral et athée de Schiedam, M. Vaillant, que l'on brûlait. Depuis les premiers âges où le christianisme fut prêché en Hollande par les SS. Willibrod et Boniface parmi les tribus païennes des Bataves et autres Germains, la coutume chrétienne de l'inhumation des corps était devenue générale. C'est le libéralisme moderne qui, tout en affirmant son respect pour le christianisme, s'efforce de réintroduire le vieil usage du paganisme.

Sous un gouvernement chrétien, la lugubre cérémonie au four crématoire de Westerveld n'aurait pas eu lieu ; la loi néerlandaise sur les enterrements est formelle et n'admet pas une méthode de faire disparaître les cadavres humains par le feu. Le gouvernement Cort van der Linden ne s'est pas opposé à cette infraction à la loi, quoiqu'il en eût connaissance...

L'« Evangelische Maatschappij », la société des protestants modernistes et antipapistes, se réjouit de ces incidents. Si cette association se basait véritablement sur les principes de l'Evangile, comme son nom l'affiche, elle devrait plutôt déplorer les faits. Mais elle est avant tout antipapiste...

C'est la Franc-Maçonnerie qui fait partout la propagande pour la crémation ; la Curie Romaine, en guise de protestation, a défendu, par ses arrêtés du 19 mai et du 15 décembre, aux catholiques du monde entier de prescrire l'incinération de leur corps, ou de participer en aucune manière à pareille cérémonie. « Contrarions Rome ! » se sont dit les pasteurs et autres membres de la Société pseudo-Evangélique. Et voilà tout le fin mot de l'affaire...

Si le lecteur veut se souvenir de ce que le cabinet Cort van der Linden,

comme cela a été démontré à plusieurs reprises, doit son origine à la victoire que les trois fractions libérales ont gagnée, avec les socialistes, sous les auspices du Grand-Orient, la bienveillance extrême du gouvernement envers les transgresseurs de la loi sur les enterrements lui sera tout à fait compréhensible...

Enseignement

Allemagne. — De l'*Agence Roma*, 25 mars 1914 :

A Worms (Hesse), une disposition ministérielle a introduit l'enseignement moral sans religion, de façon que les enfants qui fréquentent cet enseignement sont dispensés du cours de religion confessionnel. Une autre innovation va être soumise au Parlement : la réduction de l'enseignement religieux dans les écoles publiques, de quatre heures par semaine à deux heures.

Belgique. — Nous lisons dans la *Gazette de Liége*, 3 avril 1914 :

L'*Indépendance* reconnaît que l'effort financier des catholiques est remarquable. « Il a fallu, dit-elle, toute l'organisation puissante d'un parti dominé par l'esprit religieux pour avoir obtenu les résultats que l'on sait ». Sans doute, veut-elle expliquer ainsi que si le parti libéral n'a fait, lui, aucun effort, et, par conséquent, n'a obtenu aucun résultat, dans ce domaine, c'est parce qu'il n'est pas dominé par l'esprit religieux. C'est une explication.

Mais, voyant les catholiques si généreux, l'*Indépendance* estime qu'ils pourraient payer complètement les frais de leurs écoles, et elle leur dénie le droit de réclamer aux pouvoirs publics une indemnité pour le service qu'ils lui rendent en les déchargeant du devoir d'éducation d'une grande partie de la population.

« Nous estimons, dit-elle, que l'école entretenue avec les ressources fournies indistinctement par tous les contribuables, doit être accessible à tous les enfants, que la conscience d'aucun d'entre eux ne puisse y être froissée ».

L'*Indépendance* oserait-elle affirmer que l'orphelinat rationaliste de Forest, par exemple, est accessible à tous les enfants et a ainsi droit aux subsides très copieux qui lui sont servis par plusieurs administrations ? Personne ne peut sérieusement nier, au surplus, que la conscience des catholiques n'est pas respectée par l'école neutre, par ce fait même qu'elle est neutre. En effet, notre conscience nous dit de donner à nos enfants une instruction entièrement imprégnée de l'esprit religieux. C'est là un fait que les pouvoirs publics ne peuvent méconnaître, et il est souverainement injuste d'obliger la moitié de la population qui respecte ce devoir de conscience à payer deux fois l'éducation de ses enfants.

Le vaillant journal catholique nous montre, dans son numéro du 1er avril 1914, comment les anticléricaux entendent la neutralité, quand ils sont les maîtres absolus :

Généralement, les écoles officielles livrées à une édilité anticléricale, ont encore la prétention d'être ou au moins de paraître neutres ! A Wandre, on



n'en est plus là ! On a enfin compris que la neutralité est impossible au point de vue scolaire, et aujourd'hui les écoles sont tout simplement... socialistes. Elles ne s'en cachent même plus, car elles ont ouvertement choisi comme annexe... la salle de la Populaire.

On peut en juger par cette affiche qui orne tous les murs de la commune :

Commune de Wandre
Salle des Fêtes de la Populaire
Dimanche 5 *avril*
Grande séance enfantine

organisée sous les auspices de l'Administration Communale, au profit du denier des écoles communales, et donnée exclusivement par les enfants de ces écoles, etc.

N'allez pas croire que les enfants sont libres de prêter ou de refuser leur concours pour cette fête rouge ! On nous signale qu'on a même été jusqu'à menacer les récalcitrants de les priver de leur Saint-Nicolas ! C'est ainsi qu'en régime socialiste, on entend la neutralité et la liberté de conscience ! ! !

CANADA. — L'*Agence Roma*, 1er avril 1914, publie une lettre de son correspondant de Montréal, 19 mars, où nous relevons le passage suivant :

La lutte pour les droits catholiques des Canadiens-Français se poursuit par les nôtres, surtout sur le terrain scolaire. Ainsi, on ne veut pas d'inspecteurs protestants dans nos écoles catholiques. Par exemple, au nouvel Ontario, à Cobaltnord, les Canadiens ayant appris que l'inspecteur Sommerby se propose de venir visiter leur école, l'ont informé courtoisement que, afin de maintenir leur protestation contre le Règlement 17, ils auront le regret de ne pouvoir consentir à cette visite, et ils tinrent ferme.

CHINE. — De l'*Agence Roma*, 16 mars 1914 :

Le 16 février 1914, à Tsinan-Fou (province de Chantoung) se sont réunis, 12 Vicaires Apostoliques ou leurs représentants des Vicariats du nord de la Chine, pour conférer sur les écoles des missions. Les écoles des missions sont plus que jamais nécessaires, et il faut faire tout le possible pour les multiplier. On décida aussi que les missions catholiques devront fournir le plus grand nombre possible d'instituteurs ou de professeurs aux écoles que l'Etat chinois est en train de fonder pour éviter que tout le monde scolaire ne tombe pas exclusivement dans les mains des licenciés des écoles protestantes, comme il est arrivé jusqu'ici. Par conséquent, dans chaque Vicariat, il faudra fonder une école supérieure. On discute également la fondation d'une Université catholique.

CUBA. — Ce qui suit est traduit d'un organe maçonnique :

— La Loge *Union Latine*, Orient de la Havane, sur l'initiative de son Vénérable, le Fr∴ Félix V. Préval, avait décidé de fonder un prix annuel,



dénommé le prix José Silverio Jorrin, consistant en deux médailles d'or, deux d'argent, deux de bronze, avec six accessits pour les garçons du quatrième degré et les filles du cinquième degré des écoles publiques de deux quartiers de la Havane. Ce prix doit être distribué le 24 février de chaque année, jour de la fête de la Patrie.

Le 24 février dernier a eu lieu la première distribution ; à neuf heures du matin, une nombreuse assistance composée de dames, jeunes filles, Maçons et profanes invités remplissait le Temple maçonnique. L'orchestre de la *Bienfaisance* (une Loge de la Havane), a exécuté différents morceaux ; à neuf heures et demie, pendant le chant de l'hymne national, le Grand-Maître délégué, Dionisio Peon a hissé le drapeau à la voûte bleue ; sur ce drapeau, on lit ces mots : *Union Latine — Prix José Silverio Jorrin*. C'étaient les enfants des écoles qui chantaient l'hymne.

De nombreux discours ont été prononcés, puis un lunch a été servi. A cette cérémonie ont pris part le Grand-Maître Péon, le Second Grand Surveillant, le Grand Secrétaire Carlos G. Charles, le Grand Trésorier, Fernando Figueredo, le Grand-Maître des Cérémonies, Enrique Varela, le Grand Premier Diacre, Federico Valdes, le délégué du District, José Escandell, les Ex-Grands-Maîtres Fajardo et Miranda, ainsi que plusieurs Vénérables et Maçons distingués.

Etats-Unis. — De l'*Agence Roma*, 20 mars 1914 :

Dans les écoles publiques des Etats-Unis est en vigueur le principe de la neutralité religieuse. L'exemple de ces Etats si « évolués » est souvent invoqué par les amis de la neutralité scolaire en Europe. Mais, tandis qu'en Europe, on s'efforce de propager ce régime neutre, les Américains commencent déjà à manifester de graves préoccupations à son égard. Dès 1912, M. Taft disait que l'éducation religieuse est la meilleure garantie du bonheur des élèves. M. Eliot, président de la Harward University, déclare que le pays est désenchanté des résultats de l'éducation populaire. M. Stanley Hall, président de la Clark University a dit : « Quoique protestant, je suis persuadé que le succès de l'éducation morale de la jeunesse n'est pas concevable sans l'élément religieux. Aujourd'hui, je donne raison aux catholiques qui affirment que c'était une méprise que de séculariser l'école d'une telle manière que la voilà devenue un foyer de l'impiété ». Le pasteur Frank de Witt Talmage a avoué que l'Eglise catholique est la seule en Amérique qui ait résolu convenablement le problème de l'éducation des enfants dans les écoles paroissiales. On pourrait multiplier des aveux semblables qui, tous, réclament un enseignement moral appuyé sur une solide base religieuse. Un fait qui a surexcité la préoccupation des hommes d'Etat, des sociologues, des médecins, etc., est la grande criminalité aux Etats-Unis. Généralement, on attribue la responsabilité à l'école publique, pépinière d'impiété et d'immoralité. La chose est illustrée par une statistique de l'Etat de Pennsylvanie. En 1903, parmi les délinquants, 350 avaient fréquenté l'école publique, 5 les écoles privées ; en 1904, la proportion était de 406 contre 8 ; 1905, 399 contre 9 ; — 1906, 348 contre 8 ; 1907, 367 contre 9 ; 1908, 542 contre 8. Dans les autres Etats, les choses ne sont pas beaucoup différentes. C'est pourquoi



on entend un cri général soit pour l'introduction de la religion dans les programmes des Ecoles publiques, soit pour la subvention par l'Etat des écoles confessionnelles, qui, dans ce cas, pourraient absorber presque tout l'enseignement primaire.

— Nous lisons dans un journal maçonnique américain :

Le *Sun*, de New-York, à la date du 13 janvier, nous annonce cette nouvelle stupéfiante : M. Maxwell, surintendant des Ecoles publiques de New-York, et M. Churchill, président du Bureau de ces Ecoles, ont consenti à ce, que plus de mille des instituteurs publics, qui appartiennent à l'Eglise catholique, enseignent ce qu'ils appellent leur religion aux enfants de parents catholiques. Comme chacun sait, il est impossible de manier de la poix sans se salir : aussi les enfants protestants risquent-ils d'être contaminés par le contact d'une religion qui est en opposition directe avec notre doctrine américaine sur la liberté et l'intolérance. Il paraît que Rome veut conquérir l'Amérique en attaquant par la base notre système national, c'est-à-dire nos Ecoles publiques.

France. — Nous empruntons le compte rendu suivant à la *Correspondance hebdomadaire*, 17 mars 1914 :

Pour témoigner à son président Dessoye toute sa reconnaissance, la *Ligue de l'Enseignement*, qui, naguère, se proclamait fièrement fille de la Franc-Maçonnerie, lui a offert un banquet.

Les titres de M. Dessoye à la reconnaissance de la Ligue sont assez connus, il a rapporté et fait voter à la Chambre le fameux projet de défense de l'école laïque, qui portera toujours son nom. En célébrant le rapporteur, c'est en même temps l'œuvre scolaire, accomplie par la Chambre, qui devait être glorifiée. Il est bon de savoir le nom des principaux convives ayant répondu à l'invitation de la Ligue ; comme toujours, la défense laïque, la guerre au cléricalisme sont le terrain où viennent se réconcilier, dans une même haine, ceux qui s'affirment adversaires irréductibles, lorsqu'il s'agit de leurs intérêts personnels et de leur influence politique.

L'*Action*, du samedi 24 mars, nous donne la liste de ceux qui sont venus fêter M. Dessoye.

M. Maurice Faure, vice-président de la Ligue, ancien ministre de l'Instruction publique dans un cabinet Briand, présidait, assisté de ses prédécesseurs et continuateurs, Aristide Briand, Guist'hau, Louis Barthou, René Viviani, de leurs collaborateurs Ferdinand Buisson et Dessoye, de MM. Caillaux et René Renoult, membres du cabinet Doumergue, de MM. Lucien Klotz, Lafferre, Mougeot, députés, anciens ministres, de Mme Jules Ferry, MM. Adolphe Carnot, Edouard Petit, des sénateurs Ferdinand Dreyfus, Beauvisage, Astier, de nombreux députés, notamment MM. Théodore Reinach, Thierry-Cazes, Camille Picard, Brard, Veber, Braibant, Abel Ferry, de M. Lucien Poincaré, directeur de l'enseignement secondaire, et de M. Aulard, professeur à la Sorbonne, de MM. Rousselet, Lepoivre, président de la Fédération des instituteurs et de l'Amicale de la Seine, etc., etc.



Le Rappel dit bien que M. Briand ne serra pas la main de M. Caillaux, mais ces mains s'étaient unies pour applaudir d'un commun accord le discours de M. Viviani.

Ce discours fut l'événement sensationnel du banquet ; il souleva, paraît-il, une émotion profonde, et le banquet se termina dans un enthousiasme indescriptible. A la lecture, ce discours emphatique, prétentieux, violent, semble très peu digne d'un grand maître de l'Université.

M. Viviani a surtout cherché à se défendre contre les critiques adressées par la réaction cléricale à tous ceux qui ont voté les lois de défense laïque et d'organisation de la Caisse des écoles.

Il est impossible de trouver dans ces lois elles-mêmes leur justification, car on ne peut soutenir, même lorsqu'on est un rhéteur comme M. Viviani, que la nouvelle organisation des Caisses des écoles respecte l'égalité et la justice ; on ne peut prétendre que la loi Dessoye respecte la liberté de conscience et les droits légitimes des parents. M. Viviani ne s'est donc pas hasardé à vanter l'œuvre que la Chambre vient d'accomplir.

Puisque ce sont des lois scolaires qui ont donné à M. Viviani l'occasion d'attaquer l'Eglise, il aurait pu mettre en parallèle les résultats obtenus par l'instruction laïque et ceux obtenus par l'instruction chrétienne. Les révélations des statistiques sur la précocité des criminels en France auraient peut-être diminué les louanges adressées par M. Viviani à l'œuvre scolaire de la troisième république, et, bien loin de formuler de nouvelles menaces contre l'enseignement libre, il aurait dû reconnaître tous les services qu'il rend au pays en ne séparant pas Dieu de l'enfant.

Veut-on d'ailleurs porter un jugement sur le discours de M. Viviani ? La lecture de sa conclusion s'impose.

« Il ne nous suffit plus, pour vaincre, de proclamer la liberté de la conscience, les droits de la raison. A l'appel de la démocratie, fille de la philosophie du XVIIIe siècle, des milliers d'êtres ont échangé les espérances surnaturelles contre les espérances terrestres : ils poursuivent ici-bas la justice, et c'est elle qu'il faut leur donner.

« Pour ce noble combat, que les fils de la Révolution se dressent. Nous ne comptons pas uniquement sur la légalité. Elle ne peut dispenser les hommes de l'action, de la propagande, du zèle, du dévouement. Nous voulons faire appel à la raison, à l'idéal aussi, car la République n'est pas seulement un fait, mais une croyance.

« Debout donc et à l'action ! En parlant ainsi, je ne parle pas de la lutte électorale. Je ne l'envisage que comme un incident secondaire du combat éternel dont nous sommes les soldats d'un jour. Pour le reste, confions-nous à l'avenir, léguons à nos enfants une société meilleure et plus humaine, et que les fils, aux pères enchaînés, à travers la pérennité des générations, autour de la République laïque et sociale, élèvent un rempart indestructible ».

— Voici un document relatif au même sujet, publié par *La Picardie* du 21 mars 1914 :

S. G. Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, adresse la lettre suivante à M. Vi-



viani, ministre de l'Instruction publique, à propos de son récent discours au banquet Dessoye :

Monsieur le ministre,

Vous êtes décidément un homme précieux. Après nous avoir appris autrefois (ce que nous savions déjà) que l'affirmation de la neutralité confessionnelle n'est qu'un mensonge, un mensonge nécessaire, vous promulguez aujourd'hui que la République (nous ne l'ignorions pas) n'est autre chose que la Contre-Eglise. La République, avez-vous dit, est une *croyance*. Or, toute croyance implique des dogmes, des temples et des pontifes : en un mot, c'est une Eglise. Vous auriez pu ajouter qu'en fait, cette Eglise, républicaine n'est autre que l'Eglise maçonnique, dans le temple de laquelle vous avez eu la rare modestie de n'accepter avec l'éteignoir, que les fonctions de simple bedeau. Que votre République-Eglise soit incompatible avec l'Eglise catholique, nous le croyons sans peine, et, du reste, en le proclamant, vous n'êtes que le plagiaire de Saint Paul, quand il écrivait « qu'il n'y a aucun accord possible entre Bélial et le Christ ». Saint Paul dirait aujourd'hui entre le catholicisme et la Maçonnerie ; car nous sommes assurément, selon un mot déjà ancien, mais toujours vrai, non en République, mais en Maçonnerie.

Aussi, protestons-nous contre l'incompatibilité que vous prétendez établir entre l'Eglise et la Démocratie.

Ici, permettez-moi de placer un *distinguo*. Un *distinguo* ne saurait vous déplaire sous ma plume.

Incompatibilité entre l'Eglise et la Démocratie. Non.

Entre l'Eglise et la République, comme telle. Non encore.

Entre l'Eglise et la République telle que vous l'avez faite. Oui, trois fois oui.

Expliquons-nous :

Est-ce que vous ne connaîtriez pas, Monsieur le ministre, de grandes et de petites Démocraties, de grandes et de petites Républiques, qui entretiennent avec Rome et l'Eglise d'assez bonnes relations ? L'incompatibilité d'humeur que vous affirmez entre vous et nous ne viendrait donc pas précisément de ce que le gouvernement français est républicain, mais de ce qu'il est Franc-Maçon, et Franc-Maçon de la pire espèce, car il ne serait pas impossible de trouver parmi les Francs-Maçons des hommes assez patriotes, ou simplement assez avisés, pour comprendre l'iniquité et le danger de la persécution religieuse, même hypocrite.

En tout cas, il y aurait une expérience à faire pour constater cette prétendue incompatibilité, ce serait de faire appel aux hommes d'Etat américains, pour ne citer que ceux-là, et de leur confier par intérim le gouvernement de la République française. Avant six mois, la réconciliation serait opérée entre l'Eglise et l'Etat.

Mais, non, la Franc-Maçonnerie ne lâchera pas sa proie, et la lutte continuera, inévitable, parce qu'elle est nécessaire.

Nous lutterons donc, comme nous avons lutté, tenant d'une main notre drapeau, et de l'autre pansant nos blessures ; et si l'un des deux adversaires,



la République ou l'Eglise doit rester sur le carreau, j'ose vous prédire que ce ne sera pas l'Eglise.

Venons à la question scolaire.

Ici, vous prétendez nous faire bonne et large mesure de justice et de liberté ; justice et liberté maçonniques, c'est entendu. Aussi, votre seule préoccupation, c'est de rétrécir le plus possible le cercle déjà si étroit de nos justes libertés.

Je sais bien que vous vous défendez hautement de vouloir instituer le monopole de l'enseignement primaire : la caisse, qui sonne terriblement le creux n'y suffirait pas. D'ailleurs, à quoi bon le monopole, lorsqu'on a en main tous les monopoles ?

Monopole de nos poches, où vous puisez les armes pour nous combattre ;

Monopole des diplômes, puisque vous refusez à nos Instituts catholiques le droit de conférer les grades ;

Monopole des livres de classes, puisque, non content d'imposer aux élèves catholiques de vos écoles les manuels les plus anticatholiques, vous avez encore la prétention de contrôler et de proscrire les livres de nos écoles privées.

Ah ! Monsieur le ministre, si vous étiez l'amant aussi passionné que vous le dites de la justice et de la liberté, je vous dirais : Prenez mon programme scolaire : il tient en deux mots.

Ni monopoles ! Ni privilèges !

Voilà qui est vraiment républicain ; trop républicain pour vous, sans doute.

Pas de monopoles, c'est-à-dire que chacun pourra sans autorisation préalable ouvrir un cours ou une école.

Pas de privilèges, c'est-à-dire que tous ceux qui voudront se dévouer à l'enseignement des classes populaires seront placés sur le même pied.

De deux choses l'une :

Ou ils prendront les diplômes de l'Etat, et ils auront droit aux subsides de l'Etat ;

Ou ils ne demanderont rien à l'Etat, et l'Etat ne leur demandera rien.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le ministre, que cela se pratique dans certains pays qui n'ont pas le bonheur, il est vrai, de vivre sous le régime républicain, mais dont les citoyens connaissent un régime de justice et de liberté que la République ne nous donnera jamais.

Vous en prenez facilement votre parti, j'en suis sûr.

Je suis moins sûr que la France s'en accommodera toujours, et je veux espérer que nous verrons bientôt se lever l'aurore d'une grande réaction nationale qui emportera dans la même débâcle tous les sectaires qui nous oppriment, et, avec eux, s'il le faut (ce sont eux qui l'auront voulu), le régime politique qui aura trop longtemps abrité leur odieux sectarisme.

Saint-Dié, 16 mars 1914.

L'évêque de Saint-Dié.

— Sous le titre : « L'augmentation des dépenses de l'Enseignement primaire public depuis l'année 1877 », M. C. Callon publie dans le *Bulletin de la Société Générale d'Education et d'Enseignement*,



15 mars 1914, p. 232, une très intéressante étude. Elle contient de nombreux renseignements très utiles à consulter. L'auteur y montre que les dépenses pour l'enseignement primaire ont augmenté de 265.000.000, c'est-à-dire de 380 pour cent, alors que le chiffre de la population scolaire restait à peu près semblable. Et cela, sans que le nombre des illettrés diminue.

— Nous lisons dans *La Picardie*, 1er mars 1914, à propos des « écoles géminées » :

Nous pourrions citer un département où instituteurs et institutrices, encouragés sous ce rapport par leurs supérieurs hiérarchiques, vont de maison en maison, prôner les avantages de l'école géminée.

Œuvre de démoralisation qui fera son chemin, si on ne s'y oppose énergiquement. La Franc-Maçonnerie sait bien ce qu'elle fait. Elle a inventé la « puériculture », mot qui sent si bien son matérialisme (pourquoi ne pas dire : élevage !) tout pour le corps, rien pour l'âme; à l'école, elle mettra en pratique la co-éducation des sexes en attendant qu'elle enseigne dans ses œuvres post-scolaires le néo-malthusianisme ! Tout se tient, corrompre, abaisser, salir, dépraver, détruire : la Franc-Maçonnerie s'y connaît; pour elle, c'est à la fois un moyen et un but.

Inutile de nous étendre maintenant sur les dangers de l'école géminée...

Il y a eu un type de cette co-éducation intégrale : la porcherie de Cempuis. Dans les classes, à l'atelier, au gymnase, dans les récréations, les promenades, pendant les repas, filles et garçons étaient confondus. Leur orphelinat de Mers et la forêt de Chantilly en ont vu de belles ! Quand nous avons écrit plus haut : porcherie, nous avons dit un mot qui n'est que juste.

C'est pourtant à ces extrêmes que conduira peu à peu l'école géminée. Aux pères de famille de veiller et... d'agir.

Pour le moment, ils ont encore la loi pour eux.

— Sous le titre : « La Co-éducation dans le diocèse de Tours », on lit dans *La Croix* du 14 février :

Le fait de co-éducation s'étant produit à la paroisse de Saint-Ouen, diocèse de Tours, le curé a consulté son évêque qui, dans une lettre lue en chaire le 8 février, flétrit ce système immoral et déclara que les parents ne peuvent, en conscience et sans péché grave, envoyer leurs enfants à l'école où il est pratiqué. Le soir, une conférence de M. l'abbé Bossebœuf sur « la famille et l'éducation de l'enfant » éclaira les parents à ce sujet, et un vœu explicite et formel fut adopté à l'unanimité pour le maintien des écoles distinctes et le rejet de l'école mixte.

— Nous lisons dans *l'Eclair*, 7 avril 1914 :

Il a été question, à la dernière séance du Conseil municipal, à la demande de M. Evain, de faits regrettables qui se sont passés dans l'administration de la Caisse des Ecoles du 16e arrondissement. La preuve a été rapportée



par les conseillers municipaux de l'arrondissement que des virements avaient eu lieu et que, notamment, des fonds destinés à venir au secours des inondés avaient été employés à d'autres usages, dont l'acquisition à un prix trop élevé d'une propriété où l'on aurait installé une école de plein air.

D'autres faits graves auraient été relevés contre une personne qui faisait partie de la mairie.

Le préfet, M. Delanney, est monté à la tribune. Il a reconnu une partie des faits, et, ayant ensuite annoncé que la personne responsable de ces agissements n'appartenait plus à la mairie, il a fait savoir que la propriété achetée un prix trop élevé serait revendue et que les fonds seraient rendus à la Caisse des Ecoles. L'affaire en est là. Est-ce plus grave qu'on ne le déclare ?

Dans son laconisme cette note nous montre comment sont gérés les fonds des Caisses des Ecoles, dont l'argent sert de sportule pour les amis du Gouvernement.

— Nous extrayons ce qui suit, d'un article intitulé: « Les Œuvres françaises en Orient », paru dans le *Journal du Loiret*, 8 avril 1914 :

Un de nos amis recevait dernièrement de Palestine, une lettre fort intéressante, dont il a bien voulu nous autoriser à prendre copie pour la reproduire dans ses parties essentielles :

Caïffa, le 6 mars 1914.

...Ici, tout autant qu'en France, et plus encore peut-être, on a le sentiment de l'imbécillité de notre régime, au point de vue des intérêts nationaux. Les sympathies pour notre pays sont encore très vivaces. Cela est dû, dans le diocèse de Galilée, un peu à nos écoles latines et beaucoup aux écoles catholiques melchites, bien plus nombreuses. Dans ces dernières, on n'enseigne que deux langues : l'arabe et le français, et il n'y a pas une paroisse melchite qui n'ait son école de garçons et son école de filles, fréquentées l'une et l'autre par des enfants catholiques, grecs orthodoxes, musulmans et même juifs.

Que fait le gouvernement pour ces écoles ? Rien ou à peu près. Il fait même moins que rien. Il abandonne insensiblement ses droits séculaires. En France, — on le sait fort bien ici, — il fait la guerre aux catholiques et tarit le recrutement de nos établissements religieux. Conséquence : au Mont-Carmel, bâti avec l'argent de la France, il y a un Français. Les Franciscains sont presque tous Italiens.

Le même gouvernement fonde des écoles neutres, rivales impuissantes des écoles congréganistes et catholiques. Les sommes énormes qu'il consacre à ces écoles stériles rapporteront peu à la cause de l'impiété et de la Franc-Maçonnerie. Mais elles rendraient d'énormes services aux écoles catholiques et, par conséquent, à la France.

De plus en plus, dans les écoles latines tenues par des Franciscains, l'Italien remplace le Français. Le guide des Assomptionnistes, en Palestine, se félicite de ce que, à l'arrivée à Caïffa, on est salué par un grand nombre de petits indigènes qui parlent français. « Cela est dû, ajoute-t-il, aux Frères



de Caïffa. » Ce n'est pas exact. Les Frères de Caïffa sont des Latins, donc des Italiens, et ont deux cents élèves. Mais l'école melchite, que j'ai visitée, a trois cent soixante élèves, et là, je le répète, on n'apprend que deux langues : l'arabe et le français ; mais peu de français, chez les Frères latins : surtout l'italien et l'arabe.

Les Melchites sont très dévoués à la France qui les subventionne un peu. Arabes de race, ils sont Grecs de rite. Grâce aux initiatives de Mgr Haggear, archevêque de Saint-Jean d'Acre et de Galilée, ils convertissent des villages entiers de Grecs orthodoxes. Ils en convertiraient bien plus, s'ils avaient des ressources. Ces conversions sont faciles, parce que les Grecs orthodoxes — entre Grecs orthodoxes et Grecs catholiques les rites diffèrent peu, la langue est la même — s'aperçoivent bien vite de la supériorité des Grecs melchites, du zèle et du dévouement de leurs prêtres, comparés à l'inertie et à l'ignorance des popes.

Quand un village ou une partie considérable d'un village demande ainsi à entrer dans l'Eglise catholique, il faudrait pouvoir leur donner un prêtre, une église, deux écoles. Cela ne coûte pas relativement très cher. Mais l'évêque ne peut suffire à toutes ces charges. S'il était plus aidé par le gouvernement français, il aurait bientôt ramené à l'Eglise melchite presque tous les Grecs orthodoxes des campagnes ; et ceux-ci apprendraient avec l'arabe, qui est leur langue, le français. Mais il est bien plus important, n'est-il pas vrai, de faire de la propagande franc-maçonnique et républicaine. Ralentir les progrès catholiques, ne les seconder que mesquinement, voilà qui presse bien davantage. C'est tant pis pour la France. Mais la Franc-Maçonnerie avant la France.

L'auteur de l'article ajoute :

M. Georges Leygues, à la séance de la Chambre du 11 mars dernier, parlait exactement comme le correspondant dont nous venons de reproduire la lettre. « Depuis 1902, disait M. Georges Leygues, le nombre du personnel français de nos œuvres en Orient a diminué de moitié. Au lieu de 2.000 environ, il est tombé à 1.000 environ. D'où il résulte que, si l'état actuel des choses dure, dans dix ans, dans moins de dix ans, les écoles françaises auront disparu... Un certain nombre d'écoles ont été abandonnées à des étrangers, faute de personnel français. Le drapeau français qui, les jours de fête, fête nationale française, fête nationale ottomane, ou fêtes religieuses, flottait sur ces établissements, a été amené et remplacé par le drapeau italien ».

Et voilà le fruit de l'anticléricalisme...

En présence de telles conséquences, l'on a le droit de dire que la Franc-Maçonnerie qui les a déterminées est une institution spécifiquement antifrançaise. En travaillant à ruiner le catholicisme, c'est la France elle-même qu'elle affaiblit, qu'elle diminue et qu'elle ruine...

L'auteur de la lettre ci-dessus remarque que le gouvernement a fondé « des écoles neutres, rivales impuissantes des écoles congréganistes et catholiques ». Et il ajoute : « Les sommes énormes qu'il (le gouvernement) consacre à ces écoles stériles, rapporteront peu à la cause de l'impiété et de la Franc-Maçonnerie ». Ce sont les Musulmans eux-mêmes qui se sont char-



gés de confirmer ce témoignage. Dans son numéro du 9 février 1914, l'*Albabil* (journal musulman) s'exprimait ainsi : « Nous avons entendu de très fortes plaintes au sujet de la façon dont certains professeurs de l'école laïque traitent les élèves musulmans ». Deux jours plus tard, le *Raï El-Am* (le plus grand journal musulman de Syrie) écrivait en conclusion d'un sévère réquisitoire contre l'école laïque : « Il faudrait que les Musulmans s'abstiennent complètement de cette école, la crachent comme on crache un noyau, et la fuient comme un homme de bonne santé fuit un galeux ».

Enfin, voici quelques passages d'un second article de l'*Albabil* du 16 février 1914, sur le même sujet :

Tout le monde sait que l'école laïque française doit sa renommée à la section d'Arts et Métiers... Ici, l'on pensait que la *Mission laïque* de Paris avait ouvert cette école pour être utile au pays en lui procurant l'éducation, la science. Aussi, on accueillit cette école avec un empressement basé sur l'espérance avant même de voir ses arts et de juger ses fruits.

Ce fut une folie !... Certes, le proverbe arabe a raison : « J'entends le bruit « du moulin, mais je n'en vois pas la farine ».

De même, nous entendons des éloges parfumés sur cette école, mais au fond, nous ne trouvons qu'un enseignement stérile.

Nous écrivons ces lignes pour prouver que nous ne sommes pas des naïfs.

Telle est la façon dont les Musulmans apprécient les bienfaits de la laïcité et de la *Mission laïque*. Cette *Mission laïque* a fait trop de mal à la France, pour que nous puissions nous réjouir, dans un esprit de parti, de ses déboires et de son insuccès auprès des populations musulmanes.

— Sous le titre : « La France en Orient : Ecoles congréganistes et laïques ; notre protectorat menacé », *l'Eclair* publie l'article suivant dans son numéro du 9 avril 1914 :

Un journaliste italien, M. Giuseppe Bevione, vient d'envoyer de Beyrouth à la *Stampa*, une correspondance des plus intéressantes où il donne des détails très précis sur l'influence française en Orient, et des indications non moins utiles sur les intentions de l'Italie.

Citons d'abord ce qu'il dit de notre protectorat en Syrie :

L'instrument le plus puissant de l'action française en Syrie est l'école. Voyons un peu les chiffres. Les Jésuites dirigent 140 écoles avec 12.000 élèves ; les Lazaristes, 149 écoles avec 7.338 élèves ; les Filles de la Charité donnent l'enseignement à 900 orphelins réunis en collège, à 500 garçons externes et à 3.867 filles pensionnaires ou externes ; les Frères des Ecoles Chrétiennes ont à Beyrouth, Tripoli, Alexandrette, 2.000 élèves ; les Frères Maristes, 953 ; les Dames de Nazareth 10 écoles avec 1.386 filles ; les Sœurs de la Sainte-Famille 7 écoles avec 1.400 élèves ; les Sœurs de l'Apparition de Marseille, 20 écoles avec 2.666 élèves. Ajoutons encore 155 écoles tenues par les Capucins, avec 6.355 élèves. Toutefois, ne comptons pas ces derniers, car, bien qu'étant sous le protectorat français, ils sont en majorité Italiens. Reste donc un total de 350 écoles congréganistes avec 30.000 élèves. Pour être exact, il faut ajouter à ceci deux écoles de la Mission laïque avec 200 élèves, et les écoles de l'Alliance Israélite avec 4.000 élèves. Et notez bien



qu'il ne s'agit ici que de la Syrie proprement dite, car si l'on considère encore la Palestine, il faut comprendre dans le total les établissements congréganistes français de Jérusalem, Bethléem, Nazareth, etc... tenus par les Frères des Ecoles Chrétiennes, par les Dominicains, par les Pères Blancs, par les Assomptionnistes, par les Filles de la Charité, par les Dames de Sion, etc... qui réunissent une population scolaire de 10.00 élèves. Bref, tout compte fait, la France possède 45.000 élèves dans ses écoles de Syrie et de Palestine.

Notons que, d'après le compte de M. Bevione, sur ces 45.000, 40.000 sont élevés par des religieux. Voici en quels termes le journaliste italien caractérise l'enseignement donné dans ces écoles :

Le patriotisme des congrégations françaises dans le Levant est pur, jaloux, ardent. Leur enseignement est prudemment chrétien et ouvertement français : français d'abord, chrétien ensuite. Quand Guillaume II fit son fameux voyage en Palestine et en Syrie, il vit s'élever de toutes parts le drapeau tricolore de la révolution. Les écoles congréganistes affirmaient leur nationalité. *Les agents d'influence les plus utiles que la France possède dans le Levant et surtout en Syrie, ne sont pas ses consuls, ses financiers, ses ingénieurs, ses constructeurs, ce sont les prêtres, les frères, les moines, qu'elle a injuriés, dépouillés, chassés.*

On comprend que M. Bevione voie d'un mauvais œil cette influence des congrégations ; mais il ne se décourage pas. Peu importe quels sont les droits historiques de la France au Protectorat : mais n'a-t-elle pas chassé les congrégations, et par suite, ne doit-elle pas dans l'avenir perdre ces précieux auxiliaires ?

Par la convention de 1905 entre la France et l'Italie, une vingtaine d'établissements religieux italiens, tenus par les Dominicains et les Franciscains, sont passés de la protection française à la protection italienne. Les Carmes ont suivi le même mouvement qui sera probablement suivi également par les Capucins. C'est en vain que le privilège de la France repose sur l'histoire, il devra périr *faute d'aliment.* L'Italie, qui se prépare à reprendre en Orient au moins une part de son antique influence, ne peut négliger les congrégations religieuses qui, dans ces pays, sont un instrument aussi puissant de pénétration politique. *La première façon de s'occuper des congrégations, c'est de les protéger efficacement, sans laisser à d'autres cette tâche délicate.*

La meilleure façon de les protéger, c'est de les faire *nettement, solidement, courageusement italiennes.*

De tels propos ne suffisent-ils pas pour montrer à la France quelle insigne folie elle commettrait en laissant se réaliser le plan italien ? J. ARREN.

— Nous trouvons la lettre suivante dans l'*Instituteur Français*, 1er avril 1914, p. 507 :

Monsieur le Directeur,

...Pour faire suite à la lettre d'un collègue publiée dans votre dernier numéro :



Nommé à B..., chef-lieu de canton, il y a quelques semaines, j'ai reçu le lundi, 9 mars, — je précise — la visite du maire de la localité, flanqué du conseiller général du canton — un radical *intransigeant* (c'est ainsi qu'il se qualifie lui-même).

C'est ce dernier qui prit la parole :

— Monsieur l'instituteur, le gouvernement de la République vous a appelé à un poste de choix...

— Monsieur le Conseiller, je le sais, et je l'en remercie.

— Vous aviez beaucoup de concurrents.

— Je n'en doute pas.

— L'honneur n'en est que plus grand pour vous... Nous comptons bien, d'ailleurs, que vous vous montrerez à la hauteur de la tâche...

— Je pense avoir fait mon devoir partout où je suis passé — et l'administration paraît le penser comme moi. Je n'ai aucune raison pour me ralentir ici, au contraire...

— Très bien !... M. le Maire et moi nous venions précisément vous dire, que nous comptions absolument sur vous.

— Je m'efforcerai de maintenir l'école au niveau où je l'ai prise. Je m'efforcerai même de faire mieux encore, si possible...

Le maire et le conseiller général se regardent... me regardent... Un silence.

C'est le maire qui le rompt.

— Monsieur l'instituteur, nous n'avons pas, nous, à nous occuper de ce que vous faites dans votre école : *il y a un inspecteur pour cela*. Ce que M. le Conseiller général et moi nous vous demandons, c'est de nous aider à relever le niveau *politique* du canton, de notre petite ville d'abord ; c'est de contribuer le plus possible à l'élection des candidats vraiment républicains...

Nouveau silence. J'étais abasourdi...

Au bout de dix secondes, ce fut le Conseiller général qui continua :

— Un bon instituteur comme vous jouit d'une incontestable autorité auprès des familles. Il vous serait donc possible de nous aider à « faire » les élections... Un mot aux « papas » pourrait suffire... Voilà ce que nous voulons vous dire... »

....

J'ai repris un peu mes sens, et j'ai expliqué à mes deux *intéressés* visiteurs que je n'avais jamais fait de politique active, que je ne me sentais aucun goût pour commencer, malgré le plaisir que cela pourrait leur procurer...

Ils sont sortis peu contents... et je ne sais ce qu'il *m'adviendra* de *leur* échec.

On m'assure que le Conseiller général mène le Préfet par le bout du nez... et qu'il est candidat aux prochaines élections législatives.

Alors, je n'ai plus qu'à bien me tenir...

Recevez, M. le Directeur...

X. B...

LUXEMBOURG. —De l'*Agence Roma*, 31 mars 1914 :

Nous avons annoncé le procès « parlementaire » contre Mgr Koppes, Evêque de Luxembourg. Les députés de la gauche l'accusent d'avoir dit, au



Congrès catholique de Metz (1913), que des députés luxembourgeois ont suscité un Kulturkampf comme un diversif pour remplir tranquillement leurs poches par des concessions des mines. Mais les témoins appelés au procès ne sont pas sûrs de cette affirmation. L'un, un étudiant de théologie protestant, avoue, qu'il n'a pas sténographié le discours, et qu'il avait écrit tout le discours après, et que, maintenant, il a perdu aussi cet écrit. Il se rappelle seulement que l'Evêque a parlé très fortement contre la Franc-Maçonnerie, qu'il a parlé des gens qui abusent de leur mandat politique pour remplir leurs poches, et qu'il avait parlé des députés libéraux et socialistes, mais sans pouvoir relier entre elles ces choses-là. — Un autre témoin, le pasteur Michaelis, n'a pas, lui non plus, sténographié le discours de l'Evêque. Il ne se rappelle pas même, si l'orateur prononça le mot *député* : seulement, il eut l'*impression* que le discours était dirigé contre les députés de la gauche. Il se rappelle que la phrase incriminée termina réellement par les mots : « pour remplir leurs poches » ; mais il n'est pas sûr si elles étaient dites à propos des députés. M. Erdmann, publiciste socialiste, lui aussi, n'a que des « impressions », pas de sténogramme. Il ne se rappelle pas, lui non plus, si la parole *député*, qui se trouve dans le compte rendu de l'Agence Wolf, a été prononcée par l'Evêque. — M. Stenfmehl, auteur d'un compte rendu dans la presse, dit que ce qu'il a écrit, a été prononcé par l'Evêque, qu'il n'a pas écrit ce qu'il ne pouvait pas entendre à cause du fracas. Lui-même ignore aussi, si l'Evêque a fait allusion à des « députés » luxembourgeois ; mais il croit qu'il a parlé en général des partis de gauche, et non pas seulement de leurs représentants au Parlement. — Mgr Koppes déclare qu'il a parlé non pas en politicien, mais en Evêque, dans l'intérêt bien justifié de l'Eglise. Il a parlé, oui, d'un « bloc », mais pas dans le sens parlementaire du mot ; il n'a jamais prononcé la parole « député » ou « parlementarisme ». Le « crime ayant été commis hors du Luxembourg, on doit lui appliquer le paragraphe disposant que, en de tels cas, le coupable peut être puni par les tribunaux luxembourgeois, s'il est punissable aussi dans le pays où il a commis son « délit ». Du reste, M. Kommelstein, le principal défenseur de l'Evêque, s'est appuyé surtout sur les déclarations des témoins qui tous nient que l'Evêque ait parlé des députés. Le verdict sera donné le 24 avril. Mais, dès maintenant, on comprend clairement qu'il s'agit d'un bluff monté par la Franc-Maçonnerie pour intimider l'évêque de Luxembourg, afin de pouvoir agir plus librement après. — AIR.

HOLLANDE. — Nous extrayons ce qui suit de la « Chronique hollandaise » publiée par la *Gazette de Liège*, 9 avril 1914 :

Parmi ceux qui ont pris part aux élections comme propagandistes fervents de la Concentration triangulaire, figurent les membres du Syndicat national des instituteurs libéraux. Or, ce Syndicat a été fondé, il y a plus d'un demi-siècle, par le Fr∴ Buddingh qui écrivit dans le journal maçonnique susdit : qu'il connaissait de bons Francs-Maçons au dedans et au dehors la Loge.

Une autre société libérale qui a fait tout son possible pour faire triompher la majorité de gauche à la Seconde Chambre, c'est l'Union « Volkson-



derwij » (Ligue de l'Enseignement), qui me semble avoir des attaches avec les fameuses associations du même nom dans d'autres pays. Cette union s'efforce, surtout dans les milieux catholiques, de soulever des accusations contre l'enseignement congréganiste et de persuader les parents de retirer leurs enfants des écoles libres pour les envoyer aux écoles officielles et neutres. Or, cette association était représentée aux noces d'or du Syndicat des instituteurs libéraux par le Fr.·. André de la Porte, qui ne manqua pas d'y faire ressortir quelle étroite affiliation existe entre les deux organisations.

Franc-Maçonnerie

GÉNÉRALITÉS INTERNATIONALES. — Nous lisons dans un organe maçonnique :

Le bavardage, non dans la conversation et la vie ordinaire, mais concernant les affaires de la Loge, est une pernicieuse habitude. Le silence et la circonspection devraient être l'apanage du Maçon plus que de tout autre citoyen. Les faits et gestes de la Loge ne doivent pas être discutés sur la rue et dans les places publiques ; ils ne devraient l'être qu'à l'ouverture des travaux ; chaque Frère aurait alors l'occasion d'exprimer librement son opinion, avec la certitude qu'elle ne serait pas répétée. Parler, parler, trop parler est l'écueil sur lequel bien des Loges sont venues échouer.

— Dans le livre récent du Fr :. R. F. Gould : *Collected Essays* (Recueil d'Essais sur divers sujets maçonniques), traitant de rituels ou catéchismes qui prétendent révéler les secrets de la Maçonnerie, on lit ce qui suit :

« Il n'y a probablement rien, – excepté peut-être les sottises solennelles et bien propres à induire en erreur, qui se trouvent au sujet de la Maçonnerie dans certaines énormes Encyclopédies, et autres ouvrages généraux de référence, — qui ait contribué plus efficacement à protéger les secrets de la Maçonnerie contre le regard indiscret du monde extérieur, que les catéchismes toujours nouveaux, que les « Dénonciations », dans lesquelles on prétend étaler ces secrets au grand jour ».

Entre Puissances Maçonniques : Etats-Unis et Italie. — L'Illustre Fr :. N. B. Thompson, Grand-Maître de la *Fédération maçonnique américaine*, a écrit ces jours-ci à un des FF :. d'Italie, une lettre qui mérite d'être reproduite ici. Il exprime le désir de voir se resserrer de plus en plus les liens qui unissent le Grand-Orient d'Italie et la Fédération maçonnique américaine. Voici les parties essentielles :

« Je me suis aperçu, depuis ces derniers temps, que nos FFr.·. d'Europe ont modifié leur manière de penser à notre égard ; nos intentions, nos vues ne sont plus connues, nous avons cessé d'être un champ d'expérience dans la Maçonnerie universelle, et nous sommes devenus un facteur digne d'être pris en sérieuse considération.



« Après avoir débuté modestement, il y a environ huit ans, nous formons aujourd'hui une Fédération qui compte sept Grandes Loges, et un grand nombre d'ateliers en Amérique et à l'étranger. Ce n'est pas seulement notre force numérique qui nous donne le droit de faire partie de la Maçonnerie universelle, c'est aussi ce fait que nous sommes la seule Puissance Suprême des Etats-Unis qui travaille dans les grades symboliques du Rite Ecossais, et enfin, nous sommes l'unique force maçonnique des Etats-Unis qui se dise *Universelle*, qui le soit de fait.

« Vous savez aussi bien que moi qu'en Amérique, le Rite d'York ne reconnaît point les Maçons latins, ni ceux d'Allemagne ; un très petit nombre de ses Grandes Loges se montrent un peu plus libérales, tout juste assez pour faire croire qu'elles le sont ; c'est uniquement dans nos Loges que les FF∴ des familles susdites sont reçus avec des sentiments de véritable fraternité.

« Dans un tel état de choses, ne croyez-vous pas le moment venu pour resserrer les liens qui nous unissent, au moyen d'une affiliation plus intime avec les Puissances maçonniques qui vous reconnaissent ? Rien ne nous serait plus agréable que d'entrer en relations étroites avec nos FF∴ d'Italie, s'ils désirent notre amitié et notre coopération. Si, au lieu de cela, les FF∴ d'Italie préfèrent attendre des offres de la part de ceux qui *ne veulent pas* les reconnaître, nous resterons sur la réserve jusqu'à ce que ce phénomène se produise, ce dont nous doutons fort ».

« Bien vôtre, *Mc. B.* THOMPSON.

Cette *Fédération maçonnique américaine* n'a pas beaucoup fait parler d'elle, et le peu qu'elle dit d'elle-même fait supposer qu'elle ne jouit pas d'une grande autorité, qu'elle n'est pas même reconnue. D'ailleurs, la Maçonnerie des Etats-Unis a une tendance très marquée à la division en Grandes Loges correspondant chacune à un Etat de l'Union, et à l'autonomie de chacune de ces Grandes Loges.

N. DE LA R.

ALGÉRIE. — Nous empruntons au *Courrier de Tunis*, 20 mars 1914, le document suivant :

Alger, le 11 *mars* 1911.

Cher monsieur,

Je vous remercie d'avoir songé à me communiquer l'article que M. Servier a consacré à la création du Cercle d'études franco-algérien. J'avais déjà connaissance de l'heureuse initiative prise par la Loge *Cirta*. C'est là une des plus nobles applications des principes maçonniques faits de générosité et d'une foi ardente dans le relèvement des peuples arriérés. Je souhaite que votre exemple soit suivi, et que, dans les grands centres de la colonie, se constituent d'autres foyers d'études du même genre. Cette collaboration rationnelle et désintéressée de l'élite française et de l'élite indigène ne manquera pas d'être féconde en résultats. Elles apprendront l'une et l'autre à se mieux connaître et à se mieux estimer et, pénétrées de la nécessité de procéder par des étapes prudentes, elles contribueront à guider la masse dans la voie de son émancipation progressive.



Je vous adresse mes bien sincères félicitations pour votre œuvre. Veuillez agréer, etc.

Ch. LUTAUD.

Cette lettre a été lue à une réunion de la Loge *Cirta*, où l'on s'est aussi occupé des divisions entre les différentes ligues antimaçonniques. Nous trouvons, dans le compte rendu de cette même réunion de la Loge *Cirta*, les paroles suivantes prononcées par M. Vignon :

D'aucuns parmi nous veulent voir dans le Christ le premier des initiés... N'en déplaise à nos adversaires, je salue en vous les vrais soldats du véritable Christ. Je salue en vous les descendants de l'initiateur de la première révolution humanitaire ; mais je salue aussi en vous les descendants des instigateurs de la première révolution politique, car la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est l'œuvre immortelle des hommes au petit tablier et aux cordons rouges ou bleus du XVIIIe siècle, l'œuvre de ces Francs-Maçons qui s'appelaient Bailly, Lafayette, Mirabeau, Condorcet, Sieyès, Barnave et tous les membres réformateurs de la Constituante.

Avec un tel passé, avec de tels aïeux, avec de tels principes, nous sommes sûrs d'atteindre notre but ; l'amélioration, et, s'il le fallait, la rénovation du genre humain.

ALLEMAGNE. — A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée du Prince Frédéric-Léopold de Prusse dans la Maçonnerie, la *Grande Loge de Hambourg* a adressé au Prince la lettre suivante :

« *Berlin*, 13 *février* 1914.

« A Son Altesse Royale le Prince Frédéric-Léopold de Prusse, Très Haut Prince, Très gracieux Prince et Maître, Très Sage Grand-Maître,

« Que Votre Altesse Royale daigne agréer gracieusement nos souhaits et nos vœux les plus soumis à l'occasion de l'anniversaire du jour si important où Votre Altesse Royale est entrée, il y a vingt-cinq ans, dans la Société des Francs-Maçons.

« Dans l'espoir bien fondé que Votre Altesse Royale continuera à la Franc-Maçonnerie allemande toute sa bienveillance, et lui gardera sa protection, nous l'assurons que nous resterons inébranlables dans notre fidélité, notre respect et notre reconnaissance.

« De Votre Altesse Royale, les très soumis serviteurs ».

« Grande Loge de Hambourg, à Berlin.

Le Grand-Maître Provincial,
MÖLLER.

Le délégué Grand-Maître Provincial,
HEILMANN.

Le Grand Sécrétaire,
ITALIENER.

— Le *Volkszeitung* (Journal du peuple), organe de la sociale-démocratie, qui paraît à Leipzig, contient dans son numéro du 25 février, sous la rubrique *Tribunaux*, des détails sur la « regrettable » affaire



qui s'est passée dans la Loge. *Gotthold zur Treue*, fondée en 1912, à Leipzig, par la Ligue Eclectique. Il est fort regrettable, dit notre information d'origine maçonnique, que des FF ∴ étalent devant des tribunaux profanes leurs *Kinkerlitzchen* (comme dit cet effronté *Volkszeitung*). L'affaire tout entière prouve que les Grandes Loges doivent se montrer d'une extrême prudence dans la fondation des Loges, surtout quand les Loges déjà existantes dans la localité ont donné un avis défavorable.

On comprend aisément une des raisons du secret maçonnique ; il ne faut pas exposer les Loges et les FF ∴ à devenir la proie de cette littérature légère qui exerce sa fantaisie sous la rubrique : « Tribunaux comiques ».

— On trouve dans les journaux berlinois *Deutsche Warte*, du 4 mars, et *Deutsche Nachrichten*, du 5 mars, l'annonce suivante :

« Ordre Maçonnique, tolérant, accepterait des messieurs ayant l'amour de l'idéal. Adresser les demandes à E. Kuhne, Berlin, Lübeckstrasse, 27 ».

— Le *Neue Hamburger Zeitung* (Nouveau journal de Hambourg), nous donne quelques détails sur la Maçonnerie dite *au Soleil Levant*. Mais n'oublions pas que ces détails proviennent d'un journal profane.

« L'idée fondamentale de la Maçonnerie était d'élever l'humanité au-dessus des bornes étroites de la doctrine confessionnelle et de la conception dogmatique du monde, et de la hausser jusqu'au niveau de l'humanité pure, idéale. Aujourd'hui, à ceux qui recherchent la vérité, s'offre l'occasion d'obtenir la solution et la lumière dans une Grande Loge à ramifications nombreuses, qui est libre et indépendante. Elle travaille sur le terrain d'une conception du monde entièrement libre et scientifique. Elle a donc communiqué l'Idée fondamentale dans sa pureté originelle et sous une forme appropriée au temps. Les hommes qui se sentent des dispositions à l'idéal et qui mènent une vie aisée et décente à Hambourg, Altona, Arburg, Lubeck, etc., peuvent s'adresser pour renseignements au nom Hæckel, chez Haasenstein et Vogler ».

Le *Bayerische Landeszeitung* (Journal bavarois des campagnes), parlant de cette organisation nouvelle, reproduit une lettre d'un de ses lecteurs qui affirme que c'est une fausse manœuvre pour démontrer que la Maçonnerie est un danger public, que de lui attribuer les principes professés par la Maçonnerie du *Soleil Levant*, fondée à Nuremberg en 1907 ; que la Maçonnerie allemande n'a aucun rapport avec cette Ligue, qui a des Loges dans beaucoup de villes allemandes, et se sépare d'elle par des différences radicales. Les Loges allemandes reconnues n'entendent pas être confondues avec ces Loges clandestines qui cherchent des adhérents par la voie de la publicité de la presse.



— Nous trouvons dans un périodique allemand, sous la signature d'un Fr∴ bien informé, les détails qui suivent :

L'unité maçonnique maintenue au prix de tant d'efforts a été menacée tout récemment, c'est-à-dire il y a environ deux ans, par la fondation d'un Ordre nouveau, dont elle suit de très près, et non sans malveillance, les faits et gestes. Il s'agit de l'Ordre des Claristes, fondé par un certain Elisar von Kuppfer, qui, dans ses écrits, se nomme Elisarion, et se dit ami du Dr Ed. Meyer; tous deux habitent Florence ; or, dans cette ville, la Maçonnerie a joué un rôle considérable, mais des plus suspects[1]. La fondation de cet Ordre a été préparée et annoncée par le livre d'Elisarion intitulé :

Ein Neuer Flug und eine heilige Burg (Un nouveau vol et une sainte citadelle); Munich, Maison d'édition l'Acropole, 1911. Un grand nombre d'articles très élogieux ont paru sur cet écrit.

Plus tard, ont été publiés les *Hymnen der heiligen Burg* (Hymnes de la Sainte Citadelle), qui constituent, en quelque sorte, le livre de cantiques de l'Ordre ; le *Neue Flug* serait son Evangile. D'autres petits écrits ont paru, mais ils ont plutôt le caractère de pièces de propagande. Le nombre des membres de l'Ordre est encore fort restreint, et ils sont très dispersés, en sorte que les réunions régulières de l'Ordre pour fêtes, réceptions, promotions, semblent ne pouvoir se tenir. Cet Ordre n'est pas encore entré en relation avec la Maçonnerie ; néanmoins, les fondateurs ont fait au Fr∴ Horneffer une visite qu'ils lui avaient demandée d'avance; ils lui ont déclaré qu'ils désiraient vivement un rapprochement avec la Maçonnerie, car telle qu'elle est décrite dans le livre de Horneffer *Der Bund der Freimaurer*, (La Ligue maçonnique), elle présente les analogies les plus merveilleuses avec leur Ordre. Horneffer eut quelques doutes sur cette analogie ainsi que sur la possibilité d'un rapprochement.

En ce qui concerne les principes de l'Ordre des Claristes, ils ont un défaut, celui de constituer un credo, une profession de foi déterminée. Sans doute, ils auront la sympathie de bien des contemporains, à raison des éléments chrétiens, gnostiques et même parsis qu'on rencontre dans leur exposé qui est empreint d'une large tolérance et rédigé d'une façon très poétique, mais les Francs-Maçons ne peuvent accepter un credo. Un des traits dont la Maçonnerie est la plus fière et se fait le plus d'honneur, c'est justement de ne s'attacher à aucun credo, et de grouper au contraire les différents *Credo* en une unité idéale, exprimée seulement par des symboles. Cette idée fondamentale qui paraît si facile à comprendre, si bien adaptée à la manière moderne de sentir, n'a cependant pas pu entrer dans l'esprit des Ordres Internationaux la Culture et l'Ethique [2], et de l'Ordre des Euphoristes. Ces deux derniers Ordres sont également des créations de la dernière décade ; ils se tiennent sur le terrain moniste, quand on prend ce mot, si dépourvu de précision, dans le sens d'une tendance positiviste ratio-

1. Au point de vue maçonnnique, on l'accusait de se mettre au service des Grands-Ducs. N. de la R.

2. Cet ordre aurait-il quelque parenté avec la ligue pour l'Education morale ? où l'on trouve des pasteurs, des Juifs, etc.



naliste, moderne. On sait que l'Ordre International l'Ethique et la Culture est dirigé par le Suisse Forel, et que celui des Euphoristes se réclame de M. Muller Lyer. Ce dernier a publié un livre : *Der sinn des Lebens und die Wissenschaft* (le sens de la Vie et la Science), où il propose à la vie humaine l'Euphorie comme but.

Ce qui est beaucoup plus intéressant, ce sont les détails d'organisation et de forme de l'Ordre des Claristes. Le fondateur a adopté pour la construction de son temple, de leur « Sainte Citadelle », à en croiresa description, un modèle qui rappelle le temple maçonnique et ce qui s'y passe, dans les moindres particularités. Sans doute, on y retrouve bien des choses qui rappellent les « systèmes » d'un passé maçonnique aboli, mais l'impression produite par les détails pittoresques, la décoration, les costumes est bien l'impression maçonnique. Nous apprenons, par exemple, que la Citadelle Sainte (le Temple) a deux tours à six faces, qui ne se dressent pas en pointe aiguë vers le ciel, mais sont faites pour regarder autour d'elles et protéger. Deux lions veillent au pied du grand escalier ; le mur intérieur du Portique est orné de bas-reliefs qui représentent les scènes de la vie des animaux, et le tout a une signification symbolique. Alors, nous entrons dans le premier espace, *l'entrée*, qui est accessible à tous. Quiconque veut pénétrer dans le second, l'élévation, doit d'abord donner sa parole d'honneur qu'il est convaincu de l'honnêteté des fins que l'Ordre se propose, ensuite, il doit se couvrir d'un manteau d'un bleu foncé, et laisser son chapeau au dehors. Ce second espace est un intérieur d'église à trois nefs, avec six chapelles, qui sont consacrées aux principaux instincts de l'homme qui lutte. Sur le mur d'entrée est le chœur des musiciens, sur le mur qui lui fait face une grande peinture qui représente la résurrection du Christ. Ce fait est décrit en grand détail et interprété symboliquement. Puis, on vous apprend ceci : en ce qui concerne le culte, on se bornera à vous dire que « la principale fête est Pâques, le jour de la résurrection et de la transfiguration définitive ; fête préliminaire de l'Eté éternel ; chaque vendredi et dans la Semaine Sainte, cette peinture est voilée. Les portes du tombeau ne sont ouvertes que le jour de Pâques avec un cérémonial précis ».

Ensuite vient le troisième espace, de forme circulaire, c'est le « ravissement ». On nous dit : « La description de ce troisième espace est supprimée, parce qu'il n'est accessible qu'à ceux qui appartiennent à la confession de foi de l'illumination. On nous apprend toutefois que le candidat est soumis à une épreuve prolongée, et qu'alors il porte sur son manteau bleu un cœur d'or sur une croix d'argent. Le cœur est un symbole de l'affection, la croix, le symbole des souffrances de la vie. La muraille est blanche, avec les mêmes signes, auxquels il n'est ajouté qu'une amelle (aster à fleur bleue) bordée d'or comme symbole de la foi en fête, qui porte en soi son accomplissement futur. Il faut se rappeler à cette occasion la parenté de ces symboles et de ces explications avec quelques-uns des anciens systèmes maçonniques des hauts grades, surtout des Asiates, de Grünstadt, de Grossinger. Le style du troisième appartement est symbolisé de telle sorte qu'on le représente comme la suppression volontaire de la Technique (?) ; c'est la matérialisation de cet instant où s'achève le « ravissement » intérieur de l'âme, et où celle-ci, re-



devenue libre dans son jeu, contemple face à face sa vie éternelle, illuminée de splendeur ».

Encore un détail digne d'attention : « Dans les fondations de cette troisième partie de la Sainte Citadelle, c'est-à-dire sous le troisième Espace (ou appartement), il y aurait place pour une petite scène et pour un nombre restreint de spectateurs. Ce local servirait à la représentation de « Mystères », et principalement d'un cycle transcendant historique de l'Humanité, qui aurait pour sujet « les Martyrs ». Evidemment, l'auteur s'est inspiré ici des mystères d'Eleusis, où un spectacle sacré, représentant la légende de Déméter, tenait une place importante. Mais l'Ordre des Claristes semble ne point vouloir donner à la représentation des mystères (sous une voûte souterraine, dans une crypte) une place aussi large que le fit la Société d'Eleusis, où l'exécution du drame et l'Epopsie (vision finale) reconstituaient précisément le lieu et le fait de la rédemption.

« Je n'ai rien appris qui m'indique que les Claristes aient commencé la mise à exécution de leur Sainte Citadelle, et l'avenir dira si l'on doit s'y attendre. En tout cas, l'ensemble donne plutôt l'impression d'une agréable fantaisie, d'un état d'âme où se manifeste une aspiration artistique, que de la conception austère d'un esprit qui ne perd pas de vue la réalité présente et la nécessité de former les générations futures. Elisarion prévoit le reproche de vouloir créer un Ordre d'Esthètes ou un Club d'extatiques, mais on ne peut s'empêcher de trouver qu'il y a dans son projet une proportion malsaine d'esthétique et de fantastique, et que cette proportion l'emporte beaucoup trop sur les ressorts moraux. Quand on veut fonder un Ordre vraiment viable, il ne faut pas songer à des constructions merveilleuses, avec de belles décorations, des armes, des hymnes, des représentations de mystères ; il faut garder ces choses pour la fin, l'époque du succès. Mais le point de départ doit être le groupement d'hommes animés d'une même pensée, d'une égale conviction. Nulle part les salles des temples, les costumes, les accessoires, les insignes n'ont été plus beaux, plus riches que dans les groupes maçonniques où l'idéal s'était le plus abaissé. Elisarion nous apprend même quelle sorte de distinction est réservée à ceux qui offriront de contribuer aux frais de la Sainte Citadelle : « Sur chacun des créneaux « de la Citadelle, et à l'intérieur, un monogramme, un blason, un symbole « choisi arbitrairement éternisera le nom du donateur, et servira en même « temps de document de fondation de la première des organisations de ce « genre ». Nous autres, Maçons, nous devons hocher la tête devant cette exploitation de la vanité humaine, et nous tenir dans une attitude défiante à l'égard des tentatives de rapprochement des Claristes et de la Maçonnerie ».

ANGLETERRE. — Le 18 février 1914, a eu lieu à Londres au Westminster Palace Hôtel, la séance annuelle de la Loge dite des Auteurs. Il y a été fait des discours intéressants et curieux sur les antiquités maçonniques. Voici quelques passages de celui du F.·. Algernon Rose :



« Nous avons sujet de nous réjouir, car notre Loge a pour Grand-Maître Charles William Lambert, qui a *trois* noms, dont chacun se compose de sept lettres; son nom symbolise ainsi non seulement les arts et les sciences, mais encore les sept vertus, la foi, l'espérance, la charité, la tempérance, le courage, la prudence, la justice, et aussi les sept jours de la Création. (Ici, le Docte Fr∴ Lawrence interrompt pour faire remarquer que la création n'eut que six jours). Peu importe, l'essentiel, c'est qu'en beaucoup de choses la Maçonnerie creuse jusqu'au roc, et qu'on ne descend pas plus profondément qu'elle. Parmi les plus anciens de nos symboles, on trouve la chaux (ou craie) le charbon de bois, et l'argile [1], exprimant les qualités nécessaires à tout bon Maçon : la liberté, l'ardeur, et le zèle. La craie laisse sa marque sur tout ce qu'elle touche : de même le bon Maçon doit laisser une bonne marque sur ses semblables. Le charbon, bien allumé, bien attisé, projette autour de lui une chaleur presque insupportable; il doit en être de même du Maçon. La Terre, ou argile à son tour a son rôle moral... On dit que nous devons notre rituel à l'imagination du Dr Anderson qui a composé, en 1723, un Livre des Constitutions. Mais notre Orateur, le Fr∴ Lawrence, dans son Livre *The Perfect Ashlar* (La pierre angulaire parfaite) a parlé d'une plaque de bronze, portant la date 1517, trouvée près de Limerick en 1830, et sur laquelle était gravée cette inscription maçonnique : « I will strive to live with love and care, Upon the level by the Square ». (Je m'efforcerai de vivre avec affection et soin, sur le niveau à côté de l'équerre).

« A cette allocution, le Vénérable a répondu par une autre, où il mentionne, lui aussi, des faits curieux : « J'ai eu le plaisir de rencontrer le Fr∴ Lawrence à une réunion de l'*Association de Manchester pour les recherches maçonniques*. C'était, en fait, la première, car les deux précédentes avaient eu pour objet de savoir si l'on devait former une Association. En cette circonstance, le Fr∴ Lawrence nous parla des Landmarks de l'Ordre, fondés sur le chapitre XIX de son *Traité de jurisprudence maçonnique*. Les archives maçonniques du Lancashire contiennent bien des pièces importantes ; nous y trouvons la première mention connue de la réception dans une Loge anglaise, d'un Maçon spéculatif ; ce Maçon n'est rien moins que l'Antiquaire Elias Ashmole, reçu à Warrington, le 16 octobre 1646 ».

— Il existe à Londres un Chapitre intitulé *la France*, portant le n° 2060. Ce chapitre, fondé en 1889, tient ses séances en langue française. Sa fête annuelle a eu lieu le 16 février 1914 au Café Royal, dans Regent Street. Elle n'a donné lieu à aucun fait intéressant. Après la présentation au Principal sortant, d'un bijou commémoratif de sa fonction, et portant l'inscription en français : Présenté au E. Comp. H.-G. Brouty, 24 Z, au Chapitre la France, n° 2060, en témoignage de l'affection et de la reconnaissance des membres du Chapitre. Londres, le 16 février 1914 », l'on est passé dans la salle du banquet.

— Un Maçon Anglais, le Fr∴ G.-E. Evans, de la Loge *Semper Fi-*

1. En anglais, *Chalk, Charcoal, Clay*, trois mots commençant par la même lettre C. (*Note du traducteur*).



delis n° 3299, écrit à son journal pour se plaindre d'un abus qui lui paraît exorbitant :

Quand une Loge tient ses réunions dans un hôtel, il est sans doute impossible de contrôler l'emploi qu'on fait du local, quand la Loge n'y est point en séance. Dans beaucoup de localités, les Loges sont installées dans des Halls maçonniques qui leur appartiennent, et les Grandes Loges provinciales encouragent l'acquisition des édifices, de préférence à la location. (Toutefois, il ne s'ensuit pas que, dans les locaux possédés par les Loges, on consomme moins de liqueurs fortes que dans les hôtels bien tenus).

« Il paraît néanmoins que, dans beaucoup de cas, les appartements loués aux Loges pour leurs réunions sont utilisées, en dehors de ces heures, pour des parties de whist, des réceptions. Je sais parfaitement que la Loge est consacrée et transportable (?) et qu'ainsi le cas n'est pas le même que pour une église ; mais, dans beaucoup de cas, les premières pierres de ces édifices maçonniques ont été posées avec le rite maçonnique et dans un but maçonnique ; les édifices eux-mêmes devraient être regardés comme sacrés.

« Pour le Maçon digne et sérieux, la chambre où il a prononcé les vœux solennels de l'Art doit être toujours un lieu saint, et selon moi du moins, il n'est pas convenable que les emblèmes sacrés de notre Art, dont sont ornés les appartements de ces Loges soient exposés au regard capricieux, à la vulgaire curiosité des gens du monde extérieur ».

— Sur la proposition du F∴ Lord-Maire de Londres, le duc de Connaught a été élu Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre, le 4 mars 1914 :

— La *Vérité*, de Québec, 21 mars 1914, publie l'article suivant que nous reproduisons à titre documentaire :

Le « Home Rule » et l'Orangisme. — L'Angleterre et, par contre-coup, ce qu'on appelle l'Empire britannique, commencent à recueillir, enfin, la récolte semée à la fin du XVIIe siècle par Guillaume d'Orange, prince protestant allemand imposé aux Anglais par une conspiration dont l'histoire est connue.

Une véritable organisation de révolte ouverte, sur pied de guerre dans l'Ulster, organisation due aux Loges maçonniques, dont les Loges orangistes sont les instruments, menace à la fois l'Irlande catholique et l'Angleterre *libérale* sous prétexte de *Home rule*.

Cette menace de guerre civile, plus sérieuse qu'on ne le crut d'abord, est la manifestation suprême de l'esprit occulte de la Maçonnerie, foncièrement anticatholique.

La Maçonnerie impériale et la Maçonnerie orangiste ne veulent pas du *Home Rule*, parce qu'il s'agit de l'Irlande catholique. S'il s'agissait, par exemple, de l'Ecosse presbytérienne, il n'y aurait pas même l'apparence d'opposition. Mais on veut garder sous le joug protestant, maçonnique, une race catholique, martyre de sa Foi depuis le XVIe siècle, une race que le



F∴ Rose-Croix Cromwell, et que le F∴ Guillaume d'Orange foulèrent aux pieds de la façon que l'on sait...

L'Orangisme porte à juste titre le nom de son fondateur apparent, officiel. D'accord avec des *Maçons* de la Vieille Corporation des *Maçons francs*, Guillaume, en 1690, deux ans après son débarquement à Torbay (5 nov. 1688) avec 13.000 soldats allemands, organisa secrètement la Maçonnerie *Orangiste*.

A cette secte occulte dont il devint le chef nominal, appartenait l'amiral Herbert.

C'est cet amiral, traître au roi légitime, — le dernier des Stuarts coupable de catholicisme — qui, déguisé en marin, porta à Guillaume l'invitation pressante, mais secrète alors, des conjurés lui offrant le trône. Les conjurés étaient le F∴ comte Danby, qui signa au nom des Tories, le F∴ Duc de Devonshire, signant au nom des Whigs, l'*évêque* anglican Compton, signant au nom de l'*Eglise Etablie* par Henri VIII, le F∴ Lord Russel, signant au nom de la marine royale, les FF∴ Lords Shrewsbury, Lumley et Sidney, signant au nom des Communes, toutes signatures sans mandat.

En 1694, la *Constitution* des Loges orangistes était bâclée. On feignit de reprendre celle de la corporation moyenâgeuse, mais on eut soin de supprimer, sans rien dire, la mention de la *Sainte Eglise catholique* qui figurait encore dans la *Constitution* antique. Lorsqu'en 1717, fut organisée à Londres (*taverne du Pommier*, 24 juin, jour de la fête des *Rose-Croix*) la *Grande Loge d'Angleterre*, la Maçonnerie impériale reprit purement et simplement la *Constitution* falsifiée des Loges orangistes créées vingt-sept ans auparavant.

C'était l'érection de la Maçonnerie en Institution occulte d'Etat.

Ce simple exposé chronologique des avatars de la Secte suffit à montrer jusqu'où plongent les racines de l'*Ascendency* qui, depuis Guillaume, continuateur de Cromwell, tient l'Irlande sous sa botte. On comprend mieux, maintenant, l'insurrection armée de la Maçonnerie se qualifiant de *Loyal Orange Order* et menaçant — ô loyalisme ! — la dynastie de Hanovre, héritière de Guillaume.

Allons au fond des choses. C'est à la Maçonnerie d'Orange que les deux dynasties protestantes doivent le trône impérial. Cela explique l'audace du F∴ Carson, chef actuel de la Secte, le Garibaldi éventuel de la Révolution, menaçant les Hanovre du même sort qu'elle fit subir aux Stuarts du XVII[e] siècle.

Le fameux *covenant* de Belfast, avec son serment d'obligation maçonnique public n'a pas d'autre signification.

L'Ulster est la citadelle de la Maçonnerie du haut de laquelle, grâce à F∴ Cromwell, l'*Ascendency* entend continuer à dominer l'Irlande catholique à peu près, comme en Canada, l'Ontario est la citadelle du L. O. O. prétendant dicter la loi au pays entier. Ce qui fait, sous main, le jeu de la Maçonnerie Impériale, là-bas comme ici.

En Irlande, comme ici, les FF∴ des deux Maçonneries — qui au fond n'en sont qu'une, — constituent une très infime minorité. Mais cette minorité est organisée solidement, solidairement, tandis que la majorité énorme qui n'appartient pas à la secte, est divisée par des partis où la



Maçonnerie *bleue* et la Maçonnerie *orange*, occupent également des positions dominantes, sous le contrôle de la haute Maçonnerie *rouge*.

Il y a donc, sauf l'imprévu, peu d'illusions à se faire sur le sort final du *Home Rule* irlandais.

La dynastie des Hanovre jouerait gros jeu dans la partie... L'esprit radicalement révolutionnaire de l'Orangisme *L. O. O.*, dont le *loyalisme* vaut l'Unionisme de F∴ Carson,est toujours celui qui présida à sa naissance pour le malheur de l'Irlande, et pour le châtiment de l'Angleterre.

C'est l'esprit conspirateur de Guillaume d'Orange. C'est l'esprit tyrannique de Crowmell, un des types les plus parfaits de l'hypocrisie féroce et du du pharisaïsme *puritain*, qui ait jamais déshonoré la race anglo-saxonne.

Cromwell savait ce qu'il faisait en attachant l'Ulster aux flancs de l'Irlande catholique, destinée à rester, longtemps encore, je le crains, une épine aux flancs de l'Angleterre impériale. Lumen.

— Le même journal écrit encore à la date du 28 mars 1914 :

M. Asquith, qui, depuis quelque temps, verse dans l'opportunisme, est devenu la risée du monde. Le chef du gouvernement anglais est actuellement le jouet des orangistes de l'Ulster.

Il y a des mois qu'il aurait dû mettre fin à l'organisation de la rébellion dans l'Ulster. Au lieu de prendre des mesures énergiques contre ces fanatiques, d'emprisonner leurs chefs, à commencer par Carson, il a adopté à leur égard une politique toute de concessions et d'opportunisme.

La conséquence, c'est que la Franc-Maçonnerie s'est emparée effectivement du pouvoir. Et, à l'heure actuelle, ce n'est plus le malheureux Asquith qui gouverne, mais bien les chefs plus ou moins secrets de la secte.

C'est l'orangisme et la Franc-Maçonnerie qui commandent l'armée et dictent leur volonté au gouvernement. La secte se vante même de pouvoir renverser d'un tour de main et le trône et le pouvoir établi. Est-ce la révolution qui gronde aux portes de l'Angleterre ?

— De l'*Agence Roma*, 2 avril 1914 :

Malgré les efforts de certains milieux, il apparaît parfaitement clair que la révolte en Ulster et la menace de « pronunciamento » des officiers anglais est un coup monté par les Loges orangistes qui se préparaient depuis quelque temps à manœuvrer de la sorte, depuis qu'on put deviner le succès prochain du Home Rule. Comme en Turquie, comme en Portugal, comme partout où il y a un coup sectaire à préparer, on fait une propagande maçonnique parmi les officiers et les sous-officiers dont plusieurs s'inscrivent dans les Loges, tandis que d'autres servent la Loge sans s'y inscrire et, parfois, même sans s'en apercevoir. Et la vieille Angleterre qui a servi de « port franc » à tous les meneurs des révolutionnaires, depuis le lendemain de la Sainte-Alliance jusqu'à hier, passe à son tour par le même « coup ». Et ce n'est que le début.

— L'article suivant d'un journal maçonnique permet d'établir la



situation de la Grande Loge d'Angleterre, et indiquer dans quel sens on travaille à sa réforme.

« Il est certain qu'on désire une réforme, mais il est également certain que tout ce qu'on fera devra être l'objet d'un examen sérieux, sans quoi on s'expose à créer un sentiment antimaçonnique, et quand cet état d'esprit se dessine, on ne sait où il s'arrêtera. Un autre point important, c'est que si le public profane vient à savoir ou à croire qu'il y a dans la Grande Loge quelque chose qui ressemble à « la guerre », à des « divergences » d'opinion, il y aura des gentlemen qui se diront : « Je ne veux pas entrer dans la Maçonnerie de la Grande Loge, si c'est ainsi qu'on y pratique l'affection fraternelle.

« 40.000 Fr∴ ont le droit certain, incontestable d'être présents aux séances plénières ; or, le Temple de Great Queen Street ne peut en contenir que 1.000. A mon avis, toutes les Loges ont des représentants trop nombreux. Il y a le Vénérable, le Premier et le Second Surveillants, il y a tous les anciens Vénérables, et quelques Loges ont de trente à quarante anciens Vénérables. A mon avis, il suffirait du Vénérable en fonction et de celui qui l'a précédé immédiatement. Le Temple de Great Queen Street était assez spacieux au temps où il fut bâti, mais aujourd'hui, il ne l'est plus, il ne répond plus aux besoins actuels. Pourquoi l'Art ne s'empare-t-il pas hardiment de la situation ? Pourquoi ne construirait-il pas une grande salle assez vaste pour que tous les Vénérables et anciens Vénérables des 3.000 Loges (chiffre approximatif) y prennent place ? Si le projet d'agrandir le Temple n'est pas exécutable, il serait bien préférable de louer le Albert Hall pour toutes les réunions de Grande Loge.

« Il semble que des complications pénibles et bien inutiles aient été dues à la manière dont les questions ont été posées, et aussi à l'accueil qu'on leur a fait. Un des journaux maçonniques a dit : « Si les résolutions sont votées, on pourra examiner l'affaire dans son ensemble », un autre a dit : « Quand les résolutions auront été votées, on pourra examiner à loisir les détails d'exécution ».

— Nous traduisons ce qui suit d'un organe maçonnique anglais :

La Loge *Golden Rule* (la Règle d'Or), fondée en 1904, dans le but spécial de faire des recherches dans les vieux documents et dans les traditions qui se rapportent aux mouvements mystiques modernes, la Loge *Golden Rule* vient de publier le résultat de ses recherches sur les écrits relatifs à la Fraternité de la Rose-Croix. Ce petit livre est le second de ceux qu'a publiés cette Société : le premier avait pour objet les Chevaliers du Temple, et contenait bien des faits inconnus jusqu'à ce jour.

Ce n'est point le hasard des trouvailles qui a amené le choix des Rose-Croix comme sujet d'étude après celui des Templiers. Il paraîtrait qu'après la catastrophe qui anéantit l'Ordre du Temple, les « mystères chrétiens » dont il était le dépositaire, passèrent aux mains d'une Société fondée par Christian Rosenkreuz. Telle est du moins la thèse soutenue dans cette monographie.



Les auteurs donnent d'abord la biographie de « Notre Père R. C. », telle qu'elle est contenue dans la *Fama*, puis, ils recherchent la signification ésotérique des détails qui ont été jusqu'à ce jour une énigme indéchiffrable. ils insistent sur la structure toute particulière de la tombe du Père R. C. pour démontrer que « cette sépulture n'est point un tombeau matériel, mais c'est le cœur humain, séjour du Maître et lieu où s'accomplissent les Mystères ». Ils montrent aussi que cette voûte souterraine a une signification cosmique, et la clarté qu'ils projettent sur cette tombe par le moyen d'un symbolisme cosmique, est des plus vives.

Les auteurs soutiennent qu'il y a toujours eu, dans la série des siècles, une succession de grands hommes qui, « d'une manière ou d'une autre, ont entretenu vivante la flamme du mysticisme et de l'antique sagesse ». Ils suggèrent que « Notre Père R. C. » fut un de ces grands Maîtres; ils estiment qu'il est vrai que la Fraternité des R. C. fut fondée par lui comme ordre secret, vers la fin du XIV[e] siècle, bien qu'à cette époque, elle ne se soit pas fait connaître au monde extérieur puisqu'elle ne se révéla qu'au XVII[e] siècle, époque où parut ce fameux livre, la *Fama Fraternitatis*.

Un chapitre est consacré à un résumé intéressant de la Nouvelle Atlantide de Bacon, et l'auteur de ce chapitre démontre très habilement que Bacon devait être très au fait des enseignements et des symboles des R. C.[1]. Les auteurs n'hésitent pas à attribuer à Bacon la paternité de la Fama[2]. En fait, il y a plus d'une raison de croire que Bacon faisait partie de la troupe mystérieuse qui, recrutée dans tous les pays d'Europe, se réunit dans un effort commun pour éclairer le monde et pour construire sur un autre plan, une demeure digne de l'Esprit Saint.

— Les renseignements suivants sur la Co-Maçonnerie, sont traduits d'un organe maçonnique anglais :

Loge *Human Duty* (Devoir humain) de Londres, n° 6. — La réunion de janvier a été consacrée à une discussion sur le sujet « Maçonnerie et religion ». Il a été surtout question de la possibilité de faire des Loges, des sanctuaires où tous pourraient se réunir pour discuter sur la religion, afin de mieux comprendre la foi des Fr∴. Cette idée a plu à un grand nombre de Fr∴ qui ont pensé que, dans un corps où l'on professe la Fraternité, il serait bon de discuter en toute liberté les problèmes vitaux. Mais un Fr∴ italien a exprimé avec force l'opinion que l'hostilité de l'Eglise catholique romaine rendrait difficile, au moins en Italie, toute discussion sur ce sujet.

Le Vénérable a fait remarquer, en fermant les débats, qu'il y avait une distinction très nette à établir entre l'Eglise catholique et la hiérarchie catholique, que la première était une force spirituelle des plus puissantes pour élever l'espèce humaine, tandis que l'autre était l'élément humain, qui a toujours visé à s'emparer du pouvoir temporel.

La réunion de mars a été consacrée à une discussion sur « la Maçonnerie

1. C'est une thèse qui a été soutenue dans la Revue par M. Hacault, dans une étude pénétrante et documentée à laquelle nous ne pouvons que renvoyer les lecteurs. — N. D. LA R.
2. C'est peut-être aller un peu loin. On a déjà attribué à Bacon toute l'œuvre de Shakespeare.



et les problèmes sociaux ». Plusieurs membres et visiteurs ont parlé utilement sur la possibilité de faire des Loges maçonniques un terrain sur lequel on pourrait déterminer la route à suivre pour arriver à la solution des problèmes sociaux les plus urgents. On a été d'accord pour déclarer que les Loges pouvaient devenir des centres de discussion calme et sans prévention, à l'abri des conflits d'intérêts du monde profane. On propose de continuer ces discussions de sujets intéressant la politique, la religion, les questions sociales.

Loge *Golden Rule*, nº 21, à Londres. — Le Fr∴ Clarke a donné une explication du premier grade T. B. (?) montrant que la Loge est le symbole du Cosmos, et que toute vie est enfermée dans l'enceinte du Cosmos, dont la puissance est symbolisée par l'ameublement de la Loge. Le Fr∴ Burnside a montré que la Maçonnerie est une chose spirituelle, et que la vraie Loge, c'est l'homme lui-même, que le grand secret est caché profondément dans les derniers replis de son cœur, qu'à force de persévérance, de courage, d'endurance, il peut arriver à l'amener au jour, et qu'alors on lui donne les outils nécessaires pour libérer le Dieu qui est en lui.

Loge *Emulation*, nº 24, Londres. Séance du 14 janvier. — Dans cette séance, le Fr∴ George Arundale, 33e, a été élu, par acclamation, membre honoraire.

Le Fr∴G. Arundale est un des personnages qui ont concouru à la découverte et à l'éducation du Messie hindou, le jeune Alcyone.

Nous avons déjà noté que, dans la Co-Maçonnerie, où les Loges sont mixtes, les dames affiliées sont appelées des Fr∴ et non des Sœurs.

Colonies Anglaises. — *La Jamaïque*. — On annonce de Kingston, chef-lieu de la Jamaïque, que la Maçonnerie est active et prospère.

La ville de Kingston possède à elle seule huit Loges, qui se réunissent dans un seul Temple, bien qu'elles appartiennent à deux obédiences, celle de la Constitution anglaise et celle de la Constitution écossaise. La Loge l'*Amicale* (Friendly) nº 383, de la Baie de Mondego, est représentée dans la Grande Loge d'Angleterre, et elle a consacré cette année son temple neuf. Beaucoup de Fr∴ des Etats-Unis ont pris part à cette cérémonie.

Canada. — Nous lisons dans *La Vérité*, de Québec, 14 mars 1914 :

Les deux plus anciennes Loges dans notre province sont : la Loge *Antiquity* de Montréal et la Loge *Albion* de Québec. Cette dernière a été fondée deux mois après celle de la métropole. Ce furent deux Loges militaires.

C'est dans la Nouvelle-Ecosse (dans l'Acadie) que la Franc-Maçonnerie anglaise a pris d'abord racine, à Halifax en 1756. Elle s'est ensuite implantée dans notre province, quatre ans plus tard, en 1760. Enfin, en 1816, elle s'organisait dans le nouveau Brunswick, à Sydney. Dans la suite, elle a envahi toutes les autres provinces.

On vient d'accepter les plans proposés pour le nouveau Temple maçon-



nique de Toronto, et déjà des protestations s'élèvent contre l'exiguité de certaines parties de l'édifice, qui rendra incommodes les réunions plénières, et l'on demande des modifications avant le commencement des travaux. On dispose pour cette construction, d'une somme de 300.000 dollars (plus d'un million et demi de francs).

— Nous traduisons ce qui suit de deux revues maçonniques :

Il existe au Canada une Loge dont le local a été fourni par la Nature. Elle est située au sommet du Mont Owl's Head (Tête de Chouette) qui domine le lac Memphremagog. Là, dans un grand ravin, à une altitude de 2.480 pieds, ravin orienté exactement de l'est à l'ouest, et formé de roches qui assurent une retraite absolue, se trouve une terrasse naturelle qui semble avoir été taillée par la nature tout exprès pour servir de local maçonnique. Les rochers voisins offrent des postes commodes pour les surveillants, et leur permettent d'apercevoir de fort loin les indiscrets si, par hasard, ils se hasardaient.

Cette Loge est établie depuis un demi-siècle, elle se nomme la *Golden Rule* n° 5 ; elle a un autre local à Québec, et, en 1857, elle a obtenu de la Grande Loge une dispense pour tenir une de ses réunions sur cette montagne. La première réunion a eu lieu le 14 juillet 1857.

— « On nous informe que les Maçons du Canada, ont décidé de célébrer le centenaire de la paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, par une réunion internationale à Niagara Falls, dans l'Ontario. Cette fête aura lieu en juillet. On parle d'inviter les Grands-Maîtres de toutes les juridictions de l'Union, ceux de toutes les Provinces du Canada, et des représentants de toutes les Loges d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande ».

CHINE. — La Grande Loge du District nord de la Chine s'est réunie récemment à Shang-Haï ; le Fr∴ Iwy, son Grand-Maître, a prononcé une allocution fort intéressante à laquelle nous faisons quelques emprunts :

« Les journaux profanes ont parlé, il y a peu de temps, de Francs-Maçons chinois, et de l'admission de Chinois dans nos Loges. Ces assertions ne doivent pas passer sans commentaires dans ce district, surtout après avoir donné des inquiétudes à quelques Fr∴. Je vais citer à ce propos des passages d'une conférence faite, il y a quelques années par le Professeur H.-A. Gilles, l'un des hommes les plus compétents sur ce qui regarde la Chine. Parlant de la Franc-Maçonnerie en Chine, il dit :

« Si, par Franc-Maçonnerie, nous entendons la Société d'origine relativement moderne qui existe dans le monde occidental, avec son rituel de date douteuse, ses mots de passe, ses signes, son Livre des Constitutions, il est certain qu'elle n'a jamais existé en Chine. Mais, si nous entendons par Franc-Maçonnerie un système supérieur de morale éclairci par des symbo-



les empruntés aux Métiers, un système qui a eu des initiations dans les temps préhistoriques, à une époque où la race humaine, émergeant graduellement de l'état sauvage et de la barbarie, leva les yeux pour contempler l'œuvre magnifique du Souverain Architecte de l'Univers, et reconnut pour la première fois les obligations qui lient l'homme à l'homme, oui, les Chinois sont allés fort loin dans cette direction.

« L'équerre et le compas ont été employés depuis un temps immémorial par les écrivains chinois, soit conjointement, soit isolément, pour symboliser les mêmes phases de conduite que dans notre système de Maçonnerie. Dans le « Livre de l'Histoire », document antique, on trouve des expressions telles que : « Vous, fonctionnaires du gouvernement, appliquez le compas ». « L'homme de niveau » désignait le juge. Confucius disait que ce fut seulement quand il arriva à l'âge de soixante-dix ans qu'il put se hasarder « à suivre les mouvements de son cœur, sans craindre de franchir les limites de l'équerre ». Mais le philosophe Mencius, qui mourut près de 300 ans avant l'ère chrétienne, dit : « Un Maître Maçon, en instruisant son apprenti, fait usage du compas et de l'équerre. Vous qui vous consacrez à la recherche de la sagesse, vous devez aussi recourir au compas et à l'équerre. » Et on lit dans la philosophie proverbiale chinoise : « La Sainte Doctrine (Confucianisme), dans son éducation de l'espèce humaine, emploie le compas et l'équerre. La Société la Triade a des « outils », et, dans ce nombre, se trouve la mesure de douze pouces ; on y trouve le Vénérable, un grand Frère et un Second Frère, c'est-à-dire un Premier et un Second Surveillants, un premier et un second points, notre premier et notre second diacres; un garde de l'intérieur et un garde du dehors. On y admet trois grades, le jeune Frère affilié, le Frère aîné affilié, et l'oncle obligé. Il y a un Livre de Constitutions et des insignes ».

— Il y a quelques mois, un journal de Shang-Haï a publié l'article suivant :

Les autorités chinoises se montrent de plus en plus impitoyables dans leur persécution envers les Francs-Maçons chinois dans la province de Kirin. Dans la Préfecture du Shuanyang, le préfet en personne s'est mis à la tête d'une troupe de soldats et de policiers pour accomplir un raid sur un temple maçonnique. Ils ont détruit le Temple ainsi que l'idole qui s'y trouvait. La persécution a produit une réaction très forte chez les croyants, et les a rendus capables d'affronter le martyre pour leur foi. Leur nombre dans les provinces de Kirin et de Heilungkiang s'élève déjà à 100.000. Le *Mandchuria Daily News* dit que leurs faits et gestes sont surveillés de fort près par les autorités, qui les soupçonnent de s'entendre avec les loyalistes Mandchous.

Le journal qui reproduit cet article affirme qu'il ne peut y avoir cent mille Maçons en Mandchourie ; mais il ne donne pas de détails sur l'idole qui aurait été détruite avec son temple maçonnique.

CUBA. — La Maçonnerie cubaine exprime sa satisfaction de voir



abolie la Loi sur la Police de la Presse, loi qu'elle qualifie d'archaïque, de rétrograde et d'anticonstitutionnelle. La Loge *Modestia*, constituée à Ciego de Avila, sous la juridiction de la Grande Loge de Cuba, adresse au Snr Fr∴ Aurelio Moranda la lettre suivante en date du 19 février 1914 :

« Cette Loge croyant interpréter fidèlement le sentiment presque unanime contre la peine de mort, sentiment que la Presse a exprimé à l'occasion de deux sentences capitales confirmées par le Président de la République, a voté à l'unanimité, en sa session du 19 février, la motion suivante : — Bien que les deux sentences capitales aient été, par la suite, commuées en peines de degré inférieur, il n'en reste pas moins la possibilité que ce terrible châtiment soit appliqué en une occasion future ; — considérant que la Maçonnerie est un puissant facteur en l'œuvre de régénération de l'individu et de la société dans laquelle il évolue, pour le mettre en rapport avec le degré de civilisation existant ; — considérant que toutes les Ecoles de Morale condamnent la peine de mort pour des raisons irréfutables qu'il serait trop long de reproduire, mais qui peuvent se condenser dans la phrase suivante : « L'abolition de la peine de mort sera pour le pays qui la « décrétera le titre de gloire le plus durable, et pour l'humanité, la plus belle « conquête du siècle » ; — considérant, en outre, que le représentant Oscar Soto a présenté à la Chambre un projet de loi en vue de cette abolition,

Décide d'accorder son appui au Snr Oscar Soto, et que pour rendre cet appui efficace, elle aura recours à toutes les Loges de la Juridiction, et leur enverra une circulaire pour les inviter à féliciter le Snr Soto de sa noble initiative, et qu'il y aura lieu de demander non point seulement la *Suspension temporaire*, mais l'abolition définitive de la peine de mort.

« Salut fraternel, à Ciego de Avila, le 19 février 1914, Federigo J. Farinas, Vénérable.

— Nous savons que l'Ordre de l'Etoile d'Orient existe hors des Etats-Unis, au Canada, par exemple. Un passage d'un journal maçonnique de langue romane, nous apprend que cet Ordre existe dans l'Ile de Cuba, qu'il y est représenté par le Chapitre *Mercedes Mora de Mola*, et qu'il tire son nom d'une dame cubaine qui a joué un certain rôle dans l'insurrection de cette île.

Espagne. — Nous recevons de ce pays l'information suivante qui nous révèle un fait important sur l'organisation de la Maçonnerie espagnole :

« Dans la session du Grand Conseil de l'Ordre qui a eu lieu le 28 février dernier (1914), le Président a annoncé l'heureuse issue des négociations entamées entre le Grand-Orient d'Espagne et la *Grande Loge régionale* de *Catalogne-Baléares* pour obtenir l'admission de ce Corps sur la grande colonne fédérale.

« D'une part, le Très-Illustre et Très-Puissant Fr∴ Manuel Cherizola, Grand 33e, Grand-Maître-Adjoint de ladite Grande Loge, présent à la séance, et dûment autorisé par un titre authentique qu'il a montré, et portant la signature de son Grand-Maître, et les sceaux nécessaires.



« Et d'autre part, les Très-Illustres et Très-Puissants Fr∴ Antonio Lopez del Villar, Grand 33e, Victor Gallego Barrientos, Grand 33e, faisant fonction de Grand-Maître, et Grand Secrétaire général du Grand-Orient Espagnol,

« Ont signé au nom et comme représentants des Corps susdits, un document déclarant définitive l'entrée de la *Grande Loge Régionale Catalogne-Baléares*, avec tous les Ateliers qui la constituent actuellement, et ceux qui peuvent lui appartenir à l'avenir, dans la Fédération du Grand-Orient Espagnol.

« Le travail que ladite Grande Loge a accompli de son côté, si bien inspiré qu'il fût des principes élevés qui forment le credo de notre auguste institution, ne pouvait réaliser complètement les buts assignés à l'Ordre en Espagne, car il n'y avait pas l'unité de vues et la conformité de desseins qui réunissent tous les Ateliers fédérés dans le Grand-Orient Espagnol. La *Grande Loge Régionale Catalogne-Baléares* comprenant cela n'a pas hésité à entrer dans la Fédération du Grand-Orient Espagnol, dont le prestige au dedans et au dehors croît de jour en jour ; elle est entrée dans notre sein, et elle y a été accueillie avec toute la joie que doit inspirer cette considération que l'Union fait la force, que cette Union de tous les Maçons espagnols, dûment consolidée, produira les meilleurs résultats pour la patrie et pour l'humanité.

« Le Grand Conseil de l'Ordre a consacré son attention à compléter cette œuvre par la création d'Ateliers nouveaux sur notre territoire, et en appelant dans nos rangs tous les Maçons espagnols de bonne volonté qui sont actuellement éloignés des travaux actifs ; le jour n'est pas loin où l'augmentation de la Grande Colonne Fédérale prendra les plus grandes proportions, et constituera une force capable de réaliser les plus grandes choses, et d'arrêter le progrès des éléments réactionnaires et cléricaux, ennemis éternels de la liberté et du progrès.

« Unis par les liens les plus étroits de la plus entière solidarité, nous avons lutté et nous lutterons encore avec plus d'ardeur contre le fanatisme, la superstition et l'erreur pour obtenir l'éducation du peuple, base des libertés nationales, et aujourd'hui, nous recevons un important renfort pour la réalisation de l'œuvre humanitaire que nous poursuivons.

« Que la *Grande Loge Régionale Catalogne-Baléares* soit la bienvenue dans le sein de la Fédération du Grand-Orient Espagnol, et que les Fr∴ qui forment ses Ateliers soient autant d'auxiliaires du Progrès et de la liberté, pour le bien de l'Ordre et de l'Humanité, dont le bonheur est l'objet constant de nos travaux ».

— Dans ses séances du 28 février, du 7 et du 21 mars 1914, le Grand-Conseil de l'Ordre a pris différentes résolutions parmi lesquelles nous relèverons celles de quelque importance :

1° Donner acte de l'issue heureuse des négociations entreprises avec la Grande Loge Régionale de Catalogne pour obtenir son entrée dans la Fédération du Grand-Orient, et accueillir cet événement par la triple batterie d'allégresse :



2° Exprimer la satisfaction du Conseil pour la célébration de la fête qui a eu lieu en l'honneur de la patrie espagnole dans les vallées des Iles Philippines, fête qui se nomme « le jour espagnol », et qui est due à l'initiative des Ateliers de l'Obédience d'Espagne, constitués dans cet Archipel ;

3° Sanctionner la mesure prise par la Loge *Abd-el-Aziz*, nº 246, de la vallée de Tanger, en vertu de laquelle sont expulsés de la Loge spéciale pour ouvriers manuels la *Francisco Ferrer*, les Fr∴ Salvador Perez Ruiz et Pedro Adaro Gonzalez. (La première de ces Loges est la protectrice de la seconde, qui ne contient que des compagnons et des apprentis).

— Le 24 mars, au Temple du Grand-Orient Espagnol, a été célébrée une Grande Tenue à laquelle ont pris part les Loges de Madrid, en l'honneur des Maçons actifs qui ont lutté dans les dernières élections pour la Chambre des Députés; on y a fêté ceux des FFr∴ qui ont été élus, et ceux qui ont été battus. Les Fr∴ Menendez Pallares, Alvares Villamil, Barcia y Melquiades Alvarez, et quelques autres personnages notables de la Maçonnerie madrilène avaient envoyé à la fois leur approbation et des excuses pour leur absence. La Loge *Catoniana* était chargée de célébrer la Tenue réglementaire, pour laquelle la présidence fut cédée au Fr∴ Barriobero, Vénérable de la Loge *Iberica*. Le Fr∴ Barriobero dut cet honneur à ce fait qu'il était l'un des élus qu'il s'agissait de féliciter. Les Fr∴ Gallego, Barea et Escole prononcèrent des allocutions brèves, mais chaleureuses. Il en fut de même des Fr∴ Barriobero et Dr Simarro ; ils firent connaître les motifs qui les avaient portés à présenter leur candidature. Le Fr∴ Barriobero fit connaître les projets de réformes qu'il doit présenter au Parlement, le F∴ Luis Simarro exposa ceux qu'il aurait présentés s'il avait été élu. Quels sont ces projets ? On ne le dit pas. Le Fr∴ Dr Moreira, Vénérable de la Loge *Iberica* termina la Tenue par un résumé des travaux accomplis, puis l'on passa dans la salle du banquet.

— Le Grand-Maître de la Maçonnerie espagnole, le Fr∴ Miguel Morayta, président de la Ligue anticléricale d'Espagne, vient d'être nommé, chose assez significative, vice-président du Comité international pour la propagande de la « Morale naturelle ». Le siège de ce Comité est en Angleterre. En ces derniers temps, les liens entre la Maçonnerie espagnole et la Maçonnerie anglaise se sont resserrés fortement, ainsi que cela a eu lieu en Portugal avant l'établissement de la République, qui est restée à l'abri de l'intervention anglaise.

Le journal maçonnique allemand qui nous fournit l'information précédente la commente en des termes qui sont plus significatifs encore que le texte. Selon lui, l'on voit la Maçonnerie apparaître partout où l'intolérance et l'étroitesse de cœur endurcissent les âmes ; elle déploie alors son activité et entreprend la lutte contre les puissances des ténèbres, et ce fait semble, dit-il, n'avoir pas encore été aperçu par les catholiques. Nous répondrons que les catholiques savent depuis très longtemps que la Maçonnerie est la Contre-Eglise



et qu'elle attaque surtout les pays catholiques. Nous constatons aussi l'effort de la Maçonnerie à poursuivre son but : l'établissement de la république universelle. Cet effort se porte aujourd'hui sur l'Espagne et l'Italie.

Etats-Unis. — **Nous lisons dans *The Morning Star*, de la Nouvelle-Orléans (Louisiane), 21 mars 1914 :**

« Ernesto Nathan, ex-maire de la Ville Eternelle, blasphémateur du dogme, insulteur du Souverain Pontife Pie X, et de l'Eglise catholique, est nommé Commissaire Royal d'Italie à l'Exposition de San Francisco. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante de Rome :

Rome, 10 *mars* 1914.

« Le Signor Nitti, ministre de l'Agriculture et du Commerce, grand dignitaire de la Franc-Maçonnerie italienne, a choisi le Fr∴ Nathan pour représenter à l'Exposition de San Francisco, l'Italie, pays catholique.

« Est-ce là une autre mesure anticléricale du ministère du Signor Giolitti, qui lui aurait été imposée par la Loge ? Ernesto Nathan, dont les infâmes et blasphématoires discours prononcés depuis quelques années à la Porta Pia ont soulevé l'indignation et les protestations du monde civilisé a donc été choisi pour représenter officiellement le gouvernement italien dans un pays qui compte des millions de fidèles catholiques.

« Au premier abord, on a cru la chose impossible, mais l'officielle *Tribuna* vient de publier ce qui suit :

« M. Ira Nelson Morris, de Chicago, Commissaire-général des Etats-Unis « pour l'Italie, a reçu hier du Prince de Scalea, sous-secrétaire des Affaires « étrangères, l'assurance formelle que l'Italie prendrait part officiellement « à l'Exposition de San Francisco.

« Je suis fort heureux de vous faire cette communication, nous a dit au- « jourd'hui M. Morris. Le Parlement a déjà voté deux millions de francs pour « notre participation, et le Gouvernement italien s'occupe maintenant de « l'organisation en détail pour que cette participation soit brillante.

« Le Commissaire pour l'Italie sera Ernesto Nathan, qui s'occupe des « derniers arrangements, de concert avec les fonctionnaires du Ministère « de l'Agriculture et du Commerce. » Il y aura aussi des conférences avec « les Chambres de Commerce italiennes, et avec des maisons de commerce, « afin que l'Italie puisse occuper la place qu'elle mérite dans la plus grande « des fêtes mondiales de 1915 ».

« Comme on le voit, c'est une affaire décidée : Nathan représentera le Gouvernement italien et la Grande Loge de la Franc-Maçonnerie italienne. Il y a lieu de croire que, parmi les préparatifs dont s'occupe Nathan, se trouvera un recueil de discours dans le genre de ceux qu'il avait coutume de prononcer sur la brèche de la Porta Pia.

Naturellement, les Francs-Maçons Italiens sont certains que l'Ex-Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie italienne sera accueilli avec enthousiasme par les Maçons américains. Mais je ne saurais garantir que leur espoir se réalisera, si, comme je l'ai entendu dire souvent, la Maçonnerie américaine n'a rien de commun avec la Maçonnerie italienne. Celle-ci est une associa-



tion politique et antichrétienne ; les Maçons américains auront une belle occasion de montrer au monde qu'ils n'ont rien à dire à cette société secrète italienne politique, antichrétienne.

« Il y a une autre question, qui ne manque pas d'importance : est-il de bonne, de prudente politique de choisir comme représentant officiel l'homme qui a insulté si gravement tous les Catholiques, y compris ceux des Etats-Unis ? N'y aurait-il pas là un défi porté par la Ligue Maçonnique (c'est-à-dire la Maçonnerie prise dans son ensemble) aux Catholiques américains ? C'est aux Catholiques des Etats-Unis qu'il faut laisser le soin de répondre à ces questions et de prendre un parti sur ce qui intéresse leur foi et leur conscience.

« La Presse catholique, et, je l'espère aussi, la presse indépendante honnête, ne manquera pas d'aborder ce sujet. Non, les discours prononcés à la Porta Pia, et d'autres de ce genre ne sont point oubliés des catholiques, et on doit espérer que Nathan s'en apercevra quand il se montrera officiellement devant le public américain.

VEGA ».

La lettre qui précède est datée du 10 mars. Or voici ce qui se passait à Chicago le 11 mars :

La Commission exécutive de la Fédération américaine des Sociétés Catholiques a tenu sa séance semestrielle le 11 mars 1914. Etaient présents : le Très Revérend Messmer, de Milwaukee (Wisconsin) ; le Très Révérend P.-J. Muldoon, de Rockford (Illinois) ; le Très Révérend P.-J. Donohue, de Wheeling (Virginie Occidentale) ; MM. Thomas H. Cannon, de Chicago ; F.-W. Heckenkamp jeune, de Quincy (Illinois) ; Thomas P. Flynn, de Chicago ; le Révérend Peter E. Dietz, de Milwaukee (Wisconsin) ; MM. C.-H. Schulte, de Detroit (Michigan) ; Judge M.-F. Girton, de Chicago ; Anthony Matre, de Saint-Louis (Missouri).

...Une vigoureuse protestation a été adoptée relativement à la venue d'Ernesto Nathan, ex-maire de Rome, et il a été voté qu'on adresserait à l'honorable Charles C. Moore, Président de l'Exposition de Panama à l'Exposition de San Francisco, la protestation suivante :

« Protestation de la Fédération au sujet de la venue aux Etats-Unis de « l'ex-maire Nathan.

« La Commission Exécutive de la Fédération américaine des Sociétés « catholiques, réunie pour sa session semestrielle à Chicago, proteste contre « la venue dans ce pays d'Ernesto Nathan, ex-maire de Rome, en qualité de « Commissaire à l'Exposition de Panama qui aura lieu à San Francisco « l'année prochaine.

« Ernesto Nathan, pendant qu'il était maire de Rome, a profité de plu- « sieurs occasions pour insulter gravement le Saint-Père et son ministère « sacré, et par ces insultes, il a outragé les sentiments des dix-huit millions « de catholiques des Etats-Unis, et des trois cents millions de catholiques « du monde entier.

« Nous faisons appel à toutes nos organisations dans les Etats divers et dans « l'Union, ainsi qu'aux sociétés et institutions affiliées pour qu'elles se décla-



« rent opposées à la venue de Nathan aux Etats-Unis, et pour qu'elles « fassent enregistrer leur protestation devant le Président de « l'Exposition de Panama ».

— Nouvelles données par un organe maçonnique :

On dit que la Grande Loge de l'Oklahoma (dernier Territoire de l'Union formé aux dépens de la Grande Réserve indienne), a sous sa dépendance 430 Loges, comptant ensemble environ 27.000 membres. Dix Loges nouvelles ont été fondées dans le courant de l'année 1913. La Grande Loge a un revenu de 85.000 dollars (environ 550.000 francs), elle dépense environ 70.000 dollars (environ 400.000 francs) ; dans ce dernier budget est compris l'entretien d'un asile maçonnique.

Cette Grande Loge a voté, dans sa dernière session, plusieurs lois d'un caractère assez radical.

1° On exigera pour l'admission aux Loges, des preuves écrites sur les qualités et la bonne réputation des candidats ; 2° Deux boules noires empêcheront l'admission au grade de compagnon ; trois boules noires, l'admission au grade de Maître ; un tiers du budget des recettes devra être fourni par les Apprentis ; les deux autres tiers par les Compagnons et les Maîtres réunis. La taxe annuelle est fixée pour chaque Loge à un minimum inuforme, 4 dollars ; 3° les FF.·. admis au grade de Maître seront tenus de subir au bout de soixante jours un examen constatant leur degré d'avancement.

La perte de quatre doigts de la main gauche, ou de l'index et du médius de la main droite ne sera plus regardée comme un empêchement à la candidadature et à l'admission.

— Le Fr .·. Dr R. A. Brownie a composé, à l'usage des jeunes Maçons américains, c'est-à-dire de ceux dont l'initiation est récente et l'expérience encore rudimentaire, un petit recueil des conseils à suivre et des sottises à éviter. Nous lui empruntons ce qui suit :

« Dans tous les Etats du Sud et dans quelques-uns des Etats du Nord, la Maçonnerie noire n'est point reconnue. Je ne prétends pas me faire juge de cette exclusion, mais je sais que partout où la Maçonnerie existe, elle reconnaît les autres races. Je ne sais pas pourquoi l'on se refuse à reconnaître la race nègre. Mais, en somme, la coutume est établie chez nous, et puisque la coutume fait loi, il n'est pas convenable d'entrer en relations maçonniques avec un noir.

France. — Nous extrayons les lignes suivantes du Mandement de Carême de Mgr de Belley :

L'œuvre de déchristianisation persévérante et acharnée que mène la Franc-Maçonnerie a multiplié de douloureuses ruines, et voici que notre pays livré à la haine de sectaires impies traverse une crise redoutable qui peut aboutir aux plus terribles catastrophes.

Qu'elle serait longue et lugubre l'énumération des lois de persécu-



tion religieuse élaborées depuis trente ans ! La famille désorganisée par la loi du divorce. Le Christ chassé de l'école, du prétoire, du lit des malades. Les congrégations religieuses dispersées, condamnées à l'exil, réduites à la misère, alors que leurs dépouilles sont devenues la proie d'hommes sans probité. Le pacte qui consacrait l'union de l'Eglise et de la France brutalement déchiré, et le Souverain Pontife indignement outragé. Le Clergé spolié de la modique indemnité que l'Assemblée Constituante lui avait garantie, en compensation de l'aliénation des biens ecclésiastiques. Toutes les ressources que, dans la suite des années, avait amassées la piété des fidèles pour l'entretien des églises, des séminaires et des écoles, odieusement enlevées. Les morts eux-mêmes n'ont pas échappé au vol sacrilège les privant des prières qu'ils s'étaient assurées.

Que d'écoles chrétiennes florissantes fermées ! Celles qu'avec tant de dévouement et de sacrifices nous avons pu rouvrir, menacées aujourd'hui par des mesures tracassières et tyranniques, sous l'hypocrite prétexte de défense laïque. Les âmes des enfants livrées à l'enseignement athée et devenues l'enjeu des passions politiques. Les droits les plus sacrés des pères de famille violés par des lois d'une injustice révoltante. En un mot, la Franc-Maçonnerie, maîtresse absolue, traitant en parias les catholiques dans leur propre pays et tenant opprimé sous le joug de ses Loges le peuple de France, jadis si fier de son christianisme, qui était sa gloire et sa force.

Voilà, N. T. C. F., où nous en sommes à l'heure actuelle.

— L'*Echo de Paris*, 31 mars 1914, publie le renseignement que voici :

Il existe à la Bibliothèque nationale (estampes), une curieuse gravure du frère∴ Delion, de la loge Bienfaisance, avec cette dédicace : « *Les francs-maçons* à Alexandre Ier. »

La gravure représente un triangle dont les trois côtés portent les mots : « Honneur, Gloire et Bienfaisance ». Au milieu du triangle, le tsar à cheval. Au sommet, sur une banderole, on lit : « Alexandre Ier, empereur de toutes les Russies. » Au bas, au-dessous de l'aigle à deux têtes : « Entré dans la Ville de Paris, le 31 mars 1814, comme protecteur et médiateur de la nation française.

— Nous empruntons les documents suivants à *Terre Libre*, 1er avril 1914 :

E. Aubin, secrétaire de la rédaction du Libertaire *a adressé à la* Libre Parole *la rectification suivante, parue dans le numéro du* 25 *mars dernier :*

Monsieur le Directeur,

Dans son numéro du 4 mars dernier, *La Libre Parole*, publiant le nom des F∴ M∴, cite un nommé Aubin, de Pantin, comme appartenant à la Congrégation de la rue Cadet.



Ce F∴, portant mon nom et se trouvant être mon proche voisin, je vous prie de bien vouloir dire — et ce, afin que mes amis ne puissent m'accuser de jouer double jeu — que :

Emile Aubin, secrétaire de la rédaction du *Libertaire*, est le fils de sa mère et non de la *Veuve*.

Qu'il n'a jamais été affublé d'un tablier en peau de cochon.

Que le grand jour lui est suffisant, il n'a jamais eu besoin de « recevoir la lumière » dans un temple.

Qu'anarchiste, il est l'adversaire de la F∴ M∴, puissance occulte, et qu'il n'a jamais compris qu'un révolutionnaire puisse fréquenter un milieu où se rencontrent tous nos adversaires : mouchards, policiers, magistrats, etc.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

EMILE AUBIN.

— La *Dépêche*, de Toulouse, 26 mars 1914, publie le compte rendu d'une conférence faite à Villeneuve-sur-Lot, sous les auspices de la L∴ « Le Réveil », par M. Lucien-Victor Meunier. En voici les passages saillants :

M. Victor Meunier explique d'abord qu'invité à faire une conférence par la Ligue des Droits de l'Homme et par la loge « le Réveil », après entente entre ces deux groupements qui poursuivent à peu près le même but, il avait accepté de venir traiter, sous les auspices de la Loge, « la Morale humaine et l'Idéal républicain »...

Aujourd'hui, le clergé fait une guerre sans merci à l'Ecole laïque, cherchant par tous les moyens : sociétés, patronages, etc., à reprendre et à placer sous sa domination la jeunesse de nos écoles, pour, sous son influence, l'amener dans un temps plus ou moins éloigné à annihiler l'œuvre bienfaisante de la Révolution française.

L'orateur compare la morale religieuse et la morale humaine. La première uniquement basée sur l'existence de Dieu.

La seconde repose sur la solidarité humaine ; elle veut que les hommes forment entre eux une chaîne d'union.

L'orateur n'ajoute pas « maçonnique », mais c'est sous-entendu. Il poursuit :

Ne comptons donc point sur la Providence, et pour être heureux aidons-nous surtout nous-mêmes.

Améliorons le sort des pauvres, organisons l'assistance sous toutes ses formes.

Réclamons l'instruction intégrale pour tous, afin que le pauvre de même que le riche puisse atteindre les sommets.

Et, ce que ne dit pas non plus l'orateur des Loges, augmenter le nombre des déclassés, La *Dépêche* termine ainsi :



Ce fut une excellente soirée pour l'idée laïque, et on ne saurait trop féliciter et remercier le conférencier Lucien-Victor Meunier et la loge maçonnique « le Réveil », qui avait pris l'initiative de cette conférence contradictoire... sans contradicteur.

Pour être complet, disons que le lendemain la loge « le Réveil » a célébré sa fête annuelle sous la présidence de M. Lucien-Victor Meunier. Vingt-cinq Loges avaient envoyé des délégués. Cette fête a été fort brillante et des discours fort intéressants et très applaudis y ont été prononcés.

— Nous empruntons à une revue anglaise, les détails suivants sur la nouvelle entente cordiale anglo-française maçonnique :

Le Fr∴ Edward Roehrich, représentant de la Grande-Loge nationale de France auprès de la Grande-Loge d'Angleterre, qui, par son entremise active et habile a amené cette réconciliation partielle entre la Maçonnerie des deux côtés de la Manche, organisa une délégation qui devait se rendre à Paris et à Bordeaux pour répondre à l'invitation des Fr∴ Français. La délégation se composait des F∴ H. T. Cart de Lafontaine, ex-grand-diacre, F. C. Van Diezer, ex-grand-diacre (Loge *Américaine*) ; Albert G. Neville, aussi ex-grand diacre ; D. H. Kyd, ex-grand diacre (Loge l'*Entente Cordiale*) ; C. F. Guicke, ex-grand surveillant des travaux ; Percy, Simpson, ex-grand diacre ; le lieutenant-colonel H. W. Morrieson, le Major G. T. Harley Thomas ; les FFr∴ Twadar Nachez, T. Teofani, Fred. Adamo (Loge l'*Entente cordiale*) ; H. Le Forestier (Loge *la France*) ; A. H. Fisher (Province de Devon) ; le docteur Oppenheimer, vénérable de la Loge l'Entente Cordiale ; les Fr∴ R. Porcher (Loge *Cartford*) ; E. Kardos (Loge *Pélerin*) et W. P. Rowlands.

La délégation partit de Londres le 13 mars, et fut reçue à Paris par le Fr∴ E. de Ribaucourt, Grand-Maître ; le Fr∴ L. Jollois, Grand-Secrétaire, et le Fr∴ H. de Mondchare, Grand-Trésorier. Après un lunch, on se rendit dans la soirée à une réunion de la Grande Loge. L'ouverture étant faite, selon un cérémonial entièrement conforme à celui qui est en usage dans la Grande-Loge d'Angleterre, le Grand-Maître souhaita officiellement la bienvenue aux visiteurs étrangers et leur exprima combien il était honoré et charmé de voir la Grande-Loge de France reconnue par la Grande-Loge d'Angleterre, et il fit ressortir spécialement les services du Fr∴ Roehrich qui répondit par un discours de circonstance suivi de la lecture de la lettre dont l'avait chargé le Fr∴ Pro, Grand-Maître d'Angleterre, Lord Ampthill. En voici la traduction.

« Cher Fr∴ Roehrich, — je vous écris pour vous souhaiter un bon voyage, à vous et à ceux qui vous accompagnent à Paris, et pour exprimer mon sincère espoir que votre visite aux Fr∴ de France aura le plus grand succès possible.



« Je ne doute pas que ce voyage ne doive être des plus agréables, et j'espère que la Grande-Loge de France le regardera comme un compliment, et comme la preuve la plus manifeste de la joie que nous éprouvons à voir un groupe aussi nombreux et aussi représentatif de Francs-Maçons anglais assister à vos cérémonies d'inauguration.

« J'aurais été charmé de faire moi-même partie du groupe, et si cela n'avait dépendu que de mon bon vouloir personnel, j'aurais accepté sans retard et avec empressement l'invitation du Grand-Maître. Mais je me suis suffisamment expliqué sur les devoirs tant politiques que maçonniques qui m'empêchaient de le faire, et je sais que je puis compter sur vous pour réitérer cette explication et renouveler l'expression de mon sincère regret. Veuillez donc dire que j'espère que c'est là non point un plaisir perdu, mais un plaisir ajourné, et que je vivrai dans l'espoir de faire une visite à la Grande-Loge Régulière Indépendante de France, quand la paix aura été rétablie dans la vie nationale, ainsi que dans le monde maçonnique de ce pays (1) et que nous vivrons dans des temps plus heureux que ceux d'aujourd'hui.

« Je vous prie de transmettre mes salutations personnelles et fraternelles les plus cordiales au Très Vénérable Fr.·. Dr de Ribaucourt et aux Fr.·. avec lesquels j'ai eu le grand plaisir de faire connaissance lors de leur mémorable visite à Londres. Veuillez les assurer que j'aurai pour préoccupation constante de maintenir et développer les relations qui ont été si heureusement rétablies entre la Grande-Loge de France et la Grande-Loge d'Angleterre aussi longtemps que je jouirai, dans l'Art, de quelque influence et autorité.

« Je mettrai à profit toute occasion de faire saisir aux Francs-Maçons anglais la grande importance, les grands avantages de notre nouvelle situation à l'égard des Fr.·. de France, et de leur faire partager mes sentiments de bon vouloir sincère et cordial à l'égard de la Grande-Loge Régulière et Indépendante de France. Autant que je puis parler au nom de la Grande-Loge d'Angleterre, je vous charge de transmettre mes souhaits les plus ardents au Très Vénérable Grand-Maître, et à tous les Fr.·. de la Grande-Loge Régulière et Indépendante de France, et je ne doute nullement que le présent message ne soit accueilli avec enthousiasme, quand j'aurai l'occasion d'en faire le sujet de mon Rapport à la Grande-Loge. Je ferai en sorte de vous voir à votre retour afin d'apprendre les détails certainement agréables et intéressants grâce auxquels je vous porterai envie, ainsi qu'aux autres membres de votre groupe ».

« Avec mes souhaits fraternels à tous, je suis à vous sincèrement « et fraternellement — Ampthill. »

1. Y aurait-il dans la Maçonnerie anglaise, qui passe pour si homogène, des indices de malaise ? Nous croyons toutefois que le Pro-Grand-Maître n'a en vue que la réorganisation projetée de la Grande-Loge, d'après un plan qui soulève bien des objections. (N. du Tr.).



Quand le Fr∴ Roehrich eut exprimé ses remerciements au Grand Maître pour l'accueil hospitalier et cordial fait à la délégation anglaise, le Grand-Maître installa le Fr∴ De Mondehare comme Grand-Maître de la province de Neustrie, après quoi il désigna ses Grands-Officiers principaux pour l'armée.

Le soir eut lieu un banquet où l'on porta un double toast au Président de la République Française et à Sa Majesté le Roi. Le toast du Grand-Maître fut proposé par le Fr∴ Barrois, Grand-Maître Délégué ; le Grand-Maître proposa celui du Grand-Maître, du Pro-Grand-Maître, du Grand-Maître délégué, et des Grands-Officiers d'Angleterre. » Le Fr∴ Roehrich assura aux Fr∴ que, sans doute, l'Entente cordiale déjà existante prendrait une force énorme grâce à cette Union maçonnique, et finalement, il remercia le Grand-Maître et les Fr∴ en son nom et au nom de ses propres collègues.

Le lendemain, la délégation anglaise partit pour Bordeaux et fut reçue par les Fr∴ de la ville dans le local maçonnique. Le Grand-Maître fit une conférence très impressionnante sur le Rituel et les cérémonies de l'Art. A midi, réception officielle de la délégation, puis lunch. Dans l'après-midi, réunion de la Grande-Loge Provinciale *Aquitaine*, et installation de ses officiers.

La Grande-Loge étant ouverte, le Grand-Maître parla des visiteurs qui étaient venus d'aussi loin pour assister à sa séance, et de la visite faite en Angleterre, où elle avait trouvé auprès de Lord Ampthill et de la Loge « la France » un accueil aussi cordial ;il parla aussi de la présence du Fr∴ Roehrich et des Grands-Officiers. Le Fr∴ Roehrich remercia le Grand-Maître et les Fr∴ de la part des Grands-Officiers pour leur bienveillante réception. Ils avaient été accueillis de même à Paris, et ils avaient le plaisir de prendre part aux installations. Il lut une lettre de Lord Ampthill qui exprimait ses meilleurs vœux pour la prospérité de la nouvelle constitution française. Le Grand-Maître, après avoir remercié, installa le Grand-Maître provincial de l'Aquitaine, qui nomma et investit les Grand-Officiers pour l'année.

Puis eut lieu une réunion régulière de la Loge « l'Anglaise » qui porte le n° 204 sur la liste de la Grande-Loge d'Angleterre. Le Vénérable souhaita la bienvenue aux distingués visiteurs, ensuite un candidat fut affilié de la manière la plus solennelle. La Loge fut close, et toute la compagnie passa dans la salle du banquet, qui fut présidé par le Vénérable de la Loge « l'Anglaise ». Parmi les toasts portés en cette occasion, il faut remarquer celui qui eut lieu en l'honneur du Fr∴ C. F. Quicke. Dans sa réponse, il dit qu'il s'était intéressé à la Franc-Maçonnerie depuis bien des années, et que si son expérience pouvait être utile aux Fr∴ Français, ils pouvaient compter sur sa cordiale coopération. Au toast pour les visiteurs répondirent les Fr∴ Nachez, Rowlands et Torcher. Ainsi se termina la réunion.

Voici la conclusion de cet article (on y verra que malgré la bonne volonté de la Maçonnerie anglaise, elle laisse percer un certain



dédain, ou si l'on veut, un certain ton de supériorité protectrice peu flatteur pour les Fr.·. Français).

« Les Fr.·. qui prirent part à ces opérations disent qu'il est impossible d'exagérer le profond sentiment de respect que professent à notre égard les Fr.·. Français, ainsi que leur vénération, leur considération pour la Grande-Loge d'Angleterre ; ils trouvent qu'on leur fait un très grand honneur en acceptant leur constitution. Ceux qui ont eu le privilège de jouir de leur hospitalité sont profondément convaincus de leur devoir de travailler à l'entente maçonnique avec la France, et de demander (pour elle) « l'active » sympathie de tous les Fr.·. de la constitution anglaise qui sont capables d'apprécier l'importance de ces nouvelles relations. C'est avec grand plaisir que nous annonçons la création très prochaine à Paris de deux Loges qui dépendront de la Grande-Loge Nationale ; l'une d'elles travaillera en langue française, l'autre en langue anglaise, et toutes deux selon le rituel de la Grande-Loge d'Angleterre.

On espère former, par la suite, d'autres Loges à Calais, Caen, Boulogne, le Havre et autres centres, où il existe une colonie parlant anglais. Tous les Fr.·. qui désireront se renseigner, s'adresseront au Fr.·. L. Jollois, 32, Rue du Château, à Boulogne-sur-Seine.

— Nous lisons dans l'*Eclair* du 6 mars :

« Ainsi que nous l'avons annoncé, l'affaire dans laquelle avait été condamné le F.·. Bouley, grand commandeur du grand collège des rites, est venue hier, sur appel à minima, du ministère public, à l'audience de la neuvième chambre de la Cour d'appel, faisant fonctions de chambre des appels correctionnels. Elle a le numéro 1 au tableau. Le greffier l'appelle.

L'avocat de la partie civile. — « Monsieur le président, j'ai déposé des conclusions que la Cour doit avoir et que j'aurais à développer brièvement, la partie civile ayant été désintéressée. »

Un autre avocat se lève immédiatement : « Nous aussi, nous avons été désintéressés ».

Le Président. — « Mais vous n'êtes pas partie civile ! »

L'avocat. — « Monsieur le Président, c'est entendu, mais nous étions plaignants.

Le président. — Enfin, peu importe. L'affaire vient sur appel à minima du ministère public, il faut que, de toute manière, l'appel soit vidé. Il y a lieu de renvoyer. Renvoyé au vendredi 15 mai.

Ceci appelle quelques remarques : 1° Le grand commandeur du grand collège des rites Bouley n'était pas à l'audience ; 2° En quoi les conclusions de la partie civile constatant qu'elle a été désintéressée sont-elles de nature à motiver le renvoi ?

C'est la première fois, croyons-nous, qu'on constate, dans une affaire corectionnelle, un renvoi qui n'est demandé par persomne, un « renvoi d'office » ;

3° Nous savons que, il y a peu de jours encore, la partie civile.



notamment, n'était pas remboursée. Est-ce l'article de l'*Eclair* qui a motivé ce remboursement.

Le cri de détresse du grand commandeur du grand collège des rites ayant été entendu par les F∴ du condamné de la onzième chambre ?

4° Il serait intéressant de savoir ce qui s'est passé au sujet de la non-intervention de certaines des victimes de la société incriminée.

On parle de « novations » plutôt singulières, qui auraient mis ceux-ci dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits.

Conférences dans les Loges de la région parisienne

L'Humanité future. — Les poudres, leur origine, leur état actuel.

La Sincérité fraternelle. — La situation politique actuelle.

L'Expansion française. — L'impôt sur le revenu.

Les Zélés philanthropes. — La constitution de 1875.

Le Libre examen. — La morale.

La Nouvelle Jérusalem (Loge d'Adoption). — La défense laïque.

Les Amis inséparables. — Le rapprochement Franco-Allemand.

Emmanuel Arago. — La liberté individuelle.

Les Amis de la Tolérance. — La défense des officiers républicains.

Enseignement mutuel. — La morale laïque.

L'Effort. — Rapprochement franco-allemand.

Solidarité. — Le recul de l'idée républicaine dans l'armée.

Fidélité. — Le rapprochement franco-allemand.

Goëthe. — Le rapprochement franco-allemand.

Le Réveil Maçonnique. — Le Socialisme et ses exagérations.

Arts et métiers. — Le mariage.

La Fédération universelle. — Le monopole de l'enseignement.

Victor Hugo. — Le Paradis terrestre et le paradis céleste.

Gnothi Seauton. — Faut-il monopoliser la T. S. F. ?

Cosmos. — Contre la dépopulation.

L'avant-garde Maçonnique. — Les morales et la morale.

L'Union de Belleville. — Le patriotisme des plaques blindées.

Union et Bienfaisance. Tenue blanche. — Le Majorisme.

Les Cœurs Unis indivisibles. — Le rapprochement Franco-Allemand.

Les Héros de l'Humanité. — La coéducation des sexes.

Unité maçonnique. Tenue blanche. — Le féminisme et la maçonnerie.

Galileo Galilei. — Les Neuf Sœurs. — Le rapprochement franco-allemand.

Plus ultra. — L'enseignement en Espagne.

La Semeuse. — Le Pacifisme.

Le Mont Sinaï. — La Mort.

Thélème. — Le rapprochement franco-allemand.

Le Libre examen. — Les races sémitiques.



Les Philanthéopes réunis. — Le rétablissement des Sœurs dans les hôpitaux.

La Fédération maçonnique. — La défense laïque.

Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis. — Le rapprochement franco-allemand.

La Lumière. — Le recul de l'idée républicaine dans l'armée.

Marcelin Berthelot. — Le cléricalisme en province.

Osiris. — Le rapprochement franco-allemand.

Union des Peuples. — L'occultisme.

L'Homme libre. — La Morale laïque.

Bienfaisance et Progrès. — Le cléricalisme dans les chemins de fer.

La Libre-Pensée. — L'incinération.

L'Economie sociale. — Rapprochement franco-allemand.

Travail et vrais amis fidèles. — L'évolution de l'idée religieuse.

Alsace-Lorraine écossaise. — L'Allemagne prendra-t-elle la France en tutelle.

Le Réveil Maçonnique. — Rapprochement franco-allemand.

L'Ecole Mutuelle. — La morale laïque.

Etoile Polaire. — La grammaire politique.

Les Réformateurs Unis. — Le Mariage.

La Clémente Amitié. — L'Alsace-Lorraine obstacle à l'expansion de la science.

Les Frères Unis Inséparables. — Les Allemands ne connaissent et ne respectent que la force.

L'Action socialiste. — La Revision de la Constitution.

L'Action. — Les Elections.

La Concorde. — L'Art et la démocratie.

L'Humanité future. — Admission des femmes dans la Franc-Maçonnerie.

La Sincérité fraternelle. — Robespierre et la Terreur.

Les Amis du Peuple. — Le rapprochement franco-allemand ; Les résultats d'un loi de réaction militaire.

Fraternité. — Magistrats et gouvernants.

L'Amitié. — Organisation du travail dans la société moderne.

Les Travailleurs. — La morale du mariage.

La Raison. — La revision de la constitution.

La Fraternité des Peuples. — La revision de la Constitution.

Victor Hugo. — Le mariage.

Espérance. — La morale et la politique de Platon.

Le Foyer maçonnique. — La Société de demain.

La France socialiste. — L'Armée et la République.

Enseignement mutuel. — Les motifs du mariage.

La Lumière. — La défense laïque.

Fécondité. — Le Mariage.

Hospitaliers écossais. — Transformation des moyens de production et d'échange.



Garibaldi. — Procédés policiers.

La Prévoyante n° 88. — Le rôle de la Franc-Maçonnerie.

L'Education civique. — Souvenirs sur Nergal.

L'Espérance fraternelle. — Transformation du mode de production et d'échange.

La Nouvelle Jérusalem. — La question franco-allemande. De l'éducation dans la profession.

Humanité. — La manifestation de Francfort-sur-le-Mein.

Les Amis inséparables n° 159. — Le rôle de l'officier dans la nation armée.

— Recueilli dans les annonces de la ***Petite Gironde***, 24 mars 1914 :

Société anonyme et à capital variable de la Franc-Maçonnerie Bordelaise. — MM. les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le mardi 31 mars 1914, à vingt heures et demie, au siège social, 8, rue Ségalier, à Bordeaux.

Ordre du jour : Rapport du conseil d'administration ;

Rapport des commissaires de surveillance sur l'exercice 1913 ;

Election du tiers sortant des membres du conseil ;

Election des commissaires de surveillance.

HOLLANDE. — Nous extrayons ce qui suit de la *Gazette de Liège*, 9 avril 1914, « Chronique Hollandaise » :

Nous sommes en peine période maçonnique ; et si le pays n'avait pas une solide majorité chrétienne à la Première Chambre, l'avenir paraîtrait très sombre. C'est une devise bien opportune que l'Evêque nouvellement nommé du diocèse de Ruremonde, vient de choisir : « *Mane nobiscum, Domine, quia advesperascit* » : « Reste avec nous, Seigneur, car le soir tombe ».

Heureusement, la presse chrétienne qui, jusqu'ici ne s'était guère occupée des agissements cachés de la secte maçonnique, commence à s'intéresser de plus en plus à la Loge, depuis qu'elle a vu et senti son rôle politique. Ce sont surtout les journaux catholiques qui entrent en campagne, et il faut ajouter à l'honneur du mouvement antimaçonnique des catholiques belges que le vaillant organe de M. Brifaut a beaucoup contribué à stimuler le zèle de nos coreligionnaires et à approfondir leur connaissance de la question. L'édition flamande du périodique bruxellois : « *Het Anti-Vrijmets-laarsblad* » compte déjà assez de lecteurs parmi les catholiques hollandais.

En feuilletant les années des périodiques maçonniques en Hollande, on rencontre souvent la recommandation aux adeptes : de travailler suivant l'esprit maçonnique sans qu'on le trahisse. Aussi, les auteurs conseillent surtout de fonder des unions profanes, qui déroulent la bannière de la neutralité, mais qui en réalité suivent le chemin que leur indiquent les meneurs appartenant à la « Fraternité ». C'est ainsi que le « *Weekblad voor Vrijmetselaren* » (« Jour-



nal hebdomadaire pour les Francs-Maçons ») pouvait se vanter, il y a déjà nombre d'années, de ce que l'Ordre avait deux fois autant de partisans que de membres. Sous l'influence de la presse libérale, dont plusieurs organes, comme le « *Vaderland* » de La Haye et la « *Middelburgsche Courant* », sont connus comme maçonniques, le nombre des suiveurs nigauds s'est sans doute fortement accru ; le résultat des dernières élections parlementaires en a donné la preuve concluante...

Il y a trois mois, M. Herman Snijders, chef de la fraction démocrate-libérale, qui a mis en train la concentration des trois groupes libéraux, convoqua à Goes, en Zélande, une assemblée pour fonder une nouvelle « Union Libérale » qui voudrait embrasser les membres de tous les partis libéraux. M. Snijders écrivit d'abord un article en faveur de son projet dans le journal de Middelbourg qui accepta volontiers sa prose ; car... M. Snijders joue un rôle important dans la Franc-Maçonnerie. Furent invités à prendre part à la nouvelle organisation l'union « Volksonderwijs » et la société « A l'Utilité publique », — celle-ci fondée aussi par un Franc-Maçon.

La presse chrétienne était fort intriguée de savoir ce qui se passerait dans cette assemblée « de bons francs-maçons au-dedans et au-dehors de la Loge ». Elle n'en a pas appris beaucoup. Car M. Snijders qui prétendit que c'était simplement un meeting de l'idée libérale — et l'on sait combien le libéralisme crie toujours que la publicité est la meilleure sauvegarde contre les abus — M. Snijders a pris bien soin que l'assemblée à Goes ne fût pas accessible aux représentants de la presse.

Ceux-ci ne s'en sont pas étonnés : c'était absolument dans la ligne. C'était bien franc-maçon !

IRLANDE. — Voici quelques détails sur la Maçonnerie en Irlande :

La grande Loge Provinciale d'Antrim compet 124 loges, dont 7 se réunissent à Belfast. Le Grand-Maître Provincial est le comte de Shaftesbury.

La Grande-Loge Provinciale d'Armagh (comprenant les comtés d'Armagh, Monaghan et Louth) compte 27 Loges ; elle a pour chef Lord Tempeltown.

La Grande-Loge Provinciale du Connaught-Nord (comtés de Mayo, Sligo, Leitrim, et partie du Roscommon) a 9 Loges, que préside le Fr∴ Lieutenant-colonel J. Campbell.

La Grande-Loge Provinciale du Connaught-Sud (comté de Galway et partie du Roscommon) a 4 Loges, sous la direction du Fr∴ Percy B. Bernard.

Le comté de Down forme à lui seul une Grande-Loge Provinciale, comptant 96 Loges, dont 27 se trouvent dans la circonscription parlementaire de Belfast. Elle a pour chef le Colonel Sharman-Crawford.



La Province des comtés de Londonderry et de Donegal a pour chef le Marquis de Hamilton et compte 33 Loges.

La Province de Meath (comtés de Meath, Cavan, Westmeath et Longford) compte 40 Loges et est présidée par le Colonel C. Pepper.

La Province des Comtés du Centre (comprenant les comtés du Roi et de la Reine, et Kildare) compte 12 Loges, sous la direction du Fr.·. W. P. H. Vaughan.

La Province de Munster (comté de Cork et partie du Kerry) compte 15 Loges, dirigées par le Comte de Brandon.

Le Munster Nord (Comtés de Limerick, Tipperary, et le reste du Kerry), 7 Loges, sous l'autorité de Sir C. B. Barington, baronnet.

La Grande-Loge Provinciale du Sud-Est (comtés de Waterford, Kilkenny et Carlow), 6 Loges, sous l'autorité de Sir W. D. G. Goff, baronnet, et du Comte de Donoughmore, Grand-Maître délégué.

La Grande-Loge des Comtés de Tyrone et Fermanagh, 28 Loges dirigées par Lord Frédéric Hamilton.

Les Comtés de Wexford et de Wicklow forment une province, de 10 Loges, présidée par le Fr.·. Fletcher Moore.

Le district de Dublin compte 46 Loges, qui ne sont point groupées en une province distincte, mais sont soumises à l'autorité directe de la Grande-Loge d'Irlande.

De cette même Grande-Loge dépendent des Grandes Loges provinciales d'Outre-Mer, celle de la Nouvelle-Zélande, qui compte 4 Loges et a pour chef le Fr.·. William J. Rees, et celle de l'Afrique du Sud, qui compte 19 Loges, sous la direction de Sir Kendal Franko.

Si l'on prend la peine de pointer sur une carte d'Irlande le nombre des Loges par Provinces maçonniques, on remarquera le fait qui donne de l'intérêt et de l'importance à cette sèche énumération. Les Loges sont extrêmement nombreuses dans la région septentrionale de l'Irlande, région où la population catholique, grâce à sa persistance dans sa foi, dans ses coutumes, dans sa langue, et grâce aussi à sa solidité comme race, a fini par refouler le protestantisme. Cette région forme l'Ulster, qui actuellement, par son opposition obstinée au Home Rule, donne tant d'embarras au ministère anglais.

Italie. — Nous lisons dans *La Vérité* de Québec, 14 mars 1914 :

La Franc-Maçonnerie est en baisse en Italie, comme nous l'apprend une dépêche de Rome :

« L'italie fut longtemps la terre d'élection des sociétés secrètes. A présent, il se dessine dans ce pays un mouvement formidable, nettement hostile à la Franc-Maçonnerie. Des enquêtes et des referendums l'on condamnée solennellement et des défections retentissantes se sont produites dans ses rangs ».



Citons, à titre d'exemple, l'opinion que vient d'émettre un grand organe très peu clérical de la Péninsule, le *Corriere della Sera :*

« La Franc-Maçonnerie n'est pas un parti ; c'est une secte secrète qui souille la vie publique italienne, et qui, pour ce motif, devrait être ouvertement combattue par tous ceux qui aspirent à une plus grande moralité civile et politique ».

— Nous empruntons les nouvelles suivantes à un organe maçonnique de la Péninsule :

Dans la réunion du Grand Conseil du Grand-Orient d'Italie, tenue à Rome le 22 février 1914, le Grand-Maître Ferrari a fait quelques communications importantes. Nous mentionnerons autre part l'expulsion du député Rispoli, mesure qui mérite une place à part.

Ensuite il a informé l'assemblée des changements opérés dans la représentation de l'Ordre au Grand-Orient : d'abord la confirmation de l'Illustre Fr∴ Achille Ballori dans les fonctions de souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil du Rite Ecossais, et la nomination de l'Illustre Fr∴ Alberto La Pegna comme Président du Rite symbolique ; il fait l'éloge de ce Fr∴ à raison des services rendus par lui comme Premier Grand Surveillant de la Commission, emploi dont il s'est démis pour accepter des fonctions nouvelles.

Enfin, le Fr∴ Ferrari fait savoir qu'un certain nombre de Loges de l'Obédience du commandeur Fera demandent à être admises dans la communion régulière italienne. Le gouvernement de l'Ordre statuera sur chacune de ces demandes.

L'assemblée approuve, après y avoir introduit quelques amendements, la proposition de réforme dans la justice maçonnique, projet qui sera soumis à un examen préliminaire dans les différents ateliers.

La proposition d'une organisation de l'Ordre par provinces est retirée. On vote que le Grand-Orient donnera sa démission avant l'assemblée prochaine, et on nommera une commission de cinq Fr∴, qui étudiera un projet de réforme du Grand-Orient, et rédigera un rapport dans un délai assez court pour que les Loges puissent l'examiner avant la date de l'assemblée prochaine.

Le Grand-Maître fait connaître que l'honorable Rispoli, député au Parlement, est expulsé de l'Ordre à raison de son attitude contraire aux principes de l'Ordre, bien qu'il ait obtenu pour son élection le concours le plus efficace de la Maçonnerie.

— Voici le texte des ordres du jour votés par les deux sections du convent réunies en séance plénière, sur les divers sujets soumis à leur discussion.

Ire Section. — A. *Du caractère et de la discipline maçonnique, particulièrement en ce qui concerne l'action individuelle des Fr∴ dans les partis politiques.*

Ordre du jour approuvé à l'unanimité. Le Convent du Rite Ecossais



affirme de nouveau que les hommes de tout parti de la Grande Famille sincèrement libérale et démocratique ont droit de libre cité dans la Maçonnerie avec égalité de devoirs et de droits, pourvu qu'ils restent fidèles aux principes fondamentaux de l'Institution ; — que l'Ordre ne permet et ne tolère en aucune de ses Chambres la prédominance d'un parti politique ou la prédominance individuelle de certains Fr∴ sur un autre parti politique au détriment des autres ; — qu'au contraire l'Ordre laisse à tout parti et aux Fr∴ individuels le droit de développer leurs idées et leurs buts particuliers, — tout en rappelant qu'il est du devoir de tout Maçon de se dresser contre ceux qui dénigrent l'Ordre lui-même ; — que l'Ordre, pour mieux atteindre le but éducatif qu'il se propose, exige avant tout des partis la cohérence et le caractère ; qu'il exige en outre, que dans toute polémique, tout débat, toute propagande, tout incident, chacun des Fr∴ observe la sérénité et la tolérance, marques distinctives de l'éducation maçonnique ; — Et il décide à l'unanimité : que la discipline maçonnique ne peut restreindre dans le monde profane la conduite politique conforme à la discipline du parti auquel les Fr∴ appartiennent, pourvu toutefois que cette conduite ne soit point en opposition avec les principes de la Maçonnerie libre et universelle, et avec les règles adoptées par délibération formelle du Gouvernement de l'Ordre et du Rite.

B. *Du secret maçonnique et de ses fins.* — Ordre du jour approuvé par acclamation :

« ...(1) applaudissant au savant rapport du Très-Puissant Fr∴ Alberti, — l'assemblée rappelle que le secret maçonnique doit être maintenu dans les limites les plus rigoureuses et les plus absolues ; — vote que les Suprêmes Pouvoirs et les pouvoirs locaux feront appliquer les sanctions les plus sévères contre ceux qui trahissent le secret, et surtout ceux qui le font pour servir un parti ; — Est accordée aux Suprêmes Autorités de l'Ordre la faculté de déroger au secret pour des raisons très graves ; elles seules auront le droit de décider sur les cas exceptionnels dans lesquels un Fr∴ croit de son devoir, non plus de nier, mais de faire connaître qu'il appartient à l'Ordre.

Autre ordre du jour approuvé à l'unanimité : Le Congrès exprime le vœu que les suprêmes autorités de l'Ordre, après avoir entendu l'opinion des autorités des Vallées intéressées, déclarent supprimée l'obligation du secret à l'égard des Fr∴ définitivement et régulièrement condamnés à l'exclusion perpétuelle de l'Ordre, qui se seront rendus coupables de parjures ou d'actes nuisibles à la dignité et à la réputation de l'Ordre.

2e Section. — A. *Quelle doit être l'action pratique des Chapitres en ce qui concerne les travaux des Loges symboliques pour créer chez les nouveaux affiliés la conscience maçonnique, et développer dans*

1. Les points correspondent à un passage sur lequel les Fr∴ ont cru devoir garder le secret. (N. de la R.).



le monde profane l'éducation de la jeunesse et la formation du caractère conformément aux principes de l'Ordre.

Ordre du jour approuvé à l'unanimité : — Le Congrès, après avoir entendu le rapporteur et les différents orateurs sur le second sujet, décide la nomination d'une commission composée de cinq membres, qui sera chargée de faire dans le plus bref délai (en tenant compte de la discussion même), de soumettre aux Chapitres des propositions concrètes en vue de faire naître et prospérer des institutions d'éducation d'initiative privée et de caractère laïque. Le Président est chargé de former cette commission.

B. *Quelle méthode doivent employer les Chapitres pour obtenir une législation qui attribue les ressources des établissements de bienfaisance à l'assistance publique, de manière à remplir de la manière la plus rationnelle, et avec les garanties que comporte le gouvernement de l'Etat, les fonctions sociales qui ont pour but l'assistance, sous les formes diverses qu'elle doit prendre dans une société civilisée, en ayant présentes à l'esprit les règles de la prévoyance, de la coopération, et de la mutualité.*

Ordre du jour approuvé à l'unanimité : Le Convent prend acte des ordres du jour et des recommandations faites pour la réalisation de l'ordre du jour présenté par le rapporteur, et exprime le vœu qu'il soit nommé une commission centrale pour l'œuvre d'assistance et de prévoyance sociale que la Maçonnerie appliquera conformément à l'ordre du jour du rapporteur et avec les moyens concrets indiqués dans les propositions faites par les différents orateurs.

Sections réunies : *De la composition et de l'élection du Grand-Orient et des assemblées, en tenant compte de l'action et du but spécial du Rite Ecossais ancien et accepté : et entente, dans l'intérêt du Rite, au sujet des travaux de la prochaine Constituante.* — Ordre du jour approuvé à l'unanimité : Le Convent exprime un vœu contraire à l'institution des Conseils Provinciaux et demande que le Suprême Conseil veuille bien soumettre aux Ateliers Supérieurs les diverses questions que peut comporter la Constitution du Grand-Orient.

— Le Grand-Orient de Rome paraît fort satisfait des résultats de sa brouille avec la Maçonnerie de Fera. Ses organes officiels enregistrent avec empressement les délibérations des Loges de Fera, qui viennent solliciter leur inscription à la colonne ; jusqu'à présent, nous connaissons deux de ces votes : celui de la Loge *Karales*, à Pagliari, et celui de la Loge *Giovanni da Procida*, de Salerne.

A Cagliari, il existait une autre Loge du Rite Ferrari, la Loge *Sigismondo Arquer*, et malgré la brouille des deux Chefs suprêmes, elle était en très bons termes avec la Loge de Fera la *Karales* ; ces bonnes relations ont préparé et facilité la fusion.

A Salerne, il en était à peu près de même : cette ville possédait déjà la Loge Ferrariste *Carlo Pisacane* ; la Loge *Giovanni da*



Procida a pris la délibération suivante, qui semble propre à montrer aux profanes que ces dissidences maçonniques ne sont guère que des parades pour amuser la galerie et empêcher de voir ce qui se passe « de l'autre côté ».

« Les Maçons de Salerne, réunis, etc... ayant démoli volontairement la Loge *Giovanni Pisacane* de l'Obédience du Grand-Orient présidé par le très puissant Fr.·. Fera, et la Loge *Carlo Piasacane* de l'Obédience du Grand-Orient présidé par le Très-Puissant Fr.·. Ferrari... considérant que la dissidence qui s'est manifestée dans la Maçonnerie Italienne du Rite Ecossais ancien et accepté, ne touche ni aux principes, ni à la direction de l'Ordre, et qu'il subsiste entre les deux organisations une communauté des idées et des fins à poursuivre ; — considérant que les Puissances maçonniques réunies au Congrès de Washington, ont conseillé à l'unanimité un arrangement à l'amiable ;.... que la grande majorité des Ateliers italiens s'est prononcée pour l'organisation dépendant des Très-Puissants Fr .·. Ettore Ferrari et Achille Ballori ;... Pourvoiront dans le plus bref délai à la reconstruction des deux Loges démolies et demanderont les décrets de constitution (d'une Loge unique nouvelle) au Grand-Orient présidé par le Très-Puissant Fr.·. Ettore Ferrari ».

— A propos de l'exclusion du député Rispoli, dont nous venons de parler, la *Liberté*, de Fribourg, 12 mars 1914, écrit :

La campagne entreprise en Italie contre la franc-maçonnerie porte toujours des fruits. Les démissions pleuvent sur le Temple. Aujourd'hui c'est le tour du député Rispoli, de Castellamare. Le Grand Orient s'est vengé de sa lettre de démission en l'expulsant de la Loge. Les journaux publient la lettre du grand-maître Ferrari notifiant au député Rispoli sa radiation. On voit dans cette lettre que le député Rispoli est coupable, aux yeux du Grand Orient, de n'avoir pas voté la motion présentée dernièrement au Parlement sur le divorce, de ne pas partager les principes anticléricaux des francs-maçons et de ne pas croire au « péril clérical ».

Voici encore sur cette affaire quelques particularités curieuses et même amusantes :

Le Fr.·. Ruspoli, quelque temps après avoir envoyé au Grand-Orient de Rome sa démission en règle, avait écrit à un certain Fr.·. Professeur Vigorita, qu'il ne partageait par les opinions de la Maçonnerie sur l'imminence du péril clérical. Dans une lettre qu'il adresse à un journal maçonnique, il dit :

« La lettre où j'avais formulé cette opinion personnelle, fut trans- « mise par Vigorita aux autorités supérieures, et me valut la sur- « prise d'une communication du Professeur Ettore Ferrari, m'in- « formant que j'étais exclu de l'Ordre. Et je répondis en faisant re- « marquer que je m'étais moi-même exclu, et qu'il était étrange de



« parler d'expulsion à une personne qui s'était retirée elle-même, « *spontanément*, d'une association ».

Un organe de la Maçonnerie italienne, en insérant cette lettre de l'ex-F∴ Rispoli, l'accompagne d'un commentaire bien propre à prouver que les députés maçons reçoivent des Loges un mandat impératif et précis :

« Rispoli affirme (dans une partie de la lettre que nous avons supprimée pour éviter des longueurs) qu'avant les élections, personne ne pouvait annoncer qu'il abandonnerait le parti républicain, attendu qu'il l'avait déjà quitté par une déclaration publique et formelle. Nous affirmons, nous, qu'à l'approche des élections, le bruit circulait que le Fr∴ Rodolfo Rispoli, 30e. Très Sage du Chapitre Rose-Croix, avait abandonné ses principes politiques, en sortant du parti républicain. Donc les bruits qui circulaient se rapportaient non point à la sortie de ce parti, mais à l'abandon des principes pour lesquels il était déjà inscrit dans les rangs de ce parti. Et le bruit courait aussi, que Rispoli avait abandonné ses principes maçonniques, en acceptant, en faveur de sa candidature dans la circonscription de Castellamare, l'appui de tous les cléricaux en même temps que celui de la Maçonnerie. Mais, dit Rispoli, j'avais, depuis quelque temps déjà, envoyé ma démission. Oui, vous avez envoyé votre démission à la Loge Domenico Cirillo de Naples, non point longtemps avant, mais par une lettre qui porte le timbre du 20 septembre, soit un mois au plus avant les élections. De plus, cette démission n'avait pas été acceptée, et vous n'avez pas insisté, car une quinzaine de jours après, le 13 octobre, vous avez accepté le « concours effectif » du comité maçonnique.

« Les élections faites, quand nous avons vu l'attitude prise par vous à la Chambre, spécialement lors de la motion relative au divorce, le Président de l'Inspectorat maçonnique régional pour les provinces Napolitaines se rappela les bruits qui avaient circulé pendant la lutte politique, bruits qui avaient été confirmés par votre attitude à la Chambre. Il demanda des explications, et vous les avez données dans votre lettre du 13 janvier, qui vous a valu votre exclusion.

NOTRE ÉTONNEMENT D'AVOIR ÉTÉ EXCLU D'UN ORDRE DUQUEL VOUS VOUS ÉTIEZ RETIRÉ SPONTANÉMENT, NE S'EXPLIQUE PAS. UN 30me COMME VOUS, ET QUI A REMPLI DES FONCTIONS IMPORTANTES DANS L'ORDRE, DOIT SAVOIR QUE QUAND, ON SE RETIRE SPONTANÉMENT DE L'ORDRE, MÊME SI CETTE DÉCISION EST DÉFINITIVE DE NOTRE PART, VOUS POUVEZ Y RENTRER, TANDIS QUE QUAND CETTE EXCLUSION EST PRONONCÉE PAR LES AUTORITÉS SUPÉRIEURES, ELLE EST DÉFINITIVE, ET INTERDIT POUR TOUJOURS LE RETOUR DANS LA MAÇONNERIE [1].

« Quelques journaux confondent, comme vous l'avez fait vous-

1. C'est nous qui soulignons cette importante déclaration d'un journal maçonnique qui parle en toute connaissance de cause.



même, l'expulsion et l'exclusion. L'expulsion est une peine qui est prononcée, à la suite d'un procès régulier, par les tribunaux maçonniques ; l'exclusion est une mesure que le Grand-Maître peut prendre, après avoir entendu la Commission exécutive du Grand-Orient. Mais dans les deux cas, l'effet est identique, quand la sentence n'est pas révoquée avec les formes légales, c'est que le Fr∴ est définitivement exclu de l'Ordre ».

Ile de Madère. — Nous lisons dans un organe maçonnique anglais :

Une délégation de grands officiers de la Grande-Loge d'Angleterre est arrivée le 24 décembre à Junchal (Ile de Madère) pour faire la consécration de la Loge, dite *Britannic*, qui porte le n° 3.683. La fondation de cette Loge est le résultat de démarches entreprises il y a environ six ans. Une Loge fut alors organisée sous le nom de Loge Britannique, n° 282 : elle dépendait alors du Grand Orient de Portugal, qui l'autorisa à travailler selon le Rite d'York. Comme la plupart des Fr∴ étaient anglais, et que les Fr∴ visiteurs étaient aussi en grande majorité des Anglais, les FF∴ de la Loge Britannique sollicitèrent auprès de la Grande-Loge d'Angleterre une charte qui leur fut accordée en septembre 1913, et ils renvoyèrent au Grand Orient du Portugal leur charte originelle.

Mexique. — La République Mexicaine est une de celles qui ont eu le plus à souffrir des guerres civiles ; elle est aussi, nous dit un Magazine Maçonnique, un des pays où la Maçonnerie est le plus fortement organisée. Bien entendu, ce n'est pas notre informateur qui juxtapose ces deux faits. Voici ce qu'il nous apprend sur la Maçonnerie mexicaine :

« Quel que soit le parti qui triomphera dans la lutte actuelle, les mouvements des pantins qui y jouent un rôle sont plus ou moins directement sous l'influence des deux plus puissantes sociétés du monde. Au Mexique, on est ou Maçon, ou Catholique : celui qui n'est ni l'un ni l'autre n'est rien.

« Avant que le règne de la terreur n'aboutisse à une impasse, des humanitaires comme le Senor de La Barra (côté catholique) ou un membre de la famille Diaz pour les Maçons finira par réunir autour de lui assez de forces pour mettre fin brusquement à l'accomplissement d'actes qui font frémir le monde civilisé. Avec de telles forces en jeu, des massacres horribles comme ceux que commettent le brigand Zapata et sa bande, cesseront comme par enchantement.

« Les faits qui suivent au sujet de l'histoire de la Maçonnerie au Mexique ont été recueillis par l'auteur pendant un séjour dans la ville de Mexico, et ils lui ont été communiqués par un membre actif et représentant de la Grande Diète symbolique du Mexique. A cette époque, la personne dont il s'agit avait déployé une grande activité pour organiser les résidents étrangers et en vue de les mettre en état de se défendre eux-mêmes et de se concentrer en dehors de la zone dangereuse.



« La Grand Diète symbolique est un corps faisant partie du Rite Ecossais Ancien et Accepté. Le Suprême Conseil des 33, de Rite Ecossais Ancien et Accepté fut fondé sous l'autorité et avec une charte du Suprême Conseil du même Rite pour la juridiction méridionale des Etats-Unis siégeant à Charleston.

« Les Loges symboliques de la République du Mexique travaillaient sous la juridiction du Suprême Conseil du Mexique et jusqu'à l'année 1879, date où la Grande-Loge de l'Etat de Mexico n° 1 devint indépendante et souveraine ; elle déclara l'incompatibilité des soi-disant hauts corps exerçant la juridiction sur les grades symboliques de la Maçonnerie (avec sa propre existence).

« La Grande-Loge convoqua alors une assemblée générale de toutes les Loges symboliques existant alors au Mexique ; à cette assemblée étaient présents les représentants dûment élus et qualifiés de toutes les dites Loges. Le résultat de cette assemblée fut la fondation du Grand-Orient qui ne travaillait que dans les grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maître.

« Après la déclaration faite par la Grande-Loge et que nous venons de citer, certaines Loges formèrent des Grandes-Loges indépendantes de la précédente ; l'une d'elles prit le nom de Grande-Loge du District fédéral, qui demanda à la Grande-Loge de Pensylvanie de la reconnaître. Cette demande eut lieu en 1881, et elle fut accueillie par un refus, ce qui n'était que justice.

« Ces Grandes-Loges ne contenaient en elles-mêmes aucun élément de succès, et la meilleure organisation qu'elles possédaient, celle de l'Etat de la Vera Cruz ne comptait que dix Loges ; encore six de ces Loges n'avaient-elles qu'une existence nominale. En mai 1883, le Conseil Suprême publia un décret déclarant libre et indépendante la Franc-Maçonnerie symbolique dans la République ; par ce décret, il renonçait à toute juridiction sur cette Maçonnerie.

« Le Grand Orient du Mexique continua son œuvre avec de bons résultats : il arriva à un total de 133 Loges groupées sous sa juridiction, mais, désireux d'y rattacher tous les Maçons qui pratiquaient les grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maçon, il fit, le 1er décembre 1889 un décret appelant toutes les Loges et Grandes-Loges, fondées en 1883, à se réunir en une grande assemblée pour déterminer les meilleurs moyens de diriger la Maçonnerie et d'en mettre à exécution les principes d'une manière régulière. Cette assemblée eut lieu le 5 février 1890 ; il n'y avait de présents que les représentants dûment autorisés (élus) de 125 Loges symboliques et de 15 Grandes-Loges. Cette assemblée, qui dura plusieurs jours, décida la fondation d'un corps supérieur devant résider dans la ville de Mexico, et qui prendrait le titre de la Gran Dieta Simbolica de Los Estados Unidos Mexicanos. Ce corps fit une constitution générale, et interdit tout travail autre que celui des trois premiers grades de la Maçonnerie, et il interdit toute intervention des autres grades à partir du quatrième jusqu'au 33e.

« La Gran Dieta a toujours travaillé dans un esprit Maçonnique ;



aujourd'hui elle a dix-sept Grandes-Loges d'Etat et 202 Loges soumises à sa juridiction. Les Grandes-Loges d'Etat dont il vient d'être parlé n'ont d'autorité, de pouvoir maçonnique qu'en tant que parties constituantes de la Gran Dieta et ne peuvent légiférer sur des questions maçonniques.

« La Gran Dieta ne pratique que les trois premiers grades du Rite Ecossais Ancien et Accepté, mais elle admet sous sa juridiction les Loges qui, établies sur le territoire mexicain, sollicitent le droit de travailler dans le Rite d'York. Il existait dans le commencement de la décade 1890-1900, une seule Loge travaillant dans ce Rite, celle qui se nommait la « Washington Hidalgo » n° 174, siégeant à Piedras-Negras.

« Toutes les Chartes de Loges sont délivrées uniquement par la Gran Dieta, qui est en fait la Grande-Loge de la République du Mexique. La Maçonnerie a progressé d'un pas régulier, décelant une constitution vigoureuse, elle a observé strictement les anciens Landmarks de l'Ordre, interdit à ses membres les discussions politiques, l'intervention dans l'administration et les affaires publiques, et ne demande à ses adhérents que de pratiquer les principes maçonniques.

« La Gran Dieta est l'autorité souveraine de la Maçonnerie au Mexique.

« Depuis la période la plus ancienne de l'indépendance du Mexique, 1821, plusieurs des plus grands chefs militaires de la République, plusieurs de ses grands hommes d'Etat ont été membres de l'Ordre : mentionnons seulement le vieux Guerrero, Guadalupe Victoria, Benito Juarez, et le plus grand de tous, Porfirio Diaz, et on peut remarquer que, sous leur gouvernement, le pays a fait plus de progrès et a été plus prospère que sous la direction d'hommes restés en dehors de l'influence mondiale de la Maçonnerie.

« Dans toutes les révolutions qui ont déchiré le Mexique à différentes époques, les corps maçonniques ont toujours exercé une influence modératrice sur les passions sans frein des fanatiques, des mécontents à demi hallucinés ; la Maçonnerie s'est présentée tranquillement sur la brèche au moment psychologique. Et chose singulière, on a vu plus d'une fois la Maçonnerie travailler de concert avec cette autre force mondiale, si active pour le bien, qui est l'Eglise catholique.

Iles Philippines. — Les Etats-Unis se sont hâtés d'importer dans l'archipel leur Maçonnerie particulière et leurs sectes protestantes. Mais la Maçonnerie espagnole y existait déjà, elle existe encore, et donne de temps à autre des signes de son existence. Voici, en effet, ce que nous lisons dans un organe maçonnique espagnol.

« Pour démontrer d'une manière ostensible leur amour envers l'Espagne, les citoyens philippins organisèrent l'année dernière une fête magnifique qu'ils appelèrent « le jour espagnol ». Dans les



manifestations publiques comme dans divers articles de la presse périodique de ce pays, on voit que le peuple philippin conserve son affection envers le peuple espagnol, qu'il regarde toujours comme son père de pensée et de sentiment.

« Les Ateliers qui travaillent dans ces vallées sous les auspices du Grand Orient d'Espagne, mettant à profit ce noble centiment du peuple philippin, ont concouru avec zèle à la grande manifestation, qui devra avoir lieu tous les ans. Le Grand-Orient d'Espagne a autorisé la publication dans son organe officiel du rapport qui lui a été envoyé par une des Loges de l'Archipel, la Loge Araw, au sujet de cette fête ».

PUERTO-RICO. — La campagne entreprise à Puerto-Rico en faveur de l'abolition de la peine de mort, par les radicaux du pays, avec l'aide de la Franc-Maçonnerie du Grand-Orient Espagnol établie dans l'Ile, et surtout avec le concours de la Loge les *Élus de la Patrie* (Elegidos de la Patria) n° 338, a abouti à la suppression de la peine de mort dans le code pénal. Le journal de San Juan de Puerto Rico, la *Démocratie*, annonce ainsi ce fait dans son numéro du 30 janvier 1914 :

« Hier, a été voté en troisième lecture, sans débats, le projet n° 5, présenté à la Chambre, portant abolition de la peine de mort. Dix-neuf délégués ont voté pour l'abolition, quatre pour le maintien ».

Le journal maçonnique qui nous donne cette information exprime le vœu de voir disparaître du Code pénal espagnol la peine capitale, et dit qu'à cette réforme se consacrent avec ardeur la Maçonnerie Espagnole et les différentes Ligues et sociétés formées dans ce but.

ROUMANIE. — Nous lisons dans une revue maçonnique allemande :

Dans son numéro du 21 septembre, le journal officiel de la Maçonnerie autrichienne, le *Zirkel*, publie un rapport de Bucarest, d'après lequel il s'est fondé dans cette ville, au commencement de septembre 1913, une nouvelle Grande-Loge sous le nom de *Mare Logia Reformata Romana*, qui a choisi pour Grand-Maître le Fr∴ Cesar Mattesco, comme Grand-Maître délégué, le Fr∴ N. Athanasio, comme Secrétaire-général, le Fr∴ Constantin Petresco. Cette Grande-Loge n'admet que des Roumains chrétiens et travaille d'après le Rite Svedenborgien. Le Fr∴ Moroïn, Grand-Maître de la Grande-Loge Nationale Roumaine, a été invité, après l'élection, à présider au travail, mais il a décliné cette offre. La Grande-Loge nouvelle a pour organe le *Licht* (la Lumière), qui était déjà une publication mensuelle pour les intérêts maçonniques dans les pays du Bas-Danube. D'un échange de correspondances entre Moroin et un Fr∴ qui signe Braz, il ressort que la Nouvelle Grande-Loge se propose *d'évincer les Loges étrangères*, ce qui la fait accuser de chauvinisme et d'intolérance.



RUSSIE. — Voici un curieux renseignement que nous trouvons dans une revue maçonnique :

Un des journaux officiels de la Maçonnerie allemande, le *Mecklemburgische Logenblatt*, dit avoir reçu d'un Fr.·. habitant la Russie depuis plusieurs années une lettre affirmant que la Maçonnerie y existe, protégée par le silence le plus complet, qu'elle a des adeptes appartenant aux classes les plus élevées de la société, que le Csar lui-même en fait partie.

SUISSE. — La Loge de Genève *La Fraternité* a organisé à une date que nous ne pouvons préciser, mais qui est comprise entre le 1er et le 15 mars 1914, une conférence contradictoire, sur le « bonheur et l'école ». Le principal orateur a été M. le professeur Roorda, il apporte des idées fort nouvelles, ainsi qu'on en pourra juger par cette partie d'un compte rendu :

Mr. Roorda reproche à l'école actuelle de s'attarder aux efforts de mémoire, aux dépens de l'acquisition du jugement. Il voudrait exclure l'histoire, la géographie, sciences qui ne servent à rien dans la vie, et qu'on ne peut enseigner aux enfants que par le moyen de la contrainte. L'histoire se réduit pour lui à mettre d'un côté une suite d'évènements représentés par des noms, parfois des noms purement conventionnels, et de l'autre côté une suite de dates, qui sont censées leur correspondre. Exemple : « Que nous rappelle 1815 ? » L'écolier répondra automatiquement « Waterloo » et il aura une bonne note.

Le système Roorda est d'une grande simplicité, et tout à fait au niveau de la mentalité enfantine : « Ne ferait-on pas mieux d'enfermer les cinq cents ans du Moyen-Age dans cette formule lapidaire : « En ces temps-là, les hommes ne furent ni meilleurs, ni pires qu'en nos temps. Un point. c'est tout. »

— Une Revue Maçonnique publie un article où elle étudie la question des Hauts Grades. Elle nous informe que ces grades supérieurs sont aussi inconnus des Maçons de grades inférieurs, et appréciés par eux avec autant d'inexactitude que la Maçonnerie l'est dans son ensemble, par le monde profane. La Revue dit à ce sujet :

En Suisse, les Hauts Grades sont représentés par les Chapitres, Aréopages et Suprême Conseil du Rite Ecossais ancien et accepté. Le Suprême Conseil siège à Lausanne et a établi des relations entre 28 Suprêmes Conseils confédérés. En outre les Hauts Grades sont représentés par le Directoire Ecossais rectifié, siégeant à Genève, et qui compte des Loges de Saint-André, et un Ordre intérieur, qui a des relations avec un grand nombre de groupements étrangers identiques. On ne peut pas dire que la Maçonnerie des Hauts Grades fasse grand tapage et provoque des troubles dans la vie maçonnique des Loges à trois grades. On a au contraire la preuve que la



plupart des Fr∴ qui ont les Hauts Grades, sont les meilleurs, les plus fidèles et les plus dévoués de leurs Loges symboliques respectives.

L'enseignement donné dans ces Hauts Grades diffère de celui des trois grades inférieurs. En effet, dit notre auteur :

Comment le Maçon qui doit être un homme libre de préjugés et de prétentions, peut-il juger des Hauts Grades de cette façon ? Car enfin n'est-il pas admissible que des initiés aspirent à la connaissance complète de la Maçonnerie, et en particulier, que ceux qui le désirent puissent, sans provoquer de l'opposition chez leurs Fr∴, aspirer à la possession de tous les Grades Maçonniques ; c'est-à-dire arriver à la connaissance de toute la Maçonnerie, si merveilleuse et si riche dans ses enseignements symboliques ? La lecture des auteurs qui ont traité des Hauts Grades prouve que la presque totalité ne les connaît pas.

Et ce fait d'un ésotérisme maçonnique est confirmé par ce qui suit :

Il est certain que dans une Maçonnerie active comme la nôtre, où les séances ont lieu chaque semaine (tandis qu'en Angleterre, en Amérique et ailleurs, il n'y a qu'une séance par trimestre ou par trois semaines), si le Maçon veut suivre les travaux de son Atelier, il ne lui reste que peu de loisir. Mais le caractère de la M∴ des Hauts Grades est précisément d'absorber peu de temps, et de provoquer chez les membres un travail personnel plus intense.

On nous donne à cette occasion de nouveaux détails sur les relations qui existent entre cette Maçonnerie supérieure, et la Maçonnerie symbolique, et celles qui devraient exister :

Un traité règle la situation du Suprême Conseil à l'égard de la Grande-Loge Suisse Alpina. Un traité d'alliance unit les deux régimes du Rite Ecossais. Le travail des Hauts-Grades ne nuit aucunement à la Maçonnerie symbolique des Trois Grades ; au contraire, elle la fortifie. Il est à souhaiter que les relations entre tous ces groupements maçonniques symboliques et philosophiques soient toujours plus cordiales et fraternelles, car nous avons tous besoin les uns des autres. Ajoutons à titre de renseignement que les Hauts-Grades sont pratiqués dans la plupart des pays étrangers.

— Le Fr. Haberlin, de Zurich, fit, il y a quelque temps une allocution aux dames (parentes de F∴) invitées à une soirée de la Loge « *Modestia cum Libertate* », nous relevons le passage suivant :

Chères sœurs, la Loge (c'est-à-dire la Maçonnerie) ne tient point à bâtir un mur de séparation entre les Fr∴ et les S∴, elle désire au contraire leur collaboration, et elle ne peut l'obtenir qu'à la condition de faire connaître les tendances de la Loge.

Mais la confiance impose des obligations. La première, c'est que la



sœur soit capable de garder les secrets qui lui sont confiés, même quand ces secrets sont de nature personnelle ; c'est seulement à cette condition que le Fr.·. peut confier sans réserve à sa femme le secret maçonnique, c'est à cette condition seulement que la Loge peut permettre au Fr.·. de faire cette confidence.

Travaux des Loges suisses

16 mars. — Aarau, Loge la *Fidélité Fraternelle* : Conférence du Fr.·. J. Müller, de Zurich, sur l'Art Chrétien.

18 mars. — Bienne, Loge l'*Etoile du Jura* : Conférence du Fr.·. G. Bloch, fêtes populaires profanes et religieuses disparues, particulièrement dans le pays des Lacs bernois.

Id. id. — Neuchatel, Loge *Bonne Harmonie* : Causerie, par le Fr.·. Ch. Borel, ingénieur.

19 mars. — Winterthur, Loge *Acacia* : Conférence du Fr.·. Zollinger, de Zurich, sur le Modernisme.

21 mars. — Bale, Loge *Amitié et Constance* : Conférence du Fr.·. C. Julius Schmidt, causerie de vacances.

Id. id. — Berne, Loge l'*Espérance* : Soirée avec Choucroûte et produits divers (choucroute unt diversen Produktionen).

Id. id. — Montreux, Loge les *Amis Discrets* : Visite officielle à la Loge *Constance et Avenir*, Orient de Vevey : Conférence du Fr.·. Byrde, sur la traite des blanches.

Id. id. — Zurich, Loge *Modestia cum Libertate* : Conférence du Fr.·. Blüntschli : Une journée dans la forêt vierge.

22 mars. — Winterthur, Loge l'*Acacia* : Soirée avec admission des Sœurs.

23 mars. — Lausanne, Loge *La Liberté* : Conférence du Fr.·. Otto Karmin, sur la Crise de la Franc-Maçonnerie contemporaine. Invitation fraternelle aux FFr.·. de la Loge *Espérance et Cordialité* (Orient de Lausanne) et aux FFr.·. Visiteurs.

24 mars. — Zurich, Loge *In Labore Virtus* : Conférence du Fr.·. Meier, sur le Père Placidus a Spescha, rationaliste et auteur d'études sur les Alpes, dans les Grisons.

25 mars. — Berne, Loge *L'Espérance* : Conférence avec projections, par le Fr.·. Baeriswyl sur Zermatt. Les sœurs sont invitées.

Id. id. — La Chaux-de-Fonds, Loge l'*Amitié* : Conférence du Fr.·. E. Farny sur un sujet historique de l'époque napoléonienne. Introductions admises.

Id. id. — Le Locle, Loge *Les Vrais Fr.·. Unis* : Planche du Fr.·. E. B. sur la nouvelle ordonnance du service télégraphique dans l'intérieur de la Suisse.

Id. id. — Lucerne, Loge *Fiat Lux*, Esquisse du F.·. Müller, Napoléon comme conquérant, politique et homme.

Id. id. — Neuchatel, Loge *Bonne Harmonie* : Conférence par le Fr.·. Jean Roulet, avocat, sur la Symbolique du droit.

26 mars, — Saint-Gall, Loge *Concordia* : Esquisse du Fr.·. J. Herz, sur l'humanité autrefois et aujourd'hui.



28 mars. — MONTREUX, Loge *les Amis Discrets :* Visite officielle à la Loge *Liberté*, Orient de Lausanne.

Id. id. — ZURICH, Loge *Modestia cum Libertate :* Conférence du Fr∴ Gygax, sur l'Esprit moderne d'entreprise.

29 mars. — AUBONNE, Loge la *Constance :* Conférence par le Fr∴ Dr Professeur Schacht, sur le Dogmatisme et la liberté de conscience.

1er avril. — LAUSANNE, Loge *Espérance et Cordialité :* Conférence par le Fr∴ Moraz, Grand-Secrétaire, « Force, Beauté, Santé, Renaissance de l'éducation physique ».

Id. id. — LUCERNE, Loge *Fiat Lux :* Esquisse du Fr∴ Burri : « Comment il faut enseigner à la jeunesse l'art de la vie ».

Id. id. — BERNE, Loge *l'Espérance :* Tenue d'apprentis, séance d'avancement.

Id. id. — NEUCHATEL, Loge *La Bonne Harmonie :* Conférence du Fr∴ A. Lutz, sur la statistique fédérale.

2 avril. — SAINT-GALL, Loge *Concordia :* Conférence par le F∴ Paul Tanner : Souvenirs d'un voyage d'études dans la vallée de Buin (canton du Valais).

Id. id. — WINTERTHUR, Loge *Acacia :* Conférence par le F∴ J. U. Denzler : sur les fonctions d'un notaire de Zurich.

4 avril. — ZURICH, Loge *Modestia cum Libertate :* Conférence d'instruction, obligatoire pour les Compagnons et Apprentis.

5 avril. — YVERDON, Loge *La Fraternité :* Conférence du Fr∴ Dr A. Wellauer : La Maçonnerie, son essence, son but, ses moyens, le secret maçonnique.

6 avril. — COIRE, Loge *Libertas cum Concordia :* Tenue d'Apprentis avec conférence du Fr∴ Hartmann, sur l' « Esquisse ».

7 avril. — ZURICH, Loge *In Labore Virtus :* Tenue d'avancement au troisième grade. Souper sans façon aux « Charpentiers » auquel sont invités tous les Fr∴.

8 avril. — BERNE, Loge *l'Espérance :* Conférence avec projections par le Fr∴ Stalder, sur le chemin de fer de la Jungfrau. Les Sœurs sont invitées.

11 avril. — BÂLE, Loge *Amitié et Constance :* Scrutins définitifs, tracé du Fr∴ Aldinger : sur le Maître Franc-Maçon.

14 avril. — ZURICH, Loge *In Labore Virtus :* Conférence du Fr∴ Kuhn : Extrait du journal tenu par le Général von Bleuler.

15 avril. — NEUCHATEL, Loge *La Bonne Harmonie :* Conférence du premier grade par le Fr∴ Ed. Quartier-La-Tente fils. La persécution de Néron contre le christianisme naissant. Les sœurs sont invitées.

16 avril. — WINTERTHUR, Loge *Acacia :* Conférence du Fr∴ Hoeppli : « Mes Voyages en Amérique, seconde partie ».

Réunions à des dates diverses, sans objet précis, causeries, conférences dans la Loge de Lugano, dans les cercles maçonniques de Baden, Brugg, Delémont, Lindau, Martigny, Saint-Moritz, Rheinfelden.



N. B. — Nous ne relevons ici que les tenues dans lesquelles ont lieu des conférences sur des sujets déterminés. Les autres indications qui nous parviennent sont relatives à la vie intérieure des Loges, élections, promotions, comptes-rendus financiers, ou soirées familiales, excursions projetées, etc. En outre, il y a un certain nombre de Cercles maçonniques, où les réunions n'ont pas d'objet indiqué d'avance. Tels sont les cercles de Brugg, de Baden, de Herisau, de Martigny, d'Olten, de Saint-Moritz, de Porrentruy, de Rheintal, de Thun.

Nos lecteurs auront remarqué sans doute l'absence de toute indication sur les Loges de Genève. Mais elles appartiennent à un Rite différent, sur lequel nous n'avons que de rares et vagues nouvelles.

Transvaal. — Un journal Maçonnique de l'Afrique du Sud, commentant un article d'un confrère de New-York, qui parle d'une loge polyglotte de cette ville, ajoute :

Sur les cinquante-deux Loges de Johannesburg, il y en a une qui travaille en hollandais ; deux travaillent en Allemand ; une en Italien ; toutes les autres parlent tant bien que mal l'anglais de Londres, l'écossais avec son accent authentique, le langage de Killarney (anglais d'Irlande), et prétendent avoir introduit dans l'Afrique du Sud le plus pur anglais.

Libre-Pensée

Belgique. — De la *Gazette de Liège*, 12 mars 1914 :

Dimanche s'est réunie la Fédération rationaliste de Charleroi. Son organe, la feuille socialiste de l'endroit, rapporte que l'attitude suivante a été prescrite à tous les libres-penseurs. (C'est le rappel d'un ordre du jour du Congrès de la libre-pensée tenu à Bruxelles en 1903) :

Art. 1er. — Tout mandataire communal se réclamant d'un des partis anticléricaux devra, pour justifier son titre, se faire inscrire dans un groupement de libre-pensée.

Art. 3. — Le choix des instituteurs et institutrices doit se porter exclusivement sur les candidats qui sortent des écoles officielles et qui prennent l'engagement écrit de ne pas donner le cours de religion.

Art. 5. — Pour les nominations de membres des conseils d'administration des hospices et de la bienfaisance, donner la préférence à de vrais et sincères rationalistes, afin d'assurer la laïcisation de tous les services hospitaliers.

Art. 6. — Nos mandataires devront voter contre tous les budgets de fabrique d'église et contre tout établissement de nouvelles paroisses et veiller à l'inscription sur les registres de la population des moines et des nonnes habitant la commune.

La liberté du libre-penseur est donc tout entière circonscrite dans l'obligation de combattre toujours, en tout, et partout, la reli-



gion. Il doit, sans une minute de répit, traquer les catholiques. C'est ce qu'il appelle respecter la liberté des autres comme il désire qu'on respecte la sienne.

France. — « *La Lanterne* », 26 février 1914, publie l'appel suivant, de la Fédération de la Seine :

Les groupes fédérés de la Seine adressent un pressant appel à ceux des groupements ou Sociétés de Libre-Pensée qui n'auraient pas encore donné les adhésions et espèrent qu'ils auront à cœur de rallier le drapeau fédéral.

En dehors de ce qui concerne la Fédération, les groupes conservent toute leur autonomie d'administration et de direction, cependant nul groupe ne peut être admis comme adhérent s'il n'a inscrit dans ses statuts l'obligation du dépôt par ses membres du testament relatif aux obsèques civiles et celle de n'accomplir personnellement et de ne laisser accomplir de leur plein gré par leurs enfants mineurs aucun acte religieux (Art. 2 des statuts).

La Fédération a pour but : 1° de concentrer toutes les forces libres penseuses et de centraliser l'organisation et la propagande dans le département de la Seine : 2° de resserrer les liens entre les groupes déjà existants et d'aider à la formation de nouveaux groupements, et enfin d'établir entre tous des relations fraternelles périodiques (art. 4).

La cotisation mensuelle est fixée à 0 fr. 50 par membre et par an : en échange, les groupes reçoivent la carte individuelle de l'Union fédérative nationale, munie du timbre international.

Le bureau de la Fédération, élu jusqu'au prochain congrès départemental, se compose comme suit : secrétaire général, Charles Vaudet, 110, rue de la Jarry, à Vincennes ; secrétaire adjoint, Maurice Bonnardot, à Bagnolet ; trésorier général, Etienne Legret, 11, avenue de Beauté, à Saint-Maur ; trésorier adjoint, Galice, à Issy-les-Moulineaux ; archiviste, Paul Dobelle, 98, boulevard de l'Hôpital, Paris (13e).

Les membres du bureau sont à la disposition de tous, en ce qui concerne la propagande, les adhésions, et tout ce qui touche au développement de la Libre Pensée en général, et de la Fédération en particulier.

Malthusianisme

Autriche. — La *Bonifatius-Korrespondenz*, de Prague, 15 mars 1914, p. 93, relève une apologie de la doctrine néo-malthusienne par le Juif Sudfeld, plus connu sous le nom de Nordau, parue dans la *Neue Freie Presse*, de Vienne, 13 février 1914.

France. — Sous le titre : « Notre Action », nous lisons dans *Génération Consciente*, 1er avril 1914 :

Dans le courant de l'année 1913, nous avons distribué ou envoyé par la poste à des personnes non abonnées à notre périodique, plus de quarante mille numéros de *Génération Consciente*... quelques milliers de brochures... Une centaine de conférences ont été faites...



En face de la réaction aux abois, contre ceux qui veulent maintenir le peuple dans la crasse, la misère et l'ignorance, dressons-nous, plus que jamais décidés à répandre parmi nos frères la doctrine néo-malthusienne, base primordiale du progrès, du bien-être, de la liberté et de la paix.

Pour mener cette campagne, il faut de l'argent. Qui donc a intérêt à voir diminuer la natalité en France et à rendre les unions stériles ?

— *Les Cahiers du Cercle Proudhon*, janvier 1914, publient un article de M. Pierre Galland, sur la propagande néo-malthusienne dans les milieux socialistes. Il est intitulé : « Les Priapées de la Démocratie ». L'auteur rattache l'introduction des doctrines néo-malthusiennes dans la démocratie aux compromissions qui ont eu lieu lors de l'affaire Dreyfus. Il y a là d'intéressantes constatations.

— Nous lisons dans *Génération Consciente*, 1er avril 1914 :

Bien souvent, il nous arrive de ne pouvoir faire notre propagande au grand jour.

Au grand jour, toute la question est là ! Si nous pouvions, sans rien avoir à redouter des esprits étroits et des pouvoirs publics, faire notre propagande *ouvertement*, à l'instar de toute autre œuvre sociale, politique ou philanthropique, nous verrions aussitôt se grouper autour de nous un très grand nombre d'adeptes.

Conclusion : *Pour un premier contact avec les profanes, ne pas les effaroucher, mais les intéresser ;* de l'intérêt à la sympathie, il n'y a pas loin. La sympathie engendre bientôt le dévouement à notre œuvre, et les adeptes acquis ainsi en feront d'autres.

On voit par là, combien il est utile d'empêcher par tous les moyens ces malfaiteurs nationaux de répandre, *au grand jour*, leur néfaste doctrine.

— Du même journal :

Dans les derniers jours de février, notre camarade Louis Grandidier a fait une causerie néo-malthusienne à la jeunesse syndicaliste du Xe arrondissement.

Russie. — *Génération Consciente*, 1er avril 1914, publie une lettre de Moscou où nous lisons :

La semaine dernière a eu lieu, à Saint-Pétersbourg, le congrès des juristes criminalistes russes. Il a été question de l'avortement et de sa répression...

Les professeurs Guernet, de Moscou, et Pletneff, de Saint-Pétersbourg, ont proposé la motion suivante, votée par la majorité (38 voix) : « Considérant la pénalité de l'avortement contraire, non seulement aux bases juridiques de la pénalité dans son ensemble, mais aussi à la politique de la jurisprudence criminelle, le congrès des criminalités russes, statue pour l'exclusion de l'avortement des faits répressibles (crimes) ».

Presse

Etats-Unis. — La Presse maçonnique des Etats-Unis vient de s'augmenter d'un nouvel organe, le *Dalcho Consistory* périodi-



que bi-mensuel qui se consacrera aux intérêts du Rite Ecossais dans l'Etat de Virginie, et sera particulièrement l'interprète des corps de ce rite situés dans la Vallée de Richmond et dans la Virginie Orientale.

ITALIE. — Un journal maçonnique de Suisse, souligne comme il suit la part de la Franc-Maçonnerie dans la fondation du journal *L'Idea democratica* :

« La grande victoire remportée au Parlement Italien par les cléricaux, et leur haine toujours plus grande pour les Francs-Maçons, a rendu pénible la situation de ces derniers. L'esprit combattif qui règne dans les cercles maç∴ italiens, n'en est que renforcé. Un groupe de Maçons distingués, s'est réuni pour fonder un journal quotidien qui ait pour but de répandre les idées démocratiques dans le peuple. Ce journal servira également la Franc-Maçonnerie, et fera une active propagande en sa faveur. Il aura comme titre l'*Idea democratica* et sera rédigé par le professeur Bandini ».

— De l'*Agence Roma*, 20 mars 1914 :

Une nouvelle revue moderniste *Propheta* vient de paraître à Rome. Comme les autres publications modernistes, elle est appuyée par les sectaires.

Protestantisme

ANGLETERRE. — L'*Agence Roma*, 19 mars 1914, publie une lettre de son correspondant de Londres, où nous relevons le passage suivant :

Comme curiosité, voici une page tirée d'une revue protestante, dans laquelle un clergyman exprime des sentiments assez singuliers sur ses confrères mariés :

« Beaucoup de ministres du Saint Evangile, au lieu d'abandonner les douceurs de la famille s'efforcent d'améliorer leur position sociale et financière, en faisant de riches mariages. On aurait cru que, si un ministre n'a pas assez d'énergie pour tout abandonner, qu'il lui faut une famille, du moins il s'unirait à une femme assez éprise des choses spirituelles, pour supporter les inconvénients de la pauvreté, afin de sympatiser avec les pauvres. Non, ce n'est pas la pauvreté que le ministre ambitionne, mais la richesse et une position. Quand il a mis la main sur l'oiseau au plumage doré, il faut voir avec quelle arrogance il fait ostentation de sa bonne fortune qu'il propose comme un haut fait digne d'émulation aux autres porte-croix du Galiléen humilié. Le charpentier de Nazareth trouverait mauvais accueil aujourd'hui auprès des ministres de son Evangile. On le chasserait des collèges, on le mettrait à la porte des églises. Nos scribes et nos pharisiens l'attacheraient de nouveau à la croix. Saint Paul heurterait les sentiments de nos ministres, et rien ne le sauverait de leur colère, s'il s'avisait de leur écrire ce qu'il écrivait aux ministres de Corinthe : « Celui qui n'est pas marié a souci des choses du Seigneur, celui qui est marié, a souci des choses de ce monde ». On le poursuivrait de district en district. »

Ces remarques amères du ministre protestant pour ses confrères, méritent bien une place dans l'album du protestantisme et du modernisme aussi, car on sait que le mariage des prêtres est inscrit dans les deux programmes.



Autriche-Hongrie. — De l'*Agence Roma*, 18 mars 1914 :

L'audace des émissaires du protestantisme ne recule pas devant l'infraction des lois. Naguère, au Landtag de la Carinthie, le député Walcher a appelé l'attention du Gouvernement sur ce qui se passe dans les deux orphelinats gouvernementaux de Treffen et de Russie. Dans le premier, la moitié, c'est-à-dire 40 sur 80 élèves sont catholiques, âgés entre 7 et 14 ans. La loi punit toute tentative de séduction religieuse sur des enfants. Malgré cela, la direction protestante oblige les enfants catholiques à assister régulièrement au catéchisme protestant et aux pratiques de piété protestantes. Ce n'est que rarement qu'ils peuvent assister à la messe ; la confession leur est rendue presque impossible. Puisque les règlements scolaires en Autriche prescrivent pour les élèves ayant l'âge convenable, la communion en commun plusieurs fois dans l'année, on est obligé de permettre aux orphelins catholiques de s'y rendre. Mais... on les envoie *après* qu'ils ont pris leur premier déjeuner. Les effets d'une pareille éducation se manifestent dès à présent. Les orphelins catholiques n'appellent le prêtre qui leur enseigne le catéchisme catholique que le « diable noir », et se moquent des cérémonies catholiques de la manière la plus éhontée. On est curieux de voir quelle sera l'attitude du Gouvernement. Du reste, en Carinthie, plus qu'ailleurs, le protestantisme jouit des sympathies avouées du gouvernement local.

Etats-Unis. — Une Revue maçonnique estime à plus de 30.000 le nombre des pasteurs protestants qui appartiennent à la Franc-Maçonnerie, aux Etats-Unis.

Sectes

Angleterre. — Nous trouvons ces renseignements dans une Revue maçonnique :

Il s'est fondé, il y a peu de temps, au Tibet, une religion qui a déjà fait quelques progrès en Asie : C'est le « Lien universel des hommes ». Des Juifs, des Persans, des Arabes qui appartiennent à cette religion et qui habitent l'Angleterre, vont, au nombre de trois à quatre mille, faire leurs dévotions devant les ruines d'un monument mégalithique, bien connu sous le nom de Temple de Stonehenge, dans les environs de Salisbury. Les prosélytes d'Angleterre se rangent dès l'aube autour d'une des pierres de ce monument, et, en attendant le lever du soleil, ils récitent une prière ainsi conçue : « Je crois en l'existence d'un dessein divin dans tout ce qui existe, je crois qu'il n'y a ni désordre, ni mal dans la nature. Je crois au progrès indéfini de toutes choses vers le bien, et à l'évolution consciente de toutes choses vers le mieux ». Les dévotions durent jusqu'au lever du soleil.

Bavière. — L'*Agence Roma*, 21 mars 1914, publie la note suivante de son correspondant de Munich :

Les monistes travaillent inlassablement. Le fameux M. Horneffer fait des conférences sur « Dieu dans l'homme » dans le sens moniste, qui fait de l'homme un Dieu.

Toute cette activité des sectaires est d'autant plus dangereuse que le corps des instituteurs se déchristianise rapidement en Bavière aussi. Il est facile d'en comprendre le résultat néfaste pour la religion en général et pour l'Eglise catholique en particulier. Car, bien entendu, il ne s'agit pas principalement de savoir combien de catholiques deviennent adventistes ou



monistes ou protestants officiels ; la vraie question — comme dans tout pays catholique — c'est, combien de catholiques perdent la foi catholique, ou tout au moins s'éloignent de la vie catholique, à la suite de cette propagande sectaire la plus variée dans ses affirmations religieuses, mais unie dans sa poussée contre la Papauté et l'Eglise catholique.

Etats-Unis. — De l'*Agence Roma*, 13 mars 1914 :

On prépare un grand Congrès de l'Armée du Salut à San-Francisco pour l'année 1915. On compte réunir cent mille délégués venant de quarante-six pays différents.

— *The Standard*, de Londres, 10 mars 1914, publie les renseignements qui suivent :

Une des causes principales du rapide accroissement qu'a pris la Maçonnerie des Etats-Unis dans ces dernières années, se trouve dans l'activité déployée par un ordre non-maçonnique, qui, néanmoins, est fort en vogue dans les divers Etats, et qui a ses signes de reconnaissance et ses mots de passe. C'est l'Ordre des *Elks* (Elans). Ce qui prouve que cette société n'est point hostile à la Franc-Maçonnerie, c'est le fait que la grande majorité des Maçons des Etats-Unis sont en même temps membres de l'Ordre des *Elks*. Cet Ordre est une société exclusivement amicale, et possède plusieurs édifices superbes, réservés à ses membres. Son temple de Billings, dans le Montana a coûté plus de 20.000 L. st. à construire et à meubler.

— Voici d'après la *New Press*, de Saint-Joseph, 17 février 1914, quelques nouveaux détails sur la scandaleuse affaire du serment que le journal protestant *The Menace* imputait aux *Chevaliers de Colomb*, Société catholique secrète.

« Rien n'est plus intéressant, plus édifiant que l'histoire du procès en diffamation intenté par le Chevalier Suprême, James A. Flaherty contre deux individus qui imprimaient et faisaient vendre dans les rues le prétendu serment des Chevaliers de Colomb. « Ces gens-là, dit le *Record*, de « Philadelphie, reconnurent que la feuille mise en circulation était « bassement calomnieuse, absolument dépourvue de fondement, et ils avouè- « rent à M. Flaherty que c'était d'un bout à l'autre, un tissu de men- « songes ». Mais ils avaient été dupés, et c'est là que commence la partie intéressante de l'histoire. C'était le journal *The Menace*, qui leur avait fourni cette formule, et leur avocat s'adressa à ce journal « innomable » pour en avoir la preuve. La vilenie, l'absence de scrupules qui se montrent dans la réponse de l'éditeur de ce journal sont en parfaite harmonie avec tout le reste.

« Le prétendu serment dont la distribution a valu à vos clients d'être « arrêtés, a été mis en circulation dans tous les Etats de l'Union pendant « la dernière campagne électorale. On nous a demandé des quantités con- « sidérables d'exemplaires ; nous en avons reçu des copies de différents « endroits ; nous nous sommes bornés à les imprimer et à les distribuer, « comme nous l'aurions fait pour n'importe quel imprimé ; nous avons « répondu aux demandes, et nous n'avons point à nous disculper d'avoir « agi ainsi ; nous n'avons d'ailleurs aucune preuve que ce serment soit « celui que prêtent les Chevaliers de Colomb. Nous sommes certains que « ce serait une sottise de votre part que de fonder votre défense (plaidoie- « rie) sur l'authenticité de ce document ».

Pour achever de se peindre dans toute son ignominie le gredin ajoute tran-



quillement qu'il n'a jamais vu le rituel des Chevaliers de Colomb, et, le « passage paru dans un des derniers numéros de la *Menace*, qui vous a « amené à croire que nous le possédions, était simplement un bluff de no- « tre part, qui ne reposait que sur ce fait que nous savions où nous pro- « curer ce rituel ». Le juge a ajourné la sentence contre les diffamateurs, sur la demande de M. Flaherty, au Suprême Chevalier, auquel il a rendu un juste hommage. Il a été établi que les Chevaliers de Colomb ne prêtent aucune espèce de serment, et se bornent à une affirmation de dévouement à l'Eglise, ce qui leur fait honneur comme catholiques et citoyens. Mais l'individu qui a avoué son mensonge, celui qui a distribué ce mensonge à raison d'un million d'exemplaires pour seize millions de catholiques, n'en est pas moins sorti du tribunal, les mains libres ; la distribution de la sale feuille (*foul sheet*) recommençait le lendemain dans les rues de Philadelphie.

— Nous empruntons à la *Fortnightly Review* de M. Arthur Preuss, 15 mars 1914, quelques détails sur ce sujet, qui, sans doute occupera une place dans l'Etude qu'il se propose de publier sur les Sociétés secrètes des Etats-Unis :

« Le *Catholic Record*, de Quincy (Illinois), organe officiel de l'Union catholique occidentale (*Western Catholic Union*) dit dans son numéro 11, t. IX. : « Dès le jour où l'Union fut organisée, ses membres se sont décla- « rés contre l'adoption de toute cérémonie secrète, ritualiste, de quelque « nature qu'elle soit. Cette société a été néanmoins la seule qui ait tenu « bon victorieusement contre la concurrence de toutes les Sociétés secrètes « actuelles, malgré la séduction de leurs cérémonies extraordinaires. Les « formes d'installation et d'initiation de la *Western Catholic Union* sont « dignes, simples, édifiantes et instructives, mais on n'y trouve au- « cune trace de secret ».

Cette union mérite les plus grands éloges pour avoir résisté aux tentations qui l'ont assaillie tout autant que les autres sociétés catholiques pendant ces quinze dernières années, et qui tendaient à lui faire accepter quelques formes secrètes. La prospérité à laquelle elle est néanmoins arrivée, prouve qu'il y a encore un nombre considérable de catholiques de tendance conservatrice, au moins dans la région moyenne de l'Ouest, qui ont appris à *sentire cum Ecclesia*, tout au moins sur ce point important. Si des sociétés considérables, comme la *Western Catholic Union*, avaient été soutenues plus généreusement, et si l'on avait lutté plus efficacement contre certains Ordres secrets à demi-maçonniques, nous ne verrions pas des centaines, disons même des milliers de catholiques entrer presque à leur insu dans les Sociétés secrètes d'un caractère suspect, telles que les *Chevaliers de Pythias*, les *Forestiers Modernes* (Modern Woodmen), les *Chouettes* (Owls), les *Aigles* (Eagles), les *Participants du Royal Arcanum*, sociétés dans lesquelles le plus grand nombre d'entre eux risquent non seulement leur foi, mais encore leur moralité.

De l'avis de « Docteurs prudents et avisés », les Sociétés secrètes constituent un des dangers les plus grands pour le Catholicisme. En encourageant le secret et les cérémonies ritualistes dans nos organisations, nous accoutumons leurs membres aux symboles et aux pratiques maçonniques, et par là, nous effaçons la large ligne de démarcation que la sagesse de l'Eglise a tracée entre les Sociétés irréprochables et les autres.

Le système sûr, sain, conservateur, vraiment catholique de la *Western Catholic Union*, de la *Central Verein*, et d'un petit nombre d'autres orga-



nisations semblables est le seul antidote efficace contre le danger que recèle le secret, de même que l'opposition inflexible de nos Evêques et de nos Clubs sociaux les plus éclairés contre le tango est le meilleur, disons mieux, le seul moyen de préserver nos jeunes gens et nos jeunes filles contre les périls des danses dites « danses animales », aujourd'hui si en faveur dans certains cercles.

Principiis obsta, sero medicina paratur.
Quum mala per longas invaluere moras (Ovid.)

(Opposez-vous aux débuts : il est trop tard pour recourir aux remèdes, quand de longs délais ont permis au mal de prendre de la force).

Cet article est suivi d'un autre non moins intéressant, qui a pour auteur « un Chevalier de Colomb ».

« La Presse catholique des Etats-Unis a beaucoup parlé en ces derniers temps des cinquante bourses pour étudiants laïques fondées à l'Université catholique d'Amérique, par les Chevaliers de Colomb, mais il est probable que c'est seulement par suite de l' « Invitation aux candidats, publiée par le Recteur de l'Université, Mgr Shahan, et parue dans le n° de février du journal officiel des Chevaliers de Colomb (*The Columbiad*, vol. XXI, n° 2, p. 9), que des outsiders (des étrangers à l'Ordre), et un bon nombre des membres de l'Ordre eux-mêmes ont appris que les magnifiques libéralités de ce bienfait sont, en fait, réservées aux membres de l'Ordre, et à leurs fils. « Les candidats à ces bourses, dit l'Invitation, seront de préférence, Che- « valiers de Colomb, ou fils de membres de l'Ordre », et chacun d'eux de- « vra présenter un certificat du Grand-Chevalier de son Conseil, consta- « tant son droit de prendre part au concours ».

Cette restriction exclut des avantages de la fondation un grand nombre, sinon la majorité, des candidats méritants, car tout le monde sait, et les Chevaliers de Colomb savent aussi fort bien, que les frais principaux et accessoires que comporte l'entrée et la qualité de membre, sont fort élevés. Il en résulte que les pauvres, qui ont le plus besoin d'aide, ne peuvent en faire partie, et qu'en fait, ils ne font pas partie de Sociétés qui imposent d'aussi fortes dépenses.

La charité et la générosité de l'Ordre, son dévouement, son abnégation quand il s'agit de l'éducation catholique, ont été loués par le cardinal Gibbons, Mgr Shahan, la *Columbiad* et les *Semaines catholiques*, mais il me semble, à moi comme à d'autres membres, et surtout comme il semble à tous les outsiders, que la clause de privilège en faveur des Chevaliers et de leurs fils, dans l'acte de la Dotation Universitaire, n'est guère en harmonie avec ces grands éloges, et qu'elle ôte au présent une bonne partie de sa valeur.

« L'acte de Dotation (que reproduit intégralement la *Columbiad*), contient un article qui prévoit la possibilité de modifications. Je suis certain de me faire l'interprète d'un grand nombre de catholiques en suggérant que la clause de préférence devrait être supprimée, et que les bourses de fondation récente devraient être rendues accessibles à tous les catholiques méritants ».

Notons que M. Arthur Preuss, dans son *Etude sur la Franc-Maçonnerie américaine*, dont la Revue poursuit la publication, a lui-même insisté sur le caractère exclusif de la bienfaisance maçonnique, qui se restreint aux Maçons, et même à une partie d'entre eux, et on s'ex-



plique aisément la désapprobation de M. Preuss à l'égard d'une mesure qui paraît être une imitation maçonnique.

— Nous empruntons au même fascicule de la *Fortnightly Review*, p. 179, un autre article sur les Sociétés secrètes. Cet article est une contribution d'un lecteur à l'enquête organisée par M. Preuss.

Les *Chevaliers de l'Aigle d'Or* (Knights of the Golden Eagle), sont une société de bienfaisance, dont l'organisation est à demi militaire ; elle a été fondée en 1873 par John E. Burbage, à Baltimore. Burbage se proposait d'établir une société secrète qui « marcherait avec la religion, la main dans la main ». La *Cyclopædia of Fraternities* (2me Ed., p. 149), dit que : « la *Chevalerie Templière* (qui est maçonnique), eut sa part dans la préparation du rituel des *Chevaliers de l'Aigle d'Or...* » et que l'Ordre nouveau fut propagé dans le Massachussets, grâce à la coopération de membres influents de l'Ordre des *Chevaliers de Pythias* ».

Les objets de l'Ordre sont : la bienfaisance, l'aide mutuelle dans les épreuves et les difficultés amenées par la pauvreté, la maladie et la mort ; le soutien des veuves et des orphelins, des sans-travail ; l'encouragement mutuel dans les affaires ; « l'amélioration de la condition de l'humanité de toutes les manières possibles ; l'élévation de ses membres à une vie plus haute et plus noble ; l'Ordre veut aussi inculquer et propager les principes de charité et de bienfaisance ».

L'organisation se compose d'un Suprême Château, de Grands Châteaux, et de châteaux subordonnés ; le travail rituel se compose des trois grades de *Pèlerin, Chevalier, Croisé* (Pilgrim, Knight, Crusader).

Les membres ne sont pas tenus de s'affilier à la branche militaire de l'Ordre, qui, néanmoins, est regardée comme une partie importante. L'uniforme est une imitation manifeste de celui des *Chevaliers Templiers* maçonniques.

Les « relations sociales », sont les traits les plus marqués de cet Ordre, et chaque mois une soirée leur est réservée. La majorité des membres résident en Pensylvanie, et le Quartier-général, est le Grand-Château de Philadelphie.

Il y a un corps auxiliaire féminin qui dépend de cet Ordre : Ce sont les *Dames de l'Aigle d'Or*.

— Nous trouvons les renseignements suivants dans l'*Express*, de Portland (Etat du Maine), 18 février 1914 :

Il y a eu juste cinquante ans le 19 février 1914, que Justus Henry Rathbone a fondé l'Ordre des Chevaliers de Pythias. Treize autres personnes signèrent la charte ; deux des signataires vivent encore. Aujourd'hui l'Ordre compte 715.000 membres, et 8.000 Loges disséminées dans les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, la Chine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Porto-Rico et la Zone du Canal de Panama.

L'Ordre a été fondé pour faire revivre dans les faits la légende si connue de Damon et Pythias. Voici quelques détails puisés à la même source. L'Ordre a pour devise : Amitié, Charité, Bienveillance. « La déclaration « des principes contient ce passage : « De même que le Chevalier idéal des « temps jadis était la personnification de toutes les vertus les plus hautes, « des attributs les plus nobles de l'homme, le candidat devait se montrer « digne d'être admis par ceux qui attachent quelque prix à l'amitié, à la « bravoure, à l'honneur, à la justice et à la loyauté ».



L'Ordre de Pythias possède une fortune qui dépasse 18 millions de dollars (plus de 100 millions de fr.). Le président du service d'assurances de l'Ordre évaluait à la date du 1er janvier 1913, la fortune mobilière et immobilière de l'Ordre à 17 millions 510.548 dollars. Un grand nombre des châteaux (équivalents des temples maçonniques), sont des édifices magnifiques. Celui de l'Etat d'Indiana est une construction à 10 étages, évaluée à 1 million de dollars ; celui de Tacoma (Washington), vaut 1.250.000 dollars ; il y en a un de valeur à peu près égale à Portland, dans l'Etat du Maine ; les « **Châteaux** » de l'Etat de Maryland ont ouvert une souscription de 125.000 dollars pour élever un monument à Rathbone ; la Grande Loge de New-York va construire un édifice magnifique dans le plus beau quartier.

Un des traits qui distinguent la Chevalerie de Pythias consiste dans l'existence d'une section militaire. Elle a été organisée dans la décade de 1870-80, époque où l'Ordre social semblait fortement menacé. Pendant la guerre hispano-américaine, le Général James R. Carnahan, organisateur et commandant de cette section, offrit au Gouvernement les services de cette section tout entière. Cette aide n'était pas nécessaire, mais elle eût fourni des milliers de volontairees. La section se sert des règlements militaires en usage dans l'armée fédérale.

Cet Ordre comprend aussi deux organisations distinctes, l'Ordre des Chevaliers du Khorassan, ordre dramatique (?), qui compte 18.688 membres, et celui des Sœurs Pythiennes (Pythian Sisters), qui, comme celui de l'Etoile d'Orient, reçoit les mères, femmes, sœurs et filles des Chevaliers ; il compte 145.000 membres.

POLOGNE. — De l'*Agence Roma*, 14 mars 1914 :

A Radziejow, en Koniawy, Mlle Stephanie Ionow, une des principales propagandistes du mariavitisme, a révoqué ses erreurs. Par son influence funeste, elle avait séduit l'âme du prêtre Zebrowski qui, actuellement, est devenu anabaptiste et s'est marié. Mlle Ionow avait sacrifié toute sa fortune pour la secte et se trouve maintenant dans une situation précaire.

RUSSIE. — De l'*Agence Roma*, 17 mars 1914 :

A Vladimir a paru un nouveau « saint ». Il s'appelle Grégoire Bosoi, et se dit envoyé de Dieu pour sauver la Russie du fléau d'alcoolisme. Il a choisi parmi ses fidèles 50 « apôtres », qu'il a envoyés prêcher par tout le pays la nouvelle doctrine. Ni lui, ni ses adhérents ne reconnaissent les images saintes qu'ils détruisent ; ils ne prient que devant les portraits de Bosoi. Ils observent les mercredis en souvenir de ce que ce fut ce jour là que le Bosoi s'est « converti ». Chaque mercredi, Bosoi prononce des sermons dans lesquels il promet à ses fidèles de vaincre la mort.

Socialisme

FRANCE. — Nous lisons dans l'*Humanité*, 23 mars 1914 :

Le citoyen Vandervelde, député socialiste au Parlement belge, le tribun du prolétariat belge, donnera une conférence sous les auspices de la Loge *Conscience*, de l'Ordre des Bons Templiers de Saint-Quentin, sur le sujet « Socialisme et Antialcoolisme », au cirque de Saint-Quentin, le mercredi 25 mars courant, avec le concours du docteur Boulenger de Bruxelles, et de M. Schmidt, député des Vosges.



— Sous le titre : « Le Socialisme et la Franc-Maçonnerie », on lit dans *Le Journal de Béthune*, du 15 février :

On sait que le syndicalisme révolutionnaire et, d'une manière générale, le socialisme, sont nés dans les Loges. Les affaires du syndicalisme n'ont pas été brillantes en 1913, si l'on en croit *la Bataille Syndicaliste* :

« Des défections nombreuses, dit-elle, une indifférence générale, procédant sans doute du courant d'apathie qui avilit notre génération ; des échecs dus au manque de solidarité, d'initiative, d'esprit de suite ; des grèves avortées ; un encerclement de notre mouvement par les puissances politiques rivales ; et surtout un affaissement continu des idées et des consciences. C'est le bilan de l'année 1913. »

On dit que la Commission de Propagande du Grand-Orient, sollicitée de fournir quelques fonds à *la Bataille Syndicaliste* a nettement refusé, toutes ses ressources disponibles étant consacrées à soutenir *l'Humanité*, de Jaurès, qui, elle aussi, ne bat que d'une aile.

Dans *l'Humanité*, Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T. écrit :

Je mets au défi Longuet, et ses amis, de faire adopter par un Congrès socialiste international une motion réprouvant l'esprit religieux et condamnant les Eglises.

« L'anticléricalisme français ne fait pas corps avec la doctrine du socialisme international. On est donc mal venu de faire grief à des militants quelconques, de leurs sentiments religieux.

« En Angleterre surtout, le nombre de ces militants est nombreux. Au cours des grandes grèves récentes, des marins, des mineurs, nombreuses furent les réunions débutant et se terminant par des cantiques, entonnés par tout l'auditoire. »

Cette déclaration n'a pas été du goût des Loges, et elles l'ont fait savoir à Jaurès. N'est-ce pas pour se venger de la campagne antimaçonnique du député Myrens que la Franc-Maçonnerie a donné l'ordre à la Fédération Socialiste du Pas-de-Calais d'exclure ce militant de son sein !

ITALIE. — Le *Patriote*, de Bruxelles, 18 mars 1914, publie la dépêche suivante de Rome, 15 mars :

Depuis plusieurs années les prolétaires du parti socialiste s'agitent pour obtenir l'expulsion de tous les bourgeois inscrits aux Loges. Le congrès national a déjà voté une résolution dans ce sens et tous les Francs-Maçons furent priés de quitter le parti. Ce vote amena une scission du socialisme italien qui est maintenant divisé en deux clans adverses : celui des réformistes asservis à la Franc-Maçonnerie et celui des « officiels ». Mais il paraît qu'il est encore resté parmi ces derniers quelques Francs-Maçons qui s'abritent sous le secret de la secte. Les prolétaires ont repris contre eux leurs protestations, et la section de Milan, la mieux organisée du pays, a voté l'autre jour une motion pour inviter le prochain congrès international à décider sur l'incompatibilité entre le socialisme et la Franc-Maçonnerie.

Que diront les chefs du socialisme belge quand ils liront au programme du futur congrès la motion de leurs frères d'Italie ?

A. MARTIGUE.

L'Imprimeur-Gérant : L. CLOIX, 17, Avenue de la Gare — Nevers



sur-Mer, 1809.

CHOISEUL (Cte de) (G.·. Elu Parfait, M.·. Chev.·. et prince maçon, etc., Vén.·.) ; L.·. *Enfants de la Gloire*, Paris, 1762 ; *G.·. L.·. de France*, 1761.

CHOISEUL (comte de), colonel des Grenadiers de France (Vén.·. des Enfants de la Gloire, 3e protecteur) ; L.·. *la Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

CHOLLET (de), capitaine-chevalier ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1762.

CHOLLET, négociant ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

CHOMEL, avocat ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1766.

CHOMEL DE JARNIEUX, en religion le P. Roch, récollet ; vicaire de la communauté ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1768.

CHOMEL DE MIDON, licencié en droit ; L.·. *Vraie Vertu*, Annonay, 1766.

CHOMPRÉ (de) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

CHOPIN DE VILLY, avocat au Parlement ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1786.

CHOPPIN, (Visiteur) ; L.·. *Parfaite Union*, La Rochelle, 1770.

CHOREL DE CLAYE, ancien officier cavalerie ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1778.

CHOUFFE, adm. receveur timbre, (Secrét.·., chef puis G.·. des sc.·.) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

CHRÉTIEN ; L.·. *Amis réunis*, Paris, 1774.

CHRÉTIEN, sénéchal d'Hennebont, (Visiteur) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

CHRISTOL, ancien capitaine de marine, (Vén.·.) ; L.·. *Amis Fidèles*, Montpellier, 1808.

CHRISTON (DE) DE MUISSEMENT ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

CHUPPIN DE GERMIGNY père, cons. Châtelet, rue Sainte-Marguerite ; L.·. *Cœurs simples de l'Etoile Polaire*, Paris, 1783 (Vén.·. en 1785.)

CHUPPIN DE GERMIGNY (fils), conseiller au Châtelet (Député) ; L.·. *L'Heureuse Rencontre*, Brest, 1785.

CHUPPIN fils, avocat au Parlement rue Sainte-Marguerite ; L.·. *Cœurs simples de l'Etoile polaire*, Paris, 1783.

CINGAL (DE), L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

CIRIER l'aîné (Membre) ; L.·. *Fidélité*, le Havre, avant la Révolution.

CIRIER le jeune (Membre) ; L.·. *Fidélité*, le Havre, avant la Révolution.

CIVADIÈRE (Membre) ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1765.

CIVADIÈRE ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

CLAIZAC Henri ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

CLAIZAC, (Trés.·.) ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1763.

CLAIZAC, (F.·. terr.·. 2e surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1783-1784.

CLANCARTY, (lord) ; L.·. du *régiment de Dillon*, à l'origine.

CLAPIER ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

CLAPISSON Vincent, négociant (enfant de la L.·.) ; L.·. *Vrais Amis*, Lyon, 1788-1789.

CLARAC, Secrét Ass. Prim. Bassones, Maç.·. 1791, sans nom de L.·..

CLARE (lord) ; L.·. du *régiment de Dillon*, à l'origine.

Claritte (de) ; L.·. *Bon Zèle*, Paris, 1773-1775.

Clary Michel (R.·. † F.·. de l'Harmonie) ; L.·. *la Parfaite*, Nantes, 1806.

Claude Michel (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749.

Clausolles, (Secrét.·.) ; L.·. *Napoléonmagne*, Toulouse, 1814.

Clauzelle, (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Ecossaise de la Réunion des Vertus*, Saint-Vincent, 1762.

Clavaud l'aîné, négociant ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1778.

Clavaud fils, marchand (Membre); L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1765.

Clavel ; L.·. *Bon Zèle*, Paris, 1773-1775.

Clavel ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

Claye, commissaire droits réunis, (Visiteur) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Clayton, cap. ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, origine.

Clément, (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Vrais Amis*, Paris, 27 décembre 1753.

Clément ; L.·. *Bussy*, Paris, 20 septembre, 1735.

Clément, juge à la Cour criminelle, (Vén.·.) ; L.·. *Ancienne et de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1808 à 1813.

Cleraubourg Pierre Antonin, avocat au Parlement (reçu le 11 fév. 1781) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

Clerbecque (de) (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

Clerget, avocat (ffilié) ; L.·. *Ardente Amitié*, avant la Révolution.

Clermont (marquis de) (M.·.) ; L.·. *la Candeur et l'Amitié*, Paris, 1766.

Clermont (de) contrôleur de la poste aux lettres (Vén.·.) ; L.·. *Parfait Silence*, Strasbourg, 1785.

Clermont (comte de), (G.·. M.·.) ; L.·. *Constance*, Arras, 1787.

Clermont-Tonnerre (comte de), maître de camp au régimt de Navarre-cavalerie, guillotiné comme contre-révolutionnaire ; (Membre) ; L.·. *Saint-Maurice*, Clermont-Ferrand, 1789.

Clermont-Tonnerre ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Clermont (de), marquis de Tonnerre, capitaine cavalerie au régiment du Roi, Me à tous grades, (fondateur, grand introducteur M. d'h. au G.·. O.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Clery (de), lieutenant ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1779-1790.

Clet Hyacinthe, négociant (M.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, le Puy, 1802.

Clinchamp (de), lieutenant ; L.·. *Amis Réunis*, régiment de Lyonnais, 1779-1790.

Clouet ; L.·. *Aimable Concorde*, Rochefort, 1775.

Clousier, ancien chancelier ; L.·. *la Constance*, Paris, 1760.

Cloutier, François-Julien, tanneur ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an IV.

Cluny de MacPherson, lieutenant-colonel ; L.·. *Albany*, régiment de Walsh, 1747.

Coastown, lapidaire anglais, appelé Goustaud en France et Custos en Portugal, (1er Vén.·.) ; L.·. *Arts Sainte-Marguerite*, Paris, 1729

Coatignan (de), conseiller, avocat et procureur du roi à l'Amirauté, (Vén.·.) ; L.·. *L'Heureuse Rencontre*, Brest, 1789.

Coconier, orfèvre, rue de Montmorency (Vén.·.) ; L.·. *Saint-*



Julien de la Tranquillité, Paris, 1776-1777.

Coconier, filigraniste du roi, rue Jean-Robert ; L.·. *Saint-Julien de la Tranquillité*, Paris, 1785-1790.

Cocq (M.·. des Vrais Amis Réunis, Maç.·.) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, reçu le 16 mars 1783.

Coësic (de) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Coetivy (de) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Coetlosquet (de), (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Parfaite Amitié*, Carcassonne, 1776-1777.

Coffinhal ; L.·. *Bienfaisance*, Montauban, 1775.

Coghlan ; L.·. du *régiment de Dillon*, 1780-1790.

Cogit, banquier (Secrét.·.) ; L.·. *Union de la Sincérité*, Troyes, 1813-1814.

Cohax, vérificateur des domaines, (Visiteur) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Cohelane ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, origine.

Cohier Gabriel-François, aumônier général cavalerie, promu membre société royale, Londres, (associé-libre) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Coigny (de), M.·. L.·. *rue de Bussy*, Paris, 1739, P. Dudon, op. cit.

Coigny (duc de) ; L.·. *Montmorency-Luxembourg*, régiment de Hainault, 1772.

Colas Pierre-François, L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an IX.

Colette Jean-Louis-Eléonor, contrôleur des contributions ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

Colhoe (Daniel de), ancien capitaine d'infanterie (Vén.·.) ; L.·. *L'Heureuse Rencontre*, Brest, 1788.

Coliette de Froqueville, président en l'élection (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Louis*, Crespy, 1788-1789.

Colin, procureur au Conseil d'Artois (Vén.·.) ; L.·. *Amitié*, Arras, 1764.

Colin ; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1777.

Colin, papetier, (Député) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1802.

Colle ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Collet des Cotils (Membre) ; L.·. *Cœurs sans Fard*, Caen, 1773.

Colliado ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Colliex, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1803.

Collin Joseph, confiseur ; L.·. *la Parfaite*, Nantes, 1806.

Collongues, Sacristain de Simorre, Maç.·. 1791, sans nom de L.·..

Colom-Latour Silvain, prop. (M.·. ordr banquets) ; L.·. *Parfaite Union*, le Puy, 1802.

Colomb Dr Joseph-Alexandre, (2e Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1749 et L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Colomb (2e Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1750.

Colomb, lieutenant 12e infanterie légère, porte-étendard ; L.·. *Constance*, Arras, 1805.

Colson ; L.·. *Saint-André Saint-Théodore*, Metz, 1766

Colton ; L.·. *Bussy*, Paris, 20 septembre 1735.

Comadzolicoffet ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

Combes (de) ; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1775.



COMBETTE, chef bureau fermes, rue des Prouvaires ; L.·. *Cœurs simples de l'Etoile Polaire*, Paris, 1783.

COMBETTES-CAUMONT, MME (Maîtresse-cérém.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

COME, religieux carme, (Membre) ; L.·. *La Zélée*, Bayonne, avant la Révolution.

COMEIRAS (de), capitaine chevalier ; L.·. *Saint-Louis de l'Union*, régiment des Chasseurs des Cévennes, 1785-1790.

COMÈRE ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

COMILHAC (de), (Membre) ; L.·. *Saint-Julien*, Brioude, 1779.

COMINGES (vicomte de), sous-lieutenant ; L.·. *Saint-Louis de l'Union*, régiment des Chasseurs des Cévennes, 1785-1790.

COMMEMALLE, Me ès arts et en chirurgie, (Vén.·.) ; L.·. *La Zélée*, Bayonne, 1776-1777.

COMMÈRE (baron de), conseiller honoraire au Parlement (Secrét.·.) ; L.·. *Clermont*, Toulouse, 1788-1789.

COMOLAT, administrateur municipal, Auch, Maç.·. 1792, sans nom de L.·..

COMOLLY, capitaine commandant tirailleurs du Pô, chevalier Légion d'honneur, (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

COMPAGNON, sergent (Vén.·.) ; L.·. *Sully*, régiment de Toul, 1777.

COMPAGNON, marchand, rue des Petits-Augustins, (Député) ; L.·. *Philanthropie*, Paris, 1788-1789.

COMPAIRE, Conseiller Sénéchal ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

COMPÈRE ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, an VII.

COMPEZIÈRES (de), colonel infanterie (ancien Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

CONAN (ex-Vén.·.) ; L.·. *La Vertu Triomphante*, Saint-Brieuc, 1801.

CONAN fils (2e hospitalier) ; L.·. *La Vertu Triomphante*, Saint-Brieuc, 1801.

CONCEY (de), Louis, de Versailles, (affilié) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1751.

CONDAMIN aîné, négociant ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1790.

CONDÉ (de), avocat au Parlement, (Député) ; L.·. *Union de la Sincérité*, Troyes, 1785.

CONDOLE-BELLE-ISLE, propriétaire (Vén.·.) ; L.·. *Amitié*, Bordeaux, 1808-1814.

CONDORCET (Caritat, marquis de) Marie-Jean-Antoine-Nicolas, Député de l'Aisne à la Convention. Vota dans le procès de Louis XVI la peine la plus grave, qui ne soit pas celle de mort.

COSTE, Suppléant de l'Hérault à la Convention, ne siégea pas. *Signature*.·..

CONFLANS Jean-Baptiste, avocat, (orat.·. adjoint) ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

CONILHY, cons. au Parlement ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

CONNORD, gantier, (Député) ; L.·. *Parfaite Sincérité*, Marseille, 1802.

CONSTANT, prêtre, (Vén.·.) ; L.·. *Cœurs Unis*, Blaye, 1789.

CONSTE Jean-François-Laurent, Docteur en médecine ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

CONTE l'aîné ; L.·. *Constance*, Montauban, 1775.

CONTÉ ; L.·. *Constance*, Montauban, 1775.

CONTENEUIL, Conseiller au Parlement ; L.·. *Française Elue Ecos-*



saise, Bordeaux, 1779.

Conte ; L.·. *Constance*, Montauban, 1775.

Contrepont (Chevalier de) ; L.·. *Univers*, Aix, 1762.

Conty de Fercourt, gouv. de Grandvilliers ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Conty de Fercourt (Chevalier de), (2e Surv.·.) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1778, (Vén.·. en 1780).

Coppart ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Coque, (Gr.·. insp.·. du Temple) ; L.·. *La Constance*, Paris, 1760.

Coquelet ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Coquelin de Morez, (Membre) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1775.

Corbin de Pontbriant ; L.·. *Amis réunis*, Paris.

Corde, négociant, (Vén.·.) ; L.·. *Union*, Lorient, 1777.

Cordier ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Cormier ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Cornac (Secrét. Ass. Prim.), Mauvezin, Maç.·. 1792, sans nom de L.·.

Corneille, ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1775.

Cornet, (Vén.·. m. p. Elu Ecoss.·. R.·. ÷ Pce. Jerusalem) ; L.·. *Saint-Joseph des Arts*, Toulouse, 1764.

Cornet, nég., (terrib.·.). L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1778.

Cornu de Villiers, (Trés.·. France) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Cornu de Villiers, (Trés.·. Fr.·. 2e M.·. cérém.·.) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Cornu de Villiers, écuyer (trésorier de France, Vén.·.) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1783-1790

Cornut (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Joseph, fille de Saint-Etienne*, Paris, 1769.

Corouge de Kersaux ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1775.

Corregio ; L.·. *Bon Zèle*, Paris, 1773-1775.

Corregio (comte de), (Député) ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1776.

Corrent, Agent municipal Labastide, Maç.·. an VI, sans nom de L.·.

Corrier ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Corseul Michel ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1787.

Corseul, trésorier de la caisse des gens de mer (Vén.·.) ; L.·. *Triple Union*, Dinan, 1789.

Cortey Laurent, receveur de l'enregistrement à Guignon ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Cosnac ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

Cossard, orfèvre (Membre) ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1765.

Cossé-Brissac (Duchesse de), (Associée libre) ; L.·. *Cœurs Unis*, Dieppe, 1786.

Cossette (Chevalier de), officier régiment en garnison ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, à l'époque de la Révolution.

Costard ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1774.

Costard (1er Surv.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1781.

Costard de Bursard, ancien mousquetaire (Député) ; L.·. *Saint-Christophe de la Forte Union*, Alençon, 1776-1777, (Vén.·. en 1778-1779).

Costard de Bursard (Membre) ; L.·. *Cœurs Zelés*, Alençon, 1785.

Costard du Haut-Grais, notaire



(Vén.·.) ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1777.

Coste, dominicain ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Coste, maître plâtrier, (Secrét.·.) ; L.·. *Amis Fidèles*, Montpellier, 1776.

Coste de Vaugourdon, (Membre); L.·. *Cœurs Zélés*, Alençon, 1785.

Costé ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Costis ; L.·. *Constance*, Montauban, 1775.

Cot, Directeur général des vivres en Flandre, Artois et Picardie, (Vén.·.) ; L.·. *Heureuse Réunion*, Lille, 1789.

Cottineau ; L.·. *Saint-Germain*, Nantes, 1775.

Cotton, Grenadier de la 2e Compagnie du 1er bataillon des Grenadiers de Rhône-et-Loire ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, an III.

Coture (de), écuyer, conseiller du roi et maître particulier des eaux et forêts ; (Vén.·.) ; L.·. *la Paix*, Tarbes, 1789.

Couché (de), médecin, (hospitalier) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1783.

Couget, Président Soc. pop. Montagnarde, Manciet, Maç.·. sans date, sans nom de L.·..

Couget, Secrét. Ass. Prim. Manciet, Maç.·., 1792, sans nom de L.·..

Couilhe, ancien président de l'élection (Vén.·.) ; L.·. *l'Anglaise de l'Amitié*, Périgueux, 1775.

Couillaud de la Rive, officier de la Monnaie (1er Surv.·.) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1778.

Coullon, directeur de la régie des biens des religionnaires fugitifs, (Secrét.·.) ; L.·. *Union Parfaite*, La Rochelle, 1776-1789.

Coulon ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Coulon, régent, membre ; L.·. *Unité des Cœurs*, Angoulême, 1765.

Councler aîné, négociant, (Vén.·.) ; L.·. *Amitié et Hospitalité*, Cette, 1785-1789.

Counquet ; L.·. *Saint-Jean des Arts*, Auch, 1779.

Coupigny, notaire (2e Surv.·., G.·. des Sceaux et timbres) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

Couppe G., (orateur) ; L.·. *La Vertu Triomphante*, Saint-Brieuc, 1801.

Couppe Jean-Sébastien, greffier en chef de la juridiction et amirauté de Jacmet (île Saint-Domingue) ; L.·. *Saint-Aplhonse*, Paris, 1784.

Couppé de la Fougerais ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Courbet l'aîné, dominicain (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

Courbet, le jeune, dominicain (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

Courbeville (de), Georges-Etienne ; avocat parlement, (Ch. R † associé libre, membre à la création) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

Courcelle, gard. magasin vivres à Gand, (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Couret de Villeneuve Louis-Pierre, imprimeur, (or.·.) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1774.

Cournet, Administrateur municipal, Auch, Maç.·., 1791, sans nom de L.·..

Courros, Administrateur municipal, Nogaro, Maç.·., an VI, sans nom de L.·..

Courroy, Secrétaire de la correspondance des fermes du roi, (Me



des cérém.·.) ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1780.

COURROY DE CARTELACHE, commis. (M.·. des C.·.) ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

COURSAY (de) L.·. *Saint-Jean de Jérusalem Anglais dite l'Anglaise*, Cognac, 1775.

COURSIN (de) ; L.·. *Vraie Lumière*, Paris, 1773-1775.

COURT DE GEBELIN ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791 ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1773.

COURTALON, Ingénieur des ponts et chaussées ; L.·. *Amitié*, Arras, 1813-1814.

COURTIAU, écrivain (F.·. Serv.·.) L.·. *Constance*, Arras, 1805.

COURTIN ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

COURTOIS, entrepreneur des bâtiments du Roi (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

COURTOIS, notaire ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

COURTOIS ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

COURTON DE CISSEY ; L.·. *La Pureté*, régiment de la Sarre, 1775.

COURTSIGNY ; L.·. *Cœurs sans fard et Constante Amitié*, Caen, 1781.

COURVOISIER, avocat parlement (M.·. né, orat.·.) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

COURVOISIER, (maîtresse) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

COURVOISIER L.·. *Sincérité*, Besançon, 1777.

COURVOISIER, (Directeur des affinages (Vén.·. .·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Lyon, 1787-1789, (G.·. des Sc.·. en 1790).

COURVOISIER, directeur affinages de Lyon et Trévoux, (de la L.·. *Sincérité du secret*, Or.·. de Trévoux, Membre) ;
G.·. L.·. Provinciale, Lyon, 1790.

COURVOISIER, auditeur près la Cour d'appel ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

COURVOL (de), capitaine ; L.·. *Saint-Charles des Amis Réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

COUSIN Jacques, Procureur au Parlement ;(Maçon) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1785.

COUSIN ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

COUSSE, Ecuyer chez Baudalac, négociant ; (Secrét.·.) ; Toulouse, 1750 ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem, fille de Clermont*

COUTAND ; L.·. *Sagesse*, Toulouse, 1776.

COUTEMS, commis au bureau des domaines (Secrét.·.) ; L.·. *Tendre Fraternité* (Fort-Saint-Pierre), 1776.

COUTEUE (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Jean-Baptiste*, Paris, 1746.

COUTEUX, (Expert) ; *G.·. L.·. régénérée*, Paris, 1766.

COUTHON Georges, Député du Puy-de-Dôme à la Convention, M.·. de la Loge.·. SAINT-MAURICE, O.·. Clermont-Ferrand. Vota la mort de Louis XVI.

COYER cadet (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Tarascon, 1750.

COZETTE François-Henri-Théodore, Méd. de la Faculté de Paris, (reçu le 14 juillet, 1784) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1784.

COZONA Pierre ; L.·. *Parfait Silence*, Lyon, 1806.

CRAON (Fils du prince de), (aurait été le chef de la F.·. M.·. en Lorraine, 1737), P. Dudon, op. cit.

CRAVAUD fils, aîné ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

CRAYENHOFF ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.



CRAYLA ; L.·. *Constance*, Montauban, 1775.

CRÉPIN A. ; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

CRESTIN Pierre, notaire (M.·. des cérém.·.) ; L.·. *Saint-Jean du Croissant*, Pont-de-Vaux, 1810.

CRETOT ; L.·. *Saint-André Saint-Théodore*, Metz, 1766.

CREUSE Isidore, négociant à Barcelone (affilié non résident) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

CREVEL, avocat (affilié) ; L.·. *Ardente Amitié*, Rouen, avant la Révolution.

CRIGNELLE (de) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem anglais dite l'Anglaise*, Cognac, 1775.

CRIGNON-DESORMEAUX, maire, (invité par la L.·.) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1803.

CRILLON (abbé de), infirmier ; L.·. *Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, 1750, (2[e] Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean ancienne*, Avignon, 1748 ; L.·. *Saint-Jean de la Jérusalem*, Avignon, 1749.

CROCHON DE LA PRAIRIÉ, avocat, (Vén.·.) ; L.·. *La Persévérance*, Pont-Audemer. Après la Révolution.

CROFT ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

CROISY ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1772.

CROIZIER-DUCLOS ; L.·. *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1777.

CROSET ; L.·. *Univers*, Aix, 1762.

CROSILLIERS ; L.·. *Constance*, Montauban, 1775.

CROSNIER DE MOTERFIL (Secrét.·.) ; L.·. *Humanité* (au Moulle), Guadeloupe (la), 1776.

CROUBRAIN L., (Secrétaire) ; L.·. *Saint-Napoléon de la Gloire*, Saumur, 1810.

CROY (colonel de), duc d'Havré ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1767-1784.

CRUDÈRE père (Garde des Sceaux) ; L.·. *Mère Loge Ecossaise*, Marseille, 1801.

CRUSSOL-MONTAUSIER (Victor de) ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

CUENOT, médecin ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

CULLY (abbé de), (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Parfaite Réunion*, Lyon, 1765 et 1768.

CURNEST frères, négociants ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1772.

CURO Jacques, profess. de mathématiques et d'hydrographie, (M.·. des cérém.·.) ; L.·. *La Vertu Triomphante*, Saint-Brieuc, 1801.

CURRAT ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

CURT (de) A. ; L.·. *La Constance et l'Amitié*, Paris, 1766.

CURTINE Guillaume, peintre-sculpt. de l'Académie de Saint-Luc, (reçu le 28 janvier 1781) ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

CUSARQUE ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, origine.

CUSARQUE, capitaine réformé, aide-major et capitaine ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. régiment Walsh, origine.

CUSSET Camille, bourgeois de Paris, (M[e] fondateur) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774.

CUSSY (de), Gabriel, ancien directeur Monnaie à Caen (Vén.·.) ; L.·. *Cœurs sans Fard*, Caen, 1788-1789. Député du Calvados à la Convention ; vota la détention de Louis XVI et le bannissement à la paix.



CUVELIER, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, 1777, Lille.

CUVELIER DE TRIÉ, capitaine de cavalerie (Député) ; L.·. *Saint-Frédéric des Amis Choisis*, Boulogne-sur-Mer, 1813-1814.

CYBENIS (Chevalier de) ; L.·. *l'Amitié*, Strasbourg, 1775.

CYRÈME DE BANVILLE (Membre) ; L.·. *Constance*, Bayeux, avant 1789.

CYVOCT, sous-lieutenant ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Vivarais, 1779-1790.

D

DABAT, (R. C.) ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1782.

DABESCOT Jean (Tuileur) ; L.·. *Parfaite Union*, Angoulême, 1764.

DABURON DE MANTELON, doyen de Saint-Pierre (Vén.·.) ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1789.

DABURON DE MANTELON, chanoine Saint-Pierre Angers ; L.·. *Tendre Accueil*, Glanfeuil, avant 1789.

DACLIN, conseiller au magistral, (M.·. né) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

DACLIN, baron de l'empire, maire ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

DACLIN, agent de police (Garde du Temple) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

DA COSTA frères, négociants ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

DACOSTA DE LA FLEURIAIS ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

DAGALLIER, conseiller eaux et forêts ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

DAGONAY (Apprenti) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

DAGOT, capitaine de gendarmerie, (Vén.·.) ; L.·. *La Parfaite Union*, Le Puy-en-Velay, 1813-1814.

DAGRAIN DES HUBATS ; L.·. *Contrat Social*, Paris, 1773-1791.

DAIGLANCEY ; L.·. *Bon Zèle*, Paris, 1773-1775.

DAIGNAN (de), Auch, 1789, sans nom de L.·.

DALBINE, juge au tribunal (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Julien*, Brioude, 1802.

DALBINE, fils, avocat au Parlement, (Secrét.·. puis Vén.·.) ; L.·. *Saint-Julien*, Brioude, 1788-1789.

DALBOURG, trésorier des invalides de la marine (Secrétaire) ; L.·. *La Zélée*, Bayonne pendant l'Empire.

DALESME, Jos. Jac. (2e Surv.·.); L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1772.

DALIDOU, lieutenant ; L.·. *La Pureté*, régiment de la Sarre, 1779-1790.

DALLERT, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1776-1787.

DALORTA-DATEIDE, gentilhomme portugais ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

DALZAN (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean-de la Parfaite Amitié*, Carcassonne, 1776-1777.

DAMAR (1er Surv.·.) ; L.·. *La Vertu Triomphante*, Saint-Brieuc, 1801.

DAMARD (dom), bénédictin ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1780.

DAMASCÈNE Jean, capucin (Memb.·. fondat.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1779.

DAMAT DE FOUCRELLE (Membre); L.·. *Saint-Jean d'Ecosse de la Réunion*, Aix, 1764.

Dambris (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Louis*, Crespy, 1766.

Damey de Saint-Bresson, lieutenant (Vén.·.) ; L.·. *Union Fraternelle*, régiment de Royal Roussillon, 1777.

Damey de Saint-Bresson, cons. ; L.·. *Parfaite Egalité*, Besançon, 1779-1784.

Damoiseau de Paysac ; L.·. *Parfaite Union*, régiment de Flandre, 1775.

Damoiseau (M.·. parfaite ex-maîtresse) ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Damuret ; L.·. *Egalité*, Saint-Jean d'Angély, 1773-1775.

Dandrier, vicomte de Gorgier, capitaine bataillon, prince de Neufchâtel, (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Danel ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Danel de la Prunelais ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Dangel, employé douanes, (Associé non résident) ; L.·. *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Danguy, commis aux postes ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1776.

Dangy, négociant ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Danloux Pierre, peintre à Paris, (affilié non résident) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Dannoires, ancien administrateur général Parlement agrégé ; L.·. *Sincérité*, Besançon, 1778.

Danquetil, lieutenant de police, (Secrétaire) ; L.·. *Saint-Jean du Secret*, Beaufort, 1789.

Danse de Boisquennois, (M.·. des cérém.·.) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1780.

Danse de Boisquennois, Secrétaire roi, (1er Surv.·.) ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Dansse (Vén.·. M.·.) ; Loge de titre inconnu, fondée le 20 novembre 1760, Paris.

Danthiaux (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Louis des Croisades*, Paris, 1758.

Daquin, prêtre, professeur de physique au Collège royal d'Alençon, (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Christophe de la Forte Union*, Alençon, 1783-1784.

Darche, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, (Vén.·.) ; L.·. *Vraie Loge anglaise*, Bordeaux, 1789.

Darçon, sous-lieutenant ; L.·. *Concorde*, régiment d'Auvergne, 1779-1792.

Darcourt (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1813.

Darcy, L.·. du *régiment de Dillon*, 1780-1790.

Dardelle, négociant ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Dareix m. cons. départ. Maç.·., 1790, sans nom de L.·.

Dareix Pierre, Président Tribunal Civil de Plaisance. Maç.·. an IV, sans nom de L.·.

Dareste de la Chavane, Antoine, receveur général des tabacs (M.·. des cérém.·.) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Dareste de la Plagne Jean-Baptiste, contrôleur général des fermes du roi à Vienne, (Affilié non résident) ; L.·. *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

Darguines ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Dariès, négociant, (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1763.

Daries, curé Saint-Pierre de Vinsac et de Saint-Georges, Maç.·.



1791, sans nom de L.·..

Darly ; L.·. *Fidélité*, Tonneins, 1784.

Darnault-Maurant, imprimeur, (Garde des Sceaux, Souv.·. Chap.·. L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1803.

Darquiau (?) ; L.·. *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1773.

Darquier-Pelepoix, (Secrét.·.) ; *Grande Loge Française de Saint-Jean*, Toulouse, 1746.

Darquier-Pellepoix, (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Toulouse, 1746.

Darrieux (Adjoint au Secrétaire de correspondance) ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1780.

Darrieux, praticien (Adjoint au Garde des Sceaux) ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1780.

Darrot, (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Etienne*, Thiers, 1789.

Darrot de Frédefont, bourgeois ; (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Etienne*, Thiers, 1789 et 1808.

Darsonval, sous-lieutenant (Visit.·.) ; L.·. *Saint-Louis*, régiment de Guyenne, 1781.

Dartfort Jean, (baron de, comte de Caryl); L.·. *du régiment de Dillon*, à l'origine.

Darthaud de Germinon ; L.·. *Amitié*, Arras, 1789.

Daspe, sous-lieutenant ; L.·. *Union Fraternelle*, régiment de Royal-Roussillon, 1779-1790.

Daspe, président (Vén.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1783.

Dassigny, Français né en Bourgogne, capitaine ; L.·. *La Parfaite Egalité*, O.·. du régiment de Walsh, origine.

Dassy ; L.·. *Amis réunis*, Paris, 1774.

Dastarils ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1775.

Dastarity, capitaine navire ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1778.

Dasté, Secrétaire à Eauzé, Maç.·. an VIII, sans nom de L.·..

Dasté, président Ass. Prim. Eauzé, Maç.·. 1792, sans nom de L.·..

Dastier, baron de Monfaucon, L.·. *Saint-Jean ancienne*, Avignon, 1749 ; L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

Dathis, artiste (Vén.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1777.

Dathis jeune, négociant (Vén.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1788-1789.

Daubersart ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Daubertes ; L.·. *Union Parfaite*, La Rochelle, 1773-1775.

Dauberten (Grand Elu, parf.·. Maç.·. Chev.·. prince Maç.·., G.·. Secrét.·. de la G.·. L.·. et du Sup.·. Cons.·. des princes parfaits maçons de France, Vén.·. M.·.) ; L.·. *Saint-Alponse*, Paris, 1761, (Député) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Dijon, 1785 (banni de la G.·. L.·. en 1766).

Daubertin Joseph-Alphonse, conseiller du roi, greffier (G.·. Secrét.·. de la G.·. L.·. et du Sup.·. Cons.·. des Princes parfaits maçons de France, 2e et 1er Surv.·. de la Chambre d'administration du G.·. O.·. 1773-1774 Secrét.·. gén.·. de cette Chambre, 1774-1784, (Député) au G.·. O.·. de *la Parfaite Amitié*, Auxonne ; Député) de *la Parfaite Fraternité*, le Croisic, disciple de Pasqually, (sans date).

Daubertin (Député) ; L.·. *La Parfaite*, Nantes, 1776 ; (Député) ; L.·. *La Vérité*, Saint-Domingue,



1776.

Daubry, chirurgien ; L∴ *Saint-Jean de Jérusalem écossaise*, Saint-Domingue, 1788-1789.

Daugy l'aîné, négociant (2e Surv∴); L∴ *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Daugy, négociant ; L∴ *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Dault (1er Surv∴) ; L∴ *Constante-Amitié*, Caen, 1765.

Daumas ; L∴ *Saint-Amable dite Amis de la Vertu*, Riom, 1775.

Dauphin (Membre) ; L∴ *Fidélité*, le Havre. Avant la Révolution.

Daurensau, m. bur. Castillon-le-Bas, Maç∴, 1791, sans nom de L∴.

Dauriac (Vén∴) ; L∴ *l'Anglaise de l'Amitié*, Périgueux, 1788-1789 (Secrét∴, 1776).

Daurignac, présid. cons. départemental, Auch, Maç∴, 1793, sans nom de L∴.

Dauvilier, clerc de Perard, procureur rue de Biare ; L∴ *Cité*, Paris, 1744, P. Dudon, op. cit.

Dauvin, maire de Goay ; L∴ *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1809.

Dauzas de la Fue, Chevalier de Saint-Louis, major des villes et citadelles de Mézières (Vén∴) ; L∴ *Les Frères Discrets*, Charleville, 1776-1789.

Dauzy, sous-lieutenant (Visit∴) ; L∴ *Saint-Louis*, régiment de Guyenne, 1781.

Daval ; L∴ *Parfait Silence*, Lyon, 1803.

Davejan, administrateur municipal, Auch, Maç∴, 1792.

Daveluy, Ant.-Fr.-M., (M∴ cérém∴) ; L∴ *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

Daverne ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Davia, Chev∴ de Saint-Louis, (Vén∴) ; L∴ *Saint-Maurice*, Clermont-Ferrand, 1776 et 1785.

David, avocat Parlement (Vén∴) ; L∴ *Frères Unis*, Limoges, 1767 ; (Secrét∴ 1776-1790).

David contrôleur des gabelles ; L∴ *Amis de la Vérité*, Lyon, 1787.

David (Député) ; L∴ *Saint-Paul des Vrais Amis*, Figeac, 1808.

David (off∴ du G∴ O∴, Député); L∴ *La Persévérance*, Pont-Audemer. Après la Révolution.

David (Député) ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1808.

David Jacques-Louis, peintre et député de Paris à la Convention. *Signature∴* vota la mort de Louis XVI.

David Alexandre-Edme, Suppléant de l'Aube à la Convention. *Signature∴* siégea après le procès de Louis XVI.

Davidor ; L∴ *Saint-Jean de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1762.

David-Sire (Secrét∴) ; L∴ *Triple Alliance*, Montpellier, 1785-1789.

Davre, aubergiste (apprenti) ; L∴ *Constance*, Arras, 1805.

Davril, 22, rue Saint-Sauveur, puis rue Quincampoix (Député au G∴ O∴) ; L∴ *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, 1809.

Davy, bénédictin, procureur abbaye Saint-Maur (2e Surv∴) ; L∴ *Tendre Accueil*, Glanfeuil, 1773.

Davy ; L∴ *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1784.

Daymé, manufacturier ; L∴ *Vraie Vertu*, Annonay, 1807.

Dayrens, M. bur. Monfort, Maç∴ 1792.

Dazols ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Debeaux (F∴ terr∴) ; L∴ *Par-*



faite Amitié, Toulouse, 1764.

DEBERSAC, de Paris (M∴); L∴ *Saint-Jean de Jérusalem*, Avignon, 1749.

DEBILLY, négociant (Membre); L∴ *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

DEBILLY, chanoine honoraire et professeur à l'Académie; L∴ *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

DEBILLY-DUFEU, négociant, (Membre); L∴ *Saint-Germain*, Compiègne. Avant la Révolution.

DEBLESTRA, avocat (Vén∴ m. p.) Elu Ec∴ Angl∴); L∴ *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

DEBONNE, négociant (Secrét∴ annuel); L∴ *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

DEBRÉE, gentilhomme; L∴ *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

DEBRUN, lieutenant bataillon prince de Neufchâtel, (Associé non résident); L∴ *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

DEBRY Antoine-Joseph-Jean, Député de l'Aisne à la Convention *Signature∴* vota la mort de Louis XVI.

DÉCAMP, avocat au Parlement (Secrét∴); L∴ *La Paix*, Tarbes, 1789.

DECAMPEAU; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1815.

DECAMPS, négociant (Vén∴); L∴ *La Sagesse*, Toulouse, 1789.

DECHAMPS, Américain; L∴ *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

DECKER, capitaine, 1er régiment hussards (Expert); L∴ *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1803.

DECOCQ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DECOU; L∴ *Union Parfaite du Corps du Génie*, régiment du Génie, 1775.

DECROIX (Vén∴); L∴ *Sagesse*, Lyon, 1781 et 1783-1784.

DEFONDEVIOLLE (Député); L∴ *Union*, Lorient, 1800-1802.

DEFONDEVIOLLE, (Député); L∴ *L'Heureuse Rencontre*, Brest, 1813-1814 (Député); L∴ *Amitié et Fraternité*, Dunkerque, 1814, (Député); L∴ *Triple Union*, Reims, 1800.

DEFOS (Secrétaire général); L∴ *Saint-Napoleon de la Gloire*, Saumur, 1810.

DÉFOSSEUX; L∴ *Amis Réunis*, Lille 1802-1814.

DEFOURNEAU, clerc de Chrestiennot, notaire, rue Sainte Avoye; L∴ *Cité*, Paris, 1744, P. Dudon, op. cit.

DEFRANC Joseph, colonel pensionné; L∴ *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

DEFRÉNOIS, officier de la Légion de Hainaut; L∴ *Vraie Vertu*, Annonay, 1768.

DEGORGE-LEGRAND; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DEHAISVOUET, maître en chirurgie, (Vén∴) ; L∴ *Humanité* (au Moulle) Guadeloupe (la), 1789.

DEHEYNE; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DEHUN, Philippe (Membre); L∴ *Vertu Triomphante*, Lille, 1773-1775.

DEJAMES, capitaine; L∴ *Saint-Charles des Amis réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

DEJAMES, lieutenant; L∴ *Saint-Charles des Amis réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

DÉJARDIN, sous-officier; L∴ *Concorde*, régiment d'Auvergne, 1779-1792.

DEJEAN, général de brigade; Mère



Loge Ecossaise, Marseille, 1810.

DEJECTZE ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DEJOLY (Député) ; L.·. *Ancienne et de la Réunion des Elus*, Montpellier, 1788-1789, 1808 pour la L.·. et 1813-1814 pour le Chapitre (Député) ; *Triple Alliance*, Montpellier, 1785-1789.

DEJUNQUIÈRES, procureur au Parlement (Orateur, off.·. du G.·. O.·.) ; L.·. *Heureuse Sympathie*, Paris, 1788 (Député) ; L.·. *La Persévérance*, Pont - Audemer, 1776-1789.

DELACHENAL-VILLARS, employé, 20, rue du Caire (Député) ; L.·. *Cœurs unis*, Paris, 1807.

DELACOMBE ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

DELACOUR, teinturier ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

DELACORDE, contr. dr. réunis . L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1810.

DELACROIX (Député) ; L.·. *Paix et Union*, régiment de Lyonnais, 1776.

DELACROIX, rec. gabelles ; L.·. *La Vraie Union*, Beauvais, 1781.

DELACROIX ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Rouen, 1786.

DELACROIX Charles, curé de Roux-Mesnil (Membre) ; L.·. *Cœurs Unis*, Dieppe. Avant la Révolution.

DELACROSE ; L.·. *Univers*, Aix, 1762.

DELAHAYE ; L.·. *Amis réunis*, Paris, 1774.

DELAHAYE J.-B., artiste prépar.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DELAIR, Mt (S.·.) ; L.·. *Univers*, Aix, 1762.

DELAIR (1er Surv.·.) ; L.·. *Saint-Jean des Arts*, Auch, 1779.

DELAITRE (Vén.·.) ; L.·. de titre et date inconnus, Paris.

DELALO ; L.·. *Saint-Jean des Arts*, Auch, 1779.

DELANCRE ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

DELANNOY, marchand ; (Compagnon) ; L.·. *Constance*, Arras, 1805.

DELAOUTRE ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

DELAPORTE DE VAUX, ancien capitaine régiment Viennois ; L.·. *Parfaite Union*, Montreuil-sur-Mer, à l'époque de la Révolution.

DELAROCHE (Député) ; L.·. *Napoléonmagne*, Toulouse, 1813-1814.

DELARUE DE TRÉVILLE ; L.·. *La Victoire*, Vire, 1780.

DELASOUL, avocat ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

DELAUNAY (App.·.) ; L.·. *Trinité*, Paris, 1805. (Député) ; L.·. *La Famille Unie*, Sedan, 1813-1814.

DELAUNAY, propriétaire (Vén.·.) ; L.·. *Tendre Fraternité*, Dinan, 1808-1813.

DELAUNAY (off.·. du G.·. O.·. député) ; L.·. *Parfaite Harmonie*, Abbeville, 1808-1814.

DELAUNAY, (G.·. des Sc.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Rennes, 1811.

DELAUNAY LE BLED, avocat au Parlement (Député) ; L.·. *Saint-Christophe de la Forte Union*, Alençon, 1785-1790.

DELAURIER (Membre des Amis de la Vertu, O.·. Paris) ; Reçu le 15 juillet 1781 ; L.·. *Saint-Alphonse*, Paris, 1781.

DELAVAIRRE, avoué (2e Surv.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

DELAVAU-SIMON, négociant (Secrét.·.) ; L.·. *Concorde Ecossaise*, Tours, 1788-1789.

DELAVILLE, docteur en droit, chevalier du Christ (Officier du G.·.



O∴, Député) ; L∴ *Fidélité*, le Havre, 1788-1789, (Député) ; L∴ *Unanimité*, Montereau - Fault, Yonne, 1780-1789.

Delaville (Officier du G∴ O∴, *Député*) ; L∴ *Vraie Humanité*, Montpellier, 1788-1789, (Député) ; L∴ *Saint-Louis*, régiment de Guyenne, 1788-1789.

Delbène (Vén∴) ; L∴ *Saint-Jean de Jérusalem et Saint-Jean de la Persévérance*, Avignon, sans date, (Vén∴) ; L∴ *Saint-Jean Ancienne*, Avignon, 1736.

Delbouix Jean-Baptiste ; L∴ *Saint-Jean de la Victoire*, Montaulieu, 1762.

Delbouix Dominique (M∴ d'Hôtel) ; L∴ *Saint-Jean de la Victoire*, Montaulieu, 1762.

Delebecque ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Delecœuillerie, chapelier, Fr∴ serv∴) ; L∴ *Constance*, Arras, 1805.

Delecourt, ancien notaire, (1er Surv∴ puis Vén∴, fondateur) ; L∴ *Constance*, Arras, 1775-1783.

Delecourt, officier de santé ; L∴ *Constance*, Arras, 1805.

Delecourt, officier de santé ; L∴ *Constance*, Arras, 1805.

Delecourt, sous-inspecteur aux revues ; L∴ *Constance*, Arras, 1805.

Delecque ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Deledique père, Henry, plombier, (Trés∴) : L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Deledique fils, L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Delehaye ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1815.

Delelée, adj. gén. ; L∴ *Sincérité et Parfaite Union*, Besançon, 1810.

Delemer ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Delescolle ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Delestang, Conseiller Préfecture (1er Surv∴) ; L∴ *Parfaite Union*, le Puy, 1802.

Delestre Jacques, maître de poste ; L∴ *Parfaite Union*, Angoulême, 1765.

Deleville Joseph, notaire ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1812.

Deleville-Baussart ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Delguier Joseph-Pierre-Marie, négociant (P∴ E∴) ; L∴ *La Parfaite*, Nantes, 1806.

Deliasse ; L∴ *Vraie Lumière*, Paris, 1773-1775.

Delibe, professeur collège royal, (M∴) ; L∴ *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Delière Joachim, avocat, (M∴ de la L∴) *Saint-Jean d'Ecosse* de Nîmes, affilié le 9 septembre, 1766, Secrét∴) ; L∴ *Saint-Alexandre*, régiment des Mousquetaires, 1766.

Delignac ; L∴ *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Delignat-Flavignac ; L∴ *Vraie Lumière*, Paris, 1773-1775.

Delisle, négociant (Vén∴) ; L∴ *Triple Nœud*, Tours, 1814.

Delisle du Fief, Aignan-Marie-François, propriétaire (M∴, F∴ Terr∴) ; L∴ *La Parfaite*, Nantes, 1806.

Delleville, notaire (Secrétaire) ; L∴ *Amitié*, Arras, 1808.

Dellisle, administrateur municipal, Auch, Maç∴, 1793.

Delong père, conseiller honoraire Parlement ; (M∴) ; L∴ *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Delong fils, conseiller Parlement, (M∴) ; L∴ *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Delorme Jean-Alexis, Vérif. Ca-

dastre (M.·.) ; L.·. *Parfaite Union*, Le Puy, 1802.

Delorme ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Delorme Antoine, restaurateur ; L.·. *Parfaite Union*, Mâcon, 1809.

Delort fils, avocat ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1764.

Delort (M.·. d'hôtel) ; L.·. *Saint-Jean des Arts*, Auch, 1779.

Delos ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Delpech, conseiller du roi ; lieutenant principal au siège de Moissac ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1783, (Vén.·. de 1785 à 1789).

Delpech, commis négociant ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1803.

Deltit fils, marchand (Secrét.·.) ; L.·. *Saint-Pierre*, Castres, 1776.

Deluc, 1er Surv.·. ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

Deluc Antoine de la L.·. *Saint-Jean de la Triple Unité*, O.·. de Paris, Ecossais anglais, etc. ; L.·. *Saint-Jean de l'Espérance*, Condom, 1762.

Delvallée, aubergiste (3e Expert); L.·. *Constance*, Arras, 1805.

Delzhens, médecin (Vén.·.) ; L.·. *Saint-Paul des Vrais Amis*, Figeac, 1785-1789.

Demachy, apothicaire, membre Académie sciences, (Me à tous les grades, associé libre, G.·. Arch.·. G.·. O.·.) ; L.·. *Amis Réunis*, Paris, 1774, (Député) ; L.·. *Les Frères Discrets*, Charleville, 1776-1789, (Député) ; L.·. *Saint-Jean*, Metz, 1777.

Demadières (Souv.·. Chap.·.) ; L.·. *Jeanne d'Arc et la Parfaite Union*, Orléans, 1803.

Demadon (Vén.·.) ; Mère *Loge Ecossaise*, Marseille, 1801.

Demat (Servant) ; L.·. *Saint-Jean ancienne*, Avignon, 1748.

Demay (Chevalier) ; L.·. *Saint-Jean* Metz, 1766.

Demeissen (Membre) ; L.·. *Heureuse Sympathie*, Paris, 1788.

Demesmay-Bocquet ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Demoget ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Demont Jean-Baptiste, chanoine, curé de Simiorre ; Maç.·., 1791.

Demortreux, M. Corps Leg. 252, rue Saint-Honoré ; L.·. *Constante Amitié*, Caen, 1814.

Demortreux D. ; L.·. *Constante Amitié*, Caen, 1813.

Demotes-Raymond, avocat (O.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1763.

Demotes-Maynard, avocat (O.·.) ; L.·. *Saint-Jean*, Moissac, 1763.

Demouche, secrétaire palais (M.·.) ; L.·. *Parfaite Amitié*, Toulouse, 1786.

Demour, ci-devant cons. ; L.·. *Française élue Ecossaise*, Bordeaux, 1779.

Deneux, chef au bureau des vivres militaires (Secrét.·.) ; L.·. *L'Heureuse Rencontre*, Brest, 1776-1777.

Denis, (Vén.·. M.·.) ; L.·. *Cœurs Unis*, Blaye, 1766-1779.

Denis lieutenant ; L.·. *Saint-Charles des Amis réunis*, régiment de Saintonge, 1779-1790.

Denis, entrepreneur des bâtiments du roi (Membre) ; L.·. *Saint-Germain*, Compiègne, avant la Révolution.

Denneillet, capitaine ; L.·. *Union Fraternelle*, régiment de Royal-Roussillon, 1779-1790.

Dennequin ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Dennequin ; L.·. *Amis Réunis*, Lille, 1802-1814.

Denoizay ; L.·. *Cœurs Unis*, Loches, 1790.

